

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE UNIVERSITE Mouloud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

Mémoire En vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences
économiques ; Option: Économie et Finance Internationales

Thème

Essai d'analyse de l'impact de la globalisation économique et financière sur la souveraineté de l'Etat-nation

Sous la direction du :

Dr. BOUYAHIAOUI Nasser

Réalisé par :

M^{elle} BELGAID Lynda

Devant le jury composé de :

Président : M^f HAMMOUTENE Ali, Professeur, HEC (Alger)

Rapporteur : M^f BOUYAHIAOUI Nasser, Maître de conférences (A), UMMTO

Examineurs: M^f OUALIKENE Selim, Maître de conférences (A), UMMTO

M^f ABIDI Mohammed, Maître de conférences (B), UMMTO

Date de soutenance : 22/06/14

Remerciements et dédiasses

Je tiens à remercier et à exprimer ma profonde et sincère gratitude à Monsieur Nasser BOUYAHIAOUI pour avoir accepté de m'encadrer, pour son assistance intensive qui m'a permis d'accomplir ce travail, pour m'avoir motivé et soutenu sans relâche, pour avoir cru en moi, mais aussi et surtout pour les qualités humaines qu'il se donne pour mission de transmettre. Les mots ne seront jamais à même de lui exprimer mon respect.

Je tiens à remercier également les membres du jury qui ont accepté de consacrer leurs temps précieux à l'évaluation de ce travail.

Mes remerciements s'étendent à toutes les personnes qui ont contribué de prêt ou de loin à sa réalisation.

Qu'il me soit permis ici de témoigner tout mon amour à mes parents qui ont su m'inculquer une éducation, des valeurs et une ouverture d'esprit et qui ont cru à ma réussite plus que je ne le soit moi-même, à mes frères et sœurs, à la mémoire de mes grands-parents ainsi qu'à mes amis, je leurs dédit ce travail.

Liste des Acronymes et abréviations

- **ANDI** Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- **BM** Banque Mondiale
- **CECA** Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
- **CEE** Communauté Economique Européenne
- **CNRC** Centre National de Registre de Commerce
- **EPI** Economie Politique Internationale
- **FMI** Fonds Monétaire International
- **FMN** Firme Multinationale
- **GATT** General Agreement on Tariff and Trade
- **GZALE** Grande Zone Arabe de Libre Echange
- **IDE** Investissement Direct Etranger
- **IER** Intégration Economique Régionale
- **JO** Journal Officiel
- **LF** Loi de Finance
- **LFC** Loi de Finance Complémentaire
- **MNC** Multinational Corporation
- **MNE** Multinational Entreprise
- **OCDE** Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
- **OMC** Organisation Mondiale du Commerce
- **ONG** Organisation Non-gouvernementale
- **ORD** Organe de Règlement des Différents
- **PAS** Plan d'Ajustement structurel
- **PIB** Produit Intérieur Brut
- **PVD** Pays en Voix de Développement
- **R-D** Recherche et Développement
- **STN** Société Transnationale
- **S&P** Standard and Poor's
- **Tee** Taux d'effort à l'exportation
- **Ti** Taux d'internationalisation
- **TIC** Technologie de l'Information et de la Communication
- **To** Taux d'ouverture
- **Tp** Taux de pénétration
- **UE** Union Européenne
- **UEM** Union Economique et Monétaire
- **UMA** Union du Maghreb Arabe
- **ZALE** Zone Arabe de Libre Echange

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1 : La mondialisation : vers un espace mondial intégré par une géopolitique multifactorielle	9
Introduction	9
Section 1 : La mondialisation : vers une fragmentation multifactorielle du processus.....	10
Section 2 : La globalisation économique et financière : soubassements et conséquences..	34
Section 3 : La globalisation économique et financière : quantification d'un processus.....	47
Conclusion	59
Chapitre 2 : L'Etat-nation et le champ théorique sur son interaction avec la globalisation économique et financière	61
Introduction	61
Section 1 : Fondements théoriques de l'Etat-nation et de son attribut la souveraineté.....	62
Section 2 : L'Etat-nation dans le cadre de la globalisation, de la domination mondiale et à l'épreuve du marché néolibéral.....	84
Section 3 : Le rôle de l'Etat dans le contexte de la globalisation des économies.....	99
Conclusion	110
Chapitre 3 : Analyse de la souveraineté de l'Etat-nation dans un cadre de géopolitique externe multifactorielle	113
Introduction	113
Section 1 : L'Etat-nation à l'épreuve des FMN.....	114
Section 2 : L'Etat-nation à l'épreuve de l'intégration économique régionale (IER).....	126
Section 3 : L'Etat nation à l'épreuve des organisations économiques internationales.....	137
Section 4 : L'Etat-nation à l'épreuve des groupes de pression, des ONG et des acteurs de la sphère financière.....	148

Conclusion	160
Chapitre 4 : Analyse de la souveraineté algérienne dans le contexte de la globalisation économique et financière	162
Introduction	162
Section 1 : La situation de l'Algérie dans le processus de la globalisation.....	163
Section 2 : L'Algérie, un pays vulnérable soucieux de préserver sa souveraineté.....	176
Section 3 : La souveraineté algérienne à l'épreuve des acteurs et phénomènes de la globalisation économique et financière.....	193
Conclusion	212
Conclusion générale	214
Bibliographie	218
Annexes	226
Liste des illustrations	240
Table des matières	243

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

« L'opposition à la mondialisation au nom de la défense de la souveraineté nationale repose sur la crainte, que celle-ci remette en cause la nature même de l'Etat-nation. C'est à dire qu'elle disloque la cohérence sur laquelle se fonde la souveraineté nationale entre un gouvernement et son administration, un territoire et un peuple. De ce fait, l'indépendance politique d'un pays, même dans le cas où elle aurait été reconnue par la communauté internationale, deviendrait purement formelle. Qu'elle soit menacée par l'hégémonie d'une «hyper puissance», ou qu'elle soit désarmée par le jeu des mécanismes du marché mondial ».

MICHALET Charles-Albert, économiste français, membre et co-fondateur du Cercle des économistes et Professeur émérite d'économie à l'Université Paris-Dauphine

Dans les relations internationales contemporaines, les agents ayant la compétence de représenter les différentes populations sur la scène mondiale sont les Etats-Nations. A la fin du moyen-âge, les conditions qui prévalaient au cours des siècles passés se sont brutalement modifiées notamment sur le plan politique, avec la désagrégation de l'ordre féodal et la constitution progressive des Etats-nations.

Ce modèle étatique s'est peu à peu étendu au point de devenir la figure imposée de l'organisation politique. Il se construit autour des concepts de nation (groupe humain), constituée autour d'une figure abstraite, l'Etat, perçu comme un principe d'ordre et de cohésion, disposant du monopole de la contrainte, et existant à travers un appareil structuré de domination, mais également sur le concept de souveraineté qui est le principe d'organisation de la société. La souveraineté est l'autorité suprême, caractère d'un Etat indépendant.

Même si elle recouvre des réalités hétérogènes, la forme étatique s'est étendue progressivement au monde, et sa sphère d'intervention n'a cessé de croître, mais celle-ci va entrer en crise à la fin du XXème siècle sous l'impulsion de facteurs idéologiques, politiques mais surtout économiques, à l'instar de la globalisation économique et financière. Le cadre de cette globalisation renforce le besoin en coopération entre Etats-nations, la notion de souveraineté étant l'instrument conceptuel le plus utilisé de l'ordre international et

interétatique.¹ Mais actuellement, les Etats-nations, fondement de la démocratie moderne, se débattent dans de grandes difficultés d'adaptation au contexte de l'intégration des économies.

❖ Intérêt du thème

Par ailleurs, il est fascinant et source d'un profond intérêt, la formidable interaction qui existe entre l'économie et d'autres sciences, d'abord sociales telles que les sciences politiques, le droit, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, l'histoire et la géographie, ensuite les sciences exactes, notamment, les mathématiques, les probabilités et les statistiques, qui sont d'excellents outils de quantification et d'appréciation des phénomènes économiques. Cela est profondément motivant, motivation due au fait que l'on ne peut être de bons analystes économiques sans être politologues, sociologues, philosophes, historiens, juristes, géographes et mathématiciens.

Ce qui nous amène à estimer que les événements géopolitiques dans le monde ne méritent, sans doute pas, d'explications simplistes, superficielles et sommaires, mais au contraire, d'essayer de faire le lien entre plusieurs événements qui, peut-être pour quelque uns paraîtraient sans relation mais qui sont en réalité intimement et étroitement liés. Nous tenterons d'établir la relation entre la globalisation économique et financière (phénomène économique) et l'Etat-nation (phénomène économique, politique, juridique, géographique et social).

Les critiques sont nombreux et très intransigeants dans leurs analyses et réflexions. Joseph STIGLITZ (2002)², Omar AKTOUF (2013)³ et beaucoup d'autres encore dénoncent ce recul du rôle de l'Etat dans des domaines très sensibles. Ils estiment qu'on ne doit pas résonner en terme d'efficacité économique (lucrative) au profit d'une classe capitaliste, lorsqu'il s'agit de santé ou d'éducation, mais plutôt, de rechercher la justice sociale, l'éducation et la santé pour tous et de combattre toute inégalité qui résulterait de cette libéralisation toute azimut.

¹ BAL Lider, « Le mythe de la souveraineté en droit International, la souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international », Mémoire de doctorat, Ecole Doctorale Droit Science Politique Histoire, Université de Strasbourg, le 03 Février 2012, p 15.

² STIGLITZ Joseph E. « La grande désillusion », édition Fayard, Paris, 2003.

³ AKTOUF Omar, « HALTE AU GACHIS, En finir avec l'économie-management à l'américaine », édition arak, Alger, 2013.

❖ L'objectif du mémoire

L'objectif de ce présent mémoire est, d'essayer de vérifier si, effectivement, la souveraineté de l'Etat-nation de notre temps est remise en cause par des phénomènes relevant du processus de globalisation. Les causes de cette perte de souveraineté sont d'origines diverses mais principalement économiques. Du moins, c'est celle-ci que nous analyserons dans ce présent travail de recherche. Ces causes vont de l'intégration économique régionale au pouvoir grandissant des institutions internationales, des entreprises globalisées et même, mais de moindre importance, des ONG, des groupes de pressions (lobbies), des agences de notation, des réseaux sociaux, etc.

Aujourd'hui, beaucoup d'économistes, à l'exemple de KENICHI OHMAE (1996), et à travers la libre circulation de ce qu'il dénomme les quatre « I » (Investissement, Industrie, Information et Individu), démontre que les Etats-nations sont devenus des unités opérationnelles artificielles, et même chimériques, dans une économie planétaire.⁴ Charles-Albert MICHALET (1979), quant à lui, estime que l'espace national perd son unité territoriale. Le contour des Etats-Nations devient flou et la maîtrise de l'Etat sur l'activité économique s'est affaiblie.⁵

Par ailleurs, les Etats sont aujourd'hui réduits à un rôle de séduction des investisseurs internationaux (le 2^{ème} I évoqué par KENICHI OHMAE), ils se font la concurrence entre eux pour attirer sur leurs sols des multinationales de plus en plus capricieuses et difficiles à satisfaire. Ainsi, l'Etat a enfin trouvé un interlocuteur de taille et n'a qu'à s'effacer devant le pouvoir montant des firmes multinationales – FMN. Le marché reprend sa juste place et la firme échappe aux pressions des politiques fiscales et monétaires. Dans ces conditions, l'autorité souveraine des Etats ne serait plus qu'une illusion et le véritable ressort du pouvoir et de la politique internationale serait aux mains des multinationales.

L'autre cause éventuelle à l'origine de la perte de souveraineté des Etats, est l'intégration économique régionale. En effet, peut-on estimer, à titre d'exemple, qu'un Etat dans le cadre de l'union européenne, est un Etat jouissant de la pleine souveraineté ? Il y a une délégation, voir un abandon de la souveraineté encore plus important, dans le cadre de la zone euro, au profit d'institutions supranationales particulièrement dans des secteurs d'importance majeure relevant des attributs même de la souveraineté tels que le domaine monétaire et

⁴ OHMAE K., « De l'État-nation aux États-régions », traduction, édition DUNOD, Paris, 1996, p 1-5.

⁵ MICHALET Charles-Albert, « États, nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », Sociologie et sociétés, vol. 11, n° 2, 1979, p 39-58.

financier, la législation, la politique, la justice, le social... et l'apparition et le développement d'une entité en place et lieu des Etats-Nations. Entité caractérisée par l'accaparement grandissant de domaines de compétences autrefois exclusifs à l'Etat-nation. Cette entité qu'on pourra peut-être nommer « Etat postmoderne » possède, un parlement, une cour de justice, une banque centrale, un fonds de stabilité, un conseil et des commissions... sans oublier des symboles qui caractérisaient exclusivement l'Etat-nation tels qu'un passeport, un drapeau, un hymne et une monnaie.

Autre défi que rencontrent les Etats-nations, l'intrusion des institutions économiques internationales à vocation mondiale, dans le processus de prise de décisions souveraines telles que les politiques économiques, la mise en place de mesures d'austérités et des réformes économiques et sociales. Le prix Nobel d'économie Joseph E. STIGLITZ (2003) estime qu'au sein de ces institutions : « *on prétend aider les pays en développement alors qu'on les force à ouvrir leurs marchés aux produits des pays industriels avancés, qui eux-mêmes continuent à protéger leurs propres marchés* »⁶. Il les traite même de grande hypocrisie et de faire dans l'injustice au profit des pays industrialisés.

❖ La problématique de recherche

De ce fait, beaucoup d'économistes et de politologues ont constaté, dans cette intense et vélocité globalisation de l'économie mondiale, la marginalisation d'un acteur : « l'Etat-nation ». Mais au-delà d'un simple discours de vulgarisation scientifique, l'Etat a-t-il encore toute l'autonomie requise dans la prise de décision surtout quand cela relève des domaines de la souveraineté nationale ?

En d'autres termes, **l'Etat-nation est-il en train de perdre sa souveraineté sous la pression de la montée en puissance de la globalisation économique et financière?**

De cette problématique principale découlent d'autres questionnements :

- Qu'est-ce-que et quelle est l'ampleur prise par la globalisation économique et financière ?
- Qu'est-ce-que l'Etat-nation et que signifie être souverain ?

⁶ STIGLITZ E Joseph., « La grande désillusion », édition Fayard, Paris, 2003, p 34.

- Quels sont les éléments caractérisant la globalisation économique et financière et quel est leur impact sur la souveraineté de l'Etat-nation ?
- Comment peut-on situer la souveraineté algérienne dans le cadre de la géopolitique mondiale ?

❖ **Les hypothèses de recherche**

Les hypothèses que nous présentons afin de répondre à notre problématique sont :

- La globalisation économique et financière ne remet pas en cause la souveraineté de l'Etat-nation ; ne touche pas à ses prérogatives, il est donc tout à fait autonome et libre de ses actions ;
- La globalisation économique et financière est constituée d'un ensemble d'éléments qui agissent sur la souveraineté de l'Etat-nation, de manières et dans des proportions différentes et ainsi ébranlent son indépendance et son autonomie.

❖ **Espace temporel et géographique**

La mondialisation est un long processus d'interdépendance à l'échelle mondiale qui se caractérise par son intensification permanente. Il en existe différents découpages temporels qui se ramènent tous à prôner une expansion sans précédent de ce phénomène à partir des années 1980, date qui correspond au début de la phase actuelle généralement dénommée « globalisation » ayant pour caractéristique l'apparition d'un seul marché de capitaux à l'échelle planétaire, tout en gardant les caractéristiques des phases précédentes. Ce qui explique notre choix de nous restreindre dans notre analyse à la période qui va de 1980 à nos jours est le fait qu'elle englobe tous les acteurs et phénomènes des phases précédentes tout en connaissant l'apparition et/ou le renforcement d'autres.

La mondialisation est un processus qui n'épargne aucun pays du monde et après avoir traité l'inflexion de l'Etat-nation de façon générale, nous avons estimé judicieux de nous intéresser au cas de l'Algérie qui a, à maintes reprises, vu sa souveraineté remise en cause, même après son indépendance. L'Algérie est l'un des Etats-nations où le discours sur la souveraineté est quasi-permanent, notamment dans les discours officiels.

❖ Démarche méthodologique et bibliographique

Afin de mener à bien cette étude et de répondre à la question fondamentale présentée précédemment, nous avons opté pour la démarche méthodologique suivante :

Le présent travail de recherche est, d'abord, une analyse qui consiste à décomposer le phénomène de la globalisation en éléments plus simples (acteurs et/ou phénomènes) qui le constituent. Ensuite, une réflexion, car il s'agit d'une élaboration de la pensée résultant de l'examen de l'interaction entre les éléments de la globalisation et la souveraineté de l'Etat-nation. Ce dernier s'analyse, quant à lui, dans un cadre permanent de géopolitique interne et de géopolitique externe et c'est ce dernier volet, qui retrace la relation de l'Etat avec les autres Etats et avec des acteurs non étatiques, qui sera le champ d'étude de notre réflexion.

Quant aux références bibliographiques, nous avons eu recours à des ouvrages, principalement pour le volet théorique du travail de recherche, mais également à des articles, rapports, sites internet, thèses et mémoires. Nous avons accordé une attention particulière aux sites des organisations internationales qui constituent une source d'information sous forme de publications de données ou d'études empiriques pouvant contourner le manque de statistiques et données qui préoccupe tout chercheur qui s'intéresse au cas algérien.

❖ Structure du mémoire

Afin d'étudier et de vérifier les hypothèses et ainsi analyser et répondre à la problématique posée, le travail de recherche est structuré en quatre chapitres :

Le premier, intitulé « La mondialisation : vers un espace mondial intégré par une géopolitique multifactorielle », portera sur la présentation et la mesure du processus de la mondialisation, principalement sa dernière phase, en l'occurrence la globalisation en insistant sur son caractère de géopolitique multifactorielle.

Le second chapitre, « l'Etat-nation et le champ théorique sur son interaction avec la globalisation économique et financière », présentera l'Etat-nation, son historique, sa typologie, sa morphologie... sachant qu'il est un objet d'étude pour trois principales sciences sociales ; les sciences politiques, les sciences juridiques bien évidemment mais aussi les sciences économiques. Nous y intéresserons, particulièrement à son caractère principal : sa souveraineté.

Le troisième chapitre, « Analyse de la souveraineté de l'Etat-nation dans un cadre de géopolitique externe multifactorielle », composé de quatre sections correspondant chacune à une catégorie d'acteurs et/ou phénomènes du processus qui est susceptible d'infléchir la souveraineté de l'Etat-nation.

Le quatrième et dernier chapitre, analysera la souveraineté de l'Algérie dans ce contexte de globalisation. Il s'agit, dans un premier temps, de mettre en lumière la place particulière qu'accorde l'Algérie à ce concept de souveraineté, puis dans un second, présenter et/ou démontrer le degré de sa vulnérabilité pour confronter enfin sa souveraineté aux acteurs et/ou phénomènes précédemment cités.

Nous concluons en insistant sur l'importance de la compréhension de l'espace mondial, de ses éléments et de ses enjeux pour assurer la pérennité de l'Etat-nation dans le cadre de la globalisation des économies.

Chapitre 1 :

**LA MONDIALISATION :
VERS UN ESPACE
MONDIAL INTÉGRÉ PAR
UNE GÉOPOLITIQUE
MULTIFACTORIELLE**

Chapitre 1 : La mondialisation : vers un espace mondial intégré par une géopolitique multifactorielle

Introduction

« Autrefois, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Aujourd'hui, ils sont tous dépendants les uns des autres. »

Polybe, historien grec, IIe siècle avant J.-C.

Le concept de mondialisation/globalisation a fait l'objet de vifs débats et d'innombrables travaux et études dans le monde. En ce sens, il suscite l'intérêt de catégories hétérogènes d'acteurs, les académiciens, les pouvoirs publics, les investisseurs, les institutions bancaires et financières, mais également de chercheurs de plusieurs disciplines (économie, sociologie, politique, géographie, géopolitique, géostratégie...).

Quelques historiens, tels que A.G. HOPKINS, découpent la mondialisation en quatre périodes : archaïque (avant 1600), proto (de 1600 à 1800), moderne (de 1800 à 1950) et postcoloniale ou contemporaine (depuis 1950 à nos jours)¹. On dit également, qu'il y a eu deux mondialisations, celle d'avant 1914 et la mondialisation contemporaine, qui est selon Gérard DUSSOUY (2009), la conséquence de l'effet multiplicateur des nouvelles technologies de communication, de la production et de la consommation de masse, mais aussi de la dissuasion nucléaire, et de l'impact global des États-Unis en matière de politique économique, de normes sociétales, ou de pratiques culturelles.²

Les avis sont assurément nombreux et partagés mais nous retiendrons la vision selon laquelle, la mondialisation est un processus long dont on peut distinguer, dans sa version contemporaine, trois principales périodes : l'internationalisation des économies, la multinationalisation et la globalisation. Partant de là et dans le souci de représenter la mondialisation comme un processus multidimensionnel et multifactoriel, nous analyserons dans ce chapitre la mondialisation contemporaine, d'abord en la définissant, et en retraçant son évolution (section 1), puis en présentant ses différents soubassements et vecteurs (section 2), et

¹DUSSOUY Gérard, « Traité de relations internationales. Tome III. Les théories de la mondialité », Éditions L'Harmattan, Paris, 2009, p 14.

²Ibid. p16

en fin en s'appuyant sur des travaux et études empiriques, nous donnerons un aperçu chiffré de ce phénomène en présentant des indices de calcul afin de mieux appréhender son ampleur (section 3).

Section 1 : La mondialisation : vers une fragmentation multifactorielle du processus

Bien que le terme de mondialisation (ainsi que celui de globalisation) soit très largement utilisé, une définition universellement acceptée est difficile à dégager. Nous nous intéresserons tout particulièrement à la mondialisation actuelle qu'on désignera par « mondialisation contemporaine » et sur ses aspects économique, financier et géopolitique. Cette mondialisation est un champ de force, un domaine des affrontements, des impérialismes, des dépendances, structurant le monde en espaces dominants et périphérie plus ou moins intégrée.³

1. Le processus d'intégration des économies nationales

Il existe différentes approches quant à la définition du processus de mondialisation. Elles diffèrent selon la discipline qui en fait son objet, des dimensions et des éléments retenus pour la cerner.

1.1. Essai de définition du processus de mondialisation

La globalisation désigne selon WEISS (2000) « a term used by a lot of woolly thinkers who lump together all sorts of superficially converging trends in popular tastes for food and drink, clothes, music, sports and entertainment with underlying changes in the provision of financial services and the directions of scientific research, and call it all globalization without trying to distinguish what is important from what is trivial, either in causes or in consequences. »⁴ Cette définition met en relief l'hétérogénéité de la mondialisation.

³ DALLEMNE Pierre et NONJON Alain, « L'espace mondial: fracture ou interdépendance ? », édition TRANSVERSALE, Paris, 2005.

⁴ WEISS Lynda, "Globalization and state power", DEVELOPMENT AND SOCIETY, Volume 29, Number 1, June 2000, p 3.

Par ailleurs, ce phénomène, est un processus dont le moteur principal est le développement des échanges internationaux et qui tend à accroître l'interdépendance économique entre les pays et les régions (surtout avec l'apparition et l'accélération du phénomène d'intégration économique régionale) et provoque une plus grande intégration des économies au plan mondial. L'expansion porte sur une pluralité de dimensions, les échanges commerciaux, les flux d'investissement, les flux financiers, les flux d'information mais également et dans une moindre mesure, les flux migratoires d'un pays à l'autre.⁵

La mondialisation renvoie ainsi à un processus dynamique permettant aux ressources nationales de devenir plus mobiles à l'échelle internationale⁶. L'éloignement géographique devient un facteur de moins en moins important dans l'établissement des relations économiques, politiques et socioculturelles internationales ce qui crée des possibilités et des opportunités mais suscite des craintes, des oppositions, des actions et des réactions⁷ tels que les mouvements anti et altermondialistes.⁸

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, René TOKO NGALANI (2010) par exemple dénombre plusieurs mondialisations correspondant en général à des civilisations d'Homme ayant des intentions mondialistes et un projet de domination sur les autres peuples de tous les continents connus à leurs époques respectives. Voici son raisonnement ; il y a eu d'abord la civilisation égyptienne et la civilisation antique d'Asie qui sont des civilisations sans mondialisation, puis, il dénombre sept mondialisations correspondant à : la civilisation grecque antique (1200 à 500 av J.-C.) ; la civilisation romaine antique (509 av J.-C. à 476) ; la civilisation musulmane (VIIIème siècle à 2006) ; l'expansion de la civilisation européenne (du XVIème au XVIIIème siècle) ; les conquêtes coloniales (XIXème siècle) ; le néocolonialisme (1960 à 2000) ; la crise de gestion des pays du tiers monde (XXIème siècle).⁹

Plutôt que de parler de plusieurs mondialisations, il s'agit d'un long processus dont les origines sont difficilement déterminables mais qui connaît des ruptures, avec le déclin d'une civilisation par exemple ou d'une crise d'ampleur mondiale.

⁵ STRATEGOR, « politique générale de l'entreprise », 4^{ème} édition, édition DUNOD, Paris, p 223.

⁶ OCDE, « Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique », édition OCDE, 2005, p 11.

⁷ OCDE, « La société créative du XXIème siècle », OCDE, 2001, p 203-204.

⁸ Pour de plus amples détails sur les critiques à l'encontre du phénomène de mondialisation néolibérale, se référer aux ouvrages suivant : STIGLITZ Joseph E. « Le prix de l'inégalité », édition Norton, New York, 2012, 509 pages et CORM Georges, « Le nouveau gouvernement du monde, idéologie, structures, contre-pouvoirs », édition APIC, Alger, 2013, 301 pages.

⁹ TOKO NGALANI René, « Mondialisation ou impérialisme à grande échelle ? », édition L'Harmattan, Paris, 2010.

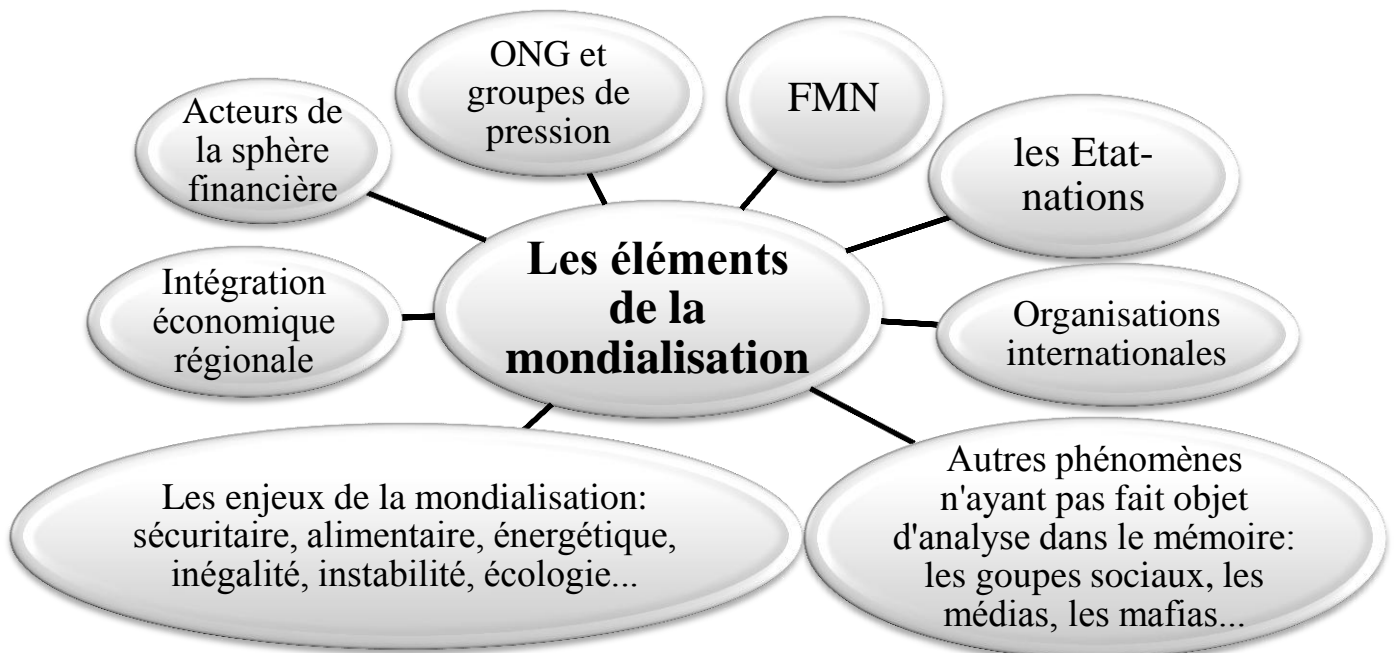
1.2. Approche multifactorielle de la mondialisation

Notre réflexion n'a de sens qu'en admettant le caractère multifactoriel de la mondialisation. Assurément et avant toute chose, il est question d'un processus complexe d'acteurs et de phénomènes dont l'hétérogénéité et la variété sont phénoménales. Il s'agit d'un processus qui met en relation et en interdépendance des éléments d'essence et de nature dissemblables.

Comme cela est repris dans la figure N°1 ci-après, les éléments les plus importants et qui sont repris le plus souvent dans la littérature en la matière (REDOR D. (2007), NONJON et DALLENE (2005), CHAUPRADE (2007)) sont les FMN, les organisations internationales, l'intégration économique régionale, les ONG, *think tanks* et groupes de pression ainsi qu'une multitude d'autres relevant de la sphère financière. Ces éléments sont certes les plus importants mais loin d'être les seuls, les médias, les mafias et milices, les individus et groupes sociaux et toutes autres associations en plus d'une multitude d'enjeux sont également des éléments de la mondialisation. Ceux-ci sont les déterminants des mutations et des bouleversements d'ordre économique et géopolitique que subi le monde de nos jours.¹⁰

¹⁰ CHAUPRADE Aymeric, « Géopolitique, Constantes et changement dans l'histoire », édition ellipses, Paris, 2007, p 25-56.

Figure N°1. Les acteurs et les phénomènes de la mondialisation



Source : Réalisé par nos soins et inspiré de : CHAUPRADE Aymeric, « Géopolitique, Constantes et changement dans l’histoire », édition ellipses, Paris, 2007. NONJON Alain et DALLENNE Pierre, « La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux », édition ellipses, Paris, 2004. REDOR Dominique, « Les Gagnants et les Perdants de la Mondialisation », édition Economica, Paris, 2007.

1.3. La rupture avec le paradigme traditionnel de l’économie internationale

C. A. MICHALLET (2007) a eu pour mérite d’avoir développé les trois configurations du processus de mondialisation, il part pour cela de trois caractéristiques principales, en rupture avec les théories traditionnelles de l’économie internationale, chose qui permet de déboucher sur les trois configurations de la mondialisation. Les ruptures sont présentées comme suit :

- D’abord, le fait que la mondialisation est un phénomène multidimensionnel, loin de ce que prônait la théorie de l’économie internationale classique qui restreignait le processus à la seule dimension des échanges commerciaux et ignorant les deux autres dimensions à savoir la production (IDE, FMN, délocalisation...) ainsi que la dimension financière (circulation des capitaux) ;
- Ensuite, l’immobilité des facteurs de production qui permettait d’expliquer les avantages comparatifs n’est plus viable. En réalité, en plus de la circulation des capitaux, il y a le phénomène de délocalisation qui s’accompagne également du déplacement de la main d’œuvre tels que des cadres techniques ou commerciaux ;

- Et en fin, la réduction du rôle des Etats-nations du fait qu'un nombre croissant de firmes de l'industrie et des services ainsi que des banques et des institutions financières développent de plus en plus leurs activités en dehors de leur territoire d'origine.¹¹

Les trois configurations recensées depuis l'apparition du capitalisme se définissent par la prépondérance relative de l'une des trois dimensions combinatoires de la mondialisation au cours du temps.¹² Ce constat permet de dégager, trois phases dans la mondialisation contemporaine ; l'internationalisation ou la configuration internationale, la mondialisation ou la configuration multinationale et la globalisation ou la configuration globale.

1.4. Les trois phases de la mondialisation contemporaine

Bien que l'on parle souvent de la mondialisation comme un phénomène économique, elle touche en réalité à différentes dimensions. La mondialisation est un phénomène autant économique que politique, environnemental, géographique, géopolitique, culturel, social et militaires. Pour ce qui est de ce travail de recherche, nous nous focaliserons principalement sur la dimension économique et financière de ce phénomène mais également sur la dimension géopolitique, nécessaire pour répondre à notre problématique.

Avant la phase actuelle d'intégration économique poussée dénommée « globalisation », il convient de noter l'existence de deux périodes antérieures à celle-ci : l'internationalisation et la mondialisation, également nommées les configurations internationale et multinationale de la mondialisation par C. A. MICHALET (2004 et 2007).

1.4.1. L'internationalisation des économies : la configuration internationale

La première phase d'intégration des économies est celle de l'internationalisation correspondant à l'ouverture des économies aux échanges de biens et services. Dans ce sens, un vaste mouvement de libéralisation des flux fut entrepris à partir de 1950, grâce notamment au FMI, au GATT, à l'OCDE...¹³ au moyen du multilatéralisme économique. L'internationalisation des économies ou internationalisation tout simplement désigne ainsi « un processus conduisant à l'intensification des échanges de biens et services entre Etats nationaux. L'internationalisation

¹¹ MICHALET C. A, « Mondialisation, la grande rupture », édition la découverte, Paris, 2007, p 8.

¹² Ibid. p 8.

¹³ BOURGUINAT Henri et al, « Finance internationale », édition DOLLOZ, Paris, 2007, p 15.

relie des marchés nationaux qui possèdent des caractéristiques différentes, notamment en ce qui concerne la réglementation »¹⁴.

C. A. MICHALET (2007), dénomme cette phase de « configuration internationale », c'est celle qui a le plus duré dans le temps. Nous pouvons la faire remonter jusqu'au 15^{ème} siècle, mais n'a fait l'objet de théorisation qu'à partir de la fin du 18^{ème} siècle et s'achève approximativement dans les années 1960. Elle se définit par la prédominance de la dimension des échanges commerciaux des biens sur les autres dimensions de la mondialisation. L'analyse de la mobilité des biens relève de la théorie des échanges internationaux encouragés par la spécialisation internationale fondée sur les avantages comparatifs.¹⁵

1.4.2. La mondialisation des économies : la configuration multinationale

Le terme mondialisation renvoie en général à la deuxième phase de l'intégration des économies, c'est une phase intermédiaire, c'est-à-dire en aval de l'internationalisation et en amont de la globalisation. Pour C. A. MICHALET (2004), il s'agit de la configuration dont la dimension dominante est la mobilité internationale de la production de biens et services, le vecteur le plus important étant les IDE des firmes. La logique de cette configuration est la compétitivité avec l'exacerbation de la concurrence entre les firmes qui « deviennent les acteurs principaux de la mondialisation, les Etats-nations subsistent mais perdent leur position prépondérante »¹⁶.

Les FMN se substituent, ainsi, au marché avec l'augmentation des flux intra-firme de toutes sortes (capitaux, biens et services...) et les prix des biens et services des facteurs qui deviennent des prix de transfert fixés par les firmes.¹⁷ Il s'agit, par conséquent, d'un état d'intégration des économies plus avancée que la phase précédente.

1.4.3. La globalisation économique et financière : la configuration globale

1.4.3.1. Définition de la globalisation économique et financière

Bien que plusieurs économistes tentent de distinguer entre les deux termes mondialisation/globalisation mais les deux semblent synonymes. Dans la littérature anglo-

¹⁴ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, « Dictionnaire des sciences économiques », édition AMAND COLIN, Paris, 2001, p 258.

¹⁵ MICHALET C. A. « Qu'est-ce-que la mondialisation ? », édition La Découverte, Paris, 2004, p 31 et 32.

¹⁶ Ibid. p 27.

¹⁷ Ibid. p 27.

saxonne le terme *globalization* est la dénomination du processus d'interdépendance des économies à l'échelle de la planète, il est par conséquent synonyme du mot français mondialisation. Or, dans la littérature française la globalisation renvoie plutôt à la période de mondialisation d'à partir des années 1980. Pour cela, et afin d'éviter toute ambiguïté, nous utiliserons le terme mondialisation pour désigner le processus d'interdépendance des économies nationales à l'échelle mondiale et celui de globalisation pour la 3^{ème} période de ce dernier.

Avant de pouvoir exposer la globalisation comme phénomène, il convient d'abord de définir le terme « globalisation », qui est le fait de globaliser, de constituer un tout homogène (de même nature) avec des éléments distincts. Dans ce cas, le tout homogène est l'économie mondiale et les éléments distincts sont les Etats-nations et tous les autres éléments de la mondialisation cités précédemment. Il convient néanmoins de noter que c'est un processus inachevé plutôt qu'une situation aboutie, un processus car elle s'inscrit dans l'évolution de l'histoire et inachevée car elle est toujours en cours.

La globalisation est la forme contemporaine de la mondialisation qui se caractérise par la financiarisation et par l'apparition du transnational¹⁸ ainsi que des stratégies globales des firmes. Elle se différencie également de l'internationalisation sur le plan des relations économiques internationales, car la globalisation rejette la pertinence des frontières nationales sur lesquelles elles se fondent.¹⁹ Il est à noter que ce n'est aucunement la fin des relations économiques internationales, car la globalisation est un processus qui est loin d'être achevé.

Une définition de la globalisation que nous estimons plus explicite est comme suit: « La globalisation concerne aussi bien la sphère réelle (investissement productif des firmes multinationales) que la finance. La globalisation contient l'idée selon laquelle le marché mondial doit être considéré comme une totalité (les stratégies des firmes deviennent globales). Ceci n'est possible que si les différentes réglementations tenant à l'existence des Etats-nations sont fortement atténuées (c'est-à-dire que les Etats-nations sont contraints de céder sous la pression d'une économie mondiale de plus en plus intégrée et changer la réglementation, afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire...), ce qui conduit à une plus grande unification du marché mondial. La déréglementation sous toutes ses formes (contrôle des implantations sur un territoire, réglementation des changes, discriminations fiscales, etc.) permet alors à un groupe d'appréhender les déterminants de ses implantations ou de ses placements par rapport à un

¹⁸ AZUELOS Martine, Mondialisation Vs globalisation, Séminaire « Mondialisations : concepts, enjeux, échelles », 10 Octobre 2013, ENS.

¹⁹ SIROEN Jean-Marc, « Relations économiques internationales », édition Bréal, Paris, 2002, p 14.

marché mondial déterminé comme un tout. Globalisation et déréglementation sont donc étroitement liées »²⁰.

Parallèlement, pour C.A. MICHALET (2004), cette phase correspond à la configuration globale dont prédomine la dimension financière, et est apparue dès les années 1980. Elle est caractérisée par le fait que les mouvements de capitaux deviennent en partie autonomes et échappent aux déterminations de l'économie réelle qui prédominaient dans les configurations antérieures. Les institutions financières privées (zinzins) sont devenues les principaux acteurs. Les frontières nationales ne freinent plus les mouvements de capitaux. L'espace pertinent de la configuration globale est défini par des réseaux reliant les différentes places financières « offshore ».²¹

Certains économistes tels que Robert GILPIN (2002), estiment que la globalisation économique est essentiellement localisée dans la triade des pays industrialisés (Etats-Unis, Europe et Japon) ainsi que les pays nouvellement industrialisés d'Asie du sud-est.²² Mais, nous trouvons plus raisonnable d'estimer que la globalisation économique est un processus qui touche les pays du monde entier mais à des degrés différents. Il est vrai, par exemple, que nous ne pouvons classer dans la même catégorie des pays concernés par la globalisation économique, deux pays tels que les USA et la Corée du Nord ou la Grande Bretagne et le Myanmar.

Nous pouvons remarquer que la globalisation peut paraître un phénomène irréversible mais en réalité, nous devons relativiser ce constat, car comme le stipule Gérard DUSSOUY (2009), « le phénomène de la globalisation n'a rien d'irréversible. Il est à la merci du déchaînement d'une crise elle-même globale (parce qu'elle concernerait les différentes parties du monde) et systémique (parce qu'elle impliquerait d'autres champs que l'économique) »²³.

1.4.3.2. La globalisation financière

L'une des dimensions les plus importantes de la globalisation économique est la globalisation financière qui désigne l'état d'intégration très poussé qui caractérise les marchés de capitaux dans l'ensemble de l'économie mondiale²⁴. Il s'agit de la création d'un marché de

²⁰ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, « Dictionnaire des sciences économiques », édition AMAND COLIN, Paris, 2001, p 235.

²¹ MICHALET C. A. 2004, Op.cit., p 28-29.

²² DEMUIJNCK Geert et VERCAUTEREN Pierre, « L'Etat face à la globalisation économique : quelles formes de gouvernance ? », édition du Sandre, Paris, 2009, p 5-16.

²³ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 21.

²⁴ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit. p 235-236.

capitaux unique au niveau international, chose qui représente un bouleversement par rapport à la période précédente où le système financier était dominé par la finance bancaire et largement administré par les pouvoirs publics²⁵.

La globalisation financière est la grande résultante, d'abord de la déréglementation des années 1980, qui a pu mettre en œuvre la libre circulation des capitaux entre les différentes places financières, parfois même pour de mineures variations des paramètres financiers (taux d'intérêt, taux de change). Cela crée par conséquent une interdépendance et une interaction énorme entre les marchés. Ensuite, le fait que les gestionnaires de fonds ont joué la carte de la diversification de leur portefeuille (pour la limitation des risques notamment). Par ailleurs, les marchés des capitaux ne se limitent plus à être juste reliés, mais ils fonctionnent également 24/24 grâce au décalage horaire.

Le processus de globalisation financière est fondé sur la matérialisation de la règle des trois "D" ; trois phénomènes : la désintermédiation, la déréglementation et le décloisonnement. Le premier, la désintermédiation, signifie le recours croissant aux marchés financiers pour le financement et non plus au système bancaire. Le second, la déréglementation, signifie que les autorités monétaires des principaux pays industrialisés ont, non pas aboli les réglementations, mais les ont allégées de manière à faciliter la circulation internationale des capitaux. Et enfin, le décloisonnement qui est le fait de supprimer les cloisons et qui renvoie à l'éclatement des compartiments qui existaient, que ce soit du point de vue géographique, fonctionnel ou temporel, c'est l'abolition des frontières face aux capitaux.

²⁵ MAYRHOFER Ulrike, URBAN Sabine, « Management international », Pearson Education France, 2011, p 17.

Tableau N°1 : Récapitulatif des phases et des caractéristiques du processus de mondialisation

Phases d'intégration de l'économie mondiale	Internationalisation	Mondialisation	Globalisation
Période approximative	Avant 1960	1960 à 1980	1980 à nos jours
Flux économiques internationaux	Intensification des échanges commerciaux particulièrement	Intensification des échanges de toute nature (commerciale, d'investissement, financière, information...) Mobilité des ressources nationales	Stade d'intensification des échanges très avancé
Stratégie des entreprises	Internationalisation des entreprises	Multinationalisation des entreprises	Globalisation des entreprises
La sphère financière	Pas très développée	Développement des systèmes financiers nationaux dominé par la finance bancaire	Un seul marché de capitaux à l'échelle mondiale
La dimension prépondérante	Les échanges internationaux de biens	La mobilité de la production des biens et services	La mobilité des capitaux financiers (la finance)
La logique dominante	La spécialisation internationale	La compétitivité	La rentabilité financière (return on equity)
Acteurs principaux sur la scène internationale	L'Etat-nation	Les FMN	Les institutions financières privées (Fonds de pension, hedge funds...)

Source. Réalisé par nos soins et inspiré de : MICHALET C. A. « Qu'est-ce-que la mondialisation ? », édition La Découverte, Paris, 2004. MICHALET C. A, « Mondialisation, la grande rupture », édition la découverte, Paris, 2007.

2. La mondialisation : un processus multidimensionnel

La globalisation renvoie généralement à l'accroissement des échanges internationaux dans trois différentes dimensions : le commerce, la production et les flux de capitaux. Nous trouvons, par ailleurs, important d'intégrer la dimension politique et particulièrement le nouvel ordre économique mondial dont l'appréhension est essentielle pour la suite de ce travail de recherche.

2.1. Le développement du commerce international : la dimension commerciale

Bien que l'on recense des similitudes entre l'intégration commerciale actuelle et celle de la période allant de 1870, 1880 à 1914 approximativement, mais, globalement, la libéralisation commerciale mondiale est beaucoup plus poussée aujourd'hui et elle est surtout multilatérale, en témoigne le fort degré de convergence des protections moyennes nationales²⁶. D'après l'OMC, depuis 1950, le volume du commerce mondial a été multiplié par 27 et son expansion a été trois fois plus rapide que la croissance du PIB mondial²⁷. Depuis les années 1960, en dollar constant, les exportations sont passées d'un peu moins de 1 milliard de dollars à plus de mille milliards de dollars de nos jours.

➤ L'état actuel des échanges commerciaux mondiaux

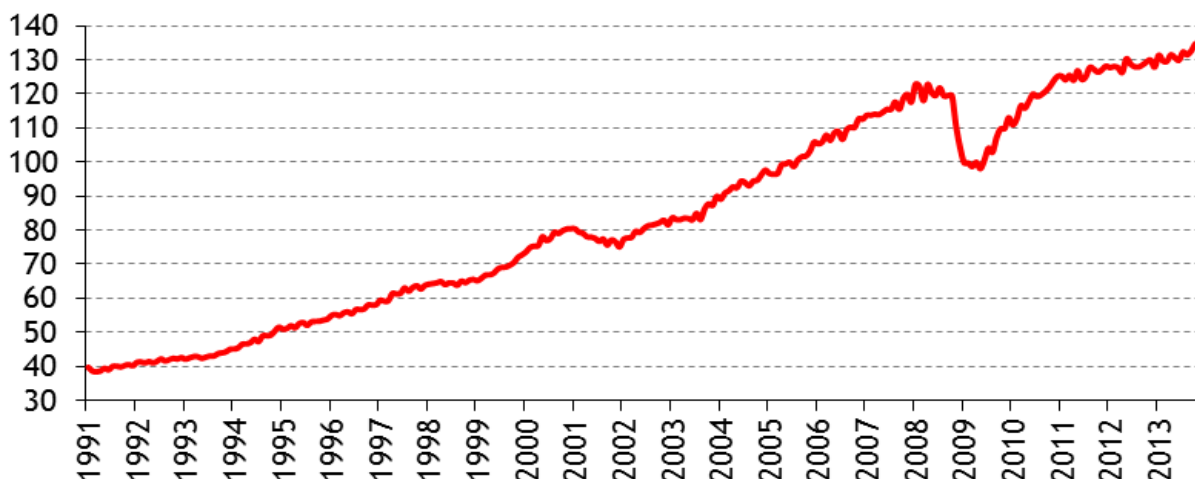
Le graphique N°1 montre qu'après un rebond de 14 % en 2010, la croissance du commerce mondial de marchandises s'est sensiblement ralentie en 2011, pour s'établir à 5,5 % environ. Les données disponibles pour les premiers mois de 2012 indiquent une poursuite du ralentissement, avec 3,5 % environ pour l'ensemble de l'année. Ces chiffres sont nettement inférieurs au niveau d'avant la crise, puisque l'expansion du commerce a été, en moyenne, de 8 %, durant la période 2003-2007²⁸. Nous pouvons constater une tendance haussière de l'évolution des échanges commerciaux durant la période 2000-2012²⁹.

²⁶ BOUET Antoine et LE CACHEUX Jacques, « Globalisation et politique économiques, les marges de manœuvre », édition ECONOMICA, Paris, 1999, p 2-5.

²⁷ MUCCHIELLI Jean-Louis, « La mondialisation, chocs et mesure », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2008, p 35.

²⁸ CNUCED, « Rapport sur le commerce et le développement », édition CNUCED, Nations-Unies, Genève, 2012, p 6.

²⁹ MUCCHIELLI Jean-Louis, 2008, Op.cit., p 36.

Graphique N°1 : Commerce mondial en volume 1991-2014 (2005 = base 100)

Source. <http://lecercle.lesechos.fr/>, consulté le : 20/02/14.

2.2. L'accroissement de l'investissement étranger : la production

Autre aspect de l'intégration des économies à l'échelle globale, l'augmentation des flux d'investissements étrangers. Cette dimension connaît une expansion au niveau des stocks mondiaux qui correspondent à la valeur des actifs détenus par les FMN. Les choix de production et d'investissement des multinationales ont joué un rôle important dans le processus de mondialisation, en contribuant à intégrer harmonieusement dans un processus de production totale en constante évolution les éléments ou les produits issus de différentes étapes de production délocalisées dans tel ou tel pays.³⁰

➤ L'état actuel et les perspectives des flux d'IDE

Alors que le PIB, le commerce international et l'emploi ont connu des variations positives en 2012, les IDE ont chuté de 18%. Les analystes pensent que la reprise des IDE pourrait être plus lente que prévue et ceci sera valable même pour 2013. Les analyses les plus optimistes prédisent 1600 milliards de dollars en 2014 et 1800 en 2015 contre 1350 milliards en 2012, mais énormément de risques pèseraient sur ce scénario de croissance.³¹

³⁰ CNUCED, « Rapport sur le commerce et le développement », édition CNUCED, Nations-Unies, Genève, 2013, p 2.

³¹ Ibid. p 2.

Graphique N°2 : Flux mondiaux d'IDE pour 2004-2012, et projections pour 2013-2015 (En milliards de dollars)



Source: CNUCED, *World Investment Report 2013*.

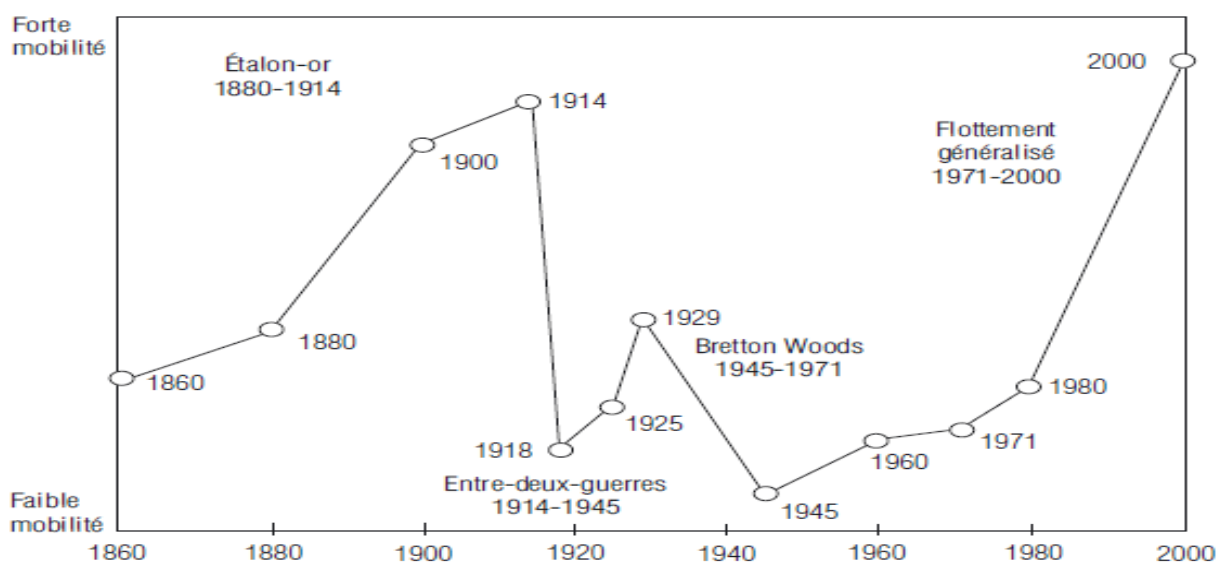
Source : CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde, Les chaînes de valeur mondiales: l'investissement et le commerce au service du développement », édition CNUCED, Nations Unies, New York, 2013, p 2.

2.3. L'essor des flux de capitaux : la dimension financière

Le vecteur essentiel à l'intégration financière mondiale est la libéralisation et la déréglementation des transactions financières à l'échelle internationale. Comme le montre le graphique N°3, à partir des années quatre-vingt, il y a eu une expansion spectaculaire de leur volume. Le contexte économique mondial est actuellement caractérisé par la modification de la nature des transactions financières internationales et la réduction de la part des crédits bancaires internationaux au profit des opérations de marché (Obligations, Investissements Directs, Investissements de Portefeuille, etc.) ainsi que l'essor des marchés de changes et des différents marchés financiers avec les différents compartiments (actions, obligations, produits dérivés, etc.).

Le fort degré de mobilité des capitaux des années 1880-1914 voire 1930 n'a été atteint de nos jours qu'au milieu des années quatre-vingt-dix comme en témoigne le graphique N°3. Mais comme c'est le cas dans la dimension commerciale, ce qui caractérise la globalisation financière actuelle est la rapidité et l'ampleur des évolutions récentes³², ainsi que le degré d'interdépendance entre les différentes places financières.

³² BOUET Antoine et LE CACHEUX Jacques, 1999, Op.cit. p 6 à 8.

Graphique N°3 : Evolution de la mobilité internationale des capitaux (1860-2000)

Source. GERARD Marie Henry, « Les hedges-funds », édition d'organisation, Paris, 2008, p 34.

2.4. La globalisation politique

L'une des dimensions les plus considérables du processus de la mondialisation, est la dimension politique. On ne peut s'estimer objectif en ignorant cette dimension. Elle s'est présentée dès le début comme un jeu de rivalité entre les unités composant l'échiquier politique international à savoir, les Etats. Cela peut se manifester sous forme de colonialisme comme c'était le cas durant les 19^{ème} et 20^{ème} siècles notamment.

Durant plus de quarante ans (1945 à 1989), pour ne pas revenir et citer les périodes lointaines, le contexte politique mondial a été caractérisé par la guerre froide, il était courant durant cette période de classer les Etats en trois catégories : le 1^{er} monde (essentiellement les démocraties occidentales), le 2^{ème} monde (l'URSS et les autres pays communistes) et enfin le tiers-monde (les PVD essentiellement). Ce contexte a influé, idéologiquement et pratiquement le déroulement des relations économiques mondiales qui ne pouvaient être envisagées tant que persistaient ces tensions d'ordre politique. Mais, au début des années quatre-vingt-dix, il y a eu changement dans ce contexte³³ avec le déclin du 2^{ème} monde à partir de la fin des années 1980.

La globalisation politique tend à uniformiser le modèle de référence de l'Etat-nation et celui qui a été le plus adopté est le modèle occidental, en raison du pouvoir et de l'influence

³³ LANUS Juan Archibaldo, « Un monde sans rivage, Etat, Nation et globalisation », édition ECONOMICA, Paris, 1997, p 6.

internationale dont dispose cette catégorie d'acteurs. Dans les années les plus récentes, et comme résultat des tensions et conflits qui avaient caractérisé la politique mondiale, il y a eu la création d'institutions et d'organisation internationales intergouvernementales et l'adoption par les Etats-nations de plus en plus de normes et de règles de comportement.³⁴

2.5. La globalisation politique et le nouvel ordre économique mondial

A première vue, le consensus de Washington est typiquement économique mais en réalité il est le fait d'une volonté politique et de l'idéologie libérale. Quelques puissances étatiques, notamment les anglo-saxonnes, convaincues que le libéralisme est la meilleure organisation possible de l'économie mondiale, ont imposé aux autres, le consensus de Washington, selon les termes utilisés par l'économiste américain J. WILLIAMSON pour désigner « leur accord tacite et informel sur le credo libéral »³⁵. Le consensus de Washington survient, d'une part, dans un monde politique en profonde mutation, avec l'effritement du bloc communiste soviétique et par conséquent la victoire de l'idéologie libérale (capitaliste), d'autre part, plusieurs pays souffraient de la crise de la dette dans une décennie qu'on a même qualifié de perdue.

Le consensus de Washington désigne les analyses théoriques et les politiques de développement préconisées par le FMI et la BM mais également le trésor public américain, pour surmonter la crise de la dette des pays en voie de développement à partir de 1982 et il est concrétisé dans la mise en œuvre des plans d'ajustement structurels.³⁶ WILLIAMSON l'a résumé en dix propositions, à savoir³⁷ :

- Une stricte discipline budgétaire ;
- Qui s'accompagne d'une réorientation des dépenses publiques vers des secteurs offrant à la fois un fort retour économique sur les investissements, et la possibilité de diminuer les inégalités de revenu (soins médicaux de base, éducation primaire, dépenses d'infrastructure) ;
- La réforme fiscale (élargissement de l'assiette fiscale, diminution des taux marginaux) ;
- La libéralisation des taux d'intérêt ;
- Un taux de change unique et compétitif ;

³⁴ DEMUIJNCK Geert et VERCAUTEREN Pierre, « L'Etat face à la globalisation économique : quelles formes de gouvernance ? », édition du Sandre, Paris, 2009, p 17.

³⁵ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 21.

³⁶ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 82-83

³⁷ www.wikipédia.fr, consulté le : 03/03/13.

- La libéralisation du commerce extérieur ;
- Élimination des barrières aux investissements directs à l'étranger ;
- Privatisation des monopoles et participations aux entreprises de l'État, considéré comme un mauvais actionnaire mais également dans une optique de désendettement ;
- La déréglementation des marchés (abolition des barrières);
- La protection de la propriété privée.

Le large accord sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques similaires, initié dans les pays développés et relayé par les institutions financières internationales vers les pays du Sud (qualifié de consensus de Washington) a également contribué à augmenter les échanges financiers et commerciaux mondiaux et à accélérer la mondialisation du capital.³⁸ Il est également primordial de noter que le consensus de Washington, s'insère dans une plus profonde logique, le nouvel ordre mondial, qui serait caractérisé par la domination de l'idéologie libérale et l'hégémonie américaine.

3. L'argumentaire théorique de l'intégration économique mondiale

Il existe plusieurs théories et courants de pensée qui justifient le processus d'intégration des économies à l'échelle mondiale et nous reviendrons, dans ce qui suit, sur les plus importants.

3.1. Le système capitaliste

Le système capitaliste constitue un levier très important du processus de mondialisation. Pour C. A. MICHALLET (2007), la tendance à la mondialisation est inhérente à la croissance du capitalisme, la dynamique de la mondialisation constitue l'une des formes de l'expansion du mode de production capitaliste. Elle obéit à sa loi : la mise en valeur du capital sous toutes ses formes et dans un espace qui déborde les limites des Etats-nations. C'est ainsi que depuis la prédominance du capitalisme, les marchands, les industriels, les banquiers échappent de leurs territoires d'origine : région, ville, Etat-nation, marché domestique.³⁹ Ce mouvement est le résultat de la disparité qui existe entre les territoires et les opportunités éventuelles qui en résultent.

³⁸ AKNIN Audrey et SERFATI Claude, « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », Mondes en développement, 2008/3 n° 143, p. 27-42. DOI : 10.3917/med.143.0027.

³⁹ MICHALET C. A, « Mondialisation, la grande rupture », édition la découverte, Paris, 2007, p 10.

3.2. Les gains du libre échange

Le processus de mondialisation est justifié, d'abord, par la nécessaire coopération interétatique et les enjeux que suppose la non-coopération tels que les guerres (diplomatiques, militaires, mais aussi et surtout économiques), ensuite par les pertes liées au protectionnisme et les stratégies non-coopératives.

J. M. SIROEN (2002)⁴⁰, explique les effets néfastes de la non-coopération par le dilemme du prisonnier comme suit (tableau N°2) : pour réaliser un excédent, un pays A instaure un tarif douanier afin de réduire les importations, la production du secteur importateur augmente, par exemple de 10. Ce qui, compte tenu des effets négatifs de la protection (hausse des prix des importations, mauvaise allocation des ressources) conduit à une augmentation du PIB de +5 dans le pays protecteur, mais de -10 dans le pays B exportateur. Si maintenant le pays B réagit de la même manière, la production du secteur importateur sera compensée par la baisse de la production exportée (-10), alors que les distorsions sont maintenues.

Tableau N°2 : Le libre-échange dans la théorie des jeux

		A	
		Protection	Libre-échange
B	Protection	-5 ; -5	+5 ; -10
	Libre-échange	-10 ; +5	0 ; 0

Source. SIROEN Jean-Marc, « Relations économiques internationales », édition Bréal, Paris, 2002, p 60.

La situation initiale est le libre échange réciproque (0 ; 0), les pays peuvent améliorer leurs situations de +5 grâce au protectionnisme, mais l'autre pays fait de même, la situation exprimée dans la case (-5 ; -5). C'est un équilibre de NASH⁴¹ : aucun des partenaires n'a intérêt à améliorer sa position. La situation se stabilise sur un équilibre (-5 ; -5) « dominé » par une solution

⁴⁰ SIROEN Jean-Marc, « Relations économiques internationales », édition Bréal, Paris, 2002, p 60.

⁴¹ Un équilibre de Nash est un état dans lequel aucun joueur ne souhaite modifier sa stratégie étant donné les stratégies adoptées par les autres joueurs.

meilleure (0 ; 0) pour les deux parties. L'équilibre n'est pas Pareto-optimal⁴². Les Etats-nations doivent donc coopérer de façon à aboutir à une situation meilleure pour tous.⁴³

Selon les libéraux ainsi que les réalistes, c'est une configuration de coopération internationale qui prévaut au détriment de l'équilibre des puissances, tous les Etats gagnants à la coopération. Les relations économiques internationales constituent ainsi un jeu à somme positive (*win-win set*). La coopération est nécessaire pour maximiser les bénéfices éventuels et minimiser les dysfonctionnements possibles de l'interdépendance.⁴⁴ Selon les néoréalistes, elle est difficile à obtenir, compliquée à maintenir et très dépendante des rapports de puissance entre Etats⁴⁵.

SIROEN (2002)⁴⁶ relève toutefois des limites aux relations commerciales, notamment :

- Le fait que des guerres commerciales peuvent éclater lorsque de grands pays essaient de se protéger pour améliorer leurs termes de l'échange ;
- Une augmentation des exportations peut provoquer une chute des cours qui compense les effets positifs.
- Il relève également que tous les facteurs de production ne gagnent pas nécessairement à l'échange, le facteur « rare » peut voir son pouvoir d'achat diminuer ce qui fait que même si les relations internationales sont stables, il peut y avoir des conflits internes.

3.3. La théorie des biens publics internationaux

La deuxième théorie qui justifie l'intégration des économies est celle des biens publics internationaux, dont la production est plus que nécessaire pour le bien-être de l'humanité.

Un bien est dit public s'il satisfait deux critères, la non-exclusion c'est-à-dire accessible à tous et la non-rivalité c'est-à-dire que son usage par un individu ne remet pas en cause sa disponibilité pour les autres. Sur la scène nationale c'est l'Etat qui est en charge de les produire, la population contribue à leur financement par les différentes impositions édictées par l'Etat-nation. A ce stade se pose le problème du passager clandestin, agent qui ne veut supporter le coût de leur financement mais en profite quand-même. L'Etat, grâce à son monopole de la

⁴² L'optimum de Pareto est la situation dans laquelle l'utilité (le bien-être) d'aucun individu ne peut être augmentée sans que ne soit réduite l'utilité d'un autre individu.

⁴³ SIROEN Jean-Marc, « Relations économiques internationales », édition Bréal, Paris, 2002, p 60.

⁴⁴ ABBAS Mehdi, « L'Économie politique Internationale Entre théories et histoire », Recherches internationales, n° 88, octobre-décembre 2010, p 55-56.

⁴⁵ Ibid. p 55-56.

⁴⁶ SIROEN Jean-Marc, 2002, Op.cit., p 42-43.

violence légitime peut contraindre cette catégorie d'acteurs à s'acquitter de leurs obligations envers la communauté.

Nous retiendrons la même définition pour élargir le champ des biens publics au niveau international, appelés biens publics internationaux. La non-rivalité et la non-exclusion, dans ce cas, n'est plus entre population d'un même pays mais entre populations de pays différents.

Il existe des biens à caractère public au niveau mondial, plusieurs classifications ont été proposées, KINDELBERGER (1986) considère comme biens publics internationaux « un système commercial ouvert fondé sur la paix, une bonne définition des droits internationaux de propriété, un système de normes internationales, un système monétaire stable (impliquant, notamment, des changes fixe et un prêteur en dernier ressort mondial) »⁴⁷. J. E. STIGLITZ (2006), quant à lui, propose de les regrouper en cinq catégories de biens publics globaux : « la stabilité économique internationale, la sécurité internationale et la stabilité politique, l'environnement international, l'aide humanitaire internationale et la connaissance »⁴⁸. Nous devons, toutefois, relativiser le caractère public d'un bien car, le mécanisme du marché ne cesse de surprendre en créant des marchés pour tout, des brevets pour la connaissance, un marché pour la pollution, etc.

Cela étant, les contribuables sont les Etats-nations, mais eux aussi peuvent être amenés à jouer le rôle de passager clandestin en l'absence d'autorité qui jouirait du droit à la contrainte légale au niveau mondial. La question qui se pose est alors : qui est en charge de les produire et de contraindre les Etats-nationaux à les financer sur la scène internationale ?

Pour produire et préserver ces biens publics mondiaux, il faut que les Etats du monde coopèrent, ils doivent trouver des solutions communes aux questions institutionnelles, économiques et politiques posées par le problème de l'identification collective des biens publics mondiaux à fournir et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.⁴⁹ Ce qui nous amène à expliquer l'état d'intégration du monde par les institutions internationales et la théorie de la stabilité hégémonique.

⁴⁷ SIROEN Jean-Marc, 2002, Op.cit., p 63.

⁴⁸ Ibid. p 63.

⁴⁹ THOYER Sophie, TRADE, SOCIETIES AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT SUSTRA NETWORK, Biens publics mondiaux <http://www.agro-montpellier.fr/sustra>, consulté le 06/03/13.

3.4. Les institutions internationales et la théorie de la stabilité hégémonique

Deux autres propositions de réponse peuvent être suggérées et supposent toutes les deux des relations interétatiques très poussées :

D'abord, par le fait que les organisations internationales sont devenues de nouvelles formes de gouvernance mondiale. Leur existence est justifiée par celle de biens publics internationaux qui ne peuvent être produits par les États-nations. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour cette incapacité :

La première est due à leur limitation géographique, à l'exemple des questions environnementales qui ne respectent pas les frontières nationales. Les biens publics internationaux sont nombreux et variés, et peuvent être pris en charge par les institutions internationales. Le maintien de relations pacifiques entre les pays et la poursuite des individus accusés de crime contre l'humanité sont des biens publics internationaux.⁵⁰

Ensuite, la deuxième réponse potentielle à la question de la production des biens publics internationaux est celle affirmée par la théorie de la stabilité hégémonique. Elle signifie selon Pierre NOËL, que la stabilité de l'ordre économique international est liée à la présence d'un « hegemon » bienveillant, responsable et plus ou moins bienveillant, qui impose une coopération mutuellement bénéfique et prend à sa charge l'essentiel des coûts liés à la production et à l'entretien des biens collectifs internationaux, ou des institutions qui les dispensent. L'hégémonie semble nécessaire à l'émergence des régimes, c'est-à-dire des institutions qui rendent possible la coopération.⁵¹

Pour COX (2002), une situation d'hégémonie se fonde sur une configuration donnée du pouvoir matériel, sur l'image dominante de ce que doit être l'ordre mondial et sur une série d'institutions qui universalisent cet ordre⁵². Selon cette théorie, il serait plus qu'indispensable, l'existence d'un pays leader qui jouirait du droit à la violence légitime envers ses semblables, pour plus de coopération, de stabilité et de justice dans le monde. Or, ceci est sans conteste une vision trop idéaliste du monde, la réalité en est toute autre. Ce soit disant hegemon bienveillant peut être amené à abuser de son pouvoir, qu'il s'est généralement approprié, pour ses propres intérêts, principalement d'ordre économiques. Nous remarquerons que ce concept

⁵⁰ SCHICK Allen, « L'État performant : réflexions sur une idée entrée dans les esprits mais pas encore dans les faits », Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire, Volume 3, n° 2, OCDE, 2003, p 107-108.

⁵¹ NOËL Pierre, « Théories des « régimes », économie politique internationale et science politique : réflexions critiques », p 143, in : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001149.pdf>, consulté le 12/12/13.

⁵² BERGES Michel, « Penser les relations internationales », L'Harmattan, Paris, 2008, p 246.

d'« hégémonie » qui signifie latéralement « suprématie », nous fait étrangement rappeler celui de « domination », de « pouvoir » ou même d'« impérialisme », de nombreux auteurs s'inquiètent ainsi de la montée en puissance d'un nouvel impérialisme américain dont ils dénoncent les méfaits.⁵³ Cela veut dire que les gouvernements subissent des pressions pour céder des responsabilités politiques aux organisations internationales et à des pays dominants.

3.5. La thèse du risque de moins-disant

Le moins-disant, appelé également dumping, est la résultante de la concurrence entre Etats en terme d'adaptation de règles ou de pratiques nationales qui visent à créer des avantages compétitifs dans certains secteurs, à favoriser l'apparition d'un excédent commercial ou à attirer des capitaux étrangers⁵⁴. Il s'agit, dans une logique de course vers la compétitivité, d'une concurrence vers le bas en terme socio-économique entre les pays. A chaque fois qu'un pays consent un relâchement en termes de règles et lois fiscales ou sociales dans le but d'attirer les FMN, pour que le reste des pays fassent de même afin de rester compétitifs et cela fait entrer les pays du monde dans un cercle vicieux. C'est à cet égard que la CNUCED et d'autres organisations intergouvernementales recommandent aux Etats d'éviter de s'engager dans une course au moins-disant fiscal et environnemental pour attirer l'investissement direct étranger⁵⁵.

4. Les caractéristiques de la mondialisation

Le processus d'intégration des économies à l'échelle globale, présente différentes caractéristiques.

4.1. Les caractéristiques générales du processus de mondialisation

4.1.1. Le caractère néolibéral de la mondialisation

La caractéristique la plus importante de la mondialisation est le fait qu'elle est à domination idéologique néolibérale. L'impulsion historique la plus importante à ce processus est les politiques néolibérales menées par les gouvernements de TATCHER et de REAGANE,

⁵³ DUSSOUY Gérard, « Les théories géopolitiques Traité de Relations internationales », Paris, Éditions L'Harmattan, 2006, p 93.

⁵⁴ SIROEN Jean-Marc, 2002, Op.cit., p 66.

⁵⁵ CNUCED, 2012, Op.cit., p 16.

visant à libéraliser les marchés. Les institutions internationales à domination anglo-saxonnes (FMI, BM, GATT/OMC) sont des instruments incontournables à une généralisation d'une mondialisation de type néolibérale, où c'est le marché qui prime et où l'Etat est réduit à jouer un rôle strictement limité.

C'est ce caractère qui pose généralement problème et qui est sévèrement critiqué, J. E. STIGLITZ (2000), Omar AKTOUF (2013), et bien d'autres encore, considèrent que c'est là la source des inégalités dans le monde et entre classes de la société. Ils estiment que le rôle principal de l'Etat qui est la protection de la personne et la production des biens publics qui permettent la sauvegarde de la dignité humaine n'est plus assuré par l'Etat. La tendance dans le monde d'aujourd'hui à privatiser tout, y compris les secteurs les plus sensibles tels que l'éducation ou la santé est une erreur et nuit à la justice sociale. Cette caractéristique est ainsi intéressante pour nous dans le cadre de ce travail dans le sens où le néolibéralisme qui accompagne la mondialisation entraîne une perte de souveraineté en transférant des points d'autorité des Etats vers la sphère privée.

4.1.2. Le caractère multidimensionnel

La mondialisation est un terme qui recouvre une réalité incluant l'ensemble des domaines de l'activité humaine, c'est un phénomène multidimensionnel. Nous avons par conséquent une pluralité de mondialisations : économique et financière, politique, sécuritaire, sociale et culturelle. Il est cependant courant de faire primer l'aspect économique et financier de la globalisation et d'estimer même que c'est cette dimension qui est à l'origine. En d'autres termes, outre sa facette économique, le concept de mondialisation touche à une multitude de domaines fortement inter-reliés et qui sont beaucoup plus caractéristiques de la dernière phase de ce processus, la globalisation.

Le volet économique de celle-ci est à son tour un phénomène multidimensionnel dans le sens où on en relève habituellement trois dimensions, l'échange international des biens et services (importations et exportations entre pays), la dimension productive qui repose essentiellement sur les IDE et la mobilité des capitaux financiers.⁵⁶ Il n'est donc plus soutenable de réduire l'analyse de la globalisation à la seule dimension du commerce international.

⁵⁶ MICHALET C. A. « Qu'est-ce-que la mondialisation ? », édition La Découverte, Paris, 2004, p 19.

4.1.3. Le caractère historique

Comme tout processus, la mondialisation s'inscrit dans le temps. Bien qu'elle connaisse une accélération sous l'effet de multiples événements durant les années 1980 (déréglementation, multilatéralisme...), ses origines sont difficiles à situer, ni les échanges commerciaux, ni les flux de capitaux et ni les flux migratoires ne datent de ces années. Dès lors, le phénomène de la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, surgi inopinément du néant au seuil de XXI^e siècle, il s'agit plutôt d'une tendance longue.⁵⁷

Depuis plus de 4000 ans, les hommes ont commercé, du Moyen-Orient à l'Extrême-Orient, en Afrique, dans le bassin méditerranéen.⁵⁸ Des réseaux transnationaux, bancaires, financiers, marchands, culturels et politiques voient le jour. Le mercantilisme a conduit à l'ère coloniale. Avec la révolution industrielle, les échanges marchands et financiers s'intensifient et s'étendent à tous les continents.⁵⁹ Les événements se poursuivent et se démultiplient pour aboutir à l'état actuel d'intégration très poussée.

4.1.4. L'interdépendance

L'interdépendance croissante des différents aspects de la mondialisation est l'une des caractéristiques du processus. Dans de nombreux cas, les flux d'IDE engendrent des exportations de biens et de services en provenance des pays investisseurs qui s'accompagnent de transferts de technologie et de savoir-faire (*know-how*) ainsi que de mouvements de capitaux (fonds propres, prêts internationaux, rapatriements de bénéfices, d'intérêts, de redevances, etc.). Des interconnexions du même type pourraient être enregistrées en partant d'un autre facteur que l'IDE (à savoir que les exportations engendrent des transferts de technologie et de nouveaux des flux d'IDE). Conséquence de cette interdépendance, le risque important de propagation des conséquences des chocs économiques et financiers survenus dans certaines régions, qui peuvent s'étendre à d'autres régions non directement impliquées (effet domino, effet boule de neige, etc.).⁶⁰

⁵⁷ MICHALET C. A, « Mondialisation, la grande rupture », édition la découverte, Paris, 2007, p 9.

⁵⁸ MAYRHOFER Ulrike, URBAN Sabine, « Management international », Pearson Education France, 2011, p 12.

⁵⁹ Ibid. p 12.

⁶⁰ NONJON Alain et DALLENNE Pierre, « La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux », édition ellipses, Paris, 2004, p 28.

4.2. Les caractéristiques au niveau macroéconomique

Les caractéristiques d'ordre macro-économique de la mondialisation sont :

- La réduction des barrières commerciales, grâce notamment aux traités multilatéraux (exemple l'OMC) ;
- La forte intégration des marchés financiers influence de plus en plus le comportement et les performances des entreprises ;
- L'IDE devient un facteur central dans les processus de restructuration industrielle à l'échelle mondiale et de développement de secteurs d'activités véritablement mondiaux ;
- Les entreprises multinationales constituent un des principaux vecteurs de l'internationalisation de l'économie ;
- L'existence de liens étroits entre échange et investissement direct ;
- L'internationalisation de la production, c'est-à-dire le morcellement du processus de production, les différentes étapes de la fabrication d'un produit donné pouvant se dérouler dans des pays différents ;
- La stratégie de localisation des activités des entreprises multinationales est fortement influencée par les avantages comparatifs dont disposent les pays et les régions ;
- Une partie significative du commerce mondial s'effectue désormais au niveau intra-firme ;
- Compression de la distance et du temps dans les transactions internationales et réduction des coûts de transaction ;
- Multiplication des accords régionaux de libre-échange.⁶¹

4.3. Caractéristiques micro-économiques de la mondialisation

Les caractéristiques micro-économiques de la mondialisation sont :

- L'adoption par les entreprises de stratégies mondiales ;
- Le marché est saisi dans sa globalité (étant considéré comme une totalité) ;
- Apparition et développement de stratégie d'intégration multirégionale ;
- Changement d'organisation externe des entreprises multinationales (par exemple, fusions-acquisitions plutôt que créations d'entreprises ex nihilo, accords de coopération et alliances stratégiques, sous-traitance à l'échelle internationale, mise en réseau au niveau mondial) ;

⁶¹ OCDE, 2005, Op.cit., p 19.

- Changement d'organisation interne (externalisation, réduction de la taille moyenne des unités de production, individualisation des tâches et des rémunérations, relations moins hiérarchiques, nécessité d'une plus grande transparence, et de règles concernant le gouvernement d'entreprise, etc.).⁶²

Section 2 : La globalisation économique et financière : soubassements et conséquences

« Nul ne conteste qu'il y a des gagnants et des perdants de la mondialisation »,
REDOR Dominique, « Les Gagnants et les perdants de la Mondialisation », édition Economica,
Paris, 2007, p1.

Il existe une multitude de soubassements ayant contribué à la mondialisation des économies nationales. Cela étant, il convient de les regrouper en facteurs essentiels dont la contribution est, sans conteste, importante, et en facteurs qui ont certes contribué, mais d'une manière moindre. Il résulte, par ailleurs, énormément d'effets liés à cette interdépendance à l'échelle mondiale.

1. Les vecteurs essentiels de l'intégration des économies

Les soubassements à l'origine de la mondialisation sont très nombreux et variés, néanmoins, il convient de noter que les plus importants sont les euromarchés et l'investissement direct étranger.

1.1. Les euromarchés

Les euromarchés sont les marchés sur lesquels s'échangent les eurocrédits, les eurodevises... Il s'agit de « marchés *offshore* », c'est-à-dire qu'ils échappent aux contrôles des autorités monétaires et financières des divers marchés nationaux.⁶³ Un eurocrédit est un crédit à moyen ou long terme accordé en eurodevises. Il s'agit en général de crédits importants accordés

⁶² OCDE, 2005, Op.cit., p 19.

⁶³ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 210.

par des groupements d'eurobanques.⁶⁴ Quant aux eurodevises (*eurocurrencies* ou *offshore currency*) ce sont des dépôts en monnaies convertibles effectués dans des banques situées à l'extérieur du système monétaire de la devise considérée.⁶⁵ Autrement dit, une eurodevise est « une créance en monnaie étrangère déposée dans les comptes d'une banque en dehors du pays d'émission de la monnaie »⁶⁶. L'eurodevise ne signifie aucunement que la devise considérée (sous forme scripturale) a quitté le pays d'origine pour se déposer dans les banques des autres pays du monde. Ce qui sort, c'est le titre de créance, un transfert de propriété et de gestion.

L'apparition des euromarchés est le fait de trois facteurs ; le premier est lié à la conjoncture, le second est d'ordre politique et le dernier relatif à la réglementation.⁶⁷

1.2. L'investissement direct étranger

L'investissement direct étranger (IDE) peut se définir d'une manière simple comme étant une opération par laquelle un investisseur basé dans un pays (pays d'origine) acquiert un actif dans un autre pays (pays d'accueil) avec l'intention de le gérer.⁶⁸ Il existe trois formes d'IDE : la participation au capital à un niveau suffisant pour pouvoir exercer un contrôle, le réinvestissement sur place des bénéfices d'une filiale implantée à l'étranger ou encore les prêts à court ou à long terme réalisés entre la société mère et sa filiale.

L'OCDE (2008) définit l'IDE comme une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidante dans un autre pays. Cette opération peut consister à : soit créer une entreprise entièrement nouvelle dite « *Greenfield* » (investissement de création), ou modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital. Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.⁶⁹

⁶⁴ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 210.

⁶⁵ NYAHOHO Emmanuel, « Finances internationale, théorie, politique et pratique », Edition presses de l'université du Québec, 2ème édition, 2002, p 178.

⁶⁶ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 210.

⁶⁷ Voir en annexe N° 1 : Aperçu historique sur l'apparition et le développement des euromarchés.

⁶⁸ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 264.

⁶⁹ OCDE, « Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux », édition OCDE, 2008, p14.

Les IDE ont été longtemps objet de méfiance de la part des pays en développement car considérés comme une menace à la souveraineté, mais actuellement sous la pression de la globalisation on assiste à un changement radical de l'attitude des pays en développement qui sont obligés, de rechercher des sources d'investissement non traditionnelles et non génératrices de dettes. C'est la raison pour laquelle ils se sont orientés vers les IDE. Ce sont des investissements stables et moins sensibles aux crises financières. Ils permettent de créer des opportunités supplémentaires de financement, sans alourdir la dette extérieure d'un pays et ils sont le principal canal de transfert de technologies et d'innovation.

Il y a lieu de remarquer que l'IDE est différent de l'investissement de portefeuille, contrairement à ce dernier, les IDE impliquent une prise de contrôle de la part de la firme étrangère. Le seuil à partir duquel le contrôle s'exerce est arbitraire, le FMI utilise une valeur de 10 %.⁷⁰

2. Les autres vecteurs

Il ne faut néanmoins pas se limiter à expliquer l'intensification de l'intégration mondiale et donc la mondialisation par les deux seuls vecteurs cités plus haut et négliger l'apport de plusieurs autres à ce processus.

2.1. Les justifications doctrinales de l'échange international

Plusieurs économistes et écoles de pensée ont donné des explications aux facteurs justificatifs et qui poussent les pays à l'échange international.

Sur la lignée d'Adam SMITH, l'économiste David RICARDO a mis en évidence qu'en poussant les pays à se spécialiser dans les activités pour lesquelles ils sont comparativement plus avantagés ou moins désavantagés que les autres nations, le commerce international permet une meilleure allocation des ressources et induit des gains à l'échange. L'ouverture a également des effets sur les revenus des facteurs de production (travail et capital) qui tendent à s'égaliser entre les pays (théorème de HECKSHER-OHLIN-SAMUELSON) et sur leur répartition à l'intérieur des pays (théorème de STOLPER-SAMUELSON), etc.

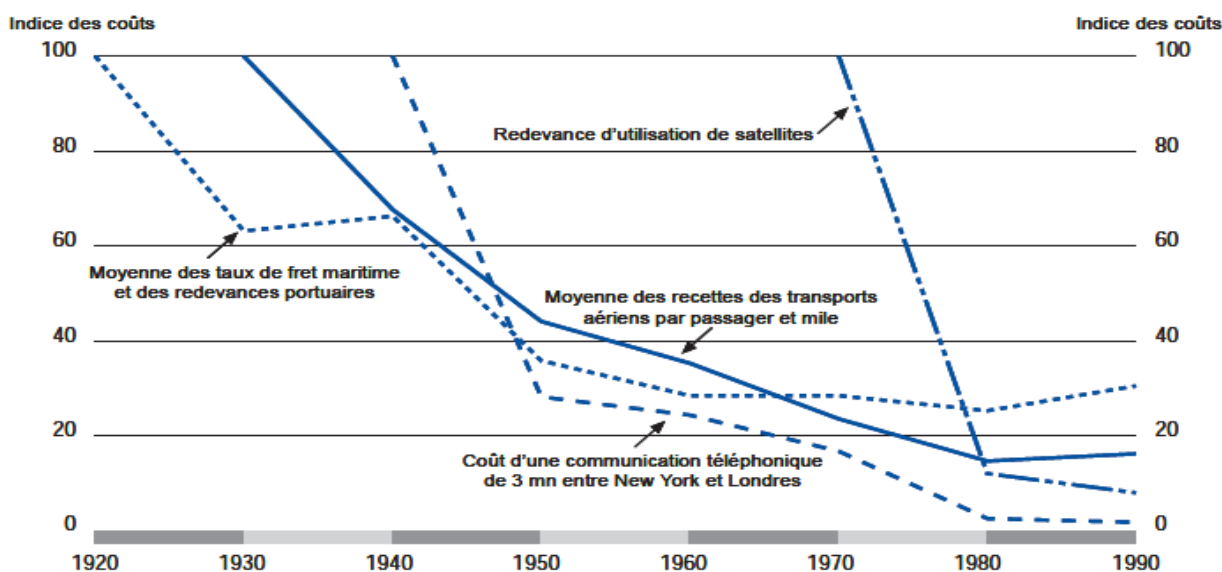
⁷⁰ OCDE, 2008, Op.cit., p 17.

2.2. Le progrès technique : moteur de l'interdépendance

Les mutations technologiques reposent sur la vitesse de propagation des innovations, ainsi que sur la convergence des normes. Elle a pour résultante le raccourcissement des délais (les nouvelles technologies de l'information et de la communication, NTIC) et des distances (transports).

Les NTIC sont de puissants vecteurs de mondialisation qui, diffusant sur l'ensemble de la planète de plus en plus d'informations de manière peu coûteuse et stimulant l'interactivité de leurs usagers, tendent à abolir les frontières et les distances. On a assisté également, en matière de transport, à des améliorations extraordinaires en termes de qualité (avec une augmentation du confort et de la vitesse) parallèlement à une baisse importante des prix comme le montre le graphique N°4, chose qui est favorable à l'intensification des flux de toutes natures.

Graphique N°4 : Evolution des coûts de transport et de communication (1920-1990)



Source : Banque mondiale, 1995, p. 51.

Source : OCDE, « L'économie mondiale de demain, vers un essor durable », édition OCDE, 1999, p 134.

2.3. La libéralisation des mouvements de capitaux et l'ouverture des marchés

La globalisation des marchés financiers se traduit par une forte croissance des investissements de portefeuille et le flux massif et instantané de capitaux disponibles à court terme. Les emprunteurs et les investisseurs interagissent à partir d'un marché de plus en plus intégré (un marché unifié au niveau de la planète).

2.4. Le rôle des pouvoirs publics et des institutions intergouvernementales

Les pouvoirs publics, à travers les organisations et forums intergouvernementaux (le GATT puis l'OMC, le FMI, l'OCDE, la CNUCED...) visent à favoriser l'expansion du commerce multilatéral en assurant une réduction des barrières à l'échange tant tarifaires (droits de douanes) que non tarifaires (quotas,...), et à faciliter le règlement des différends commerciaux internationaux grâce aux différents cycles de négociations commerciales.

Pour ce qui est du FMI et selon l'article 1 de ses statuts, ses buts sont :

- Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux ;
- Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique ;
- Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.⁷¹

Par conséquent, le FMI stimule et encourage le multilatéralisme et permet de la sorte une intégration des économies nationales au niveau mondial.

L'OCDE, a également joué un rôle de premier plan dans la libéralisation des mouvements des capitaux à travers les « Codes de libéralisation des mouvements de capitaux » incluant l'investissement direct et les « Codes de libéralisation des opérations invisibles » couvrant les services. En outre, les autorités publiques de quelques pays de l'OCDE ont adopté des politiques

⁷¹ FMI, « Statuts, Fonds Monétaire International », édition FMI, Washington D.C., avril 1993, p 2.

de déréglementation tandis que les gouvernements de certains pays en développement, particulièrement en Asie de l'Est, ont entrepris à la fois une libéralisation unilatérale et une ouverture de leur marché, et ont ainsi accéléré le processus de mondialisation.⁷²

Enfin, l'OMC est sans conteste l'institution qui a su organiser et développer les relations commerciales internationales grâce au multilatéralisme.

La liste de vecteurs de mondialisation que nous avons établie est loin d'être exhaustive. Des auteurs, à l'exemple d'MAYRHOFER et URBAN (2011), citent la chute du mur de Berlin qui est un symbole de renfermement, l'internet, la doctrine libérale qui est adoptée dans une grande partie du monde, des préoccupations environnementales devenues planétaires, etc.⁷³

3. Les implications de la mondialisation

Comme tout phénomène, la mondialisation n'est pas sans conséquences. Ce processus a des effets à la fois positifs et négatifs. Les effets positifs tels que l'amélioration de la performance, de la compétitivité, création de richesses,... ; et les effets négatifs tels que (risques et coûts); à court et à long terme. Mais ce sont souvent ses coûts visibles et immédiats qui retiennent le plus l'attention, car ils sont relativement plus faciles à détecter.

3.1. Les implications positives

Plusieurs implications positives émanent de la mondialisation, et principalement en termes de productivité.

3.1.1. Les effets directs sur la productivité

L'ouverture aux échanges accroît la productivité et l'amélioration du niveau de vie et du pouvoir d'achat. Plusieurs études ont montré que les pays les plus ouverts affichaient le plus souvent une croissance plus rapide, ainsi que des niveaux de revenus supérieurs. Selon des estimations de l'étude de l'OCDE sur la croissance, au niveau macroéconomique, une

⁷² OCDE, 2005, Op.cit., p 16.

⁷³ MAYRHOFER Ulrike, URBAN Sabine, 2011, Op.cit. p 15-16.

augmentation de l'ouverture commerciale de dix points de pourcentage se traduit à terme par une hausse du revenu par habitant de 4 % dans la zone OCDE.⁷⁴

Cela est dû, généralement à l'exploitation d'avantages concurrentiels et d'économies d'échelle. Un pays peut indirectement profiter davantage de l'exportation de biens et services pour lesquels il détient un avantage concurrentiel au lieu de produire lui-même un bien ou un service donné pour lequel il ne détient pas d'avantage concurrentiel. L'élargissement des marchés peut permettre aux entreprises de tirer parti d'économies d'échelle, qui sont inexistantes avant l'ouverture aux marchés internationaux, et contribuer ainsi à la baisse des coûts. Simultanément, le commerce international entraîne en général une baisse des prix des biens et services importés, et accroît la diversité et la qualité des produits dans le pays d'origine (résultat de la concurrence). Les marchés, plus élargis, permettent aussi une plus forte division du travail au niveau mondial et peuvent recevoir un nombre plus large de firmes spécialisées. Le résultat est que l'accès à des intrants de meilleure qualité, meilleur marché et plus diversifiés contribue à améliorer la productivité des entreprises du pays.⁷⁵

3.1.2. La mondialisation, source de gains dynamiques

Les gains dynamiques concernent non seulement le niveau de productivité, mais aussi sa croissance à long terme. Ces gains se manifestent plus lentement dans le temps et sont difficiles à mesurer. Des analyses récentes montrent qu'ils peuvent s'avérer bien plus importants que les gains statiques affectables aux échanges internationaux. Ceci est généralement dû au fait que l'externalisation et la délocalisation d'activités moins efficaces au profit d'autres plus efficaces peut augmenter la productivité de l'entreprise initiale. Aussi, l'accès à un marché où la concurrence est mondiale peut forcer les entreprises à s'engager dans des activités innovantes. Une telle pression peut se faire lorsque l'entreprise exporte vers ou exploite un marché exposé aux importations ou subit la concurrence de filiales étrangères d'entreprises multinationales.

De plus, la mondialisation ouvre largement la voie à des flux technologiques étrangers porteurs d'innovations non négligeables (transferts technologiques). Ces technologies étrangères

⁷⁴ OCDE, « Progresser le long de la chaîne de valeur : rester compétitif dans l'économie mondiale », édition OCDE, 2007, p 17.

⁷⁵ Ibid. p 17.

représentent d'ailleurs, dans la majorité des pays (et notamment les petits pays), la plus grosse part de la hausse de la productivité.⁷⁶

3.1.3. Contribution des firmes multinationales à la productivité

Le rôle important que jouent les entreprises multinationales dans le processus de mondialisation en cours peut susciter des effets positifs pour les économies des pays d'origine qui affichent de bonnes performances dues, à leur utilisation de méthodes de production plus avancées, à leur réseau international de fournisseurs, clients et sous-traitants et à des actifs immatériels (innovations...) sources de création de valeur.

Les filiales étrangères des multinationales ont en moyenne une main-d'œuvre plus productive que l'entreprise nationale et la productivité du pays d'origine profite de leur présence. Elles sont en outre souvent d'un meilleur niveau technologique et donc, plus à même d'avoir des répercussions de nature technologique. La présence d'entreprises multinationales influe aussi, de manière indirecte, sur la productivité des pays d'origine en stimulant la concurrence intérieure, il en résultera donc, une meilleure productivité, des prix plus bas et une affectation plus efficiente des ressources. Les nombreuses interactions entre filiales étrangères et entreprises nationales peuvent aussi susciter des transferts de technologie et de savoir.

3.1.4. Les effets de la mondialisation sur la productivité dépassent la sphère des FMN

Les entreprises multinationales ne sont pas uniquement les seules qui gagnent de l'internationalisation, mais plutôt toute entreprise impliquée à l'international tend à afficher une productivité plus élevée. Les exportations et les IDE peuvent fournir à leurs auteurs des informations utiles susceptibles de les aider à renforcer cette productivité. Les délocalisations, par exemple, sont une forme d'engagement mondiale qui paraît profitable pour la productivité des entreprises.⁷⁷

3.1.5. Les effets positifs de la globalisation financière

Dans un cadre d'intégration poussée, il y a relativement vérification des hypothèses d'efficience informationnelle des marchés financiers, la liberté des mouvements internationaux

⁷⁶ OCDE, 2007, Op.cit., p 18.

⁷⁷ Ibid. p 18.

de capitaux conduit à une affectation optimale des ressources financières à l'échelle planétaire. Les pays à capacité de financement peuvent choisir de ne pas investir leur épargne nationale au niveau local mais dans les pays où les capitaux sont rares et à fort rendement.⁷⁸

Les avantages dynamiques de la globalisation financière sont liés aux modalités contemporaines des transferts internationaux de capitaux. Le transfert de capitaux sous forme d'IDE notamment, est source de transferts technologiques et de la diffusion du progrès technique, cela améliore également la performance des entreprises en leur imposant une meilleure gouvernance de l'entreprise.⁷⁹

3.1.6. L'impact sur le niveau de vie et d'autres externalités positives

D'abord, grâce à la réalisation d'économies d'échelles, le passage de l'autarcie au libre-échange et à l'ouverture des économies provoque une restructuration des processus productifs en affectant les ressources là où elles sont plus efficaces, ce qui conduit naturellement à un gain d'efficacité au niveau global. Les rendements étant croissant, il y a réalisation d'économies d'échelles grâce à l'élargissement des marchés et les consommateurs en tirent évidemment avantage. Ensuite, l'internationalisation accroît l'efficacité du système productif car les producteurs ont accès à un nombre plus important et varié d'inputs,⁸⁰ les consommateurs auront par conséquent accès, à des produits finis de meilleure qualité et moins chers.

Enfin, il existe des effets dynamiques dus à la mondialisation qui sont parfois considérés plus importants que les effets statiques. La mondialisation, selon plusieurs études, grâce notamment à la diffusion internationale de la technologie, aboutit à la convergence réelle des économies, c'est-à-dire que plus des pays commercent entre eux, plus il y a tendance à la convergence entre leurs niveaux de PIB par habitant et donc des niveaux de vie.⁸¹

3.2. Les effets pervers de la globalisation

Les effets pervers de la globalisation ont eu plus d'écho dans la littérature. Plusieurs auteurs ont fait le procès de ce phénomène (AKTOUF (2013), NONJON et DALLEENNE (2004) ainsi que STIGLITZ (2002)).

⁷⁸ BOUET Antoine et LE CACHEUX Jacques, 1999, Op.cit., p 11.

⁷⁹ Ibid. p 12.

⁸⁰ Ibid. p 8.

⁸¹ Ibid. p 10.

3.2.1. Incertitude et instabilité macroéconomique et financière

La montée de l'incertitude dans un environnement de plus en plus instable depuis le milieu des années 1970 (instabilité monétaire, volatilité des cours des produits primaires, volatilité des cours de changes, etc.) a conduit les agents économiques à chercher des moyens de se couvrir contre les risques de baisse du prix de leurs actifs et/ou de partager ces risques, voire de les reporter sur un autre agent.

Les exemples sont nombreux et nous citerons la marchéisation et les produits dérivés. La « marchéisation » du risque, basée sur le développement du financement par émissions de titres (la titrisation),⁸² a permis l'apparition de marchés pour des actifs financiers qui étaient jusqu'alors non échangeables sur un marché (à l'exemple des créances hypothécaires). Elle autorise les acteurs économiques à négocier non pas des actifs (valeurs mobilières, matières premières, etc.), comme sur les marchés financiers traditionnels, mais des risques.⁸³

Conçue pour couvrir les risques croissants liés à la globalisation, l'utilisation des produits dérivés s'est ensuite étendue à la spéculation en permettant de tirer parti de toute anticipation s'avérant juste. En utilisant les techniques de couverture, les *hedge funds*, fonds d'investissement non cotés à vocation spéculative, proposent ainsi une gestion alternative aux placements financiers classiques dans les valeurs mobilières (actions, obligations...) et jouent souvent sur l'effet de levier (rapport entre sommes placées et capitaux mobilisés) en engageant des sommes non pas détenues mais empruntées.⁸⁴ Les produits dérivés et la titrisation, en redistribuant le risque entre les acteurs favorisent de la sorte sa dissémination via le marché.⁸⁵

3.2.2. Récurrence et amplification des crises

La mondialisation favorise, à cause de l'interdépendance poussée entre les espaces et de la globalisation financière, l'effet de contagion des déséquilibres économiques d'un pays vers le reste du monde. C'est ainsi que huit crises financières ont secoué le monde durant les années 1990 ayant pour épïcêtre par exemple le Royaume-Uni, l'Italie et la Suède pour celle de 1992,

⁸² La titrisation consiste en un montage financier permettant à une société d'améliorer la liquidité de son bilan. Elle a été initiée aux États-Unis par les institutions spécialisées dans le financement de l'immobilier pour limiter leur exposition au risque, par transformation de leurs prêts immobiliers en titres négociables et liquides. La banque cède à une société spécialement créée à cette fin (SPC ou special-purpose society) ses créances hypothécaires. La SPC, après évaluation par une agence de notation, émet des titres auxquels souscrivent des investisseurs.

⁸³ AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, « L'Atlas du management », éditions d'Organisation, Paris, 2010, p 10.

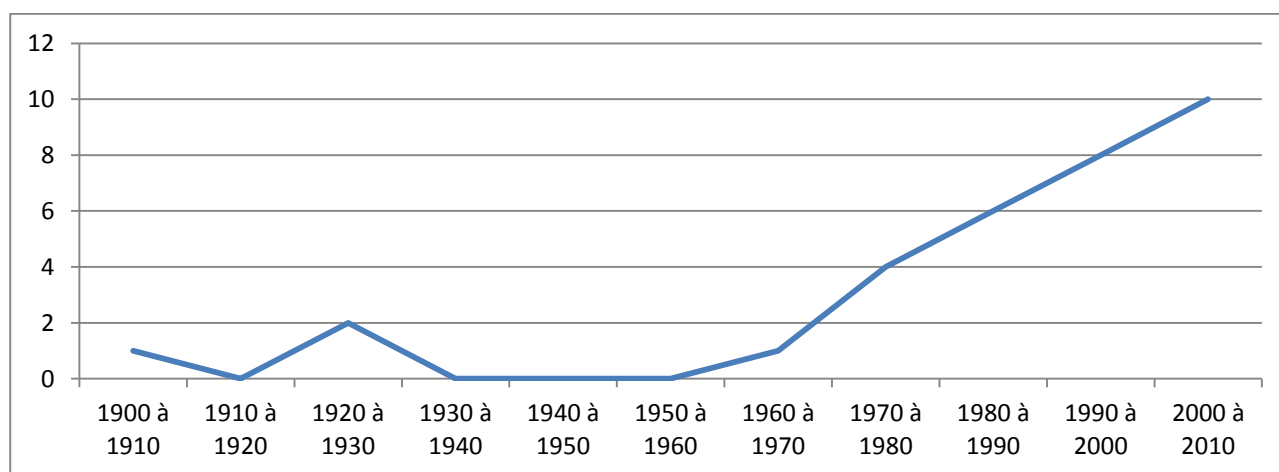
⁸⁴ Ibid. p 12.

⁸⁵ Ibid. p 13.

le Mexique pour celle de 1994 et la Thaïlande en 1997. La mondialisation voit ainsi la démultiplication, la propagation et l'amplification des crises. Celle dite des crédits hypothécaires de 2007, a même eu une ampleur semblable à celle de 1929 et dont l'économie mondiale ressent toujours les effets, notamment par le déclenchement d'autres crises un peu partout dans le monde.⁸⁶

Après avoir établi un tableau portant le nombre de crises monétaires et financières (les principales) par décennies durant le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle⁸⁷ nous avons élaboré le graphiques N°5 qui nous permet de constater clairement une récurrence et une augmentation du nombre de crises au fur et à mesure qu'on avance dans le processus de mondialisation. Le monde a connu 1, 4, puis 6 crises durant, respectivement, les décennies 1960, 1970 et 1980. Le record a été enregistré durant la décennie 2000-2010 avec 10 crises monétaires et financières grâce à une nette augmentation par rapport à la décennie précédente avec 8 crises.

Graphique N°5 : Récurrence des crises monétaires et financières par décennies durant le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle



Source. Adapté de : www.wikipédia.com, consulté le 14/03/14.

3.2.3. La mondialisation, source d'inégalités

Une inégalité⁸⁸ sociale apparaît pendant que la globalisation entraîne des augmentations de production, dont les fruits semblent n'être récoltés que par un pourcentage de plus en plus

⁸⁶ NONJON Alain et DALLENNE Pierre, « La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux », édition ellipses, Paris, 2004, p 28.

⁸⁷ Voir en annexe N°2 : Nombre de crises monétaires et financières par décennies durant le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle.

⁸⁸ Pour plus amples détails se référer à l'ouvrage de STIGLITZ J. E. « Le prix de l'inégalité », édition Les liens qui libèrent, 2012, 391 pages.

restreint de la population.⁸⁹ La mondialisation influence la distribution des revenus entre pays, à l'intérieur des pays et entre personnes, à travers diverses courroies de transmission. L'ouverture aux échanges et aux investissements étrangers affecte les spécialisations des pays et met en concurrence les travailleurs des différents pays. Un creusement des inégalités salariales entre travailleurs qualifiés et non qualifiés peut être constaté même dans les pays développés.⁹⁰

L'inégalité renvoie à la répartition inégale des ressources entre individus et est appréhendée à travers la distribution des revenus. Ces derniers sont la ressource la plus facilement identifiable et mesurable, malgré certaines limites liées à sa définition. Cette approche des inégalités à travers le revenu a le défaut de laisser de côté d'autres éléments très importants dans la formation des inégalités, comme l'éducation, l'origine sociale, le sexe, la race, etc. La prise en compte de tous ces facteurs permettrait de définir plus largement l'inégalité.⁹¹

Cette dernière se pose également entre pays, comme en témoigne le graphique N°6 en page suivante. L'indicateur de développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui, outre le PIB par habitant, prend également en compte l'accès aux soins et le niveau d'éducation, confirme cette évolution : les pays avec les meilleures performances gardent la tête (en 2006, l'IDH est de 0,925 pour les pays de l'OCDE à revenus élevés et de 0,968 pour l'Islande, numéro 1 du classement), alors que ceux en queue de peloton le restent (0,444 pour les pays à développement humain faible et 0,329 pour la Sierra Leone, dernier du classement)⁹².

Le graphique N°7 est particulièrement démonstratif quant aux écarts en termes de PIB par habitant dans le monde. Dans les pays de l'OCDE le PIB par habitant (30 335 dollars par an) est trois fois plus élevé que la moyenne mondiale (10 103 dollars) et 22 fois supérieur aux ressources des habitants des pays les moins développés (1 356 dollars). Alors que le niveau de vie moyen en Afrique subsaharienne est cinq fois inférieur à la moyenne mondiale avec 2 094 dollars par habitant et par an. La plupart des pays les plus pauvres se trouvent sur ce continent.⁹³

⁸⁹ OCDE, « La société créative du XXIème siècle », OCDE, 2001, p 131.

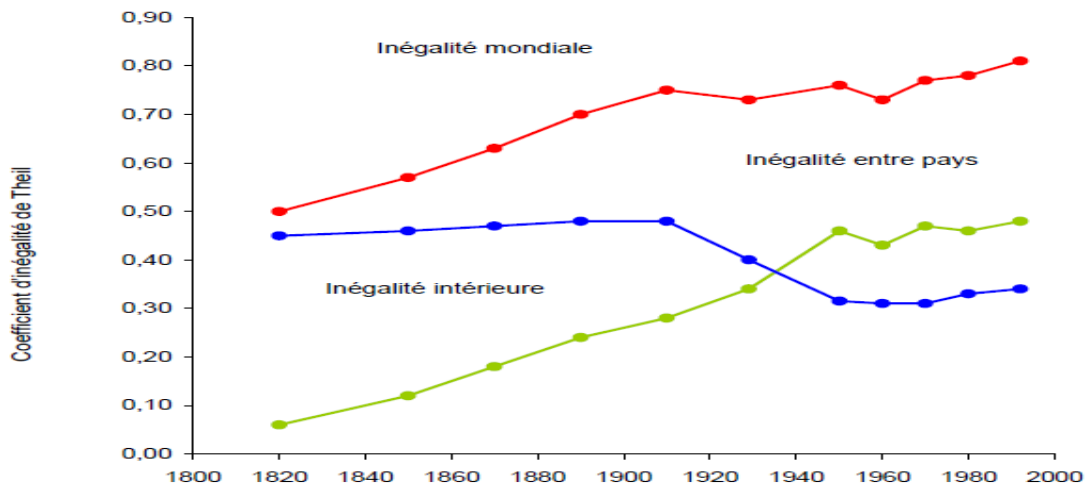
⁹⁰ AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, 2010, Op.cit., p 43.

⁹¹ Ibid. p 44.

⁹² Ibid. p 45.

⁹³ www.inegalites.fr, consulté le 14/03/14

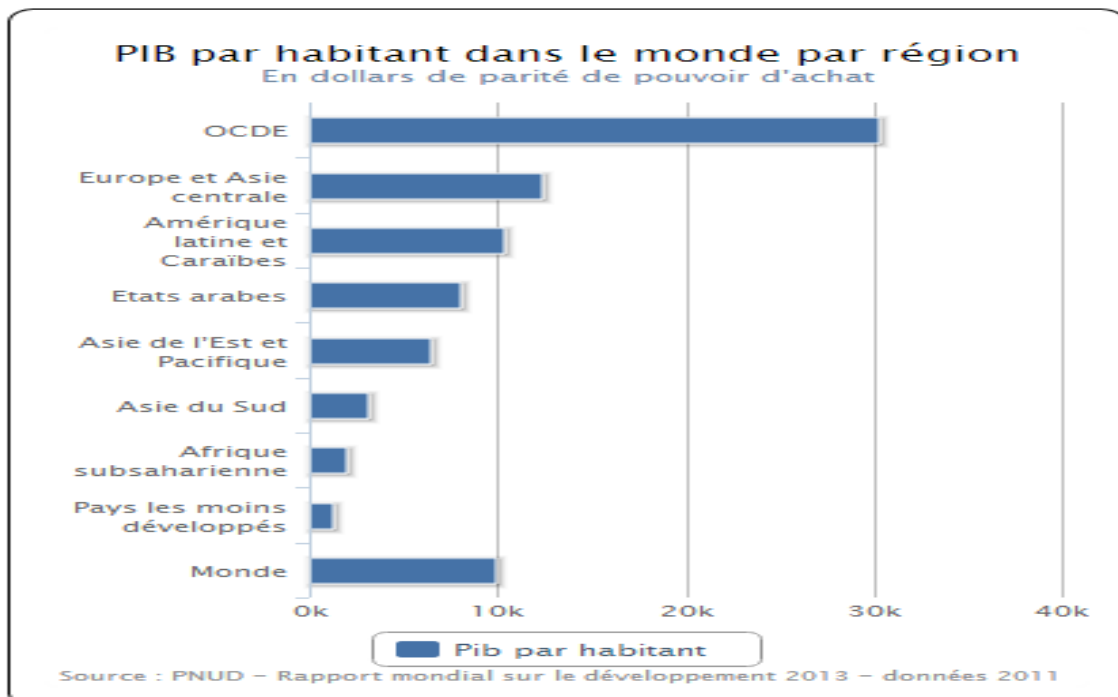
Graphique N°6 : Inégalité mondiales des revenus individuels (1820-1992)



Source: François Bourguignon et C. Morrison, "The size distribution of income among world citizens: 1820-1990", *American Economic Review*, 2002, inédit.

Source. Antonio Ocampo José et Martin Juan, « Mondialisation et développement : un regard de l’Amérique latine et des Caraïbes, éditeurs : Institut des hautes études de l’Amérique latine et autres, Santiago du Chili, avril 2005, p 123.

Graphique N°7 : PIB par habitant dans le monde par région en dollar (2011)



Source. www.inegalites.fr, consulté le 14/03/14

Section 3 : La globalisation économique et financière : quantification d'un processus

Mesurer l'ampleur de la mondialisation revient à prendre en considération beaucoup de domaines, mais, la priorité, par exemple pour ce qui est de l'OCDE, est donnée à ceux qui sont considérés comme principaux et comme forces motrices de la mondialisation, le commerce international, l'investissement direct étranger, l'activité des entreprises multinationales et la production et diffusion internationale de technologie. Il ne faut, toutefois, pas exclure d'autres domaines tels que le flux de capitaux, les migrations internationales des personnes et le rôle des pouvoirs publics.

La mondialisation comporte des enjeux qui exigent de nouvelles statistiques et de nouveaux indicateurs conçus pour aider les pouvoirs publics, les entreprises ainsi que tous les acteurs de la scène mondiale à analyser les faits nouveaux et à formuler leurs politiques et leurs stratégies en conséquence.

Il est néanmoins difficile de le mesurer compte tenu de son caractère multidimensionnel et au difficile dialogue qui doit s'établir entre les différents spécialistes concernés par ce phénomène. Alors que l'économiste pensera immédiatement : intégration commerciale, financière, flux d'IDE... que viendra à l'esprit du sociologue, géographe, politologue... ? D'autres parts, il est difficile de récolter des statistiques, et une fois fait, elles risquent de devenir obsolètes dès la première phase de leurs traitements.

Il existe une palette très importante d'indicateurs de mesure de la mondialisation économique et financière, mais nous allons essayer de présenter les principaux. Nous nous focaliserons sur l'indice KOF pour des raisons de disponibilités et d'accessibilité à des données statistiques relativement récentes et couvrant un nombre très important de pays.

1. Les indicateurs de mesure développés par l'OCDE

Ce qui suit, sont des indicateurs développés par l'OCDE pour la mesure de la mondialisation. Ils sont répartis suivant les différentes dimensions de ce processus.

1.1. Les indicateurs de mesure de l'investissement direct étranger (IDE)

Les indicateurs de mesure de l'ampleur de la globalisation économique et financière par le biais de l'IDE (IDE total ou par secteur économique) peuvent être étudiés en analysant les points suivants :

- Flux financiers d'IDE entrant en % du PIB ;
- Flux financiers d'IDE sortant en % du PIB ;
- Flux de revenus d'IDE entrant en % du PIB ;
- Flux de revenus d'IDE sortant en % du PIB ;
- Stocks d'IDE entrant en % du PIB ;
- Stocks d'IDE sortant en % du PIB.

Contribution des économies d'accueil et d'investissement ou des secteurs économiques à la globalisation par le biais de l'IDE :

- Part relative des flux financiers d'IDE entrants par pays partenaire en % du total des flux d'IDE entrants ;
- Part relative des flux financiers d'IDE sortants par pays partenaire en % du total des flux d'IDE sortants ;
- Part relative des stocks d'IDE entrants par pays partenaire en % des stocks totaux d'IDE entrants ;
- Part relative des stocks d'IDE sortants par pays partenaire en % des stocks totaux d'IDE sortants ;
- Part relative des flux financiers d'IDE entrants par secteur économique en % du total des flux d'IDE entrants ;
- Part relative des flux financiers d'IDE sortants par secteur économique en % du total des flux d'IDE sortants ;
- Part relative des stocks d'IDE entrants par secteur économique en % des stocks totaux d'IDE entrants ;
- Part relative des stocks d'IDE sortants par secteur économique en % des stocks totaux d'IDE sortants.

Rentabilité des IDE :

- Revenus du capital social des IDE entrants ;
- Revenus du capital social des IDE sortants.

1.2. Les indicateurs de mesure de l'ampleur de l'activité économique des entreprises multinationales (FMN)

Plusieurs indicateurs ont pour finalité de mesurer l'ampleur de l'activité des entreprises multinationales, que ce soit du point de vue du contrôle étranger, de l'activité des maisons-mères ou de leurs filiales dans un pays donné.

a. L'ampleur du contrôle étranger dans le pays déclarant (total et par secteur) :

- Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans le chiffre d'affaires (ventes) ou la production brute ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans la formation brute de capital fixe ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans la rémunération des salariés ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans le nombre d'entreprises (consolidées).

b. Ampleur des activités des sociétés-mères dans le pays déclarant (total et par industrie) :

- Part des sociétés-mères dans la valeur ajoutée ;
- Part des sociétés-mères dans le chiffre d'affaires (ventes) ;
- Part des sociétés-mères dans la formation brute de capital fixe ;
- Part des sociétés-mères dans l'emploi ;
- Part des sociétés-mères dans la rémunération des salariés.

c. Ampleur des activités des entreprises multinationales dans le pays déclarant (total)

- Part des entreprises multinationales dans la valeur ajoutée ;
- Part des entreprises multinationales dans la formation brute de capital fixe ;
- Part des entreprises multinationales dans l'emploi ;
- Part des entreprises multinationales dans la rémunération des salariés ;
- Part des entreprises multinationales consolidées dans le nombre total d'entreprises consolidées.

1.3. Les indicateurs de la diffusion internationale de la technologie (DIT)

La diffusion internationale de la technologie a pour principal vecteur la recherche et développement (R-D) des FMN, filiales ou sociétés mères, ainsi que le degré d'internationalisation des échanges des produits technologiquement intensifs.

a. Le degré d'internationalisation de la R-D des firmes multinationales dans le pays déclarant :

- Part des dépenses de R-D exécutées par les filiales sous contrôle étranger ;
- Part du nombre de chercheurs des filiales sous contrôle étranger ;
- Part des dépenses de R-D industrielles financées par l'étranger ;
- Part de la valeur ajoutée due aux filiales sous contrôle étranger dont l'activité principale est la R-D ;
- Part du chiffre d'affaires due aux filiales sous contrôle étranger dont l'activité principale est la R-D ;
- Part de l'emploi dû aux filiales sous contrôle étranger dont l'activité principale est la R-D ;
- Part des dépenses de R-D exécutées par les sociétés-mères ;
- Part du nombre de chercheurs des sociétés-mères ;
- Part des dépenses de R-D et du nombre de chercheurs de firmes multinationales (sociétés-mères et filiales sous contrôle étranger).

b. Degré d'internationalisation de la diffusion technologique dans le pays déclarant (total et par secteur) :

- Paiements technologiques en pourcentage du PIB ;
- Paiements technologiques en pourcentage des dépenses de R-D ;
- Recettes technologiques en pourcentage du PIB ;
- Recettes technologiques en pourcentage des dépenses de R-D.

c. Degré d'internationalisation des échanges des produits technologiquement intensifs dans les pays déclarants (total et par secteur) :

- Part des exportations manufacturières de haute technologie des filiales sous contrôle étranger dans la production manufacturière de haute technologie ;

- Part des exportations et importations manufacturières de haute technologie des filiales sous contrôle étranger et des sociétés-mères dans les exportations et importations totales de haute technologie.

1.4. Les indicateurs de la mondialisation des échanges

La mondialisation des échanges peut être mesurée par le degré d'insertion du pays dans les échanges internationaux et par le degré d'échanges lié aux filiales sous contrôle étranger.

a. Le degré de mondialisation des échanges dans le pays déclarant (total) :

- Part des exportations totales dans le PIB ;
- Moyenne des exportations et des importations dans le PIB ;
- Part de la demande intérieure finale satisfaite par les importations totales ;
- Part du PIB liée aux exportations nationales.

b. Le degré de mondialisation des échanges lié aux filiales sous contrôle étranger dans le pays déclarant (total) :

- Part des filiales sous contrôle étranger dans les exportations totales ;
- Part des filiales sous contrôle étranger dans les importations totales ;
- Part des exportations intra-firme des filiales sous contrôle étranger dans les exportations totales de biens ;
- Part des importations intra-firme des filiales sous contrôle étranger dans les importations totales de biens.

2. Indice synthétique de mesure de la mondialisation (indice KOF)

Au cours de notre travail de recherche sur les indicateurs de mesure de la mondialisation, nous nous sommes focalisés sur l'indice KOF, qui est un indice synthétique prenant en considération les trois dimensions les plus importantes de ce processus à savoir la mondialisation économique, sociale et politique ; ainsi que des variables pour chaque dimension.

2.1. Présentation de l'indice KOF

L'indice KOF mesure les dimensions économique, sociale et politique de la mondialisation. Il peut être utilisé pour observer le changement de la mondialisation d'un

nombre très important de pays et sur une longue période. L'indice KOF de 2012 est disponible pour 187 pays pour la période 1970 – 2009 et comprend 23 variables.

La dimension économique de l'indice KOF mesure le commerce actuel et le volume de l'investissement d'une part, mais s'étend également aux pays qui appliquent des restrictions aux mouvements du commerce et du capital afin de protéger leurs propres économies, d'une autre part. La dimension sociale reflète l'ampleur de l'éparpillement de l'information et des idées, alors que la dimension politique démontre le degré de coopération politique entre les pays.⁹⁴

L'indice KOF mesure la mondialisation sur une échelle de 1 à 100 et les expressions des variables sous-jacentes sont divisées en centiles. Les données utilisées sont actualisées pour chaque année sur la base des sources originales.

2.2. Les sous-indices et variables de l'indice KOF

Comme nous l'avons expliqué précédemment et comme c'est repris dans le tableau N°3, l'indice KOF est composé de trois indices à savoir celui de la mondialisation économique, de la mondialisation sociale et enfin de la mondialisation politique.

2.2.1. L'indice de mondialisation économique

La mondialisation économique a deux dimensions. La première, les flux économiques actuels, qui est généralement considérée comme étant celle qui mesure la mondialisation. La seconde, toute aussi importante, est les restrictions au commerce et aux mouvements de capitaux. Par conséquent, deux indices sont construits et qui incluent des composantes individuelles :

a. Le sous-indice de flux actuels :

Le sous-indice de flux actuels inclue des données sur le commerce, les IDE et l'investissement de portefeuille. Les données sur le commerce proviennent de la banque mondiale (2011), les stocks d'IDE (par rapport au PIB) proviennent des statistiques de la CNUCED (2011). L'investissement de portefeuille des statistiques financières internationales du FMI (Décembre 2011). Plus précisément, le commerce est la somme des exportations et des importations des pays, l'investissement de portefeuille est la somme des actifs et des passifs des pays (par rapport au PIB).

⁹⁴ Press Release, "KOF Index of Globalization 2012", Friday, 16 March 2012, p 6.

b. Le sous-indice des restrictions :

Deuxième sous-indice, il fait référence aux restrictions au commerce et au capital en utilisant les barrières tarifaires et non tarifaires :

- Les restrictions du compte capital, cet indice est basé sur le rapport annuel du FMI (*Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions*) et inclut treize (13) différents types de contrôles de capitaux. L'indice est construit par la soustraction du nombre de restriction du nombre 13 (types de contrôles) puis en multipliant le résultat par 10.
- Les barrières tarifaires proviennent de plusieurs sources. On attribue la note de 10 aux pays n'imposant aucun droit de douane. La note tendra vers zéro lorsque les barrières tarifaires approchent de 50% (pourcentage qui n'est pas atteint habituellement par les pays).
- Enfin, les données concernant les barrières non tarifaires proviennent du rapport du Forum de la Banque Mondiale sur la Compétitivité Globale.⁹⁵

2.2.2. Le sous-indice de mondialisation sociale

L'indice KOF classe la mondialisation sociale en trois catégories. La première concerne les contacts personnels, la seconde inclut des données sur le flux d'informations et la troisième mesure la proximité culturelle.

a. Contacts personnels :

Cet indice consiste à faire apparaître l'interaction entre des gens vivant dans différents pays. Il inclut le trafic de télécommunication internationale (trafic en minute par personne) et le taux de tourisme (entrée et sortie) auquel la population du pays est exposée. Les transferts gouvernementaux et des travailleurs reçus et versés (en pourcentage du PIB) mesurent l'ampleur des interactions étatiques, alors que la valeur de la population étrangère est incluse pour mesurer les interactions de gens avec d'autres pays. Le nombre de lettres internationales envoyées et reçues mesure également l'interaction directe entre les gens vivant dans différents pays. Le trafic de télécommunication provient de l'Union de la Télécommunication (2011), alors que le nombre

⁹⁵ <http://globalization.kof.ethz.ch/>, consulté le : 08/01/13.

de lettres est pris de la base de données de statistiques postales de « *Universal Postal Union* ». Les trois variables restantes proviennent de la Banque Mondiale (2011).

b. Les flux d'information :

Alors que les données sur les contacts personnels visent à mesurer l'interaction de gens de divers pays, le sous-indice des flux d'information vise à mesurer le flux potentiel d'idées et images. Il inclut le nombre d'utilisateurs internet (pour cent personnes), la part des ménages avec téléviseurs, et le commerce de journaux à l'internationale (pourcentage de PIB). Toutes ces variables visent à l'aptitude de la population à recevoir des informations d'autres pays, ceci contribue à l'expansion globale des idées. Les variables de ce sous-indice proviennent de la Banque Mondiale (2011), l'Union de la Télécommunication Internationale (2011), l'UNESCO (2011), et la base de données de statistiques de commerce de biens des Nations Unies (2011).

c. Proximité culturelle :

La proximité culturelle est la dimension de la mondialisation la plus difficile à comprendre. Ce qui est utilisé ici, sont les importations et les exportations de livres (relativement au PIB). Le commerce de livres sert à apprécier l'ampleur des croyances et des valeurs qui se déplace au-delà des frontières nationales, repris de l'UNESCO (2011), et de la base de données de statistiques de commerce de biens des Nations Unies (2011). En plus du nombre de restaurants McDonald's et d'Ikea par pays.⁹⁶

2.2.3. Le sous-indice de mondialisation politique

Le degré de mondialisation politique est basé sur le nombre d'ambassades, le nombre d'organisations internationales dans lesquelles le pays est membre et le nombre des missions des Nations Unies pour la paix où le pays a participé. En plus, il est également inclus le nombre de traités signés entre deux ou plusieurs pays depuis 1945. Ces données ont été reprises de « *the Europa World Yearbook* » (2010), du « *the CIA World Factbook* » (différentes années), le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et en fin de la collection des traités des Nations Unies.⁹⁷

⁹⁶ <http://globalization.kof.ethz.ch/>; consulté le 08/01/13.

⁹⁷ Ibid.

Tableau N°3 : Indice KOF de la mondialisation en 2012

Indices et Variables		Pondérations
Globalisation économique		[36%]
i) Flux actuels		(50%)
	Commerce (pourcentage du PIB)	(21%)
	Investissement Direct étrangers, stocks (pourcentage du PIB)	(28%)
	Investissement de portefeuille (pourcentage du PIB)	(24%)
	Revenus versés pour les ressortissants étrangers (pourcentage du PIB)	(27%)
ii) Restrictions		(50%)
	Barrières non tarifaires	(24%)
	Barrières tarifaires	(27%)
	Taxes sur le commerce international (pourcentage du PIB)	(26%)
	Restrictions sur le compte capital	(23%)
Globalisation sociale		[37%]
i) Données sur les contacts personnels		(34%)
	Trafic téléphonique	(25%)
	Transferts (pourcentage du PIB)	(4%)
	Tourisme international	(26%)
	Population étrangère (pourcentage de la population totale)	(21%)
	Lettres internationales (per capita)	(25%)
ii) données sur les flux d'informations		(35%)
	Utilisateurs Internet (per 1000 people)	(33%)
	Télévision (per 1000 people)	(36%)
	commerce de journaux (pourcentage du PIB)	(32%)
iii) Données sur la proximité culturelle		(31%)
	Nombre de restaurants McDonald (per capita)	(44%)
	Nombre d'Ikea (per capita)	(45%)
	Commerce de livres (pourcentage de PIB)	(11%)
Globalisation politique		[26%]
	Ambassades dans le pays	(25%)
	Adhésion dans des organisations internationales	(28%)
	Participation dans les missions du Conseil de sécurité des Nations Unies	(22%)
	Traités Internationaux	(25%)

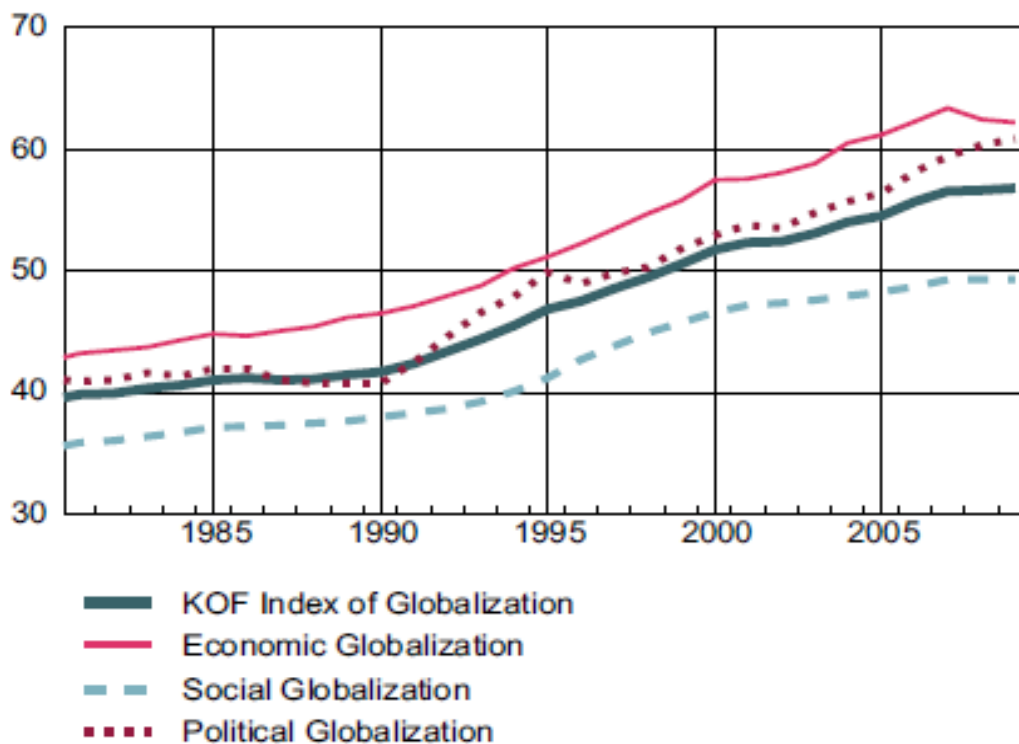
Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/aggregation/>, consulté le 08/01/13.

2.3. L'état des lieux de la mondialisation en 2009

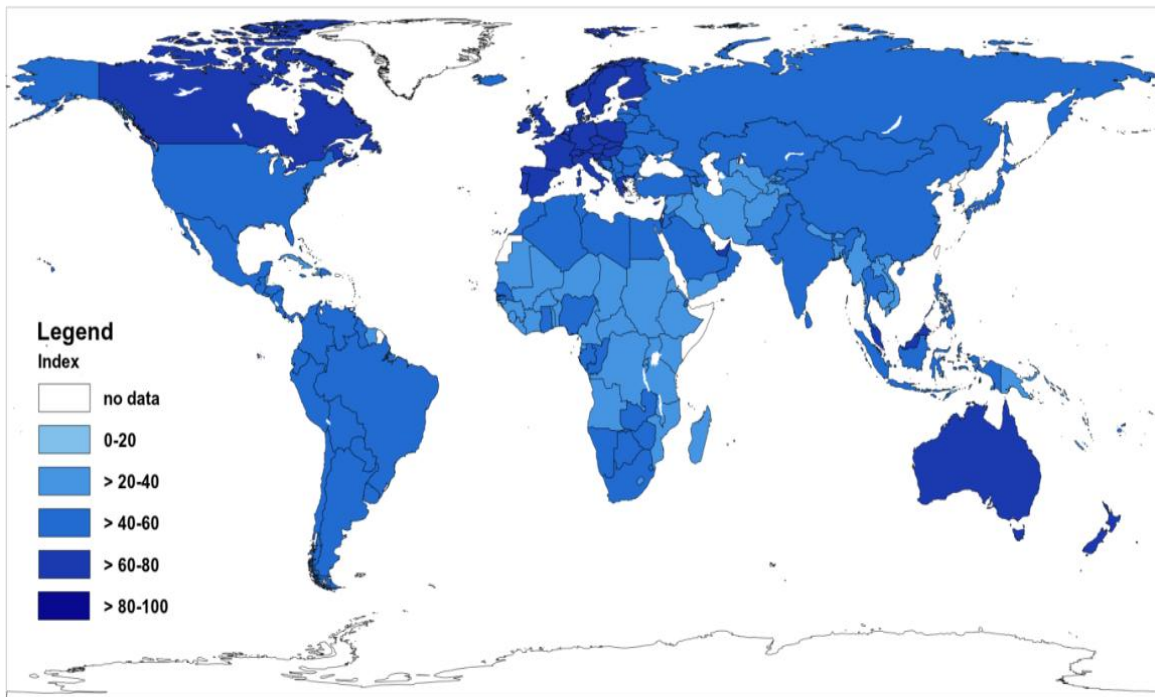
Selon les données de l'indice KOF, représenté par le graphique N°8, les pays sont en perpétuelle intégration sur les trois aspects étudiés et sur la période retenue allant de 1970 à 2009.

Les degrés d'intégration diffèrent, néanmoins, d'un pays à un autre comme en témoigne la figure N°2. Les pays les plus intégrés dans l'économie mondiale (indice KOF allant de 80 à 100) sont les pays européens, les USA, l'Australie alors que les moins intégrés (indice KOF inférieur à 20) sont les pays africains sub-sahariens, et quelques pays d'Asie tels que l'Iraq et l'Iran.

Graphique N°8 : Evolution de la mondialisation (1970-2009)



Source. Press Release, “KOF Index of Globalization 2012”, Friday, 16 March 2012, p 1.

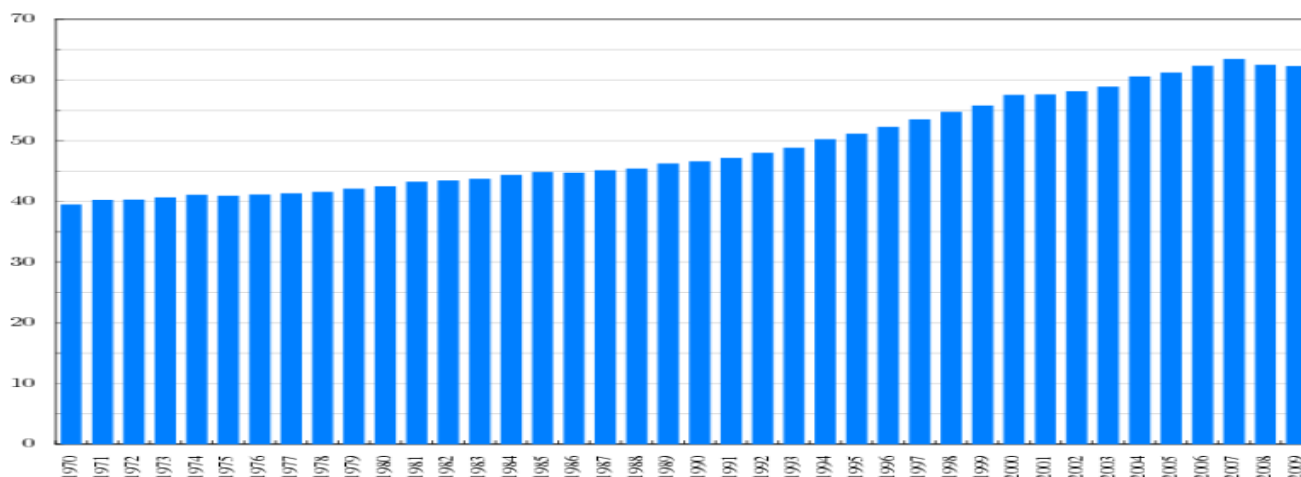
Figure N°2 : L'indice KOF de la mondialisation 2009

Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/query/showData>, consulté le 08/01/13.

2.3.1. L'évolution de l'intégration de l'économie mondiale

La tendance générale de l'intégration de l'économie mondiale est en perpétuelle ascension depuis 1970 à nos jours et le graphique N°9 illustre bien cet état de fait. Le tableau N°3 représente, quant à lui, l'évolution de l'indice KOF de huit (08) pays, à savoir, la Chine, la Suisse, l'Allemagne, la France, le Royaume uni, l'Italie, le Japon et les USA, sur la période allant de 2000 à 2009. Le graphique montre que la tendance générale d'évolution de la mondialisation est à la hausse, c'est-à-dire que l'intégration des pays est en perpétuelle augmentation à l'exception des périodes de crise comme ce fut le cas avec la crise des crédits hypothécaires de 2007, où le monde perd de son interdépendance entre 2007 et 2008 notamment dans les pays repris par le tableau N°4.

Graphique N°9 : L'évolution de la mondialisation de l'économie mondiale



Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/query/showData>, consulté le : 08/01/13.

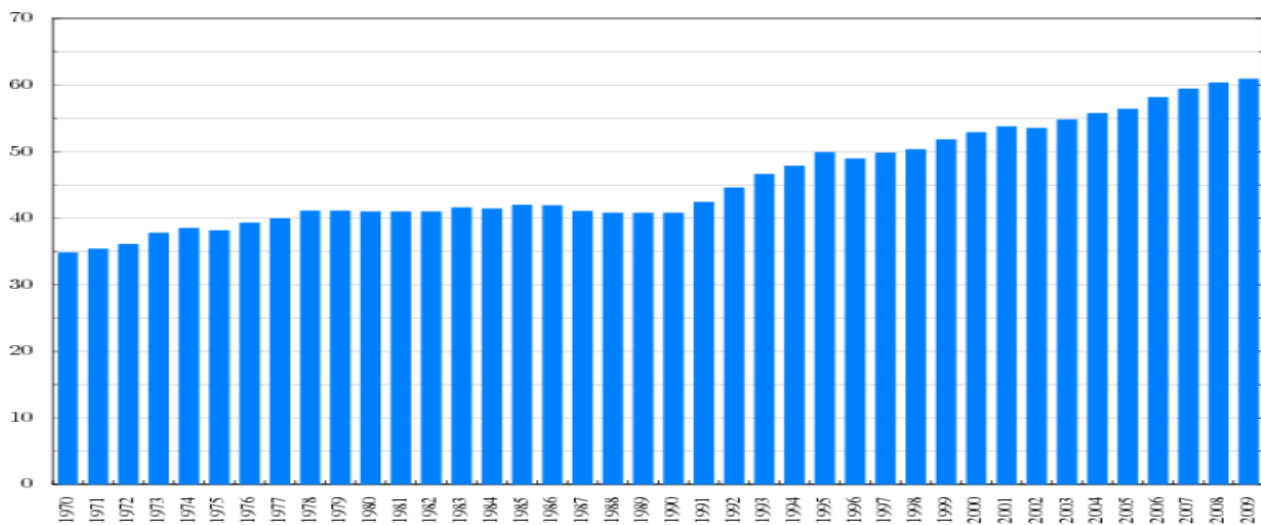
Tableau N°4 : L'indice KOF de quelques pays

	CH	CHN	GER	F	UK	I	J	USA
2000	91.11	51.56	81.71	83.39	87.05	81.82	58.43	76.87
2001	90.31	54.32	81.47	82.27	86.58	81.21	58.25	76.11
2002	89.88	55.31	82.13	82.55	86.53	81.05	58.29	75.09
2003	89.61	56.18	82.17	82.74	86.91	80.74	59.77	75.55
2004	87.37	58.39	82.00	83.85	85.97	81.45	60.07	76.25
2005	87.85	60.53	82.22	83.45	86.46	81.29	60.43	76.30
2006	87.41	59.43	82.47	84.04	86.16	81.16	65.32	77.08
2007	87.89	60.54	83.03	84.69	85.99	81.85	65.86	77.54
2008	86.33	59.35	82.09	84.34	85.62	81.35	64.07	76.40
2009	86.64	59.37	81.53	84.12	85.54	81.02	64.13	74.88

Source. Press Release, “KOF Index of Globalization 2012”, Friday, 16 March 2012, p 4

2.3.2. L'état des lieux de la mondialisation politique

L'intégration des Etats sur le plan politique, tout comme pour l'économique, est en constante augmentation sur la période allant de 1970 à 2009 et le graphique N°10 ci-après témoigne de cette tendance. Il existe, néanmoins, des périodes de ralentissement telles que 1974, 1977 à 1990, 1996 à 1997 et en fin 2001 et 2002, des périodes qui coïncident respectivement avec, le premier choc pétrolier, le deuxième choc pétrolier, les crises économiques et en fin l'attaque du 11 septembre 2001 aux USA.

Graphique N°10 : Evolution de la mondialisation politique

Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/query/showData>, consulté le 08/01/13.

Conclusion

L'intégration de l'économie mondiale est un processus qui a permis une meilleure allocation des ressources, une propagation du progrès technique, technologique, sanitaire et bien d'autres bienfaits. Néanmoins, en raison des inégalités et de l'instabilité qui en résulte, il existe actuellement dans le monde, des phénomènes qui prennent de plus en plus d'ampleur, des mouvements hostiles à la mondialisation dits altermondialistes et antimondialistes. Ils sont apparus il y a déjà des décennies dans les pays en développement mais également récemment dans les pays développés, dont les populations se trouvent lésées par les inégalités qui résultent de la mondialisation et par les plans d'ajustement structurels imposés conjointement par le FMI et la banque mondiale.

Tous les acteurs de la scène nationale et internationale (société civile, entreprises, institutions...) mais particulièrement l'Etat-nation se trouvent affectés de près ou de loin par ce processus. Dans quelle mesure l'Etat-nation, acteur premier des relations internationales, voit son autonomie et sa souveraineté infléchies ? Mais avant de pouvoir y répondre il est essentiel de présenter l'Etat-nation, particulièrement dans le contexte des relations internationales et dans une optique de géopolitique multifactorielle.

Chapitre 2 :

**L'ETAT-NATION ET LE
CHAMP THÉORIQUE
SUR SON
INTERACTION AVEC
LA GLOBALISATION
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIÈRE**

Chapitre 2 : L'Etat-nation et le champ théorique sur son interaction avec la globalisation économique et financière

Introduction

« Un Etat qui n'a pas les moyens d'effectuer des changements n'a pas les moyens de se maintenir. », Edmund Burke (réflexions sur la révolution française)

L'un des effets pervers de la mondialisation est l'affaiblissement du pouvoir et de l'autonomie de l'Etat en augmentant la contrainte extérieure. Il n'intervient presque plus autant dans la prise de décision, que ce soit au niveau national que mondial, ainsi il perd son pouvoir « par le haut ». L'Etat connaît, plus particulièrement depuis la fin des années 1980, date qui correspond à l'enclenchement de la phase de la globalisation des économies, de profondes mutations. Ces mutations en cours dans les sociétés les plus avancées tendent à réduire l'instrument politique au détriment de l'affirmation économique.¹ Pour WEISS (2000) “The integration of the world economy advances, national governments are becoming less relevant, losing their powers not only to influence macroeconomic outcomes and to implement social programs, but also to determine strategies for managing the industrial economy. From this perspective, the nation-state is but a pawn in the invisible hand of the global market”².

La question des effets de la mondialisation sur l'Etat et sur sa souveraineté a retenu l'attention de nombreux auteurs ces dernières années. Les points de vue à ce sujet sont très partagés, certains auteurs y voyant une menace à la souveraineté et lui attribuant des effets contraignants qui réduisent la latitude de l'Etat et son autonomie, et d'autres encore croyant plutôt que la mondialisation ouvre des portes pour les Etats et va même jusqu'à les remettre à l'avant-plan. C'est la première tendance que nous soutenons dans ce présent chapitre en nous

¹LEONETTI Xavier, « Etat, entreprises, intelligence économique, quel rôle pour la puissance publique ? », THESE Pour le doctorat en droit Présentée et soutenue publiquement, UNIVERSITE PAUL CEZANNE - AIX-MARSEILLE III, le 7 novembre 2008, p 67.

² WEISS Lynda, “GLOBALIZATION AND STATE POWER”, DEVELOPMENT AND SOCIETY, Volume 29 Number 1, June 2000, p 1.

inspirant des travaux de S. STRANGE (1996), L. WEISS (2000), J. E. STIGLITZ (2002), O. AKTOUF (2013) et bien d'autres encore qui soutiennent l'idée de la perte de l'Etat de ses prérogatives sous la pression de l'intégration de l'économie mondiale, en l'occurrence la mondialisation. Celle-ci désigne le processus par lequel les Etats nationaux souverains s'entrecroisent et sont ébranlés par les acteurs transnationaux avec des perspectives variées de pouvoirs, d'orientations, d'identités et de réseaux.

Nous présenterons dans ce présent chapitre, en premier, l'Etat-nation et son attribut « la souveraineté », particulièrement dans le contexte international (section 1), puis nous l'analyserons dans le cadre de la globalisation, de la domination mondiale et à l'épreuve du marché néolibéral (section 2) et en dernier, nous aborderons le rôle de l'Etat-nation dans le contexte de la globalisation des économies (section 3).

Section 1 : Fondements théoriques de l'Etat-nation et de son attribut la souveraineté

« La dimension du politique interfère avec celle de l'économique ; la rationalité économique heurte de plein fouet le discours sur la souveraineté. »

MICHALET C. A. « Souveraineté nationale et mondialisation », Université Paris-Dauphine VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002.

La notion d'Etat-nation est très complexe et relève de différentes sciences sociales. Pour cela, une analyse pluridisciplinaire s'impose pour pouvoir cerner le plus grand nombre possible de facettes. On s'y remettra par conséquent à des références juridiques, politiques, économiques et géopolitiques. Au niveau international, la notion d'Etat est intimement liée à celle de souveraineté, et c'est également l'objet d'étude de plusieurs sciences sociales.

1. Présentation de l'Etat-nation

L'Etat est défini dans le droit par ses éléments constitutifs, à savoir, une population, un territoire et un gouvernement, mais, c'est surtout la notion de souveraineté qui donne à l'Etat sa vraie dimension de sujet du droit international.

1.1. Signification et organisation de l'Etat-nation

1.1.1. Définition de l'Etat-nation

L'Etat est « une entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé. Titulaire de la souveraineté, il personnifie juridiquement la nation »³. Il est aussi, un phénomène historique, sociologique, politique et juridique. Historique dans la mesure où il apparaît, se développe et peut se transformer. Un phénomène sociologique puisqu'il possède une configuration faite des communautés différenciées aussi bien sur le plan racial, ethnique que de statut professionnel ou social. L'Etat est un phénomène politique, puisque c'est une organisation structurée remplissant des missions au profit de sa population. Enfin, l'Etat est un phénomène juridique par le fait que toute sa vie est réglementée. Dès que, ces éléments : populations, territoire, gouvernement et souveraineté, reconnus comme réunis, l'Etat peut se trouver en relation avec ses pairs et jouir des mêmes droits.⁴

Afin d'apporter plus de clarification à ce terme, nous reprenons quelques définitions : « L'Etat est d'abord une personne morale de droit public... L'Etat est ensuite un territoire sur lequel vit un ensemble de personnes unies par l'idée de Nation et partageant des règles juridiques et politiques communes, acceptées par tous... L'Etat est enfin une entité qui s'inscrit à l'échelon mondial dans une dynamique de puissance et dans une stratégie diplomatique qui nécessite que l'Etat se heurte à ses semblables »⁵. Il se caractérise principalement par la détention du processus de décision souveraine dans tous les domaines.

La relation entre l'Etat et la nation est étroite. L'Etat étant « la personnification juridique de la Nation »⁶. L'Etat-nation est un « Etat dont les citoyens forment un peuple ou un ensemble de populations se reconnaissent comme ressortissant essentiellement d'un

³ Dictionnaire encyclopédique, « LE PETIT LAROUSSE illustré », Edition Larousse, Paris, 1995, p 410.

⁴ TSHIBANDA MULUNDA, « la souveraineté des Etats en droit international public à l'ordre de ce troisième millénaire », Université de Kinshasa RDC, Licence en droit 2008, www.memoireonline.com, consulté le 07/09/13.

⁵ MORTIER Pauline, « Les métamorphoses de la souveraineté », THESE DE DOCTORAT Droit public, Ecole doctorale Pierre COUVROT, Centre Jean Bodin UFR Droit, Economie et Gestion, 13, allée François Mitterrand, 2011, p 2.

⁶ Ibid. p 7.

pouvoir souverain émanant d'eux et les exprimant »⁷. L'Etat-nation est un pouvoir politique avec une forte institutionnalisation.

Il est à noter que dans tous les modèles politiques que connaissent les Etats, l'assise sur une « nation » reste déterminante, au point d'ailleurs que le cheminement juridique et politique s'oriente inévitablement vers l'idée que l'Etat ne peut se concevoir sans la Nation et qu'il ne peut y avoir d'Etat sans Nation.⁸ Cependant, nous devons relativiser ce constat, car l'histoire et la réalité ont démontré qu'un nombre de nations voulant créer un Etat n'ont pu le faire, il existe dans le monde, des nations dispersées sur un nombre d'Etats à l'instar des Kurdes d'Iraq, de Syrie et de Turquie et d'autre qui n'ont pu être reconnu par la communauté internationale comme la Palestine et le Sahara Occidentale.

Nous pouvons conclure des définitions suscitées, que les éléments essentiels et non les seuls, sans lesquels l'Etat-nation ne serait reconnu comme tel sont : un territoire, une population, un gouvernement et une souveraineté, et nous pouvons, par la même, affirmer que dès que l'un de ces éléments est remis en cause, c'est l'Etat-nation lui-même qui le devient.

1.1.2. La constitution de l'Etat-nation moderne

Il est clairement difficile de généraliser et de dégager un modèle unique de cheminement de l'apparition de l'Etat-nation moderne, « À l'exception de quelques cas particuliers, l'Etat ne s'autoproclame pas en un seul jour, mais reste le fruit d'un cheminement propre à chaque peuple »⁹. Chaque pays a connu une histoire, des caractéristiques et des événements dont le résultat est la création d'une diversité de configurations d'Etats-nations. Cette situation est néanmoins dominée par le modèle occidental d'Etat-nation.

Nous pouvons faire remonter la constitution de l'Etat-nation de type occidental aux traités de Westphalie de 1648 ; qui ont mis fin à la guerre de Trente ans qui opposa l'Empire de Habsbourg à la France et à son alliée, la Suède. Ces traités sont à l'origine du passage de l'Empire (Saint Empire) à l'Etat moderne. Plus de place aux notions d'Etat patrimonial, de propriété du monarque, ou des sujets du roi, mais ces termes deviennent plutôt respectivement, Etat-nation, communauté, et citoyens.

⁷ Dictionnaire encyclopédique, 1995, Op.cit., p 410.

⁸ MORTIER Pauline, 2011, Op.cit., p 6.

⁹ Ibid. p 1.

Pour ce qui est des frontières, il est à noter que la souveraineté de l'Etat moderne est affirmée par l'importance donnée aux frontières. Les analyses de Hobbes, Locke, Rousseau et Foucault ainsi que la plupart des théories des relations internationales conçues en termes de territoires font référence à l'Etat moderne.¹⁰ L'apparition de la notion de souveraineté étatique pourrait donc être liée à ces traités.

1.1.3. L'Etat-nation, un référentiel pour la géopolitique

L'Etat est habituellement le référentiel d'étude de la géopolitique¹¹, étant le cadre organisé à capacité de puissance et liant l'homme au territoire. Il est la construction politique la plus légitime dotée de l'exercice de la puissance et du monopole de la violence au service de la maîtrise d'un espace. Il est le principal créateur de relations politiques entre les sociétés humaines.¹²

Par ailleurs, la réflexion géopolitique s'intéresse à l'étude de l'Etat tout en intégrant d'autres acteurs non étatiques et « d'une manière ou d'une autre, par lui, avec lui ou contre lui, tout tourne autour de l'Etat, tout y revient »¹³. Les organisations internationales, les FMN, les investisseurs institutionnels, les crimes organisés, les bulles financières, les médias, Internet et autres réseaux seraient les nouveaux pouvoirs ou puissances géopolitiques aux cotés de l'Etat.

1.2. L'organisation de l'Etat-nation

Nous donnerons en ce qui suit une description de la morphologie de l'Etat-nation, l'organisation de ses pouvoirs et les éléments qui le constituent.

¹⁰ GAUDRON Stéphanie, « La conception de l'Etat dans les théories de l'Economie Politique Internationale », Document de Travail CEPN (CNRS-UMR n°7115), Université de Paris 13. N° 02-2003, p 2.

¹¹ La géopolitique est, d'une manière simpliste, l'étude des relations entre les Etats, mais cette définition est trop restrictive. Dans une perspective d'évolution de cette discipline on constate l'extension de son champ d'analyse à l'étude d'acteurs non étatique. C'est alors, « les facteurs qui déterminent les forces, les équilibres intérieurs et extérieurs, leur interaction mutuelle, voilà quels seraient les maîtres mots d'une analyse géopolitique rigoureuse, laquelle permettrait enfin d'échapper aux tentations mono causales, simplificatrices et instrumentalisées, qui firent toujours le malheur de la géopolitique, et surtout celui des peuples qui en subirent les conséquences. » CHAUPRADE Aymeric, (2007).

¹² CHAUPRADE Aymeric, 2007, Op.cit., p 18.

¹³ Ibid. p 18.

1.2.1. Les pouvoirs étatiques

1.2.1.1. Le principe de séparation des pouvoirs

L'Etat est tenu de séparer le pouvoir entre différentes institutions afin d'éviter la concentration de ce dernier en une seule d'entre-elles et ainsi assurer l'efficacité du processus démocratique. On distingue alors trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le pouvoir judiciaire. Une confusion des pouvoirs dans un Etat-nation est le signe certain du règne de l'arbitraire, de l'injustice et de l'impunité. John LOCKE (1690), fût le premier philosophe à distinguer le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, puis vint MONTESQUIEU (1748), qui adjoindra ultérieurement un troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire.

De prime abord, le pouvoir législatif est celui qui est chargé de la rédaction et de l'adoption des lois mais également du contrôle de l'exécutif. Le pouvoir législatif est généralement exercé par le parlement. Pour ce qui est du cas de l'Algérie, la constitution préconise que, « le pouvoir législatif est exercé par un parlement, composé de deux chambres, l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation. Le Parlement élabore et vote la loi souverainement »¹⁴, c'est-à-dire sans intrusion ou soumission à aucune autre autorité.

En outre, le pouvoir exécutif met en œuvre les lois et conduit la politique nationale. Ainsi, il a le pouvoir d'édicter des règlements et il dispose de l'administration et de la force armée. Comme il peut détenir des moyens de contrainte vis-à-vis du pouvoir législatif, si tant est qu'une telle hypothèse est légalement prévue. Le pouvoir exécutif est exercé par le chef de l'Etat, qui joue un rôle plus ou moins important selon les régimes politiques, et le gouvernement.¹⁵

Enfin, le pouvoir judiciaire applique les lois pour trancher les litiges entre les particuliers ou entre les particuliers et l'Etat. Son indépendance est très capitale, car c'est la condition de son impartialité, c'est en général la constitution qui définit ses compétences et qui garantit son indépendance.¹⁶

¹⁴ Art. 98, JORADP N°76 du 8 décembre 1996, modifiée par : Loi n°02-03 du 10 avril 2002 JORADP N°25 du 14 avril 2002, Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008

¹⁵ Cisse Losséni, « la problématique de l'Etat de droit en Afrique de l'ouest : analyse comparée de la situation de La Côte D'Ivoire, de la Mauritanie, du Libéria et de la Sierra Leone », thèse de doctorat en droit publique, Université de Paris XII VAL DE MARNE, 28 Mai 2009, p 23.

¹⁶ Ibid. p 25.

1.2.1.2. Les éléments constitutifs de l'Etat-nation

L'Etat est, selon Raymond CARRE DE MALBERG (2003), « un territoire sur lequel vit une population donnée, laquelle est dirigée par puissance publique ou pouvoir politique »¹⁷. Les trois éléments constitutifs de l'Etat-nation sont dès lors un territoire, une population et un gouvernement :

D'abord, le territoire ; la souveraineté de l'Etat s'exerce sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux. L'Etat exerce également son droit souverain établi par le droit international sur chacune des différentes zones de l'espace maritime qui lui reviennent,¹⁸ « en aucun cas, il ne peut être abandonné ou aliéné une partie du territoire national »¹⁹. Il est à noter que toute la surface de notre planète, à l'exception de l'antarctique, est subdivisée en territoires d'Etat.

Ensuite, la population, « l'Etat puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple... Il est au service exclusif du peuple »²⁰, la population étant l'ensemble des personnes habitant un pays.

Enfin, le gouvernement ; Il s'agit de l'armature politico-administrative qui fait que la collectivité territoriale soit organisée.²¹

1.2.2. L'économie politique internationale : l'Etat-nation, un référentiel d'analyse

Il existe deux différentes conceptions de l'économie politique internationale (EPI) et par la même de l'Etat-nation, elles diffèrent selon la place et l'importance données à ce dernier. On distinguera : l'Economie politique orthodoxe et l'Economie politique hétérodoxe.

1.2.2.1. La conception orthodoxe de l'Etat-nation

Les chefs de file de ce courant de pensée sont principalement, WALTZ, RUGGIE, KOEHANE et KRASNER. Cette conception de l'économie politique internationale, pour qui

¹⁷ CISSE Losséni, 2009, Op.cit., p 23.

¹⁸ Article 12 de la constitution algérienne, <http://www.conseil-constitutionnel.dz/indexFR.htm>, le 23/08/13.

¹⁹ Article 13 de la constitution algérienne, <http://www.conseil-constitutionnel.dz/indexFR.htm>, le 23/08/13.

²⁰ Article 11 de la constitution algérienne, <http://www.conseil-constitutionnel.dz/indexFR.htm>, le 23/08/13.

²¹ CHARPENTIER Jean, « institutions internationales », édition DALLOZ, 15^{ème} édition, Paris, 2002, p 28.

la dimension politique est l'objet d'étude premier, considère que l'Etat est le principal acteur sur la scène internationale. Mais bien que ces auteurs envisagent dans leurs travaux des interactions entre des variables politiques et des variables économiques, ils considèrent toutefois que le politique est autonome vis-à-vis de l'économique. Par conséquent, la remise en cause de l'Etat-nation ne peut émaner de phénomènes économiques tels que la mondialisation.

1.2.2.2. La conception hétérodoxe de l'Etat-nation

Le principe novateur de ce courant est le fait qu'il traite de la transformation de l'Etat-nation et, qu'outre ce dernier, il existe d'autres centres de concentration de pouvoir et qu'en conséquence, l'Etat n'est plus le seul acteur sur la scène internationale.

Contrairement à l'EPI orthodoxe, pour celle-ci, le politique sert à prendre conscience que les principales actions économiques s'insèrent dans un cadre structurellement politique où les relations entre les Etats et entre les acteurs économiques sont conflictuelles.²² Elle met l'Etat-nation (autrefois autorité suprême) et d'autres acteurs économiques sur le même pied d'égalité et considère que l'économique est régi par le politique ; c'est-à-dire que le second englobe le premier, afin de gérer les relations conflictuelles entre ces acteurs.

1.3. L'Etat-nation en science économique et évolution historique de son rôle

Les acteurs économiques se subdivisent généralement en cinq catégories homogènes d'agents, parmi lesquels figure l'Etat. Celui-ci, sa définition, son rôle et énormément de débats théoriques ont toujours été des objets d'étude pour la science économique.

1.3.1. L'Etat selon la science économique et mesure de son intervention

D'après Max WEBER (1919) dans *Le Savant et le politique*, « l'État est une entreprise politique à caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès dans l'application de ses règlements le monopole de la contrainte physique légitime sur un

²² GAUDRON Stéphanie, 2003, Op.cit., p 5.

territoire donné »²³. La comptabilité nationale, quant à elle, définit l'Etat par l'ensemble des administrations publiques qui produisent des biens et services non marchand. Elles sont composées des administrations publiques centrales, des collectivités locales, des administrations de sécurité sociale ainsi que d'autres organismes avec comptabilité complète et personnalité juridique.²⁴

Les ressources de l'Etat sont constituées essentiellement des prélèvements obligatoires c'est-à-dire de la somme des impôts et des cotisations sociales. L'Etat dispose de fonctions dites régaliennes et qui sont, la production des biens publics, la protection des personnes et des biens et enfin la défense ou la protection du pays de l'invasion externe. L'économiste américain Richard MUSGRAVE (1959) considère, quant à lui, que l'action des pouvoirs publics peut être conçue à travers trois fonctions principales²⁵ :

- D'abord, la fonction d'allocation des ressources renvoyant à garantir un usage optimal des ressources et à l'efficacité économique.
- Ensuite, la fonction de redistribution qui consiste à veiller à l'équité sociale et territoriale en corrigeant les inégalités qui émanent du fonctionnement du marché.
- Enfin, la stabilisation ou la régulation qui consiste à assurer les grands équilibres macroéconomiques de stabilité (croissance, équilibre extérieur, emploi, etc.).

Par ailleurs, l'intervention de l'Etat se mesure habituellement par deux indicateurs, la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (le PIB) et le taux de prélèvements obligatoires. Ce dernier met en rapport cette somme (les prélèvements obligatoires) au numérateur et le produit intérieur brut au dénominateur.²⁶ Il constitue une mesure du degré d'intervention des administrations publiques au sein d'une économie.²⁷ Cet indicateur permet ainsi d'apprécier le degré d'intervention des Etats et de pouvoir faire des comparaisons internationales, puis classer les Etats selon cet ordre.

²³ <http://www.wikiberal.org/wiki/%C3%89tat>, consulté le 10/10/12.

²⁴ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 199.

²⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat>, consulté le 10/10/12.

²⁶ Taux de prélèvements obligatoires= (Prélèvements obligatoires)/PIB×100

²⁷ BLANCHETON Bertrand, « Maxi fiche de sciences économiques », édition DUNOD, Paris, 2009, p 263.

1.3.2. L'évolution historique du rôle de l'Etat

Bien qu'on ait constamment parlé de l'opposition qui existe entre Etat gendarme et Etat providence, il convient de rappeler que ce dernier n'a jamais cessé d'intervenir de façon absolue dans la sphère économique et sociale. On remarque également que la croissance de son intervention s'effectue par paliers dû à certains évènements historiques importants (guerres, crises économiques, etc.).²⁸

1.3.2.1. L'Etat minimal d'avant 1929

Pendant très longtemps, l'Etat a eu pour principale fonction d'assurer le maintien de l'ordre dans la nation et par là, de veiller au respect du droit de propriété privée. Cette fonction revenait à doter la puissance publique de moyens lui permettant d'avoir une police, une justice et une défense nationale, c'est-à-dire protéger les personnes et les biens à l'intérieur du pays, faire de la justice et assurer la protection du pays de l'invasion extérieure.

C'est de là qu'est venue la conception libérale du rôle de l'Etat. Les besoins individuels étant satisfaits par les mécanismes du marché, l'Etat devait se contenter de garantir les règles du jeu du marché et, dans le cas contraire, disposer des moyens de sanctionner ceux qui ne s'y conforme pas, il avait donc un rôle d'Etat-Gendarme ou d'Etat Minimal. L'origine théorique de l'Etat minimal remonte aux conceptions de l'ordre naturel et du « laisser faire, laisser passer » de François Quesnay (physiocrate) et de Smith et Ricardo (classiques).

1.3.2.2. La mise en place progressive de l'Etat providence

En occident, la première guerre mondiale marque une rupture brutale dans l'évolution des dépenses publiques et dans la nature des fonctions de l'Etat. Alors que les dépenses étaient orientées vers le financement de la guerre, elles vont s'orienter après la fin de celle-ci, au financement de la reconstruction. En dehors des dépenses, on trouve que l'Etat multiplie les interventions, dans la vie sociale et économique : quasi-monopole du commerce extérieur, rationnement et contrôle des prix des biens de consommation alimentaire, contrôle des prix

²⁸ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 200.

des fournitures de guerre, etc. C'est donc là, un Etat providence, qui est un Etat actif, amené à exercer un véritable protectorat sur la vie sociale.

Aux USA par exemple, pays libéral par excellence et avec la crise de 1929, le gouvernement de Franklin ROOSEVELT tentera avec le *New Deal*²⁹ de stopper la crise par une politique de grands travaux et des réformes diverses comme le *National Industrial Recovery Act* de 1933 mais une rechute se produira en 1937 et ce n'est qu'avec l'entrée des Etats-Unis dans la seconde guerre mondiale fin 1941 que le pays se redresse durablement. De ce fait, le *New Deal* constitue la première expérience de l'Etat providence aux USA.

Les réformes de ROOSEVELT furent interrompues par la cour suprême en 1938, puis reprurent avec le second *New Deal*, qui comportait entre autres, des mesures telles que la limitation de la durée hebdomadaire du travail à 44 heures; la mise en place d'un salaire minimal; l'ouverture de crédits pour la construction d'habitations ainsi que des mesures en faveur de l'agriculture. Mais surtout, contrairement au premier *New Deal*, le second fût fortement influencé par les travaux de John Maynard Keynes et l'école des conjoncturistes.³⁰ A l'Etat arbitre, devenu l'Etat protecteur, allait ainsi se substituer l'Etat interventionniste.

C'est là une illustration incontournable de l'installation de l'Etat providence dans un pays (les USA) fortement influencé par l'idiologie libérale. Ce type d'Etat, a ainsi été mis en place grâce à la crise de 1929 et surtout renforcé par la seconde guerre mondiale. L'anglais William BEVERIDGE (1942) est l'instigateur de la notion de « *Welfare State* », traduit en français par « Etat Providence », système universel, uniforme et unitaire, de protection sociale, mais qui suppose aussi une présence très importante de l'Etat dans tous les secteurs de l'économie et de la société. C'est sur cet arrière-plan idéologique que la reconstruction européenne et l'essor de l'économie mondiale se sont produits.³¹

²⁹ Le New Deal est le nom de la politique interventionniste mise en place par le président Franklin Roosevelt pour lutter contre la crise économique de 1929.

³⁰ MAZEROLLE Fabrice, « Histoire des faits et des idées économiques », note de cours, Marseille 2008, p 253.

³¹ Ibid. p 253.

2. La souveraineté nationale : évolution d'un concept

« La souveraineté est la notion la plus controversée de l'histoire, de la doctrine et de la pratique du droit international public ».

(CHAUMONT C. in : BAL Lider, 2012)

La caractéristique essentielle de l'Etat-nation est sa souveraineté, qui lui attribue le droit à la violence légitime. La question à laquelle essaient de répondre les théories sur la souveraineté est : qui détient, au sein de l'Etat, le pouvoir de commander ?

2.1. La notion de souveraineté

2.1.1. Concepts et définitions

Après les traités de Westphalie (1648), le modèle étatique que nous connaissons s'est peu à peu étendu au point de devenir la figure imposée de l'organisation politique : il se construit autour des concepts de nation (groupe humain), constituée autour d'une figure abstraite, l'Etat, perçu comme un principe d'ordre et de cohésion, disposant du monopole de la contrainte, et existant à travers un appareil structuré de domination, mais également sur le concept de souveraineté qui est le principe d'organisation de la société. La souveraineté est l'autorité suprême, caractère d'un Etat indépendant.

La souveraineté est une notion floue et largement utilisée, elle est à la fois « mythique, polysémique et relativisée »³², par conséquent, il n'existe pas de définition universellement acceptée. A cet effet, la définition de la notion de souveraineté peut différer selon la science qui en fait son objet (science juridique, politique, économique ou géopolitique). Ainsi que, du niveau dont on l'appréhende. Elle peut être définie comme étant, « l'autorité suprême. Pouvoir suprême reconnu à l'Etat, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements »³³. C'est aussi la « qualité de puissance d'un Etat qui ne connaît aucune

³² BAL Lider, « Le Mythe de la souveraineté en Droit International, la souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international », mémoire de Doctorat, Ecole Doctorale Droit Science Politique Histoire, Université de Strasbourg, le 03 Février 2012, p 17.

³³ Dictionnaire encyclopédique, 1995, Op.cit., p 955.

puissance supérieure à la sienne »³⁴. Souveraineté veut dire que l'Etat n'est soumis sans son assentiment à aucune autorité ou organisme, qui lui imposent une contrainte. Le terme d'indépendance, employé généralement comme synonyme, reflète cette nuance négative (on parle aussi d'exclusivité des compétences).³⁵

La souveraineté est polysémique en raison qu'elle est l'une des notions les plus confuses du vocabulaire juridique. Pour LIDER Bal (2012), en politique, la souveraineté est un slogan ou un mot magique dans la bouche des politiciens, alors que dans le domaine économique, elle apparaît comme une référence incontournable pour les Etats qui essaient, souvent en vain, d'affirmer leur indépendance face à l'influence de l'économie mondiale.³⁶

Enfin, la souveraineté est une notion relativisée car elle est, mouvante, évolutive et adaptative. Elle est généralement définie à travers l'étendue et les modalités d'exercice des compétences étatiques, et donc une limitation d'exercice de l'Etat de ses compétences constitue une limitation à sa souveraineté. Une telle approche conduit à une relativisation de la souveraineté. Il conviendra par conséquent d'accepter qu'un Etat puisse être plus ou moins souverain qu'un autre et d'accepter l'existence de différents degrés de souveraineté : comme souverain, mi-souverain, quasi-souverain, etc.³⁷ mettant en relief l'existence de l'expression « Etat mi-souverain » pour évoquer les Etats sous protectorat du XXème siècle.

2.1.2. La souveraineté : deux niveaux d'appréhension

La souveraineté ne signifie pas la même chose selon qu'on l'appréhende au niveau interne (national) ou au niveau externe (international).

2.1.2.1. La souveraineté au niveau interne

A l'intérieur des frontières nationales, la souveraineté signifie qu'aucune autorité n'est supérieure à l'Etat-nation. La souveraineté peut être considérée comme le fondement de

³⁴ MORTIER Pauline, « Les métamorphoses de la souveraineté » THESE DE DOCTORAT Droit public Ecole doctorale Pierre COUVROT, Centre Jean Bodin UFR Droit, Economie et Gestion, 13, allée François Mitterrand, p 8.

³⁵ CHARPENTIER Jean, 2002, Op.cit. p 29.

³⁶ BAL Lider, 2012, Op.cit., p 20.

³⁷ Ibid. p 25-26.

l'ordre étatique intérieur. Traditionnellement, la souveraineté appartient à l'autorité, à la fois légitime et suprême, en charge de garantir la sécurité et la prospérité de la population réunie sur le territoire national sur lequel elle impose sa loi. Dans sa version démocratique moderne, son devoir, en plus de respecter les droits des citoyens, est de veiller à l'effectivité du pacte social qui unit ces derniers à l'Etat.³⁸

2.1.2.2. La souveraineté au niveau externe

Au niveau externe, et dans le cadre des relations internationales, la souveraineté ne signifie aucunement qu'un Etat est supérieur aux autres, mais qu'aucun Etat n'est supérieur à un autre et il n'a d'ordre à recevoir d'aucune autre autorité. Selon C. CHAUMONT (1960), « la souveraineté apparaît comme l'expression internationale de la nation, dont l'Etat est la superstructure interne »³⁹. Sur le plan international, il y a la rencontre des différentes souverainetés des différents Etats.

Bien que, tous les Etats ne jouissent pas des mêmes capacités que ce soit sur le plan militaire, économique ou territorial, mais dans leurs rapports, aucun n'est supérieur à l'autre et sont tous égaux devant la loi. Ce principe, dit « d'égalité souveraine », est d'une importance capitale, il constitue une sorte de garantie pour les plus faibles Etats, du moment qu'ils auront un traitement juridique semblable à celui d'un Etat puissant.

2.1.3. L'intérêt de la souveraineté

La souveraineté est une fiction juridique indispensable à un fonctionnement cohérent de la société internationale comme nous l'avons expliqué précédemment pour le principe d'égalité souveraine. Nous pouvons estimer que l'Etat doit conserver le rôle central dans la structuration des relations internationales parce que, malgré toutes les imperfections et les dérives dont on peut l'accabler, il est l'institution la plus légitime et capable de représenter le peuple (la nation), dont il est le vecteur de la souveraineté, face aux autres.⁴⁰

³⁸ DUSSOUY Gérard, « Les théories de l'interétatique Traité de Relations internationales (II) », édition l'Harmattan, Paris, 2008, p 45

³⁹ BAL Lider, 2012, Op.cit., p 21.

⁴⁰ DUSSOUY Gérard, 2008, Op.cit., p 47.

2.2. Origines philosophiques et théoriques de la souveraineté

La notion de souveraineté a fait l'objet d'innombrables travaux de théorisation qui s'étalent sur des siècles de recherche et de réflexions. Elles se divisent généralement en théorie traditionnelle dite absolutiste, théorie de la souveraineté limitée et la théorie moderne ou actuelle.

2.2.1. Théorie absolutiste de la souveraineté

La théorie absolutiste de la souveraineté est le fait principalement de J. BODIN (1576), cette souveraineté absolue se caractérise par : la suprématie du pouvoir, l'impossibilité de le diviser, l'inaliénabilité et l'incomparabilité avec un autre pouvoir.⁴¹ L'Etat, selon cette théorie, possède la prééminence seulement à l'intérieur de ses frontières, et c'est le roi et non le pape, l'empereur ou le seigneur féodal, qui possède le droit de prendre les décisions ayant de l'importance dans le cadre de l'Etat concerné. Les sujets n'ont donc pas, à part du roi, un autre seigneur supérieur. Cette théorie personnifiait, en l'occurrence, la souveraineté dans la personnalité du souverain.

J. BODIN (1576) est l'auteur ayant le plus étudié et développé des travaux de réflexions sur la théorie absolutiste de la souveraineté. D'autres auteurs en ont également contribué, tels que L'OYSEAU (1609) et Thomas HOBBS (1651). Ils considéraient la souveraineté comme le pouvoir d'Etat absolument absolu, indivisible, non subordonné à aucune loi, exceptionnellement transféré, sans aucune clause, sur le gouverneur, puisque ce n'est que lui qui a la volonté commune, qui ne peut être désagrégée ou fractionnée.⁴²

2.2.2. Vers une souveraineté limitée

Les premières théories de la souveraineté limitée sont la division des pouvoirs, la souveraineté populaire et la souveraineté nationale.

⁴¹ MORTIER Pauline, 2011, Op.cit., p 2.

⁴² ZHEKEYEVA Aiman, « La souveraineté et la réalisation internationale de la responsabilité internationale des Etats en droit international public », Thèse de doctorat en droit, préparée dans le cadre de co-tutelle entre l'Université Paris 12 Val de Marne et l'Université Nationale d'Eurasie (Kazakhstan), université paris 12 Paris est, février 2009, p 14-20.

2.2.2.1. Théorie de la division des pouvoirs

La théorie de la division des pouvoirs fut tout d'abord, le fait de John LOCKE (1689), selon qui, tout pouvoir découle du peuple et lui revient. Il distinguait trois pouvoirs : législatif, exécutif et fédératif (pour les relations internationales). Le Roi est la personne suprême dans l'Etat, et non l'autorité suprême, il préside juste le pouvoir exécutif. La souveraineté était donc considérée comme l'appartenance exclusive du peuple, comme la source de tous les pouvoirs dans l'Etat. La théorie de la division des pouvoirs fut également le fait de MONTESQUIEU (1748), qui contribua à la division horizontale du pouvoir en législatif, exécutif et judiciaire.⁴³

2.2.2.2. Théorie de la souveraineté populaire

Jean-Jacques ROUSSEAU (1762) dans son œuvre « du contrat social », met en place la doctrine de la souveraineté populaire. Il s'agit d'une vision relativement absolue de la souveraineté mais cette fois pour le peuple et non le monarque. La souveraineté, par conséquent, est « le pouvoir absolu, indépendant, inaliénable et indivisible du peuple... Son seul sujet et le détenteur n'est envisagé que le peuple défini par lui (Jean-Jacques ROUSSEAU) comme l'ensemble des citoyens »⁴⁴. La souveraineté réside en l'occurrence dans le peuple, et chacun des citoyens dispose en propre d'une fraction de la souveraineté qu'il ne peut déléguer.⁴⁵ Cela induit, la théorie de l'électorat, c'est-à-dire que chaque citoyen en votant exerce un droit qui lui appartient à lui seul et que chacun participe à la souveraineté.

2.2.2.3. Théorie de la souveraineté nationale

Sieyès est le premier à avoir développé en 1789 la théorie dite de la souveraineté nationale. Cette théorie est une critique de celle de la souveraineté populaire, car, selon lui, la population ne peut participer dans son ensemble à la souveraineté. Mais plutôt que le peuple est une entité abstraite, une personne morale nommée la nation. C'est cette dernière qui est

⁴³ ZHEKEYEVA Aiman, 2009, Op.cit., p 26.

⁴⁴ Ibid. p 27.

⁴⁵ PAUVERT Bertrand, « Droit constitutionnel : théorie générale, Ve République », édition Levallois-Perret : Studyrama, Paris, 2004, p 94.

souveraine et qui dispose d'une volonté propre.⁴⁶ La souveraineté appartient donc à la nation qui est une personne morale qui ne peut s'exprimer qu'au moyen de personnes désignées pour la représenter : l'Etat.

2.2.3. La souveraineté actuelle : autonomie, compétences et interdépendance

Comme dans bien d'autres domaines, l'évolution constatée en termes de théorisations sur la souveraineté est remarquable. Au-delà d'une simple recherche du « qui détient le pouvoir au sein de l'Etat ? », le champ s'étant dorénavant à la notion même de « pouvoir ».

2.2.3.1. L'identification de la souveraineté avec les compétences de l'Etat

Actuellement, la souveraineté est assimilée aux compétences étatiques, c'est-à-dire à « la capacité d'exercer le pouvoir dans un champ géographique donné et dans un domaine de compétence précis, se traduit juridiquement par une forme étatique qui en est l'incarnation la plus aboutie »⁴⁷. L'Etat-nation exerce des fonctions (compétences) qui lui sont exclusives et qui relèvent parfois de son essence et qu'on a tendance à confondre avec la souveraineté. Ces compétences sont de plus en plus nombreuses et complexes, ce qui fait que la souveraineté se complexifie au fil de l'évolution de l'Etat. Désormais, le concept a un sens plus relatif, ce qui impliquerait des degrés distincts de souveraineté.⁴⁸ Si l'Etat n'est plus à même d'exercer l'une de ses compétences pour cause d'une quelconque contrainte, sa souveraineté est alors remise en cause.

Pour Serge SUR (2012), les compétences de l'Etat sont : la maîtrise de son ordre juridique interne ; l'organisation des pouvoirs et des services publics ; la disposition du territoire et de ses ressources ; l'attribution de la nationalité ; la compétence pénale ; la compétence fiscale et budgétaire ; la compétence pour conclure des traités internationaux ; et plus largement, la compétence pour régir et réglementer les activités menées sur le territoire

⁴⁶ PAUVERT Bertrand, 2004, Op.cit., p 96.

⁴⁷ BOULAD-AYOUB Josiane, « Introduction: souveraineté et mondialisation » (2003), in : <http://classiques.uqac.ca/>, consulté le 23/09/13.

⁴⁸ MORTIER Pauline, 2011, Op.cit., p 225

de l'Etat, etc.⁴⁹ Selon le même auteur, le fait d'exercer des compétences en commun, de les subordonner le cas échéant à des décisions internationales n'affecte en rien la souveraineté, puisque ces décisions reposent toujours sur une acceptation préalable de l'Etat concerné.⁵⁰ Ceci n'est donc une atteinte à la souveraineté que si ça sort de la volonté de l'Etat sous une quelconque pression.

2.2.3.2. La souveraineté interdépendante

La souveraineté est dite également partagée ou interdépendante, car l'Etat l'abandonne au profit d'autres acteurs, tels que les ONG ou les institutions internationales. Cette situation est la conséquence du processus de mondialisation et de la prolifération des organisations internationales. En effet, dans une perspective de non-conflit, de coopération, et d'une bonne gouvernance mondiale, les Etats créent des organisations internationales pour la négociation et le marchandage, en vue de faciliter l'aboutissement à des accords.⁵¹ Dans ces négociations, plus un pays est puissant et jouit d'une influence importante, plus sa souveraineté sera assurée, et inversement. La souveraineté des pays les plus puissants est donc assurée au détriment de celle des plus faibles.

L'Etat-nation, selon cette théorie, partage sa souveraineté avec des acteurs d'autres natures que lui, mais également, en cas de système politique de type fédéral, avec d'autres Etats. Ainsi, dans l'éventualité où, un Etat accepte de s'unir avec d'autres sous ce type de régime, il abandonne de ce fait une partie de sa souveraineté à l'Etat central. Il existe donc, simultanément, deux niveaux de gouvernement qui jouissent de la pleine souveraineté à l'intérieur de leurs compétences législatives. Mais l'Etat fédéré ne possède pas de personnalité internationale contrairement à l'Etat central, la souveraineté du premier est par conséquent limitée par le second.⁵²

⁴⁹ SUR Serge, professeur à l'Université Panthéon-Assas, Vers un effacement de la souveraineté des Etats ? Séance du lundi 10 décembre 2012, in : http://www.asmp.fr/travaux/communications/2012_12_10_sur.htm, consulté le : 16/05/13.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 51-52.

⁵² REMILLARD Gil, « Souveraineté et fédéralisme », Les Cahiers de droit, vol. 20, n° 1-2, 1979, in : <http://id.erudit.org/iderudit/042315ar>, consulté le 01/09/13, p 240.

2.3. L'Etat souverain en droit international

Les Etats ont toujours coexisté et interagi sur la scène internationale. De ce fait, l'Etat ne peut s'analyser dans un rapport purement interne mais nécessite d'être replacé à l'échelon mondial, au milieu de ses semblables.⁵³ Par ailleurs et selon l'article 2 de la charte des Nations Unies, il existe deux principes de souveraineté des Etats-nations sur lesquels reposent le droit international, l'égalité souveraine des Etats et le droit de non-ingérence.⁵⁴

2.3.1. Le principe d'égalité souveraine des Etats

Il est cité dans l'article 2 de la charte des Nations Unies que « l'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres »⁵⁵, c'est-à-dire que les Etats sont souverains et soumis au droit international public. Les Etats sont juridiquement égaux, quelle que soit leur inégalité de fait. Cela implique la réciprocité des engagements, l'immunité juridictionnelle, la non-discrimination, la participation aux organisations internationales, etc.

2.3.2. Le principe de non-ingérence

Le deuxième principe qui est dit de non-ingérence, renvoi au fait qu'un Etat ne peut contraindre un autre, via une pression quelle-conque (militaire, économique ou diplomatique), afin d'avoir un comportement qui sort de sa propre volonté. Exception faite aux cas de légitime défense, ou d'assistance à population en danger avec le consentement de la victime comme ce fut le cas en Lybie.

Ce principe a à mainte fois été violé, parfois lors d'interventions d'un ou plusieurs Etats puissants sur le territoire d'un autre Etat généralement faible. On justifie habituellement ces actes en évoquant la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne⁵⁶ ou la lutte contre le terrorisme, les exemples sont nombreux, citons le cas de l'Afghanistan, de l'Iraq, du Mali et du Soudan.

⁵³ MORTIER Pauline, 2011, Op.cit., p 2.

⁵⁴ http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/CHART_F.PDF, consulté le 22/01/13.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ DOR Virginie, « De l'ingérence humanitaire à l'intervention préventive, vers une remise en cause des principes du droit international », mémoire pour le Diplôme Européen des Hautes Etudes Internationales, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, 2002/2003, p 11.

3. Les relations interétatiques

Le terrain d'action de l'Etat-nation, en dehors de l'échelon nationale, est les relations internationales, d'où la nécessité d'étudier l'Etat-nation dans ce contexte.

3.1. Concepts et définitions

Au sens large, les relations internationales sont des relations humaines qui débordent le cadre des frontières étatiques. Au sens strict, ce sont les relations par lesquelles les Etats s'efforcent d'ajuster leurs intérêts.⁵⁷ Elles peuvent être considérées comme l'ensemble des « transactions » et des « flux » qui traversent (ou tendent à traverser) les frontières des Etats.⁵⁸ Généralement, leurs objectifs sont la paix, le bien-être, la coordination et la coopération internationale.

Les relations internationales concernent des pourparlers sur la reconnaissance, la délimitation, l'échange, les alliances, les règlements de paix, etc. Leur point de départ est l'existence d'Etats, ou de communautés politiques indépendantes, avec à leur tête un gouvernement revendiquant la souveraineté sur une portion particulière de la surface terrestre.⁵⁹ La souveraineté dans les relations internationales signifie l'indépendance, et la règle de droit international qui régit cet ordre est le principe de compétence exclusive de l'Etat sur son territoire.

Les moyens des relations internationales sont nombreux, les plus importants sont : la négociation qui est l'ensemble de discussions, de pourparlers entre des personnes, des partenaires sociaux, des représentants qualifiés d'Etats, menés en vue d'aboutir à un accord sur les problèmes posés.⁶⁰ De la contrainte, qui signifie, latéralement, une « pression morale ou physique exercée sur quelqu'un ou quelque chose »⁶¹. Et Enfin, l'incitation, qui est l'action d'inciter qui veut dire « pousser à, engager vivement à »⁶² en utilisant différentes méthodes.

⁵⁷ CHARPENTIER Jean, 2002, Op.cit., p 1.

⁵⁸ MERLE Marcel, « Sociologie des relations internationales », Paris, édition Dalloz, 1974, p 137.

⁵⁹ www.wikipedia.org, consulté le 04/03/13.

⁶⁰ Dictionnaire encyclopédique, « LE PETIT LAROUSSE illustré », Edition Larousse, Paris, 1995, p 693.

⁶¹ Ibid. p 266.

⁶² Ibid. p 542.

En ce qui concerne le multilatéralisme, il s'agit d'un accord, économique ou politique intervenant entre plusieurs pays. C'est aussi le « principe selon lequel plusieurs pays acceptent les mêmes règles du jeu dans les domaines économique, monétaire ou commercial »⁶³. Il s'agit également d'une coopération entre plus de deux acteurs institutionnels dans le domaine international et apparaît réellement après 1945.⁶⁴

Cela peut se traduire par un accord signé par plusieurs pays à l'instar du GATT, ou bien une institution internationale telle que l'OMC, le FMI et autres. Il convient néanmoins de distinguer le multilatéralisme du bilatéralisme et de l'intégration économique régionale ou du régionalisme commercial, toutes ces formes font référence à des moyens de coopération internationale.

3.2. L'organisation des relations internationales

3.2.1. Les acteurs et les organes des relations internationales

Les acteurs principaux des relations internationales sont les Etats-nations, mais en dehors de ces derniers, il existe d'autres encore qui interviennent également sur la scène internationale et leur nombre est en constante évolution. Nous ne pourrions citer la totalité, tant ils sont variés et hétérogènes. Les plus importants sont les firmes multinationales, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales, les groupes de pression et les investisseurs institutionnels ou les acteurs de la sphère financière en générale.

Pour ce qui est des organes interétatiques, on trouve les organes gouvernementaux, en l'occurrence, le chef de l'Etat, le ministre des affaires étrangères, le chef du gouvernement et les autres ministres, les agents diplomatiques qui sont les organes des relations officielles d'Etat à Etat, et les agents consulaires qui défendent les intérêts économiques de l'Etat et de leurs ressortissants.⁶⁵

⁶³ BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 303.

⁶⁴ BADIE Bertrand et DEVIN Guillaume, « Le multilatéralisme, une nouvelle forme de l'action internationale », édition La découverte, Paris, 2007.

⁶⁵ CHARPENTIER Jean, 2002, Op.cit., p 39.

3.2.2. Les engagements internationaux

Les Etat-nations sont liés entre eux par un nombre de pratiques ou d'engagements divers :

- Les traités, qui désignent tout accord ou convention entre Etats destinés à régler leurs relations ;
- Les coutumes qui sont les habitudes dans les mœurs des sociétés, elles sont considérées comme des sources de règles non écrites de droit ;
- Les principes généraux de droit qui sont des principes juridiques, non écrits, qui se distinguent cependant de la coutume internationale, qu'ils complètent ;
- La reconnaissance et les autres actes unilatéraux, en dehors des relations conventionnelles, les Etats prennent souvent position, par un acte de reconnaissance, sur des faits ou des situations qui se produisent en dehors d'eux. Grâce à ces actes de reconnaissance les Etats se créent unilatéralement des obligations.⁶⁶

3.3. Les fondements théoriques des relations économiques internationales

Bon nombre de disciplines admettent comme objet d'étude les relations économiques internationales. Notre liste est loin d'être exhaustive, nous nous efforcerons néanmoins de citer les plus importantes.

3.3.1. L'économie politique internationale

Selon Robert GILPIN (2001), l'économie politique internationale est « l'étude de l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre la poursuite de la richesse et la puissance »⁶⁷. La poursuite de la richesse est le fait de la science économique et celle de la puissance celui de la science politique, il s'agit ainsi d'une interaction entre l'économie et le politique.

⁶⁶ CHARPENTIER Jean, 2002, Op.cit., p 51.

⁶⁷ VANEL Grégory, « Économie Politique Internationale », Cahier de recherche 03-02, revue CAHIER DE RECHERCHE – CEIM, Avril 2003, <http://www.unites.uqam.ca/gric>, consulté le 02/03/13.

Selon leur conception de l'Etat-nation, les théories de l'économie politique internationale, se subdivisent en théorie orthodoxe, qui considère l'Etat-nation comme l'acteur principal des relations internationales et théorie hétérodoxe qui envisage le contraire.⁶⁸

3.3.2. Les théories de l'économie internationale

L'économie internationale est l'intersection de deux concepts, celui d'échange entre agents économiques et celui d'Etats souverains ce qui a conduit à définir deux domaines distincts : la théorie positive de l'échange international, que l'on fait parfois remonter à David RICARDO et la théorie normative des politiques commerciales, que l'on fait remonter généralement au mercantilisme. Les plus importantes théorisations dans le domaine sont : la théorie des avantages absolus (A. SMITH), la théorie des avantages comparatifs (D. RICARDO), la théorie du cycle de vie du produit (R. VERNON), la théorie des dotations factorielles (HOS), et le renouveau technologique.

3.3.3. La théorie des jeux

La théorie des jeux est un ensemble d'outils analytiques qui ont été développés pour faciliter la compréhension des situations d'interaction entre des décideurs (agents, joueurs) rationnels.⁶⁹ Ces joueurs peuvent être des Etats souverains dans le cadre des relations internationales, comme ils peuvent être des FMN, des ONG, des groupes de pressions et autres.

3.3.4. La théorie des biens publics internationaux

Comme il est présenté dans le premier chapitre, la théorie des biens publics internationaux justifie les relations ainsi que la coopération internationales par l'existence de biens dits publics, que les Etats pris individuellement sont incapable de produire. D'où la nécessité de création d'un cadre de concertation et de collaboration internationale en vue de produire ces biens publics mondiaux.

⁶⁸ Nous présenterons quelques-unes de ces théories dans la deuxième section du présent chapitre.

⁶⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_des_jeux, consulté le 13/03/13.

Section 2 : L'Etat-nation dans le cadre de la globalisation, de la domination mondiale et à l'épreuve du marché néolibéral

« Tout instinct est avide de domination : et comme tel il aspire à philosopher ».

Friedrich NIETZSCHE (par-delà le bien et le mal)

Selon Gérard DUSSOUY (2009), il y a économicisations des relations internationales se qui fait que les Etats sont soucieux, d'offrir un environnement suffisamment attractif pour encourager les activités créatrices de richesses et attirer les investissements des firmes multinationales. Les Etats voient ainsi leur pouvoir compromis « car il leur a fallu partager certaines de leurs fonctions avec un nombre toujours croissant de tiers »⁷⁰.

Il existe une abondante littérature au sujet des conséquences de la mondialisation sur les Etats et, particulièrement, sur l'exercice de leur souveraineté nationale et nous présenterons dans cette section les diverses positions émises sur les conséquences de la mondialisation sur l'Etat en rappelant, toutefois, que la revue de la littérature sur le sujet démontre que les points de vue des chercheurs ne convergent pas nécessairement autour de cette thèse. Nous reviendrons également sur la place de l'Etat-nation dans le cadre de la domination mondiale et à l'épreuve du marché néolibéral.

1. La théorisation de la causalité entre mondialisation et souveraineté nationale

L'impact de la mondialisation sur la souveraineté de l'Etat-nation a été traité par les différents courants de pensée d'économie politique internationale. Selon leur position face à notre problématique, on peut les classer en deux approches, celle pour qui la mondialisation a effectivement un impact négatif sur la souveraineté de l'Etat-nation et celle, au contraire, pour qui la mondialisation ne la compromet pas.

1.1. L'approche néo-gramscienne et l'EPI hétérodoxe

La thèse de l'effritement de la souveraineté nationale est défendue par les tenants de l'approche néo-gramscienne en relations internationales. Robert W. COX (2002), Stephen

⁷⁰ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 19.

GILL (2011) et Susan STRANGE (1996) et d'autres dénoncent l'incapacité croissante des Etats à prendre des décisions dans le contexte de la mondialisation. Selon les auteurs d'approche néo-gramscienne, le contexte international actuel est dominé par un bloc historique hégémonique formé par une interaction entre des idées, des institutions et une certaine répartition des capacités matérielles.⁷¹

L'idéologie est sans conteste l'idéologie néolibérale qui est à la base de l'ordre mondial actuel qui prône le libre-échange comme la solution à tous les maux et qui « mènerait à la paix, à la démocratie et au bien-être économique »⁷², mais également un retrait presque total de l'Etat de la sphère économique.

La perte de souveraineté est aussi due aux institutions de ce bloc hégémonique, citons le FMI, la BM et l'OMC, qui véhiculent l'idéologie néolibérale et via leurs différents mécanismes surveillent l'économie mondiale. La souveraineté des Etats sur leurs politiques économiques s'en trouve réduite car ils se soumettent aux règles de ces institutions internationales. Ces règles, conformément à l'idéologie néolibérale, sont des politiques de « laisser faire, laisser passer » et de privatisation d'activités autrefois assumées par l'Etat.

La conséquence à cet état de fait est que l'intégration de l'économie mondiale actuelle amène une redéfinition de la relation entre le politique et l'économique, dans le sens du rétrécissement de la sphère d'influence du politique au profit de la sphère économique. De ce fait, « l'État perd le contrôle sur ces aspects ayant été transférés à la sphère privée et n'est donc plus imputable de leur avenir devant ses citoyens »⁷³. Le résultat est en l'occurrence, que la mondialisation remet en question la souveraineté de l'Etat. Cependant, et selon toujours les néo-gramsciens, la présence de l'Etat demeure essentielle à l'application des règles de cet ordre mondial à plus petite échelle c'est-à-dire au niveau national.⁷⁴

Ils prônent également un transfert d'autorité vers d'autres centres de décision tels que les firmes multinationales qui, selon Susan STRANGE (1996), « ont l'avantage d'être très mobiles contrairement aux États qui sont liés à un territoire donné, ces firmes n'ont pas cette

⁷¹ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, « Mondialisation et souveraineté de l'Etat : Le projet Souverainiste Québécois est-il toujours pertinent ? », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, juillet 2008, p 6

⁷² Ibid. p 7

⁷³ Ibid. p 7

⁷⁴ Ibid. p 6-8.

contrainte, ce qui les place dans une position de force par rapport aux États. »⁷⁵. Mais également, que ces derniers subissent l'harmonisation des politiques économiques à l'échelle mondiale, et que leurs formes de capitalisme et de politiques économiques convergent dans beaucoup de pays et les Etats ont perdu de leur autonomie décisionnelle. Pour STRANGE (1996) la tendance générale est la libéralisation des échanges, la privatisation des entreprises publiques, et la course à attirer les FMN à tout prix.⁷⁶

1.2. Les réalistes

Les postulats de base de la théorie réaliste sont : la nature anarchique des relations internationales, l'absence d'autorité souveraine au-dessus de l'Etat, et le fait que ce dernier est le principal acteur de la scène internationale et enfin qu'il y a séparation nette de l'action politique entre l'interne et l'externe. Cette conception, également dite inter-gouvernementaliste de la coopération, conçoit que c'est l'équilibre des forces et la prudence des hommes d'Etat qui sont garants de l'ordre international, les organisations internationales ne sont pas des acteurs internationaux mais de simples instruments de la diplomatie des Etats.⁷⁷

La théorie réaliste, suppose que la mondialisation n'affecte pas les Etats eux-mêmes, « les États sont des acteurs qui cherchent depuis toujours à acquérir un maximum de puissance »⁷⁸. Ce qui signifie pour Raymond ARON (1984), « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »⁷⁹ de diverses manières : militaire, diplomatique et économique. Ceci est valable dans ce contexte de globalisation et les Etats dans une logique égoïste sont en perpétuel recherche de la maximisation de leur puissance en poursuivant l'intérêt national, surtout qu'il n'existe pas d'autorité supérieure à l'Etat.

Les relations restent donc conflictuelles et la mondialisation constitue une nouvelle opportunité non militaire pour les Etats d'acquérir de la puissance économique, la mondialisation a donc des conséquences sur le comportement des Etats et non sur la souveraineté. Les réalistes ne croient aucunement à la possible apparition d'un Etat universel

⁷⁵ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, 2008, Op.cit., p 8-9.

⁷⁶ Ibid. p 8-9.

⁷⁷ GRAZ Jean-Christophe, « La gouvernance de la mondialisation », édition La Découverte, Paris, 2004, p 30.

⁷⁸ Ibid. p 11.

⁷⁹ Ibid. p 11.

car les peuples sont trop attachés à leur indépendance nationale et à leur identité mais acceptent l'idée qu'une forme politique qui englobe plusieurs pays puisse apparaître.

1.3. Les néo-réalistes

Pour les néoréalistes le phénomène de la mondialisation n'est pas aussi approfondi qu'on ne le laisse croire car il existe des pays qui ne sont pas dans le système économique international, il ya donc impossibilité de parler de globalisation. Ils avancent que la mondialisation n'est pas un fait nouveau car la part des exportations dans le produit intérieur brut (PIB) des pays de l'OCDE au cours de la période d'avant la première guerre mondiale n'est pas très différente de celle des années 1990. La mondialisation n'entraîne pas un réel effritement de la souveraineté nationale.

Pour les néoréalistes et particulièrement WALTZ et dans (*Theory of International Politics*, 1979), la démocratie libérale est un système politique de plus en plus répandu car mieux adapté aux conditions actuelles. Le politique prime sur l'économique et cette dernière ne peut dicter les règles à suivre pour les Etats, ceux-ci gardent un contrôle important dans la conduite de leurs affaires intérieures, et sont libre de choisir le système politico-économique le plus adéquat à leurs propres caractéristiques. La souveraineté étatique n'est donc pas manipulée par l'économie de marché.⁸⁰

L'Etat-nation est là pour durer car aucune autre entité n'est en mesure d'accomplir des fonctions qui sont propres à celui-ci (le politique, le sociale et l'économique par exemple). Ils soulignent néanmoins, que les Etats, dans ce contexte de mondialisation, sont contraints de s'adapter au risque de disparaître.⁸¹

1.4. Les positions libérale et néolibérale

Les théories libérale et néolibérale, placent l'Etat au cœur de leur analyse. Ils considèrent que l'expansion du commerce ne peut qu'engendrer la paix à long terme car, selon ce raisonnement, la mondialisation aura la vertu d'éviter les guerres. Les pays n'ayant plus besoin de conquérir d'autres pays pour accéder à leurs marchés grâce à la mondialisation et à

⁸⁰ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, 2008, Op.cit., p 9-11.

⁸¹ Ibid. p 9-11.

l'ouverture des économies, cela se fera automatiquement. La mondialisation représente donc, une marche vers la paix entre les peuples. Ce constat peut être démenti par des exemples tangibles, l'échange n'a pas empêché la Grande Bretagne et l'Allemagne de se faire la guerre.

KANT (1795) partage en partie ce constat, dans la mesure où il pense que la mondialisation mène à la « paix perpétuelle » ou à la « paix démocratique » mais pas forcément par des mécanismes économiques, mais plutôt par la diffusion de la démocratie libérale. Les valeurs du modèle libéral nous rapprocheraient d'un monde sans guerres et son adoption se fera naturellement de façon rationnelle et sans perte de souveraineté.⁸²

1.5. L'approche institutionnaliste néolibérale « pluraliste »

Cette approche admet que des acteurs, principalement les institutions internationales, mais également les ONG et les FMN, structurent le comportement des Etats sur la scène internationale et sont donc des sujets d'étude des relations internationales. Ils signalent l'indispensabilité des institutions internationales car leur rôle est de résoudre les conflits générés par l'interdépendance résultant de la mondialisation. L'action des Etats est limitée d'où leur nécessité dans la prise en charge de certains secteurs que les Etats sont incapables d'assumer. Comme pour les réalistes et les néoréalistes, pour les institutionnalistes, les Etats demeurent les acteurs principaux du système international, mais d'autres acteurs sont à considérer.⁸³

Pour les institutionnalistes, cependant, c'est le marché qui contraint de plus en plus les Etats, et la mondialisation restreint leur autonomie en matière de politiques macroéconomiques. Mais, c'est juste une constatation sans pour autant condamner et critiquer les inégalités et la perte de souveraineté que cette situation engendre.

1.6. La position néo-marxiste

Pour les néo-marxistes, la mondialisation est génératrice d'inégalités dans le monde. Le rôle de l'Etat, acteur du système international, dans cette mondialisation, est de favoriser l'accès aux marchés extérieurs pour ses capitaux nationaux. La mondialisation ne réduit

⁸² D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, 2008, Op.cit., p 14.

⁸³ <http://mapageweb.umontreal.ca/zaharm/Th%C3%A9ories.pdf>, consulté le : 22/03/13.

aucunement la liberté d'action de l'Etat qui reste l'acteur dominant du système économique mondial. Quant à la souveraineté, elle est liée directement au mode de production capitaliste et l'Etat domine car, il y a un accroissement important de ses fonctions économiques qui permet une reproduction élargie du capitalisme. La mondialisation du capital, élargit de ce fait, les frontières étatiques car l'Etat supporte le capital national à l'étranger et au niveau national. Ceci engendre pour les néo-marxistes la reproduction des inégalités de manière élargie, car la classe capitaliste fait partie intégrante du bloc hégémonique et l'Etat la soutient au détriment des autres classes de la société.⁸⁴

Comme pour les néo-gramsciens, les néo-marxistes considèrent que l'Etat est l'acteur qui permet de maintenir le système capitaliste au niveau national et de le perpétuer à l'échelle mondiale.

2. L'Etat-nation à l'épreuve de la domination mondiale

La perte d'autonomie et la remise en cause de la souveraineté des Etats-nations peuvent être également renvoyées à des acteurs de même nature, à savoir d'autres Etats-nations. C'est depuis la nuit des temps, que les Etats se font la course à la domination. Le monde a toujours connu une situation, où un des pays constituant la scène politique internationale, se distingue parmi ses semblables et joue le rôle de supérieur dans une perspective de hiérarchisation des Etats et en parfaite inadéquation avec le principe d'égalité souveraine.

2.1. La domination : instruments et facteurs

Le monde connaît une hiérarchisation des Etats-nations en terme de puissance et donc d'influence et de pouvoir de contrainte sur les autres. Nous devons alors nous interroger sur ce qui fait qu'un Etat est dominant et un autre dominé ?

⁸⁴ <http://mapageweb.umontreal.ca/zaharm/Th%C3%A9ories.pdf>, consulté le : 22/03/13.

2.1.1. Définition de la domination

La domination est l'action de dominer, c'est-à-dire exercer sa suprématie, tenir sous son autorité un sujet.⁸⁵ La domination mondiale est une situation dans laquelle un pays se conduit en leader de la planète, il dispose d'un fort pouvoir de contrainte sur ses semblables et un contrôle sur les institutions internationales.

Une économie dominante est « une économie "nationale/mondiale"; sa monnaie est aussi une monnaie "nationale/mondiale". La base nationale, le rôle de l'État, les entreprises, les banques, les groupes et les ensembles industriels et financiers, les moyens financiers, scientifiques, intellectuels, productifs, réunis sur le territoire national restent essentiels. Mais les décisions, les calculs, les plans, les projets, les stratégies, portent bien au-delà des frontières »⁸⁶. C'est donc, une économie à fortes potentialités à l'intérieur de ses frontières dont les décisions et les stratégies affectent les autres Etats.

Le pays dominant, investit, produit, prête, finance dans le pays dominé ce qui crée des dépendances de ce dernier envers le premier. Inévitablement, ces économies dominées seront des économies « sous-développées » et le pays dominant en tire de grands avantages, notamment en termes d'approvisionnement à bas coût et de débouchés.⁸⁷ Les Etats, dans leur quête de domination, utilisent également des entreprises ou des ONG (au profit de leurs services secrets par exemple), ainsi que la promotion de la langue (comme la France et la francophonie) car plus une langue est parlée dans un pays plus l'influence du pays de celle-ci est importante.

Dans cette question de domination, le domaine le plus important et qui fait l'unanimité des analystes à l'instar de BENNABI (1972), quant à son rôle premier en la matière, est la culture du pays dominant sur le pays dominé et sa culture. Il s'agit de l'outil clé de domination.⁸⁸

⁸⁵ Dictionnaire encyclopédique, 1995, Op.cit., p 351.

⁸⁶ BEAUD Michel, « L'économie mondiale comme système national/mondial hiérarchisé », Cahiers de recherche sociologique, vol. 6, n° 1, 1988, p. 7-26, in, <http://id.erudit.org/iderudit/1002036ar>, consulté le : 06/04/12.

⁸⁷ Ibid. p. 7-26

⁸⁸ BENNABI Malek, « Colonisabilité, problème de la civilisation », édition Dar El Hadhara, Alger, 2003, p 242.

2.1.2. L'effet de domination

PERROUX (1954)⁸⁹ estime que pour qu'une économie soit dominante elle doit avoir :

- Un effet de dimension, qui permet à la fois d'assurer la cohésion économique nationale, de maîtriser les technologies de la période, et de peser sur les autres réalités nationales ;
- Un pouvoir de négociation qui est le pouvoir qui allie le mieux les nécessaires concentration et centralisation (monopoles, conglomérats, groupes industriels et financiers multiformes et mouvants), et les nécessaires souplesse et capacité d'adaptation, tant par rapport aux différents marchés (produits et pays) que par rapport aux différentes forces (partenaires et concurrents, Etats...), sans oublier une composante importante, les moyens militaires, les bases extérieures, les stratégies d'alliance, du pays concerné ; et enfin
- Un contrôle des activités clés ; en l'occurrence :
 - des activités clés de la période (en termes de production, de technologie, de transport, de commercialisation, de publicité, d'information);
 - des activités essentielles aux activités capitalistes surtout ce qui touche au crédit, à la monnaie et aux finances (banques, secteur financier et boursier);
 - des activités déterminantes pour l'avenir (recherche scientifique, recherche-développement, intelligence économique...).

Les FMN sont un élément qui prend de l'ampleur dans ces rapports de forces et qui est tout aussi déterminant dans l'effet de domination. En effet, « c'est dans l'espace structuré des firmes et des groupes, que jouent les effets de domination structurante qu'exerce une économie nationale dominante sur des économies nationales dominées »⁹⁰.

La domination dans le monde d'aujourd'hui est donc une domination basée principalement sur les relations économiques et financières. Et dans la description donnée par PERROUX (1954), concernant l'effet de domination, nous estimons que c'est sur ces trois champs que les pays se concurrencent actuellement. Le pays qui excelle dans les trois et qui jouit effectivement de la domination mondiale sont les USA.

⁸⁹ BEAUD Michel, 1988, Op.cit., p 7-26.

⁹⁰ Ibid. p 7-26.

2.1.3. Structures du pouvoir dans le monde

Il existe principalement, mais pas seulement, deux origines de rapports de force : d'abord traditionnelle, qui suppose une confrontation entre Etats, à laquelle résulte des problèmes de perte de souveraineté, ainsi que des problèmes d'hégémonie et de recherche d'équilibre, c'est une configuration basée sur les relations internationales, cela est repris dans le tableau N°5.

La seconde, issue de la globalisation, à laquelle résulte une confrontation de type Etat à acteurs non étatique. Pour ce qui est de cette catégorie « acteurs non étatiques », nous ne pouvons établir une liste exhaustive tant elle regroupe des catégories d'acteurs hétérogènes allant des FMN, ONG, groupes de pression, aux investisseurs institutionnels et autres.

Tableau N°5 : Structure du pouvoir : deux types de rapports de force

Acteurs	Origine	Problématique
Etat à Etat	Traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de souveraineté - Emergence de problèmes transnationaux - Hégémonie et équilibre
Etat à acteurs non étatiques	Globalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations internationales - ONG - Firmes transnationales - Opinion publique - Autonomie des non étatiques - ... - Perte de souveraineté

Source. **Adapté de :** Chalom SCHIRMAN, « Les firmes : nouveaux acteurs de GéCoPolitique ? », Revue Géographique de l'Est [Enligne], vol. 50 / 1-2 | 2010, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 22 janvier 2013. URL : <http://rge.revues.org/2906>.

2.2. L'évolution de la domination économique dans l'histoire

Certains Etats-nations possèdent des atouts (potentialités internes et externes, capacité d'adaptation et de réactivité à l'évolution du contexte économique et géopolitique mais surtout un capital social) qui leur permettent de mieux réussir tout en faisant face aux

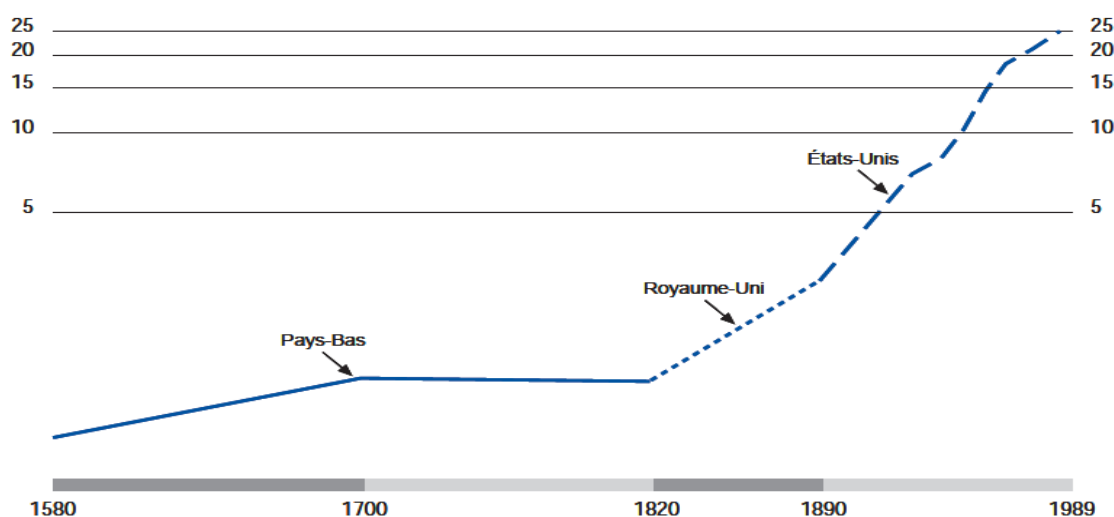
contraintes de l'environnement mondial. C'est sur cette base que le monde a depuis toujours connu un pays qui domine à l'échelle internationale.

2.2.1. De la domination anglaise à la domination américaine

Le monde, a toujours connu un pays leader qui, dicte les lois, les règles de conduite sur la scène mondiale et qui impose son influence sur le reste du monde par un nombre d'instruments, tels que les institutions internationales, les dépendances économiques (alimentaires notamment) ainsi que les chantages de tous types.

Comme en témoigne le graphique N°11, le rôle de dominant a changé de camp à mainte reprise passant de la domination mondiale par les Pays-Bas, à celle du Royaume-Uni et enfin à la situation actuelle avec la domination américaine. Bien que des études essaient de démontrer que cette dernière a enclenché un affaiblissement à cause notamment du surendettement. Mais cette thèse n'a pas eu beaucoup de succès surtout que l'influence et l'hégémonie des USA est toujours d'actualité, que ça soit, sur les plans économique, militaire ou idéologique⁹¹ (voire les facteurs de domination américaine ci-après).

Graphique N°11 : Déplacement de la domination économique dans le monde



Pays ayant la plus forte productivité, 1580-1989 (PIB par ouvrier-heure en \$EU de 1985).
Source : Maddison, 1991.

Source. OCDE, « L'économie mondiale de demain, vers un essor durable », édition OCDE, 1999, p 90.

⁹¹ Voir en annexe N°3 : Un Etat-nation souverain : les USA.

2.2.2. Les facteurs de la domination américaine

Le XX^{ème} siècle a vu apparaître et se renforcer la domination du monde par les USA, et pour cause et entre autre, une superficie de 9,3 millions de km², dont 18% des terres cultivables du monde pour 5% de la population mondiale. Pour ce qui est de l'énergie, qui est un facteur décisif, les Etats-Unis disposent de toutes les formes d'énergie en quantités suffisantes. Par ailleurs, les Etats-Unis est le 2^{ème} producteur mondial d'hydrocarbures, 2^{ème} producteur mondial de charbon, détient presque tous les minéraux, et un climat favorable permettant à l'agriculture de produire tout.⁹² En plus de cela vient s'ajouter⁹³ :

- Une mentalité où tout ce qui est nouveau est une opportunité (*new is better* et non *new is risk* comme c'est le cas en Europe) ;
- Une *task force* scientifique avec 8,7 chercheurs pour 1000 actifs contre 5,4 chercheurs en Europe ;
- Une capacité à attirer des étudiants (580 000 étudiants en 2001-2002 et 70% d'étudiants post-doctorat s'installent aux Etats-Unies) et la tendance continue même après le 11 septembre 2001;
- Un réseau de transport très performant ;
- Le capitalisme à l'américaine définie au profit des intérêts américains ;
- De grandes firmes multinationales puissantes et souvent leaders dans leurs secteurs, ayant l'Etat à leur chevé ;
- La présence des marchés financiers les plus puissants du monde ;
- Le dollar comme monnaie, et la politique monétaire ;
- Les Etats-Unis sont à la pointe de la recherche technologique ;
- Disposent des plus grands laboratoires du monde : ATT, Intel ou Merck...
- Elles sont relayées par les grandes universités avec qui elles coopèrent (John Hopkins, Haarvard, MIT) ;
- Une main d'œuvre diversifiée, de haut niveau (issue des grandes universités du pays), et bon marché issu de l'immigration (Mexicaine surtout) ;
- Capacité d'adaptation et mobilité d'une population profondément libérale.

⁹² « Les facteurs de la puissance américaine », in : http://www.smeno.com/lyceens/3402_les-facteurs-de-la-puissance-americaine.html, consulté le : 25/06/13.

⁹³ NONJON Alain, « L'espace mondial : fractures ou interdépendance ? Économie, société, civilisation et géopolitique », édition ellipses, Paris, 2005, p 454-456.

2.3. L'impérialisme : du colonialisme au néo-colonialisme

Pour des raisons d'intérêts économiques ainsi que de puissance, des pays se sont mis à la conquête coloniale qui s'est terminée avec une vague d'indépendances dans les années 1960. Cette tendance à l'impérialisme ne s'est pas pour autant arrêtée avec ces événements, mais s'est transformée en néo-colonialisme utilisant des procédés autres que la conquête pour s'accaparer des ressources d'autres pays. Cette course à la domination mondiale se cristallise par le phénomène d'impérialisme qui s'est d'abord manifesté sous forme de colonialisme ensuite de néocolonialisme.

Le colonialisme est une doctrine qui prône la colonisation, c'est-à-dire la transformation d'Etats souverains en colonies (territoires occupés) qui seront exploités économiquement par le pays colonisateur, ce dernier jouera le rôle de dominateur politique. Pour TOKO NGALANI René (2010), c'est sous prétexte d'apporter la civilisation aux « noires sauvages » que les occidentaux initièrent la conquête coloniale en Afrique dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et cette période correspond, selon toujours la même référence, à la 5^{ème} mondialisation.⁹⁴

Pour TOKO NGALANI René (2010) le néo-colonialisme, qui correspond à la sixième mondialisation, s'inscrit dans la même logique impériale du colonialisme, mais avec une finesse diplomatique de la part des occidentaux, qu'on peut illustrer avec des expressions telles que « pays amis et peuples frères liés par une histoire commune »⁹⁵. Le néocolonialisme décrit une politique impérialiste propre aux anciennes puissances coloniales vis-à-vis de leurs anciennes colonies, ainsi que plus généralement les méthodes d'influence occultes au profit des pays développés et de leurs grandes entreprises.⁹⁶

Ainsi le néo-colonialisme caractérise une politique poursuivie par les anciennes puissances coloniales dans leurs rapports avec leurs anciennes possessions devenues souveraines tendant à maintenir ou rétablir ces territoires dans une certaine dépendance généralement par intermédiaire de liens économiques,⁹⁷ « il se distingue du colonialisme en ce

⁹⁴ TOKO NGALANI René, « Mondialisation ou impérialisme à grande échelle ? », édition L'Harmatan, Paris, 2010, p 17.

⁹⁵ Ibid. p 18-20.

⁹⁶ www.wikipédia.fr, consulté le 15/02/13.

⁹⁷ ARDANT Philippe. Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité. In: Revue française de science politique, 15^e année, n°5, 1965. pp. 837-855. doi : 10.3406/rfsp.1965.392883,

qu'il met en présence des Etats politiquement souverains et que la domination recherchée se situe principalement dans le domaine économique. »⁹⁸. Le terme néo-colonialisme s'est considérablement élargi pour concerner autant le comportement d'Etats, que d'institutions, de groupes et de firmes multinationales.

Cette domination concerne principalement les pays tiers-mondistes ou les pays sous-développés. Les quatre faits économiques auxquels semble tenir cette domination sont⁹⁹ :

- Le maintien et le renforcement de la suprématie des firmes étrangères dans la production et le commerce des pays pauvres ;
- La nature de la production dans laquelle ils se spécialisent ;
- La détérioration continue des termes de l'échange ;
- La signification économique de l'aide qui leur est accordée.

Beaucoup d'analystes à l'instar de BENNABI (1972) dans « la lutte idéologique », renvoient le phénomène de colonisation dans toutes ses formes à des éléments relevant du colonisateur et d'autres du colonisé. Il stipule que « la lutte idéologique obéit à la règle de l'objet composé d'éléments. Ainsi, si on devait procéder à une analyse on y trouverait des éléments relevant du colonialisme et d'autres de la colonisabilité (...) les premiers éléments n'ont point d'influence et ne peuvent en avoir sans qu'ils soient soutenus par la colonisabilité»¹⁰⁰.

2.3.1. La guerre économique

Bien que le terme de, guerre économique soit d'apparition récente, et qu'on le renvoi généralement à la fin de la guerre froide, nous pouvons constater que des références ont été mentionnées au début du 20^{ème} siècle. Siagfried HERZOG (1915), dans son ouvrage intitulé « le plan de guerre commerciale de l'Allemagne », on constate clairement les prémises de la guerre économique. L'auteur a suggéré une série de conseils aux gouvernants, notamment sur la conservation des secrets stratégiques, l'art du camouflage commercial, l'espionnage

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1965_num_15_5_392883, consulté le 15/02/13.

⁹⁸ Ibid. pp. 837-855.

⁹⁹ AUSTRUY Jacques, « le néo-colonialisme », encyclopédie UNIVERSALIS, le 15/02/13.

¹⁰⁰ BENNABI Malek, « Colonisabilité, problème de la civilisation », édition Dar El Hadhara, Alger, 2003, p242.

industriel, la place du capital dans cette guerre économique...¹⁰¹ Des pratiques qui sont d'un usage quotidien de nos jours, des scandales tels que, l'affaire SNOWDEN du nom de l'analyste de la NSA qui a révélé un gigantesque plan d'espionnage américain de ses partenaires économiques dans le monde entier.

L'Etat ne se plie ainsi, aucunement à cette montée en puissance d'autres acteurs. « A l'Etat omnipotent et planificateur se substitue un Etat stratège »¹⁰², il riposte par cette pratique de guerre économique qui est « la stratégie économique agressive d'une entreprise ou d'un Etat pour atteindre un objectif (...) l'objectif supérieur pour un Etat est de maintenir ou d'augmenter sa puissance économique »¹⁰³. Ali LAIDI (2010) estime que, le fait même de reconnaître l'existence d'une guerre économique qui consiste à « se donner le moyen de résister à l'uniformisation mondiale socioculturelle »¹⁰⁴ est une réponse de l'Etat-nation à la perte de souveraineté dont il est sujet.

3. L'Etat-nation à l'épreuve du marché néolibéral

L'Etat-nation voit ses fonctions transférées vers le marché, tout ce qui peut être produit par le marché lui est cédé sous prétexte qu'il est plus efficace, à croire l'idéologie néolibérale. Bien que, les deux entités « Etat » et « marché », ne soient pas de même nature, cela ne suppose en rien leur non confrontation. L'affirmation du pouvoir de l'un signifie le recul du pouvoir de l'autre et vice-versa.

3.1. Le marché néolibéral

D'une manière très simple, le marché se définit comme étant « un groupe d'acheteurs et de vendeurs, d'un bien ou d'un service particulier »¹⁰⁵, c'est un point de rencontre d'une offre et d'une demande. Les libéraux indiquent que le marché doit être de concurrence pure et parfaite et donc la non-ingérence et la non-intervention de l'Etat.

¹⁰¹ <http://www.infoguerre.fr/>, consulté le 20/08/13.

¹⁰² LAIDI Ali, « Les Etats en guerre économique », édition du seuil, Avril 2010, p 27.

¹⁰³ Ibid. p 24.

¹⁰⁴ Ibid. p 28.

¹⁰⁵ MANKIWI Gregory et al. « Principes de l'économie », édition de boeck, Paris 2011, p 90.

La doctrine néolibérale préconise de faire disparaître toute intervention de l'Etat sur le marché, elle « tente de modifier le rôle de l'Etat-nation, en souhaitant que celui-ci se subordonne à la logique du marché »¹⁰⁶, c'est ainsi l'autorité de ce dernier qui prime et non plus celle de l'Etat. Le marché est libéré de toute entrave de fonctionnement par la globalisation et réduit de la sorte le pouvoir de l'Etat-nation par le mécanisme du marché, car elle est « l'intégration accélérée et générale des marchés, du capital et de la production, un processus qui vise à générer des profits pour les grandes entreprises. »¹⁰⁷. Cette vision néolibérale de l'économie s'est matérialisée lors des gouvernements de Thatcher et de Reagan et l'instauration de la libéralisation des marchés.

3.2. Le marché, une alternative à l'Etat

L'Etat étant par définition le secteur public, voit se rétrécir ses fonctions, due notamment aux plans d'ajustement structurel du FMI, qui préconisent la privatisation à grande échelle. Dans un monde à domination néolibérale, l'Etat est en train d'être remplacé par le marché.

Susan STRANGE (1997), en répondant à Alternatives Economiques, précise que « l'on ne puisse séparer le pouvoir économique du pouvoir politique » et elle continue en donnant l'exemple des Etats-Unis qui possèdent, selon elle, des ressources économiques qui contribuent à leur pouvoir politique. Elle explique que le même raisonnement doit être appliqué aux entreprises telles que Microsoft ainsi qu'au marché. Selon toujours le même auteur, le pouvoir appartient « autant aux entreprises et aux marchés qu'aux Etats », et que « les plus grands Etats, les plus grandes entreprises et les marchés les plus centralisés détiennent le pouvoir ». Elle conclut qu'avec la mondialisation « les forces du marché ont gagné beaucoup de pouvoir, notamment au détriment des Etats. ». Elle insiste sur le fait que c'est d'autant plus vrai pour les marchés financiers.¹⁰⁸

¹⁰⁶ HUNG Shih-Chian, « Les conditions de l'action politique collective à l'épreuve de la mondialisation », mémoire de doctorat de l'université Paris VIII, 2009, p 94.

¹⁰⁷ Ibid. p 95.

¹⁰⁸ « Les marchés ont gagné. », Entretien avec Susan Strange, Professeur d'économie politique internationale à l'Université de Warwick Propos recueillis par Christian CHAVAGNEUX Alternatives Economiques n° 152 - octobre 1997 http://www.alternatives-economiques.fr/les-marches-ont-gagne---entretien-a_fr_art_107_10574.html, consulté le 04/08/13.

Le marché est sources de graves défaillances qui justifient l'intervention des pouvoirs publics et en cas de crise, l'Etat est toujours présent. Loin des idées néolibérales, il faut envisager une action complémentaire entre le marché et l'Etat, selon les propos de J. E. STIGLITZ (2002) sur ce constat « je n'avais pas la naïveté de croire que l'Etat pouvait pallier toutes les lacunes du marché. Je n'étais pas non plus fou au point d'imaginer que les marchés allaient résoudre par eux-mêmes l'ensemble des problèmes sociaux »¹⁰⁹.

Section 3 : Le rôle de l'Etat dans le contexte de la globalisation des économies

« La mondialisation, conçue comme dynamique historique dotée d'une extériorité à la contingence étatique, aurait rangé l'Etat au rang des accessoires de l'Histoire, ôtant du même coup toute pertinence à la notion de souveraineté ». CHAUPRADE Aymeric, « Géopolitique, Constantes et changement dans l'histoire », édition ellipes, 2007.

L'Etat a été l'acteur principal de l'histoire de l'économie jusqu'aux années 1980 et son rôle a toujours été antagonique à celui du marché. Mais, la donne a changé et les Etats se sont trouvés fragilisés par le phénomène de la globalisation de l'économie mondiale. En comparant le rôle actuel de l'Etat et ce qu'il a été avant les années 1980, on constatera qu'il a connu de grandes mutations. La globalisation selon, Gérard DUSSOUY (2009) se traduit par une lutte intensive entre les firmes, entre les économies nationales (Etats-nations) et entre les individus.¹¹⁰

1. La globalisation et la crise de souveraineté de l'Etat-nation

Il n'est plus nécessaire de démontrer que le monde n'a jamais été aussi interconnecté et ses éléments aussi interdépendants que de nos jours et c'est dans ce cadre que l'Etat, longtemps considéré comme acteur majeur du jeu international, traverse une crise sans

¹⁰⁹ STIGLITZ J.E. « La grande désillusion », édition Fayard, Paris, 2002, p 21.

¹¹⁰ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 20.

précédent d'autonomie et de souveraineté.¹¹¹ Avec la multiplication des traités de libre-échange et la libéralisation de plus en plus poussée des échanges commerciaux, la prolifération des traités de droit et des organisations internationales et l'augmentation des flux migratoires, les Etats auraient de moins en moins le contrôle sur leurs politiques publiques et seraient soumis à un nombre grandissant de contraintes.

1.1. La viabilité du postulat

Avant d'argumenter sur la thèse d'une réelle crise de la souveraineté de l'Etat-nation, il convient de vérifier la viabilité de ce postulat. Sur cette problématique les avis des auteurs divergent et sont départagés en deux catégories ; ceux pour qui l'Etat n'est pas en crise, et ceux qui prône l'idée selon laquelle la souveraineté de l'Etat et son rôle se trouvent profondément remis en cause par la mondialisation en général, et par la globalisation économique et financière en particulier.

Pour Pierre VERCAUTAREN (2009), l'action de l'Etat-nation a perdu de sa pertinence dans ses trois fonctions considérées jusqu'alors comme immuablement liées à sa raison d'être.¹¹² L'auteur fait référence à la cohésion sociale, l'économie et la sécurité. D'autres vont jusqu'à supposer que « l'État-nation n'a plus de raison d'être dans ce cadre économique et social, et considèrent la mondialisation comme un processus inévitable de prédominance croissante des marchés dans la coordination des systèmes économiques »¹¹³.

Tout en affirmant le postulat, DEMUIJNCK et VERCAUTAREN (2009), estiment que « les Etats sont cependant partiellement responsable de la crise qu'ils traversent. »¹¹⁴, en faisant référence au fait que ces derniers ont adhéré au principe de l'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires, un des fondements du système commercial international et qui fait perdre de plus en plus le contrôle et réduire son rôle dans l'économie. Il convient néanmoins de nous interroger sur si l'Etat a adhéré à cette perte de souveraineté de son propre gré ou que c'est le contexte qui le lui aie imposé au risque de disparaître.

¹¹¹ DEMUIJNCK Geert et VERCAUTAREN Pierre, 2009, Op.cit., p 26

¹¹² Ibid. p 29.

¹¹³ BRESSER-PEREIRA Luiz Carlos, « Mondialisation et compétition », édition la Découverte, 2009, in : www.cairn.info, consulté le : 22/12/13.

¹¹⁴ DEMUIJNCK Geert et VERCAUTAREN Pierre, 2009, Op.cit., p 28

Dans la réflexion géopolitique, l'argumentaire avancé dans ce sens, est les faits suivants¹¹⁵ :

- Les économies sont de plus en plus déterritorialisées ;
- Les Etats dominant de moins en moins l'investissement et le commerce au profit des multinationales ;
- Les individus tendent à multiplier leurs allégeances au détriment des seuls allégeances nationales ;
- Beaucoup de pays traversent des crises internes sous l'effet d'acteurs intra-étatiques comme les séparatismes ;
- L'incapacité pour les Etats (non la totalité) à peser sur l'évolution de l'économie mondiale par les politiques macro-économiques ;
- Les relations internationales sont submergées par des outils transnationaux tels que le droit international, les ONG, les crimes organisés...

D'où le constat suivant :

- Les principes constitutifs de la nation (souveraineté, territorialité) sont dépassées ;
- Les réseaux et leurs propres intérêts sont plus importants que les territoires et les intérêts étatiques.¹¹⁶

1.2. Le rôle de l'Etat à l'ère de la globalisation

LAFAY G., HERZOG C. et al (1999), dans un ouvrage intitulé « Nations et mondialisation », soutiennent que le destin des nations dépend de la capacité de la politique économique a relevé les défis de la mondialisation.¹¹⁷ Autrement dit un pays qui n'arrive pas à mettre en œuvre des politiques économiques efficaces dans ce contexte de mondialisation, son existence sera remise en cause.

¹¹⁵ CHAUPRADE Aymeric, 2007, Op.cit., p 889-893.

¹¹⁶ Ibid., p 889-893.

¹¹⁷ LAFAY et G. HERZOG C. et al, « Nation et mondialisation », édition ECONOMICA, Paris 1999, p 7.

1.2.1. Le rôle économique de l'Etat

La période ultérieure à la situation de bipolarité du monde et des colonisations correspond à la mondialisation économique qui prit le dessus sur la rivalité politico-militaire antérieure.¹¹⁸ Le terrain d'affrontement des Etats est passé du champ de bataille armée à celui de l'économie. Mais, les Etats ne sont plus seuls sur ce champ, le contexte de globalisation mondial a vu naître ou se proliférer d'autres pouvoirs qui viennent concurrencer celui de l'Etat-nations, y compris sur le plan sécuritaire, qui est longtemps resté comme « la sphère de souveraineté absolue des Etats »¹¹⁹. Il existe, dorénavant, des sécurités qui ne relèvent plus de l'Etat mais d'organismes privés.

C'est l'intensité que cette globalisation ait atteint et les effets de celle-ci sur la situation économique à l'intérieur des entités étatiques qui stimulent la crise des Etats. Ceux-ci apparaissent dépassés par des mouvements et des flux économiques échappant en tout ou en partie à leur contrôle,¹²⁰ mais au risque d'être subjectifs et si on ne peut nier le déclin du rôle de l'Etat dans l'économie, il semble excessif de considérer la disparition de l'Etat dans cette sphère.¹²¹ L'Etat y est toujours mais submerger par cette globalisation. Il est toujours intéressé et motivé à être un acteur économique, car la richesse est synonyme de puissance, ce qui amplifie le phénomène de guerre économique décrit précédemment.

1.2.2. L'affaiblissement du bouclier étatique : le déclin de l'Etat providence

Sur une période allant approximativement de 1890 à 1980, les Etats contrôlaient globalement le prix de leurs importations en mettant en place des mesures protectionnistes. Mais à partir des années 1980,¹²² les Etats sous l'effet de la globalisation néolibérale ont été contraints d'abandonner cette politique protectionniste au profit de la déréglementation des marchés et leur ouverture à la concurrence étrangère.

Cette ouverture, s'est traduite logiquement par, la libéralisation des prix, le recours aux privatisations, et la fin des grands monopoles nationaux avec l'ouverture aux entreprises

¹¹⁸ DEMUIJNCK Geert et VERCAUTEREN Pierre, 2009, Op.cit., p 27.

¹¹⁹ Ibid. p 32.

¹²⁰ Ibid. p 28.

¹²¹ Ibid. p 29.

¹²² L'ouverture des économies dans le cadre de processus d'intégration économique régionale peuvent être antérieur à cette date comme c'est le cas dès 1957 (lors du traité de Rome) avec la CEE.

étrangères d'activités qui étaient jusque-là exclusivement gérées par le secteur public.¹²³ Ce constat renforce davantage l'idée selon laquelle, le rôle de l'Etat subit des transformations sous l'effet de la globalisation économique et financière.

A cet égard, l'Etat providence, à partir des années 1980, s'est trouvé confronté à une augmentation de son coût, à l'apparition de la précarité de l'emploi et d'un chômage structurel. Les Etats se sont engagés dans une démarche de rationalisation des dépenses étatiques et se sont lancés même dans des politiques d'austérité, parfois à l'encontre de la population. Cela fut véritablement, la fin de l'Etat providence¹²⁴ et l'instauration d'un Etat qui ne fait que s'adapter à un contexte à mutation constante, un Etat qui subit la mondialisation.

2. L'affaiblissement de l'action publique

Dans la conception même de la doctrine mondialiste, l'idée principale est que dans la mondialisation, les Etats-nations deviennent plus interdépendants, sont moins autonomes concernant les politiques mises en œuvre et, par conséquent, perdent de leur pertinence. Avant cette interdépendance accrue des économies nationales et la dérégulation, l'Etat était libre de mettre en place les politiques économiques qu'il estime les plus opportunes pour l'intérêt national. Mais de nos jours, il est devenu quasiment impossible de prendre en considération toutes les variables d'un contexte mondial devenu beaucoup trop large que son contexte national. Ainsi, la mondialisation change les rapports de force qui plaçaient auparavant l'Etat en position dominante et introduit de nouveaux acteurs qui peuvent influencer sur le cours des politiques publiques.¹²⁵

2.1. Les politiques économiques traditionnelles

La politique économique désigne l'ensemble des interventions des pouvoirs publics en vue de corriger des « déséquilibres » économiques jugés dommageables. Les plus connues sont la politique monétaire, la politique budgétaire et la politique fiscale, qui sont mises en œuvre afin d'arriver à bout de disfonctionnements économiques tels que le chômage et

¹²³ BOTTINI Fabien, « L'Etat interventionniste, le rôle de la puissance publique dans l'économie », édition L'Harmattan, Paris, 2012, p 14.

¹²⁴ BOTTINI Fabien, 2012, Op.cit., p 16.

¹²⁵ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, 2008, Op.cit., p 8-9.

l'inflation. Mais, dans un contexte de globalisation de l'économie mondiale, ces politiques sont-elles toujours aussi efficaces ou perdent-elle de leurs pertinences ? Beaucoup estiment en effet, que « L'Etat-nation a en main des instruments d'intervention économique désuets et en porte-à-faux avec la réalité économique actuelle parce que conçus pour réguler une activité économique nationale »¹²⁶.

2.1.1. La politique monétaire et budgétaire

Les contraintes extérieures rencontrées par les politiques économiques sont nombreuses : commerciale (mondialisation commerciale et contraintes imposées notamment par l'OMC), financière dû à la globalisation financière (les 3D) ou de change (le flottement des taux de changes), rendent impossible de mener une politique économique autonome.

Pour la politique monétaire, le mouvement de capitaux, caractère central de la globalisation, rend difficile la création monétaire et son contrôle. Bien évidemment « la stabilité de la monnaie est la condition d'un bon climat pour les investissements »¹²⁷. Par une politique monétaire, ce n'est pas que la stabilité de la monnaie qui est recherchée, mais également, selon qu'elle soit restrictive ou expansionniste, on l'utilise pour remédier et corriger d'autres dysfonctionnements tels que le chômage et l'inflation.

Mais pour réussir une politique monétaire, la stabilité de la monnaie exige une banque centrale dont les décisions sont crédibles, et à l'abri des pressions du ministère des finances ou des groupes de pression qui chercherait à l'accaparer.¹²⁸ Dans le monde d'aujourd'hui, nous pouvons estimer qu'aucune banque n'est à l'abri de ces pressions. Si les pays les plus faibles sont les premières victimes, les plus puissants en souffrent également. La monnaie « n'est plus de la compétence exclusive du prince. Cette marque de souveraineté est remise en cause par la transnationalisation des circuits monétaires et financiers »¹²⁹. Mais également par une panoplie d'autres opérateurs, FMN, investisseurs institutionnels et autres, ayant la capacité de gérer des montants très importants en différentes monnaies nationales et sont dès

¹²⁶ BRETON Gilles, « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », *Études internationales*, vol. 24, n° 3, 1993, p. 533-548, URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703208ar>, consulté le 01/09/13.

¹²⁷ MICHALET C. A, 2007, *Op.cit.*, p 115.

¹²⁸ *Ibid.* p 115.

¹²⁹ MICHALET Charles-Albert, « États, nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », *Sociologie et sociétés*, vol. 11, n° 2, 1979, p. 39-58, <http://id.erudit.org/iderudit/001500ar>

lors des contres pouvoirs de la banque centrale dans le maniement de la politique monétaire. Il est à souligner également que les politiques monétaires surtout de puissants pays (USA) ou groupes de pays (UE) ont des répercussions sur la stabilité monétaire des autres.

2.1.2. Les autres politiques économiques

L'Etat utilise la fiscalité afin de collecter le financement nécessaire à son fonctionnement. Or, la mondialisation croissante, en permettant la libre circulation du capital, favorise l'évasion fiscale et pousse les Etats à une concurrence fiscale ruineuse alors que, symétriquement, l'augmentation des inégalités sociales pousserait à la progressivité de l'impôt.¹³⁰

Par ailleurs, la politique économique ayant le plus souffert de la pression externe est la politique commerciale. L'Etat-nation, n'a plus le choix quant aux orientations de son commerce extérieur. La conduite commerciale à tenir est édictée par l'OMC et autres organismes internationaux.

2.2. Autres aspects du dépassement de l'Etat-nation

2.2.1. Vers la privatisation de l'Etat

La mondialisation croissante semble avoir poussé à la privatisation des fonctions de l'Etat. Le dumping, tant fiscal que social entre territoires conduit ainsi à la privatisation progressive des systèmes de protection sociale (place grandissante de l'assurance-maladie complémentaire ou de la retraite par capitalisation, par exemple).

La privatisation du financement de la culture débouche sur sa marchandisation, comme l'illustre l'exemple du « Louvre Abu Dhabi ». Les réformes récentes de l'université et de l'hôpital en France peuvent être perçues comme une privatisation rampante de l'enseignement supérieur et de la santé publique. Même les fonctions régaliennes de l'Etat sont concernées : prisons et sécurité nationale notamment.¹³¹

¹³⁰ AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, 2010, Op.cit., p 34.

¹³¹ Ibid. p 36.

2.2.2. Difficulté de l'Etat-nation à produire des statistiques

Les espaces politiques (Etats-nations) ne coïncident plus avec les espaces économiques (mondialisés) d'où la difficulté à recueillir des statistiques surtout quant c'est pour des phénomènes relevant de la mondialisation. La production et l'échange dans le monde sont définis par des schémas organisationnels très complexes de firmes multinationales ou globales très difficile à suivre et à retracer.¹³²

2.2.3. La puissance étatique concurrencée

Plusieurs domaines viennent bouleverser les données traditionnelles d'exercice de la puissance des Etats. Le monopole de la violence intérieure est remis en cause par l'apparition des mercenaires, des armées et des milices privés tels qu'on Afghanistan, en Angola, en Arménie ou au Rwanda ainsi que par les guérillas urbaines tels qu'au Pérou, en Turquie (PKK), au Pakistan, en Afghanistan et au Brésil.¹³³

Le crime international vient également défier la puissance étatique et constitue l'un des facteurs géopolitiques à l'encontre de l'Etat via le phénomène de la drogue et celui des mafias. Ces derniers sont nombreux et couvrent pratiquement toute la planète, les cartels colombiens, la Casa Nostra aux USA, les mafias italiennes, russe, turque, les triades chinoises et les Yakusas japonais. Ces crimes organisés contribuent à la destruction de l'Homme par l'aliénation, la destruction du lien social dans l'Etat ainsi que par la destruction de ce dernier par la corruption morale et économique.¹³⁴

2.2.4. La non-pertinence des frontières étatiques

L'une des caractéristiques les plus importantes de l'Etat-nation sont ses frontières, quel que soit l'angle de vue, elles restent intimement liées à sa souveraineté. Elles délimitent l'espace sur lequel l'Etat-nation peut exercer son droit à la violence légitime. Les frontières sont, pour Jacques CHEVALLIER (1999), les limites de diffusion de la puissance royale pour

¹³² AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, 2010, Op.cit., p 505.

¹³³ CHAUPRADE Aymeric, 2007, Op.cit., p 837-862

¹³⁴ Ibid. p 837-862.

l'Etat absolutiste, l'identité de la collectivité nationale pour l'Etat-nation et enfin elles permettent à l'Etat providence d'exercer son protectorat économique et social.¹³⁵

Les frontières étatiques délimitent ainsi un espace sur lequel l'Etat-nation exerce dans les temps normaux sa pleine souveraineté et où aucune autre autorité ni mécanisme ne vient interrompre ce fonctionnement. Cela ne signifie en rien que l'Etat vie en autarcie, au contraire il s'est tout le temps interagié avec les variables de son environnement externe, mais ceci n'avait constitué un problème qu'avec l'avènement de la globalisation poussée des espaces. Ce terme même de global renvoi à l'idée de dépassement des frontières étatique et à leur non pertinence et au démantèlement de la régulation nationale laissant place au libre fonctionnement du marché.¹³⁶

Pour C. A. MICHALET (2007), à cause de la mondialisation, l'Etat-nation sera remplacé par ce qu'il dénomme un « *level playing field* », il s'agit de mettre en place un terrain d'opération pour les acteurs économiques que sont les firmes qui font du commerce, qui produisent ou qui financent... Le climat des affaires doit obéir partout aux mêmes critères juridiques et institutionnels, autant que possible proche de ceux qui sont en vigueur aux Etats-Unis supposées êtres les meilleurs (*best practices*).¹³⁷ Les entraves juridiques étant source de coûts de transactions pour les entreprises.

2.3. La subsidiarité

La subsidiarité est le principe selon lequel dans une structure hiérarchisée les pouvoirs de décision sont délégués le plus possible aux échelons inférieurs ou supérieurs.

2.3.1. Les organisations internationales

Le pouvoir décisionnel pris par les institutions internationales au niveau interne des Etats-nations est spectaculaire, aucun domaine n'est laissé à la volonté absolue de l'Etat : l'économie, la finance, le commerce, l'éducation, la culture, et même la justice et la défense

¹³⁵ CHEVALLIER Jacques, « L'Etat », édition Dalloz, Paris, 1999, p 104.

¹³⁶ DUSSOUY Gérard, 2009, Op.cit., p 61

¹³⁷ MICHALET C. A, 2007, Op.cit., p 110.

pour ne citer que les plus importants. Ainsi, Il existe pour chaque domaine, une ou plusieurs institutions internationales qui contraignent les Etats à suivre leurs recommandations.

Ces institutions sont devenues, les instances de décision ultimes, ce sont elles qui définissent le cadre général dans lequel s'inscrit l'évolution économique, culturelle et sociale aussi bien à l'intérieur des Etats-nations qu'à l'extérieur.¹³⁸ La meilleure illustration est celle des cours internationales de justice qui peuvent contraindre un Etat-nation à abroger une loi nationale si celle-ci est contraire à ses obligations sur le plan international.

2.3.2. Les organismes privés et les groupes de pressions

Le privé, quant à lui, ne cesse de s'accaparer des fonctions autrefois assumées par l'Etat-nation. On retrouve, des entreprises privées dans des secteurs aussi importants que l'éducation, la santé et même de la sécurité. Ces entreprises « disposent désormais d'un vaste pouvoir en matière d'économie et d'information, au détriment de l'Etat-nation »¹³⁹. Ceci est permis par l'apologie faite pour le privé par les tenants de l'idéologie néolibérale qui estiment qu'il est plus efficace que le secteur public.

Les critiques sont nombreux et très intransigeants dans leurs analyses et réflexions. Joseph STIGLITZ (2002)¹⁴⁰, Omar AKTOUF (2013)¹⁴¹ et beaucoup d'autres encore dénoncent ce recul du rôle de l'Etat dans ces domaines très sensibles. Ils estiment qu'on ne doit pas raisonner en terme d'efficacité économique (lucrative) au profit d'une classe capitaliste, lorsqu'il s'agit de santé ou d'éducation, mais plutôt, de rechercher la justice sociale, l'éducation et la santé pour tous et de combattre toute inégalité qui résulterait de cette privatisation toute azimut.

Par ailleurs, un autre type d'acteur qui s'accapare du pouvoir décisionnel de l'Etat-nation sont les groupes de pression. On les retrouve généralement à proximité des parlements, des institutions internationales, ou même des collectivités locales. Leur rôle est d'infléchir la décision à leur compte en utilisant différents types de pressions.

¹³⁸ OCDE, « La société créative du XXIème siècle », OCDE, 2001, p 135.

¹³⁹ Ibid. p 134-145.

¹⁴⁰ STIGLITZ Joseph E. « La grande désillusion », édition Fayard, Paris, 2002.

¹⁴¹ AKTOUF Omar, « HALTE AU GACHIS En finir avec l'économie-management à l'américaine », édition arak, Alger, 2013.

2.3.3. Le new public management

Une nouvelle forme de gestion des affaires publiques est apparue ces dernières années aux Etats-Unis, le new public management. Il consiste en une réorganisation des structures étatiques vers l'allégement et la rationalisation de l'intervention de l'Etat. Le new public management adhère au principe de responsabilité et de performance de l'action publique et encourage l'évaluation des politiques à mener en comparant leurs coûts avec le bénéfice que la société en retirera. Il encourage également la décentralisation qui permet un meilleur contrôle des dépenses publiques. On remarque souvent que les Etats ne cessent de réduire l'effectif de ses fonctionnaires en ne remplaçant que la moitié de ceux qui partent en retraite par exemple.

En toute évidence, nombreux sont les exemples, rien qu'en France, il y a eu la révision générale des politiques publiques lancée le 10 juillet 2007 et la suppression de 77 000 emplois dans la fonction publique en 2008.¹⁴²

2.3.4. L'attractivité et la compétitivité : le nouvel impératif de la politique économique

Les instruments traditionnels de la politiques économique ne sont plus aussi efficaces, d'où la nécessité de trouver des substitues. Les politiques d'attractivité et de compétitivité sont les nouveaux instruments indispensables dans le contexte d'ouverture des économies nationales sur leur environnement mondial. Conséquemment, à mesure que les économies nationales s'ouvraient, leur aptitude à la compétitivité internationale devenait une condition pour la poursuite de leur développement économique.¹⁴³

Très complexe à cerner, le concept de compétitivité diffère selon l'auteur, l'époque et le niveau selon lequel on l'appréhende, elle ne signifie pas la même chose au niveau micro (entre entreprises) qu'au niveau macroéconomique (entre nations) de même que plusieurs distinctions sont faites, notamment, la compétitivité prix et la compétitivité coût.

Il est stipulé dans le rapport FONTAGNE (2006) que la compétitivité est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et leur procurer un haut

¹⁴² BOTTINI Fabien, « L'Etat interventionniste, le rôle de la puissance publique dans l'économie », édition l'HARMATTAN, Paris, 2012, p 17.

¹⁴³ BRESSER-PEREIRA Luiz Carlos, 2009, Op.cit. In : www.cairn.info, consulté le : 22/12/13.

niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement¹⁴⁴. Pour Laura d'Andrea TYSON (1992), en parlant de l'économie américaine, la compétitivité est « la capacité qu'a notre économie de produire des biens et des services qui soient à la hauteur des exigences des marchés internationaux tout en permettant au niveau de vie de nos compatriotes d'augmenter de façon soutenable »¹⁴⁵.

La mise en œuvre d'une politique d'attractivité ou de compétitivité suppose le plus souvent des concessions en terme d'allègement de la réglementation concernant la fiscalité, la protection sociale ou environnementale d'où l'apparition des phénomènes de dumping social, environnemental et autres.

Conclusion

Le portrait que nous avons dressé des positions théoriques au sujet des effets de la mondialisation sur la souveraineté de l'Etat-nation révèle des points de vue diversifiés. Mais des auteurs à l'exemple de ceux à orientation néo-gramscienne y voient une réelle menace à l'autonomie de l'Etat due à la préséance des lois du marché, véhiculées par les institutions internationales ou régionales, des FMN, et aux transferts de certains pouvoirs vers de nouvelles entités comme les ONG ou les groupes de pression.¹⁴⁶

L'interdépendance grandissante des économies a, effectivement, rendu difficile l'exercice du rôle de l'Etat, ce qui compromet la stabilité macroéconomique du fait des contagions (inflation importée, propagation des crises, ...). Elle conduit les firmes à rechercher une allocation optimale des ressources non plus au niveau national, mais au niveau international. La forte mobilité du capital qui en découle compromet l'objectif d'efficacité et d'amélioration continue des performances à l'échelle national poursuivis par l'Etat (délocalisation, évasion fiscale, par exemple).¹⁴⁷ Face à cette nouvelle donne, l'Etat a d'extrêmes difficultés à mener à bien les politiques économiques de manière autonomes dans l'objectif d'éviter, de limiter et/ou de corriger ses déséquilibres macro-économiques, bien que, les justifications de son intervention soient très nombreuses, les crises économiques

¹⁴⁴ « Perspectives de politique économique », ministère de l'économie et du commerce extérieur du Luxembourg, n°6, septembre 2006, p 11

¹⁴⁵ ESPOSITO Marie-Claude et al. 1997, Op.cit., p 159.

¹⁴⁶ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène 2008, Op.cit., p 34

¹⁴⁷ AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, 2010, Op.cit., p 33-34.

récurrentes, les inégalités sociales, la nécessité de définition de politiques de développement durables, la réforme des systèmes de santé, d'éducation, etc.

La souveraineté nationale présente une face interne grâce à laquelle l'Etat possède un pouvoir absolu de décider ainsi qu'une face externe qui stipule que la souveraineté de l'Etat réside dans son indépendance, à l'égard de toute autre autorité¹⁴⁸. Mais dans ce que nous avons vu dans ce chapitre, ni sur le plan interne ni sur le plan externe, l'Etat-nation n'a le plein pouvoir ni la pertinence requise dans ses actions. A cet égard, l'exercice qui nous permettra de vérifier dans quelle mesure les Etats sont limités par certains aspects de la mondialisation est la confrontation de sa souveraineté aux éléments de ce processus.

¹⁴⁸ LEONETTI Xavier, 2008, Op.cit., p 22.

Chapitre 3 :

**ANALYSE DE LA
SOVERAINETÉ DE
L'ÉTAT-NATION DANS UN
CADRE DE
GÉOPOLITIQUE EXTERNE
MULTIFACTORIELLE**

Chapitre 3. Analyse de la souveraineté de l'Etat-nation dans un cadre de géopolitique externe multifactorielle

Introduction

« Sur les cent plus fortes puissances économiques du monde, cinquante et une ne sont plus des Etats-nations, mais des multinationales ; les 200 principaux groupes mondiaux représentent à eux seuls près de 30% de l'activité économique planétaire ; les 500 premiers groupes mondiaux représentent 70% du commerce mondial. »

X. RAUFER, « Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces », Paris, P.U.F. 1998.

Dès la fin du XXème siècle, l'Etat-nation, n'est plus l'acteur principal sur la scène internationale, dépassé par les événements, il subit le pouvoir et l'influence des acteurs non-étatiques, (OMC, FMI, Banque Mondiale, institutions régionales, ONG..., multinationales.)¹, qui sont des éléments de la globalisation. Un Etat est, par ailleurs, dit non souverain, s'il est soumis à une autre autorité et s'il est contraint d'abandonner l'une de ses compétences sous une quelconque pression.²

Par ailleurs et en raison des changements technologiques et économiques autant qu'en raison de la logique de l'accumulation du capital, la souveraineté de l'Etat-nation n'est pas simplement en voie d'être limitée, mais est menacée dans ses fondements. Jacques CHEVALLIER (1999), estime dans ce sens, que l'apparition de nouveaux acteurs «transnationaux» brise le monopole détenu par l'Etat sur les relations internationales et suscite le développement de nouveaux procédés de gouvernance.³

Ce chapitre a pour but d'explorer les effets des acteurs et phénomènes de la globalisation sur la souveraineté étatique ainsi que les défis qu'elle lui pose. Il porte principalement sur l'angle économique du phénomène de globalisation mais également

¹ LAIDI Ali, « Les Etats en guerre économique », édition du seuil, Avril 2010, p 128-129.

² MORTIER Pauline, 2011, Op.cit., p 8.

³ DIENER Cedric, « Les régionalisations de la mondialisation : blocs économiques, paradiplomatie et souveraineté étatiques dans le droit international économique », mémoire de la maîtrise en droit, université du QUÉBEC à MONTRÉAL, 2007, p 86.

géopolitique. Nous voulons apporter des éléments de réflexion au débat sur la pertinence de la souveraineté de l'Etat-nation dans le contexte de la mondialisation.

C'est ainsi que le présent chapitre est une analyse géopolitique multifactorielle car étudiant l'impact d'un certain nombre d'éléments de la globalisation sur le référentiel d'étude de la géopolitique, en l'occurrence, l'Etat. La globalisation voit l'apparition et/ou le renforcement d'acteurs et phénomènes supranationaux qui sont à l'origine du déclin de sa souveraineté et de sa perte d'autonomie. Nous examinerons l'impact : des firmes multinationales en section 1, de l'intégration économique régionale en section 2, des institutions économiques internationales en section 3, et enfin une quatrième section dédiée aux lobbies, organisations non gouvernementales, investisseurs institutionnels et d'autres acteurs de la sphère financières.

Section 1 : La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN

L'interaction entre firmes multinationales (FMN) et Etat-nation ne cesse de s'accroître. Le nombre de confrontations entre ces deux acteurs est très important et prend de l'ampleur, notamment avec la démultiplication de ces dernières et la puissance qu'elles ont acquises.

Bien que les deux acteurs, FMN et Etat-nation, soient de natures différentes, il existe néanmoins une confrontation entre les deux. Pour John H. DUNNING (1993), il y a une interaction systémique entre l'Etat et la FMN qui signifie selon ses termes, "The interface between the global strategies of MNEs designed to advance corporate profitability and growth, and the strategies of national government designed to promote the economic and social welfare of their citizens"⁴. C'est-à-dire, l'interface entre la stratégie des FMN qui vise des intérêts particuliers et, la politique de l'Etat qui vise l'intérêt des citoyens, la relation entre ces deux acteurs est par conséquent conflictuelle.

⁴ DUNNING John H. "The globalization of business", Routledge edition, New York, 1993, p 330.

Comme groupe d'influence, les FMN sont l'une des forces majeures de résistance politique⁵ (GODARD et HOMMEL, 2005). On affirme également que s'il est relativement aisé d'attirer l'attention des FMN ou leur intérêt, notamment par des politiques de compétitivité, il est nettement plus délicat d'entretenir avec elles une relation équilibrée. Le revers de leur puissance est leur capacité de profiter de conditions avantageuses, sans pour autant offrir ni les technologies dernier cri, ni les moyens d'une croissance porteuse de développement.⁶ Un équilibre dans leurs puissances respectives, n'est donc pas d'actualité, les FMN prennent du pouvoir dans ce contexte de globalisation économique et financière.

1. Le phénomène de la multinationalisation

La multinationalisation des entreprises est l'un des phénomènes les plus souvent traités dans la littérature économique actuelle et pour cause l'importance prise par celui-ci dans le contexte économique. Mais avant d'analyser la puissance des FMN en termes de pouvoir et d'influence de cette catégorie d'acteurs, il est plus que nécessaire de revenir sur ses fondements et son évolution.

1.1. L'internationalisation des processus productifs

La mondialisation est à la fois une cause et une conséquence de l'internationalisation des firmes, la dimension « investissement » en est très importante. L'ouverture des économies et les diminutions des barrières tarifaires, des coûts de transport et des télécommunications ont conduit les entreprises à internationaliser leur production.

Elles ont la possibilité d'organiser leur processus de production en le divisant en plusieurs étapes. Ainsi, la division internationale des processus productifs (DIPP) revient à ce qu'une entreprise installe plusieurs points de production dans des pays différents, en ayant recours par exemple à des filiales, à la sous-traitance, etc. L'entreprise peut ainsi profiter des avantages particuliers de chaque pays (faible coût du travail, productivité, infrastructures locales, qualifications de la main d'œuvre, avantages fiscaux...).

⁵ GODARD Olivier et HOMMEL Thierry, « Les multinationales, un enjeu stratégique pour l'environnement et le développement durable ? », *Revue internationale et stratégique*, 2005/4 N°60, p. 101-112. DOI : 10.3917/ris.060.0101.

⁶ LAGADEC Gaël, « La stratégie des firmes multinationales face aux États : le cas de l'exploitation du nickel calédonien », *Mondes en développement*, 2004/1 no 125, p. 85-103. DOI : 10.3917/med.125.0085

1.2. La multinationalisation des entreprises

Historiquement, la multinationalisation avait pour objectif le contrôle et l'exploitation des matières premières.⁷ Elle a ainsi été, et reste encore, un moyen pour les entreprises de réduire les coûts de production. Aujourd'hui, les firmes cherchent à s'implanter là où le coût du travail est faible. Elles peuvent aussi s'installer dans des paradis fiscaux qui leur permettent de diminuer les coûts financiers.

Par ailleurs, la multinationalisation apparaît comme une nécessité dès lors que les innovations deviennent rapidement obsolètes, le cycle de vie du produit étant de plus en plus court, il faut conquérir très vite des parts de marché pour bénéficier d'économies d'échelle et rentabiliser rapidement les investissements réalisés.

Les firmes qui se multi-nationalisent maximisent leurs profits en répartissant leurs activités au niveau international en fonction des différences socio-économiques des pays dans lesquels elles s'implantent. On assiste alors à la constitution de réseaux transnationaux intégrés au sein d'une firme unique et dont la gestion est facilitée par les progrès techniques notamment : de l'information et de la communication, permettant l'interconnexion de tous les sites de production et la gestion en temps réel des opérations, ainsi que le progrès dans le transport avec des moyens qui vont plus vite et qui sont moins coûteux.

1.3. Définition de la firme multinationale

La définition de la firme multinationale (FMN) la plus citée est celle de Jean-Louis MUCCHIELLI (1998), selon qui : « on peut considérer comme multinationale toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger ; cette unité de production sera alors sa filiale. La logique de la production domine. Une entreprise peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle ne sera vraiment multinationale que si elle produit tout ou partie de ses produits à l'extérieur de son territoire national »⁸. Une FMN est aussi « un groupe industriel, commercial ou financier dont les activités et les capitaux se répartissent

⁷ GHERTMAN Michel, « Les multinationales », Edition BOUCHENE, 3ème édition, Alger, 1993, p 123.

⁸ MUCCHIELLI Jean-Louis, « Multinationales et mondialisation », édition du Seuil, Paris, 1998, p 18.

entre plusieurs Etats »⁹. Il est donc question, dans les deux définitions d'une entreprise et de plusieurs pays, des acteurs de natures différentes mais qui interagissent.

Les multinationales sont généralement des groupes qui opèrent sur plusieurs marchés, elles se définissent comme des entreprises qui ont en leur possession ou sous leur contrôle des actifs physiques et financiers et poursuivent des stratégies multidomestiques fondées sur les spécifications locales.

Au fur et à mesure de son développement et de son succès à l'étranger, l'entreprise franchit des étapes dans l'internationalisation : l'exportation indirecte où l'entreprise utilise les services d'un exportateur pour qu'il commercialise à sa place son produit ; l'exportation directe où l'entreprise se dote d'un service à l'exportation pour vendre ses produits ; l'investissement direct, l'entreprise implante son propre réseau de distribution à l'étranger par la création de filiales ; et enfin la délocalisation de la production qui est le dernier stade de l'internationalisation et qui ne touche plus seulement à la commercialisation mais aussi à la production. L'entreprise choisit de fabriquer tout ou une partie de sa production dans ses usines qu'elle détient à l'étranger ou auxquelles elle sous-traite.

1.4. De la firme multinationale à la firme réseau

Les frontières des entreprises sont de plus en plus complexes à définir. Elles le sont encore plus en intégrant des pratiques telles que, la coopération internationale et les alliances stratégiques, qui induisent la mise en réseau des entreprises.

1.4.1. Définition de la firme réseau

La firme réseau est une forme d'organisation où les relations contractuelles se substituent à la création de filiales strictement contrôlées par la maison mère, et à la forme de système structuré et hiérarchisé se substitue le partenariat.¹⁰ La forme de firme réseau est fort avantageuse, notamment concernant la réduction des apports de capitaux et le nombre de cadres expatriés, une meilleure flexibilité et intégration dans le contexte local.¹¹ Les relations

⁹ Dictionnaire encyclopédique, 1995, Op.cit., p 683.

¹⁰ LAFAY G. HERZOG C. et al, « Nation et mondialisation », édition ECONOMICA, Paris, 1999, p 36.

¹¹ Ibid. p 36.

qui lient les différents partenaires sont principalement les Joint-Ventures. L'exemple de la firme réseau la plus connue est Nike.

La firme peut même renoncer à détenir des filiales et opter plutôt à l'externalisation totale de sa production, et constituer ainsi une firme réseau (firme globale) dont le centre n'a plus qu'une fonction de donneur d'ordre vis-à-vis des sous-traitants auxquels il a recours. Les choix stratégiques des firmes réseaux sont généralement la sous-traitance « *outsourcing* » ainsi que la délocalisation « *offshoring* ». La firme ainsi devenue une firme réseau tend à perdre sa nationalité pour devenir une firme « virtuelle ».¹²

1.4.2. Justification théorique de l'existence de la firme multinationale et de la firme réseau

L'existence de la firme est vérifiée par la théorie des coûts de transaction de R. COASE (1937), son application à celle de la multinationalisation des entreprises est le fait de WILLIAMSON (1975).¹³ Cette théorie stipule que pour effectuer des transactions, une entreprise qu'elle soit nationale ou multinationale, a le choix entre trois modalités : le marché, l'intégration verticale en interne (le long de la hiérarchie) ou une synthèse des deux, comme dans le cas de la multinationale réseau (firme-réseau). La logique étant la même, la firme multinationale effectue un arbitrage entre le coût de production en interne et le coût du marché, autrement dit entre coûts d'agence et coûts de transaction.¹⁴

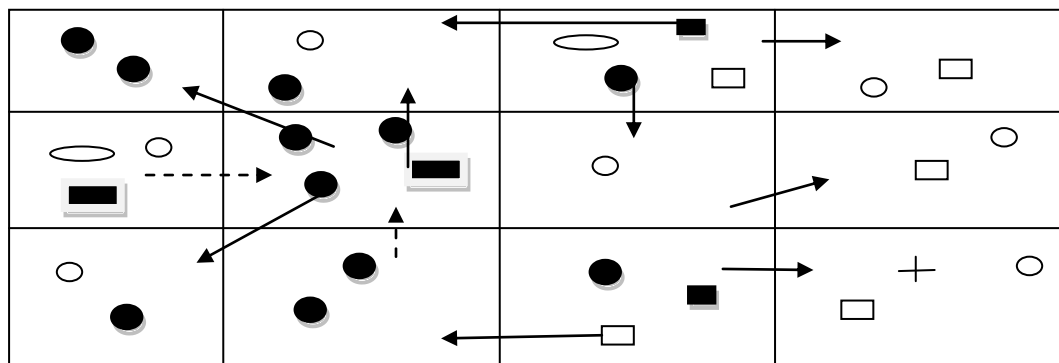
Comme le montre la figure N°3, il y a un ensemble de liens et de relations entre les différentes entités d'une même entreprise (filiales de production, quartier général régional, etc.), et même avec d'autres entités juridiquement indépendantes (alliances, joint-ventures, etc.).

¹² www.cepii.com, consulté le 01/06/13.

¹³ Ce sont les coûts auxquels on doit faire face en échangeant un bien ou les services d'un facteur de production sur un marché. Ils viennent s'ajouter au prix d'achat ou de vente. Leur existence démontre l'intérêt d'une firme, qui doit se fournir en matières premières, produits intermédiaires et facteurs de production pour élaborer son produit ainsi qu'en services divers pour le vendre, à ce détourner des marchés et à organiser elle-même, au sein de sa hiérarchie, la production des inputs et services dont elle a besoin. L'entreprise aura donc tendance à internaliser le marché et les transactions s'effectueront entre filiales d'une même entreprise et non plus sur les marchés entre entreprise ou entités indépendantes.

¹⁴ WEINSTEIN Olivier, « Quelques controverses théoriques, L'entreprise dans la théorie économique », comprendre l'économie, Vol. 1, Cahier français n°345, p 92-93.

Figure N°3 : Exemple d'entreprise réseau



Source. Adapté de: MUCCHIELLI Jean-Louis, « Multinationales et mondialisation », Edition du Seuil, Mai 1998, p 105



1.5. Le passage de la multinationalisation à la globalisation des entreprises

On est passé progressivement de réseaux intra-entreprises (internes à une unité de production, puis à l'ensemble des unités constitutives d'une entreprise, pouvant fonctionner au niveau national comme au niveau mondial, formant ainsi un système intégré), à la notion de firme-réseau pour une intégration intra-groupe d'entreprises puis intergroupes d'entreprises à celle d'entreprise globale.¹⁵

Selon RUGMAN (2007), une entreprise est dite globale « si elle réalise au moins 20% de ses ventes dans chacune des trois régions (régions de la triade : Asie, Amérique et Europe) et pas plus de 50% de ses ventes dans sa région d'origine »¹⁶. En se référant seulement à ce critère, neuf (09) multinationales seraient réellement globales à l'exemple d'IBM, Coca Cola et LVMH, soit moins de 2,5%.¹⁷

¹⁵ ESPOSITO Marie-Claud et al, « Mondialisation et domination économique : la dynamique anglo-saxonne », édition ECONOMICA, Paris, 1997, p 65.

¹⁶ MUCCHIELLI Jean-Louis, « La mondialisation, chocs et mesure », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2008, p 78.

¹⁷ MUCCHIELLI Jean-Louis, 2008, Op.cit., p 78.

La définition la plus courante, est celle qui stipule qu'une firme est dite globale si elle conduit une stratégie mondiale unique relative à l'exploitation des avantages comparatifs, des différents pays dans lesquels elle est implantée, et des synergies entre ces différentes activités. La firme globale étant émancipée des frontières nationales, elle est le symbole même de la phase actuelle de la globalisation, qui voit le pouvoir de l'Etat-nation sur son propre territoire remis en cause au profit d'acteurs transnationaux.¹⁸

A la différence de la firme réseau, l'entreprise globale est constituée d'une entité juridique et non de plusieurs entités juridiquement indépendantes. Elle entretient néanmoins, des relations telles que la sous-traitance avec d'autres entreprises juridiquement indépendantes.

2. Les FMN avantageées par la globalisation

Nous analyserons dans ce qui suit, le rapport de force entre FMN et Etat-nation dans le contexte de la globalisation économique et financière, ce qui nous permettra d'apprécier le pouvoir grandissant des FMN par rapport à celui des Etats-nations.

2.1. La FMN est plus flexible que l'Etat

La contrainte qui est propre à l'Etat-nation, c'est qu'il est lié à un territoire et pas la firme, ainsi grâce à la globalisation, cette dernière accède à des marchés autrefois inaccessibles. La FMN, dans cette logique, peut choisir de s'installer n'importe où dans le monde où les conditions lui sont plus favorables. Elle n'est, dès lors, plus liée exclusivement à un seul territoire.

La FMN dans son choix de localisation prend en considération plusieurs facteurs, à l'exemple des taux d'imposition ou des lois de protection de l'environnement. Les FMN sont devenues de puissants acteurs et ont acquis un fort pouvoir de persuasion auprès des gouvernements. Ces derniers, cherchent à attirer sur leurs soles ces firmes devenues de plus en plus exigeantes. STRANGE (1996) va même jusqu'à les qualifier d'acteurs politiques « *political players* ». Ceci est confirmé par BADIE (2007), selon qui « cette mobilité [...] donne naissance à des pratiques hybrides conduisant, tour à tour, les entreprises à ignorer les

¹⁸ www.cepii.com, consulté le 01/06/13.

espaces stato-nationaux quand il s'agit de se partager le marché et à négocier de façon subtile avec les Etats quand il s'agit de décider d'une implantation». ¹⁹

2.2. L'Etat à l'épreuve de l'hégémonie étrangère

Comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre, les Etats sont en perpétuelle compétition pour la place de dominant, et font face notamment aux pratiques de guerre économique. Selon Luiz Carlos BRESSER-PEREIRA (2009), alors que les firmes sont fondamentalement autonomes, les nations ne le sont pas, parce qu'elles sont confrontées au sérieux problème de l'hégémonie idéologique étrangère. ²⁰

Par ailleurs, ces mêmes firmes sont utilisées dans ce phénomène de domination et ont un rôle important dans la géopolitique. BENFREHA (1999) considère qu'une société qui intervient dans deux juridictions différentes peut très bien être un moyen par lequel un pouvoir souverain se glisse dans la juridiction de l'autre et par voie de conséquence, dans son espace de souveraineté. ²¹

2.3. Les FMN soutenues par leurs Etats

Dans le prolongement de ce qu'on nomme le capitalisme d'Etat et le patriotisme économique, des pays tel que les Etats-Unis d'Amérique (USA) sont au service de leurs entreprises multinationales et les soutiennent sur la scène mondiale de toutes les manières possibles. Par conséquent, plus un pays est puissant, plus ses entreprises le seront.

Les USA sont un pays habitué de telles interventions, notamment en Amérique latine où il utilise plus souvent la CIA par le biais des FMN que les marines. ²² Les firmes américaines sont appuyées par leur Etat et bénéficient ainsi d'un accompagnement et d'un soutien nécessaire à leurs réussites.

¹⁹ D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, 2008, Op.cit., p 8-9.

²⁰ BRESSER-PEREIRA Luiz Carlos, 2009, Op.cit. In : www.cairn.info, consulté le : 22/12/13.

²¹ BENFREHA Nor. Eddine, « les multinationales et la mondialisation Enjeux et perspectives pour l'Algérie », édition DAHLAB, Alger, 1999, p 81.

²² FOSSAERT Robert, « Le monde au 21e siècle », 2e partie, 1991, p 193.

2.4. L'Etat-nation déstabilisé par des phénomènes mondiaux

L'Etat-nation fait face à d'autres phénomènes mondiaux. Certains pays, y compris les plus puissants, n'ont qu'une capacité d'action limitée pour y faire face. Les exemples de phénomènes pouvant déstabiliser les Etats-nations sont nombreux, nous citerons : la crise financière et économique, l'instabilité des marchés, les spéculations sur les Etats, la concurrence pour les ressources, les multiples problèmes environnementaux locaux ou globaux et bien d'autres encore.²³ Ces phénomènes et le contexte politique, économique et social relatif à la globalisation ont mis les firmes sur le devant de la scène mondiale.²⁴ Elles se sont accaparées d'une marge de manœuvre importante par rapport aux Etats-nations.

2.5. Les FMN et la pratique du lobbying

La globalisation, caractérisée par la privatisation et la dérèglementation, donne plus d'avantages aux FMN qui deviennent de puissants et incontournables acteurs politiques. Elles sont capables, à travers des *think-tanks* et d'autres groupes de pression, d'orienter les politiques structurelles des Etats-nations. Cette situation est le fait indéniable du retrait de l'Etat-nation, annoncé dans la fin des années 1990 par Susan STRANGE (1996).²⁵

Ce retrait est exprimé en interne de l'Etat-nation, dans le cadre d'un désengagement de ce dernier, ainsi que par l'action des nouveaux acteurs transnationaux, à l'exemple des banques multinationales dont les capacités financières se sont considérablement renforcées et qui modifient l'approche classique des relations internationales et de la géopolitique.

2.6. La puissance financière des FMN

En comparant les chiffres d'affaires des plus grandes firmes avec le PIB de certains pays pour l'année 2012, repris dans le tableau N°6, nous constatons que le chiffre d'affaire de la firme Royal Dutch Shell par exemple est comparable au PIB de la Pologne ou de la Belgique et dépasse celui de la Malaisie de 178,2 milliards de dollars, celui de l'Algérie de 273,9 milliards de dollars, et il est supérieur à plus de 10 fois celui de la Tunisie. D'autres cas

²³ RICHARD Yann, « L'Espace Politique « Firmes et géopolitique » », L'Espace Politique [En ligne], 15 | 2011-3, mis en ligne le 25 octobre 2011, Consulté le 21 avril 2013. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index2162.html>

²⁴ Ibid.

²⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Susan_Strange, consulté le 22/03/14.

illustrant la puissance de grandes firmes multinationales peuvent être cités, telles que Apple, Microsoft, EXXON Mobile, Wal-Mart, Sinopec Group ou China National Petroleum.

Tableau N°6 : Comparaison entre Chiffres d'affaires de FMN et le PIB de quelques pays

Le PIB de quelque pays en 2012 (en milliards de dollars)			Les dix plus grandes entreprises par le chiffre d'affaire 2012 (CA en milliards de dollars)		
Rang	Nom	PIB	Rang	Nom	CA
23	Pologne	487,7	1	Royal Dutch Shell	481,7
24	Belgique	484,7	2	Wal-Mart Stores	452,93
35	Malaisie	303,5	3	E Exxon Mobil	446,95
48	Algérie	207,8	4	Sinopec Group	386,46
55	Nouvelle-Zélande	169,7	5	China National Petroleum	375,21
75	Uruguay	49,4	6	BP	352,34
77	Tunisie	45,6	7	State Grid	259,14
95	Côte d'Ivoire	24,6	8	Toyota Motor	245,62
97	Chypre	23	9	Volkswagen	237,27
98	Estonie	21,9	10	Total	235,58

Source. **Adapté de:** <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-entreprises.shtml>, consulté le 07/02/14 et « the Global Competitiveness Report », World Economic Forum Edition, 2013-2014, p 404.

3. La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN

La globalisation a permis un essor significatif des FMN, ce qui a considérablement diminué l'habileté de l'Etat à gérer l'économie nationale. Les FMN sont l'un des vecteurs qui intègre les économies nationales à l'espace mondial. Les chiffres démontrent l'expansion extraordinaire de cette catégorie d'acteurs. Les 500 plus importantes FMN contrôlent quasiment un tiers du PNB mondial et 76% du commerce mondial.²⁶

3.1. Les FMN et la concurrence entre Etats-nations

Compte tenu de leurs poids dans l'économie, notamment en termes d'emploi et de revenu, les FMN sont désormais capables d'influencer les décisions prises par les Etats-nations en matière de stratégie d'attractivités, de stratégie d'ouvertures et de compétitivités, de politique d'économies de marchés et de libre échange.

²⁶ "Globalisation's Eclipse of the Nation-State How Globalisation is Overriding the Autonomy of the Nation-State", geography.about.com, consulté le 01/06/13

3.1.1. La mise en compétitivité des territoires, prix de cession internes et paradis fiscaux

La multinationalisation des firmes pousse à la mise en concurrence des territoires pour attirer les capitaux étrangers en termes notamment d'IDE. La sélectivité des FMN dans leur choix de localisation comporte le risque de moins-disant socio-fiscal et environnemental. Chaque pays, pour attirer les FMN abaisse ses prélèvements fiscaux et sociaux au détriment des recettes budgétaires de l'Etat tout en sacrifiant son environnement.

D'une part, les FMN utilisent la méthode des prix de cession interne, « les prix des produits qui sont internalisés, sont fixés par les FMN, ils échappent à la détermination par le marché »²⁷, dans l'objectif de faire apparaître les bénéfices dans les paradis-fiscaux. Pour cela, il suffit que la filiale productive vende ses produits à un prix inférieur au coût de production à une autre filiale du groupe qui se trouve dans un paradis fiscal. Cette dernière vendra les produits dans les marchés internationaux et les bénéfices apparaîtront dans le paradis fiscal en question.

Les paradis fiscaux sont ainsi utilisés « comme des espaces de transit ou des interfaces juridiques, de véritables plaques tournantes de la circulation des capitaux à l'échelle mondiale »²⁸. Les FMN cherchent, ainsi, à être taxées là où le système fiscal est plus avantageux que leurs Etats d'origine. On constate qu'un tiers des IDE transitent par ces paradis fiscaux.²⁹ Les FMN peuvent également faire, tout simplement, du chantage à l'emploi (menace de délocalisation) pour obtenir une baisse des prélèvements obligatoires par exemple.

Par ailleurs, la mise en compétitivité des territoires induit le phénomène de dumping³⁰, notamment social, qui est une situation où “the governments of developing countries often set lax labour standards “to create a competitive cost advantage for their own industries” or to attract MNEs. Such behaviour of the governments may result in a “race to the bottom”³¹.

²⁷ MICHALET Charles-Albert, 1979, Op.cit., p. 39-58.

²⁸ SAINTEVILLE Maude, « Les paradis fiscaux dans la mondialisation boursière », L'Espace Politique [En ligne], 15 | 2011-3, mis en ligne le 26 octobre 2011, Consulté le 21 avril 2013. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index2180.html>, consulté le 20/11/13.

²⁹ Ibid.

³⁰ Voir annexe N°4 : La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN.

³¹ NAOTO Jinji, “Social Dumping and International Trade”, July 15, 2005, p 2, in: www.econ.hit-u.ca.jp, consulté le: 01/06/13.

Les FMN ont donc un rôle important dans la définition des normes sociales (droit du travail, protection sociale, etc.). Dans leur recherche perpétuelle à faire baisser leurs coûts de production, les FMN posent le problème de l'émergence du « dumping social » qui résultent du fait que les Etats-nations, à la recherche de compétitivité, jouent sur les normes et les réglementations relatives au facteur humain pour abaisser les charges sociales des FMN dans l'objectif de les attirer sur leurs territoires. Les Etats vont ainsi continuer à réduire graduellement leurs réglementations dans cette course aux moins-disant sociaux.

D'un autre côté, les FMN dans leurs localisations, choisissent les Etats ayant une réglementation environnementale la plus souple et qui leur permet ainsi de réduire leurs coûts de production. Les FMN ont une forte influence sur les normes environnementales, ce qui a pour conséquence un problème de dumping environnemental.

3.1.2. La territorialité à l'épreuve des FMN

L'Etat est désormais pénétré de toutes parts par les filiales des FMN dont les stratégies sont édictées par une maison mère située ailleurs dans le monde. Dès lors, les notions de national et d'international, de domestique et d'étranger, d'extérieur et d'intérieur qui formaient l'existence d'une économie internationale perdent leur validité.³² Les délimitations des frontières deviennent floues et l'Etat ne peut plus suivre et maîtriser l'activité économique et financière des FMN sur son sol.

3.1.3. L'influence des FMN sur la sphère politique

Les FMN, dans leurs conquêtes de puissance ont généralement recours à la corruption, « celle-ci prend des proportions exceptionnelles, au point que les corrupteurs opèrent une véritable OPA sur un pays, en remplissant les poches de ces principaux gouvernants »³³. Elles vont jusqu'à financer des campagnes électorales pour des hommes politiques. Ces FMN utilisent cette technique pour, entre autres, contraindre les gouvernants à promulguer des lois et des règlements favorables à leurs intérêts.

³² MICHALET Charles-Albert, 1979, Op.cit., p 39-58

³³ LAIDI Ali, 2010, Op.cit., p 123.

3.1.4. Les Etats et le règlement des différends

L'Etat qui était jusque-là « juge et partie » se retrouve à comparaître dans des tribunaux internationaux au même titre que les investisseurs privés, en l'occurrence, les FMN. Une étude de l'ONG belge *Corporate Europe Observatory* dénombre quelque 450 cas d'arbitrage entre un Etat et une entreprise dans le monde en 2011, contre seulement 38 en 1996³⁴. Les FMN peuvent ainsi attaquer des Etats en justice, dans les cas où elles considèrent que l'un de leurs investissements se trouve lésé par un changement de réglementation ou autre. Ceci est permis notamment par la clause dite « investisseurs-Etat » signée par les Etats dans le cadre d'accords de libre-échange.

Section 2 : L'Etat-nation à l'épreuve de l'intégration économique régionale (IER)

Le phénomène d'Intégration Economique Régionale (IER) est désormais une caractéristique importante de l'intégration croissante des économies. Si on parle plus souvent de l'intégration des économies au niveau mondial, la véritable intégration ne se réalise qu'au niveau régional où les liens économiques, politiques et socioculturels entre les nations sont plus étroits. A cet égard, après une présentation du processus d'intégration économique régionale, nous examinerons le degré d'atteinte de ce phénomène à la souveraineté des Etats-nations en termes de compétences et donnerons un aperçu de ce que prône la théorie en la matière.

1. Le processus d'intégration économique régionale (IER)

Pour pouvoir analyser l'impact du processus d'intégration économique régionale sur la souveraineté de l'Etat-nation, il est nécessaire de revenir sur la définition, l'état des lieux et l'évolution de celui-ci.

³⁴ DEDIEU Franck et MATHIEU Béatrice, « Ces entreprises plus fortes que les États », publié le 30/04/2013, in : http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/ces-entreprises-plus-fortes-que-les-etats_382801.html, consulté le 06/08/13.

1.1. L'intégration économique régionale : définitions d'un processus

Le terme intégration est « l'opération qui consiste à assembler les différentes parties d'un système et à assurer leur compatibilité ainsi que le bon fonctionnement du système complet »³⁵. Quant à l'intégration économique régionale il s'agit d'« un processus qui conduit plusieurs économies distinctes à former un seul espace économique »³⁶. Pour Ernst HAAS (1961), il s'agit d'« expliquer comment et pourquoi des Etats cessent d'être pleinement souverains, comment et pourquoi ils fusionnent, se fondent ou se mélangent volontairement avec leurs voisins au point de perdre les attributs de la souveraineté tout en acquérant de nouvelles techniques pour résoudre les conflits entre eux »³⁷.

L'Intégration Economique Régionale (IER) est définie par des économistes, des politologues et des sociologues, il n'existe, en l'occurrence, pas de définition universellement acceptée de ce processus. Il convient cependant de noter que l'ensemble des auteurs s'accordent à dire que c'est un transfert de pouvoir et de compétences de l'échelon national vers l'échelon supranational et une perte de la souveraineté par le haut.

Les spécialistes recensent les domaines d'activité couverts par l'intégration et mis ainsi en communs par les Etats. Les compétences concernées sont, entre autres, la politique extérieure (la ligue des Etats arabes), la politique de défense (OTAN), les droits de l'Homme, mais également et surtout plusieurs domaines économiques (CEE, zone euro).³⁸ Ils soulignent que les Etats candidats à une intégration régionale doivent être relativement homogènes en termes de système politique, économique et de leurs pouvoirs militaires.

Le processus d'intégration économique régionale s'insère quelque peu dans la supranationalisation qui désigne l'idéologie prônant l'existence d'entités politiques disposant d'une supranationalité, c'est-à-dire de pouvoirs supérieurs sur certains points à ceux d'une nation. Il s'oppose au nationalisme qui prône la souveraineté absolue des nations. Actuellement, le développement des institutions transnationales vise un équilibre entre ces deux extrêmes³⁹. L'entité politique peut donc être une organisation internationale comme

³⁵ Dictionnaire encyclopédique, 1995, Op.cit., p 556.

³⁶ BEITONE Alain, CAZORLA Antoine, 2001, Op.cit., p 251.

³⁷ AH TCHOU Stéphanie, « Intégration régionale et gouvernance mondiale, un nouveau regard Etats des Lieux, Enjeux et Perspectives », Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, 2010/2011

³⁸ SUAREZ Alfredo, « Intégration régionale, évolution d'un concept », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2009, p 65.

³⁹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Supranationalisme>, le 31/07/13

celles que nous connaissons (FMI, BM, parlement européen...) et qui serait autonome et ne relèverait pas des Etats membres pour les prises de décisions.

1.2. Etat des lieux du processus d'intégration économique régionale

Bien que des travaux sur l'intégration économique régionale aient été menés même au 19^{ème} siècle, mais cette notion n'est apparue qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale en réaction aux guerres qui ont ravagé le monde en général et l'Europe en particulier. C'est dans une perspective de recherche de paix mais aussi de puissance, que les premières initiatives ont été menées, notamment en Europe avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), ancêtre de l'UE actuelle. Le phénomène ne se limite pas évidemment à l'Europe mais concerne tous les continents.

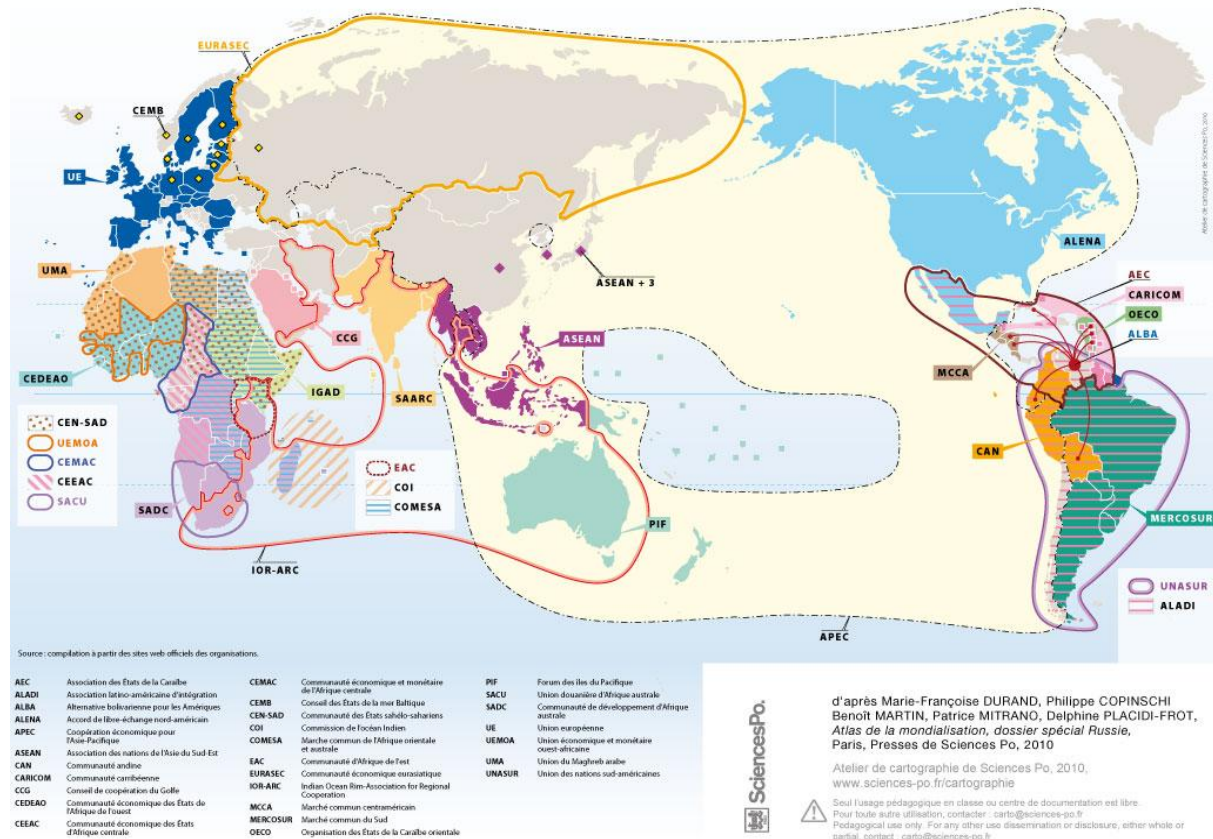
Plus de 500 notifications d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux de libre-échange ont été enregistrées entre la fin de la seconde guerre mondiale et le début de l'année 2012, pour l'essentiel au cours des deux dernières décennies.⁴⁰ La mondialisation contemporaine est bien partie pour s'organiser dans un cadre régional, l'OMC a recensé plus de 130 accords régionaux sur un total de 170 depuis sa création et en envisage bien davantage à l'avenir.⁴¹ Comme l'illustre la figure N°4, ce phénomène concerne tous les continents. Il existe des blocs qui se limitent à un continent ou une partie tels que l'UE, l'UMA, l'ALENA, l'ASEAN ou encore le MERCOSUR et d'autre entre des pays de continents différents tels que l'APEC.

⁴⁰MASAHIRO Kawai et LOMBARDI Domenico, « régionalisme financier », revue Finances & Développement, Septembre 2012, p 23.

⁴¹DALLENNE Pierre et NONJON Alain, 2005, Op.cit., p 12.

Figure N°4 : Les principaux blocs régionaux dans le monde en 2010

Ensembles régionaux à vocation économique, septembre 2010



Source. po.fr/sites/default/files/E10c_Integration_regionale_eco_monde_2010.jpg, consulté le 09/09/13.

2. Les différents types d'IER et la souveraineté de l'Etat-nation

Comme nous l'avons présenté précédemment, la souveraineté de l'Etat est étroitement liée à ses compétences, cela veut dire que dès lors qu'une compétence n'est plus assumée ou est transmise à un échelon décisionnel supérieur à l'Etat-nation, il y a perte de souveraineté pour ce dernier. Nous exposerons, dans ce présent point, les différentes étapes du processus d'intégration régionale et analyserons le degré de perte de souveraineté de l'Etat-nation à chaque étape, la souveraineté étant une notion relative.

2.1. La souveraineté à l'épreuve des étapes en amont de l'IER

La perte de souveraineté n'est pas significative à ce stade car durant cette période, la concession des Etats-nations en termes de leurs compétences n'est pas significative. Il ne

s'agit que de pourparlers et d'une coopération entre Etats-nations pleinement indépendants et accordant des préférences à d'autres Etats.

Il s'agit du forum de coopération économique puis de la zone économique préférentielle. Cette dernière, est un mécanisme au sein duquel, les droits prélevés par les membres sur les importations de biens produits par les autres membres sont moins élevés que ceux qui s'appliquent aux importations de biens produits par des pays non membres. Les membres fixent les droits sur les importations provenant des non membres.

2.2. La typologie de BALASSA et la perte de souveraineté

Dans le prolongement des deux phases précédemment citées, BALASSA (1961) met en place quatre phases d'intégration régionale dont l'aboutissement est l'union politique ou le fédéralisme. Tout au long du processus, les Etats-nations sont appelés à faire des désistements en termes de compétences au profit d'institutions communes qui, en l'occurrence, voient leurs pouvoir et leur influence prendre de l'importance au détriment de ceux de l'Etat-nation.

2.2.1. La zone de libre-échange et le degré de perte de souveraineté

Selon BALASSA (1961) la zone de libre échange est la première étape du processus d'intégration économique régionale.⁴² Cette étape se limite à un accord qui élimine les droits de douane et les restrictions au commerce entre des nations qui conservent cependant des barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone. Autrement dit, les pays membres s'interdisent d'avoir recours à des mesures protectionnistes, mais chacun jouit d'une autonomie complète en ce qui a trait à la conduite des politiques commerciales à l'égard de pays tiers.⁴³

Durant cette étape, les Etats-nations possèdent toujours la pleine autonomie en terme de politique commerciale mais cette autonomie se limite aux Etats en dehors de la zone, c'est-à-dire qu'envers les pays de cette dernière, ils perdent le droit de pratiquer des mesures protectionnistes ou d'imposer des barrières d'accès au marché national. Quant aux autres compétences (monétaire, budgétaire) elles ne sont pas touchées dans cette étape.

⁴² BEITONE Alain, CAZORLA Antoine, 2001, Op.cit., p 251.

⁴³ NYAHOHO Emmanuel et PROULX Pierre-Paul, « Le commerce international, théories, politiques et perspectives industrielles », édition Presses de l'Université du Québec, 3^{ème} édition, Québec, 2006, p 244.

2.2.2. L'union douanière et le degré de perte de souveraineté

L'union douanière est une étape qui vient juste après celle de la zone de libre-échange. Elle s'accompagne d'une élimination des obstacles douaniers et l'établissement d'un tarif commun vis-à-vis du reste du monde. C'est donc une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non membres. Les membres peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique.

Durant cette étape, l'Etat-nation perd le contrôle total sur la politique commerciale, qui n'est plus une compétence propre à l'Etat-nation, mais le fait d'une institution douanière commune, une institution supranationale.

2.2.3. Le marché commun et le degré de perte de souveraineté

C'est l'union douanière qui devient marché commun quand il y a libre circulation des facteurs de production. Autrement dit, c'est une union douanière qui autorise la libre circulation des facteurs de production (tels que les capitaux et la main-d'œuvre) à travers les frontières nationales au sein de la zone d'intégration.

La politique commerciale étant définitivement perdue, l'Etat continu à perdre de ses prérogatives, le contrôle de la circulation des facteurs (capitaux, main-d'œuvre, etc.) n'est plus assuré par l'Etat. Il résulte donc l'impossibilité à celui-ci de pratiquer d'autres politiques économiques telle qu'une politique fiscale trop contraignante qui va aboutir à une fuite massive de capitaux vers les autres pays membres du marché commun.

2.2.4. L'union économique et monétaire et le degré de perte de souveraineté

C'est l'étape ultime de l'intégration économique régionale, là où les pays membres harmonisent leurs politiques économiques, fiscale, monétaire et commerciale. Il s'agit, d'un marché commun avec des politiques monétaires et budgétaires unifiées, y compris une monnaie commune.⁴⁴ C'est aussi une union douanière avec une mobilité des facteurs de

⁴⁴ BEITONE Alain, CAZORLA Antoine, 2001, Op.cit., p 251.

production (main-d'œuvre, capital).⁴⁵ La zone euro, est l'exemple parfait de cette phase d'intégration.

L'Etat-nation qui jouissait jusque-là de l'autonomie de mener des politiques monétaire et budgétaire, ne l'est plus. L'Etat-nation durant cette étape perd progressivement ce qui lui reste des compétences économiques, allant même jusqu'à ne plus avoir une monnaie nationale à laquelle se substitue une monnaie unique, frappée par une banque centrale commune qui mène la politique monétaire. Les Etats membres ne peuvent plus librement dévaluer leur monnaie (à des fins de compétitivités d'exportations), ou la réévaluer (à des fins de protection de leurs entreprises contre d'éventuelles OPA).⁴⁶

2.2.5. L'union politique : le fédéralisme budgétaire et politique

Le fédéralisme ou l'union politique est le stade final de l'intégration, dans lequel les membres deviennent une seule nation. Les gouvernements nationaux cèdent leur souveraineté en matière de politique, d'économique et de sociale à une autorité supranationale, des institutions, des processus judiciaires et législatifs ainsi qu'un parlement communs sont mis en place.

Le fédéralisme peut être le résultat, soit d'une volonté de décentralisation soit, au contraire, d'une volonté de centralisation d'une manière extrême. C'est le deuxième cas de figure qui est l'objet de notre travail de recherche.

On parle de fédéralisme budgétaire une fois l'étape d'union économique et monétaire atteinte. Les considérations économiques de la mise en place du fédéralisme budgétaire sont les faits que :

- Des chocs asymétriques peuvent apparaître entre les Etats membres d'une intégration. Ce qui suppose certaines formes de transferts entre les Etats pour faire face aux déséquilibres qui peuvent apparaître.
- Le passage vers une monnaie unique conduit à la mise en œuvre d'une politique monétaire unique pour les pays de cette zone alors qu'en même temps, la politique budgétaire est laissée à la discrétion des Etats membres. Il est donc difficile de mettre

⁴⁵ NYAHOHO Emmanuel et PROULX Pierre-Paul, 2006, Op.cit., p 245.

⁴⁶ LEONETTI Xavier, 2008, Op.cit., p 219.

en œuvre un « policy mix » au service de la croissance et de l'emploi sans créer une instance politique capable de conduire les politiques monétaire et budgétaire.

Le fédéralisme politique est, par ailleurs, un système politique dans lequel un gouvernement fédéral partage les compétences constitutionnelles (pouvoir exécutif, législatif et judiciaire) avec les gouvernements des différentes collectivités qui forment cet Etat. Il s'agit de la phase de perte totale de la souveraineté des Etats-nations, membre d'un processus d'intégration économique régionale.

3. Les théories de l'intégration économique régionale et la perte de souveraineté

Les théories relatives au processus d'intégration régionale sont très influencées et orientées vers le cas européen (Union Européenne), qui est considéré comme l'expérience la plus avancée de nos jours, et par conséquent avec des Etats membres ayant le plus perdu de leurs souverainetés.⁴⁷ Nous nous référerons en l'occurrence à l'Union Européenne ainsi qu'à la Zone Euro, pour nos illustrations.

3.1. Les fonctionnalistes

Le fonctionnalisme ou l'institutionnalisme libéral est une théorie justificative du processus d'Intégration Economique Régionale (IER). Proposé par David MITRANY (1966), cette approche stipule que l'IER est un moyen qui permet de réaliser une situation de paix sachant que c'est la confrontation des souverainetés des Etats-nationaux qui provoque les guerres. Elle se base sur le principe selon lequel, la fonction engendre les organes, le problème à résoudre détermine l'institution. Cela veut dire que dès le moment qu'il y a intégration et création d'institutions communes entre Etats souverains il y a réponse à une nécessité.

Pour David MITRANY (1966), dans les domaines économique, social ou culturel, les formes d'organisation s'adaptent aux nécessités fonctionnelles. En finalité, l'idée est bien que

⁴⁷ Voir en annexe N°5 : Les souverainetés grecque et chypriote malmenées par la troïka.

la voie politique vers l'intégration est trop ambitieuse. Il faudrait passer par l'unification économique qui jetterait les bases d'une union politique, garante de la paix.⁴⁸

3.2. Les néo-fonctionnalistes

La définition néo-fonctionnaliste qui démontre le lien entre l'intégration économique régionale et la perte de souveraineté est celle d'Ernst HAAS (1961), son chef de file, selon qui, « l'intégration régionale permet d'expliquer comment et pourquoi des Etats cessent d'être entièrement souverains, comment et pourquoi ils fusionnent, se fondent ou se mélangent volontairement avec leurs voisins au point de perdre les attributs de la souveraineté tout en acquérant de nouvelles techniques pour résoudre les conflits entre eux »⁴⁹. HAAS n'est pas le seul à avoir souligné cette perte de souveraineté, Walter MATTLI (1999), estime également que l'intégration régionale est « le lien volontaire dans le domaine économique de deux ou plusieurs Etats jusque-là indépendants, dans la mesure où l'autorité dans des domaines cruciaux de la régulation et des politiques est transférée au niveau supranational »⁵⁰.

Pour les néo-fonctionnalistes, l'intégration s'explique par un « effet d'engrenage » fonctionnel et politique. Il suffit de mettre en commun un secteur et de créer une institution supranationale pour sa gestion, à l'exemple de celui du charbon et de l'acier, pour que les décisions leur échappent au profit de cette institution qui développe son influence sur d'autres secteurs en créant des mécanismes de pression. Un transfert des intérêts, des valeurs et de la loyauté des agents d'un niveau national à un niveau supranational résulterait de ces « effets d'engrenage » et créerait une nouvelle entité politique, une fédération, qui se substituerait aux Etats. HAAS propose l'aboutissement à trois variantes d'unités régionales, en l'occurrence :

- « Un Etat régional » qui est plus qu'une simple fédération, du moment que le pouvoir est concentré dans un centre unique ainsi que les ressources qui seront ensuite distribuées à partir de ce centre, il y a par conséquent une nette disparition des souverainetés des Etats-nations qui ont formé cette entité.
- La deuxième est « une communauté régionale » qui est une sorte de situation anarchique où il n'y a pas de définition d'un seul centre de pouvoir, la légitimité, si

⁴⁸ DABENE Olivier, « Approches théoriques », Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes de Sciences Po - Opalc. 01 Juin 2009, www.opalc.org, consulté le 14/01/13.

⁴⁹ SUAREZ Alfredo, « Intégration régionale, évolution d'un concept », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2009, p 64.

⁵⁰ Ibid. p 64.

elle existe, ne prendrait pas la forme d'une loyauté proche d'un nationalisme comme c'est le cas de l'entité précédente.

- La dernière entité est « un chevauchement régional asymétrique » dans lequel l'autorité a été retirée des unités préexistantes, et n'a pas été proportionnellement et symétriquement investi dans un nouveau centre,⁵¹ elle est distribuée d'une manière asymétrique entre plusieurs centres.

Il propose d'évaluer les degrés d'unité régionale, en fonction de l'ampleur du transfert d'autorité/légitimité et donc de souveraineté du moment que la souveraineté est étroitement liée à l'autorité. Les Etats ayant le plus perdu de leurs souverainetés seraient bien évidemment ceux de la première unité à savoir l'Etat régional.

3.3. Les inter-gouvernementalistes

Pour les inter-gouvernementalistes, l'IER est expliquée par l'influence des Etats-nations considérés comme des agents rationnels, qui cherchent à défendre leurs intérêts lors des négociations. Les Etats-nations ne sont ainsi pas obsolètes et laissent une place marginale aux agents supranationaux.

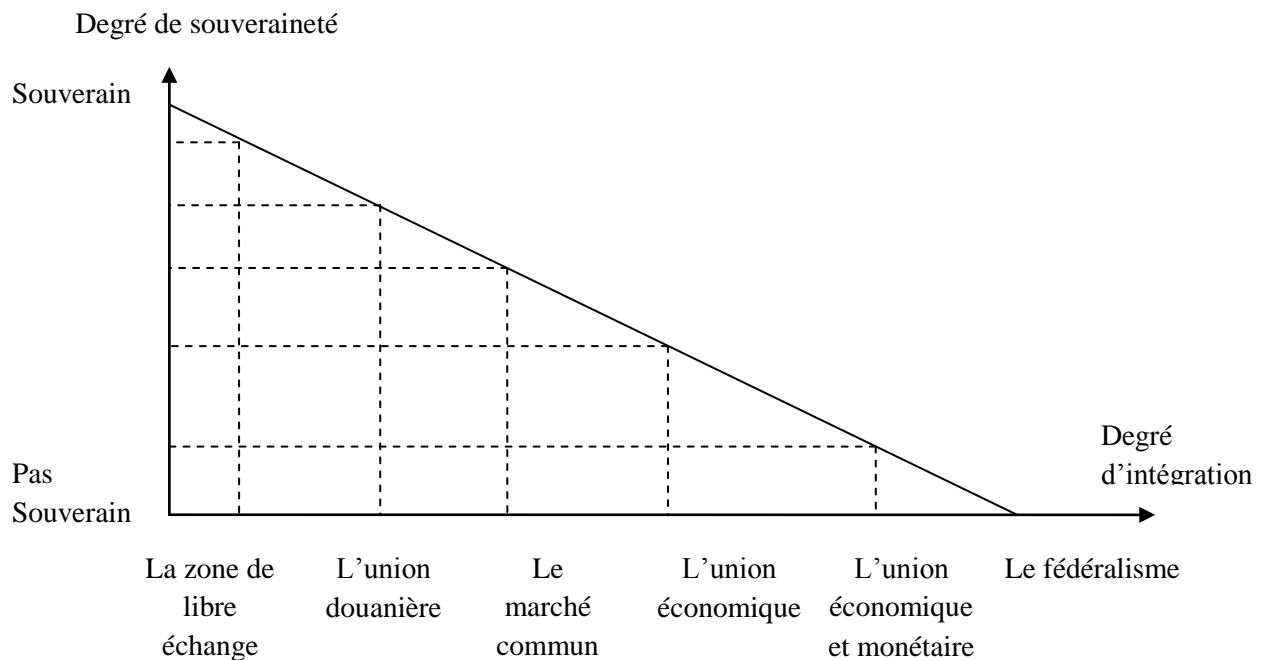
4. La relation entre l'IER et la souveraineté de l'Etat-nation

Tout au long des étapes du processus d'intégration économique régionale, les Etats-nations font des renoncements et des désistements de compétences au profit d'un échelon décisionnel supranational et en parallèle un tissu institutionnel se met en place pour assumer de manière commune ce qu'assumaient les Etats-nations de façon individuelle.

Une entité supranationale se crée en place et lieu des Etats-nations membres de l'intégration régionale en s'accaparant des compétences étatiques de manière progressive. En commençant par la politique commerciale, ensuite la non pertinence des frontières étatiques à la circulation des facteurs, puis des politiques monétaire et budgétaire et enfin, pour terminer, la constitution d'un gouvernement fédéral et l'effacement total de la souveraineté, comme l'illustre le graphique N°12 ci-après.

⁵¹ DABENE Olivier, 2009, Op.cit., www.opalc.org, consulté le 14/01/13.

Graphique N°12 : Evolution du degré de souveraineté de l'Etat-nation le long du processus d'IER



Source. **Réalisé par nos soins et inspiré de :** DABENE Olivier, « Approches théoriques », Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes de Sciences Po - Opalc. 01 Juin 2009, www.opalc.org, consulté le 14/01/13. SUAREZ Alfredo, « Intégration régionale, évolution d'un concept », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2009.

La relation entre le processus d'intégration régionale et la souveraineté de l'Etat-nation est ainsi une relation inverse, autrement dit, à chaque fois qu'on avance dans le processus et que l'Etat perd de ses compétences il perd également de sa souveraineté, cette dernière étant une notion relative. L'Etat-nation peut être par exemple complètement souverain avant que s'enclenche le processus ou pas du tout souverain dans la phase du fédéralisme, en passant par être quasi-souverain dans la première étape (l'union douanière), mis-souverain dans la seconde (le marché commun), etc.

Il est, néanmoins, nécessaire de souligner que ce que perdent les pays en souveraineté liée à leur perte de compétences en étant membre d'une intégration régionale, ils le gagnent en renforcement de leur poids et de leur influence commune sur la scène mondiale.

Section 3 : L'Etat-nation à l'épreuve des organisations économiques internationales

Nous vivons dans une époque où il existe des institutions internationales pour pratiquement tous les domaines ; le domaine économique et financier (FMI et BM), le domaine commercial (OMC), le domaine bancaire (BRI), le travail (OIT), les statistiques, la santé (OMS), les normes internationales (ISO), en plus des organisations onusiennes (ONU), ce qui laisse à l'Etat une marge de manœuvre très réduite. Cette haute bureaucratie internationale des organisations voit ses organismes spécialisés se démultiplier et se décentraliser dans les Etats du monde entier par des bureaux locaux en contact permanent avec les administrations locales et le secteur privé.⁵² Jacques CHEVALLIER (1999) va jusqu'à estimer que « ces organisations apparaissent d'ores et déjà comme les supports et les vecteurs d'un ordre transnational, qui surplombe les Etats »⁵³.

1. Les organisations internationales

Le monde est devenu un espace sans frontières, et sans entraves à la circulation des facteurs de productions, un monde qui connaît une explosion en nombre de centre de concentration de pouvoir ainsi que l'apparition grandissante de déséquilibres internationaux ce qui justifie la mise en place d'un cadre de coopération et de concertation entre Etats. C'est ainsi que l'on justifie habituellement la mise en place d'organisations internationales, sauf que le pouvoir de celles-ci prend de l'importance en termes d'influence au détriment de l'Etat-nation.

1.1. Définition d'une organisation internationale

Une organisation internationale est, « une association d'Etats, établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent d'organes, chargés de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêts communs par une coopération entre eux »⁵⁴.

Ces organisations sont les acteurs majeurs de la mondialisation et l'on retrouve cette idée dans la définition donnée par J. E. STIGLITZ (2002) de la mondialisation qui est selon

⁵² CORM George, « Le nouveau gouvernement du monde, idéologie, structures, contre-pouvoirs », édition APIC, Alger, 2013, p 183.

⁵³ CHEVALLIER Jacques, 1999, Op.cit., p 106.

⁵⁴ <http://lmdip-dip23.blogspot.com/2007/10/notion-et-dfinition-des-organisations.html>, consulté le : 31/07/13.

lui « la suppression des entraves au libre-échange et l'intégration des économies nationales grâce à l'action d'une série d'institutions conçues pour amener la croissance économique à tous »⁵⁵. La mondialisation est en l'occurrence véhiculée par ces organisations, car elles contribuent à l'élimination des obstacles qui limiteraient l'intégration mondiale.

1.2. Les principales raisons de la prolifération des institutions internationales

La bipolarité qui a régné dans le monde avant 1989, le risque croissant d'une guerre nucléaire, l'endettement des pays ainsi que l'instabilité de l'économie mondiale sont les principales, mais non les seules, raisons qui ont poussé les Etats à favoriser la coopération, l'intégration et surtout la gouvernance mondiale, « dans un contexte d'ouverture des frontières, le niveau national était inadapté pour résoudre les déséquilibres économiques internationaux »⁵⁶.

En effet, la plus importante organisation internationale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été le lieu de négociations permanentes en vue de contrôler les tensions politiques et militaires entre les grandes puissances, dans un contexte de décolonisation.⁵⁷ Cette dernière organisation a le mérite d'avoir œuvré à la prolifération des institutions économiques internationales, tels que, le FMI, la BM, mais également le GATT (actuellement l'OMC). Ces trois institutions sont les plus connues, mais sont loin d'être les seules sur la scène internationale. La raison principale de leur mise en œuvre est un besoin en gouvernance d'un monde interconnecté.

1.3. Le rôle des institutions internationales dans la gouvernance mondiale

Le rôle principal des institutions internationales est la gouvernance de la mondialisation qui revient à la gouvernance de l'interdépendance sans précédent que connaît le monde, gouverner une planète sans frontières, et sans entraves à la circulation des facteurs de productions. Un monde qui connaît une explosion en nombre de centre de concentration de pouvoir, tels que les FMN, les regroupements régionaux, les investisseurs institutionnels, les ONG, les groupes de pression, et même les agences de notation et les médias.

⁵⁵ STIGLITZ J.E. « la grande désillusion », édition Fayard, 2002, p 17.

⁵⁶ FONTANEL Jacques, « Economie politique internationale », p765, in : http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/53_Fontanel.pdf, consulté le 06/09/13.

⁵⁷ Ibid. p 766.

Il est, par ailleurs, nécessaire d'insister sur le fait que la gouvernance mondiale ne concerne pas exclusivement les enjeux économiques, cette vision étant étroite et restrictive. La gouvernance de la mondialisation porte, également et de plus en plus, sur des enjeux politiques, sécuritaires, environnementaux et socioculturels. Pour Pascal LAMY (2002) l'ancien directeur général de l'OMC, la gouvernance mondiale est « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvres et contrôlées »⁵⁸. Il s'agit donc, d'un pilotage de l'ensemble de la planète.

Les Etats-nations sont, interdépendants, partagent les déséquilibres économiques, l'insécurité internationale, le pouvoir d'acteurs de la sphère privée, les maux d'une société mondialisée, tous types de criminalité, le blanchiment d'argent, le réchauffement climatique. Autant de déséquilibres, de situations conjoncturelles et/ou structurelles, variés et hétérogènes, d'où la nécessité d'une coordination de leurs actions et la mise en place de règles et pratiques communes.

Les questions auxquelles doit répondre la gouvernance de la mondialisation sont entre autres, les défaillances des marchés et leurs régulations, l'équité entre nations (et au sein des nations). L'accent doit être mis, notamment, sur les méthodes de la négociation multilatérale, la hiérarchie des normes, l'équilibre entre les organisations internationales et les fondements de leur légitimité, et l'intervention des sociétés civiles dans la délibération en amont de la décision.⁵⁹

Une meilleure gouvernance de la mondialisation conduira, à la diminution des tensions et des critiques à son égard. Elle diminuera les inégalités qui y émanent et multipliera ses bienfaits. La gouvernance de la mondialisation, à défaut d'un gouvernement mondial, se fera logiquement par les institutions internationales du moment que les Etats du monde y seront représentés.

1.4. Typologie des organisations économiques internationales

Selon leurs objets, leurs territoires d'action ou leurs natures, il peut y avoir plusieurs classifications des organisations économiques internationales.

⁵⁸ JACQUET Pierre, PISANI-FERRY Jean et TUBIANA Laurence, « Gouvernance mondiale », Rapport de synthèse, p 13.

⁵⁹ Ibid. p 16-17.

1.4.1. Classification selon l'objet et le pouvoir

Les organisations internationales peuvent être techniques (FAO...), commerciales (OMC...), militaires (OTAN...), politiques (ONU...), monétaires (FMI...), sociales (OIT...), humanitaires (OMS...), culturelles (UNESCO...) ou sécuritaires (AIEA...). Elles peuvent également avoir des pouvoirs différents : informatif, coordination des politiques économiques, représentation des Etats, financement de projets, octroi d'aide aux pays pour sortir d'une crise financière, ou enfin, règlement des différends entre Etats membres.

1.4.2. Classification selon le territoire d'action

Les institutions économiques internationales peuvent être à vocation universelle telles que le FMI, la BM, et l'OMC (nous reviendrons plus en détail pour ce qui est de ces institutions), ou se limiter à une région donnée, et sont donc à vocation régionale, telles que :

- Les institutions européennes : la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ; la Banque Internationale de Coopération Economique (BICE) ; la Banque Internationale d'Investissement (BII).
- Les institutions américaines : la Banque Centre Américaine d'Intégration Economique (BCAIE) ; la Banque de développement des Caraïbes (BDC) ; la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ; la Corporation Andina de Fomento (CAF).
- Les institutions africaines : la Banque Africaine de Développement (BAD) ; Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ; la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC) ; la Banque Est-Africaine de Développement (BEAD) ; La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD).
- Les institutions asiatiques : Asian Développement Bank (ADB) ;
- les Institutions Intercontinentales : la Banque Islamique de Développement (BID) ; le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) ; le Fonds Monétaire Arabe (FMA) ; le Fonds de l'OPEP pour le Développement International.

1.4.3. Classification selon la fonction

Généralement, la fonction des organisations internationales est la coordination et la coopération internationale, mais en plus de ces deux fonctions, chaque institution en assure

d'autres qui lui sont propres. Le financement des déficits publics pour le FMI, le financement de certains secteurs stratégiques (santé, éducation, infrastructure, etc.) pour la banque mondiale et enfin le multilatéralisme commercial pour l'OMC.

2. Les institutions de Bretton Woods et leur impact sur la souveraineté de l'Etat-nation

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Fonds Monétaire International (FMI) sont nés de la conférence internationale de Bretton Woods de 1944 et forment le « noyau dur » des institutions financières internationales (IFI).

2.1. Le Fonds Monétaire International (FMI)

Le FMI fut créé, conjointement avec la BM, en juillet 1944 lors de la conférence de Bretton Woods afin de garantir la stabilité du système monétaire international de l'après Seconde Guerre mondiale dans l'objectif d'empêcher les grandes économies mondiales de retomber dans la situation des années 1930, où les dévaluations de monnaie et les décisions de politiques économiques unilatérales avaient amplifié les tensions internationales.

Son siège est à Washington aux USA, il compte 188 Etats membres et un total de quotes-parts de 360 milliards de dollars (14 mars 2013).⁶⁰ Son rôle est de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et de faire reculer la pauvreté.

2.2. La Banque Mondiale (BM)

La Banque mondiale (BM) est une source d'appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement. Elle aide les gouvernements de ces pays à lutter contre la pauvreté en leur apportant les fonds et les services spécialisés dont ils ont besoin pour entreprendre des projets dans les domaines les plus divers mais les plus stratégiques : éducation, santé, infrastructure, communication, réforme administrative, etc.⁶¹

⁶⁰ www.wto.org, consulté le : 09/09/13.

⁶¹ <http://web.worldbank.org/>, consulté le : 09/09/13.

Le Groupe de la Banque Mondiale compte quelque 10 000 agents répartis dans plus de 120 bureaux installés dans le monde entier.⁶² On parle généralement du groupe banque mondiale car elle se compose de 5 organismes distincts : l'Agence Internationale pour le Développement (AID), la Société Financière Internationale (SFI), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), le Centre International de Règlement des Différents (CIRDI), et la Banque Mondiale proprement dite.

Ses deux principales missions sont, de mettre fin à l'extrême pauvreté en une génération et d'œuvrer pour une prospérité partagée. Les principaux partenaires de la banque mondiale sont les PVD et les PMA, elle accorde des prêts, non comme une banque ordinaire mais plutôt à des taux préférentiels, cependant comme le FMI ces prêts sont assortis de conditionnalités et de dispositions politiques.

2.3. La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve du FMI et de la BM

Les critiques les plus virulentes dont fait objet la mondialisation prennent comme cible les organisations économiques internationales, principalement le FMI, la BM et l'OMC. Leurs modes de fonctionnement sont désapprouvés sur plusieurs plans mais essentiellement de par leur trop grand pouvoir d'influence au détriment de celui de l'Etat-nation.

2.3.1. Les principales critiques adressés au FMI et à la BM

Le FMI et la BM sont largement critiqués sur plusieurs fronts, notamment :

a. Le fait qu'elles sont utilisées comme instruments d'hégémonie occidentale

La politique de ces deux organisations est souvent ramenée à celle des pays les plus puissants telle que celle des Etats Unis d'Amérique (USA). En ayant le droit de vote le plus important au sein de ces institutions, toute décision prise par le FMI et la BM est une décision prise en réalité par les Etats les plus puissants. Elles sont ainsi accusées de fonctionner au profit de ces dits pays et sont des instruments au sein de leurs mains.

⁶² www.banquemondiales.org, consulté le : 09/09/13.

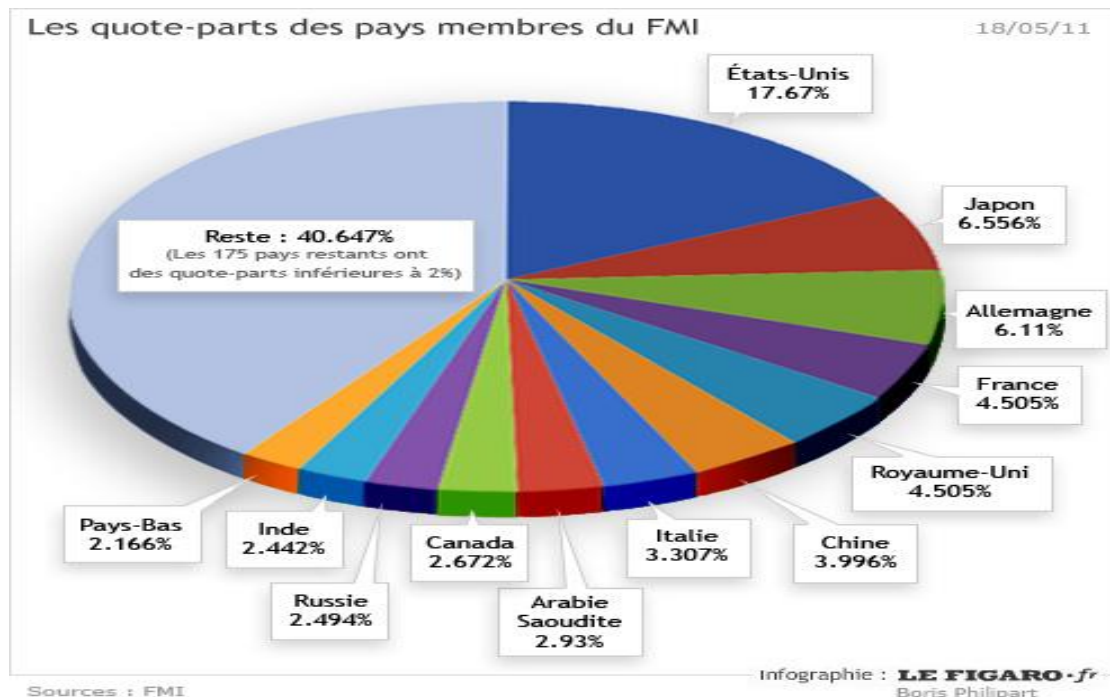
b. L'imposition des politiques libérales tout azimut

La mondialisation, telle que nous la connaissons, est fortement influencée par l'idéologie néolibérale, les institutions de Bretton Woods étant ses instruments fétiches. C'est dans cet ordre d'idées que toutes les politiques que préconisent, ou imposent, le FMI et la BM sont des politiques à orientation néolibérale, capitalistes et donc une libéralisation acharnée des marchés, qui sont considérés plus efficaces que l'Etat, allant jusqu'à prendre pour des marchandises, la pollution (l'environnement), pire encore, l'éducation et la santé.

c. Vote selon la puissance économique des Etats

Les voies au sein du FMI et de la BM sont proportionnelles à la puissance économique des Etats. Plus un pays est puissant, plus il dispose d'un pouvoir de décision plus important. Les USA dispose du plus grand nombre de voix comme en témoigne le graphique N°13 et est en l'occurrence le décideur mondial. Mais être puissant ne signifie pas nécessairement être rationnel ou même juste.

Graphique N°13. Les principales quotes-parts du FMI (en pourcentage du total des quotes-parts, 2011)



Source. <http://www.lefigaro.fr/>, consulté le 22/03/14.

d. L'inadéquation des méthodes d'analyse et faillite de la mission de surveillance

Les plans préconisés pour les pays bénéficiaires des plans d'ajustements structurels (PAS) sont les mêmes quel que soit le pays, sa situation et ses particularités socio-économiques. Ces deux institutions n'adaptent pas leurs politiques aux cas par cas. Les politiques préconisées n'ont généralement pas les effets positifs escomptés. Bien au contraire, elles sont accusées d'avoir aggravé les inégalités sociales.⁶³

e. L'importance de l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général

Lors des négociations du FMI et de la BM les décisions ne reviennent pas qu'aux Etats, mais également aux lobbies, aux FMN et bien d'autres organisations ayant des intérêts propres à leurs membres. J.E. STIGLITZ (2002) va même jusqu'à déclarer : « la prise de décision n'était régie par aucun de ces deux facteurs (l'économie et la politique), en particulier au Fonds Monétaire International. Elle était fondée, semble-il, sur une mauvaise économie, un dogme qui dissimulait à peine des intérêts privés »⁶⁴.

2.3.2. Atteinte à la souveraineté des Etats-nations par le FMI et la BM

Le principe même de fonctionnement du FMI et de la BM selon lequel, ils octroient des concours et des aides financières aux Etats en imposant de sévères programmes d'assainissement est synonyme de perte de souveraineté pour l'Etat bénéficiaire. Cette pratique qui ne concernait autrefois que les pays en développement est actuellement appliquée dans les pays développés et suscite beaucoup de tensions et de dissensions de la part de la société civile notamment. Les conditionnalités négociées avec le FMI et la BM, des entités supranationales, sous forme de plans d'ajustement structurel limitent ainsi la souveraineté des pouvoirs publics en encadrant certains aspects de la politique de l'Etat.

3. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

La Charte de la Havane signée le 23 mars 1948 par 53 Etats devait mettre en place le statut de l'Organisation Internationale du Commerce (OIC). Néanmoins, et pour cause d'opposition des USA, cette organisation n'a jamais vu le jour. Le Congrès américain a

⁶³ STIGLITZ Joseph E. « Le prix de l'inégalité », édition Les liens qui libèrent, France, 2012, p 267.

⁶⁴ STIGLITZ Joseph E. 2002, Op.cit., p 22.

considéré que cette Charte ne donnait pas suffisamment de garantie d'élimination des entraves aux exportations américaines et que la règle d'« un pays = une voie » n'accordait qu'une position minoritaire aux Etats-Unis dans les prises de décisions de l'organisation internationale du commerce.

Les accords du GATT qui ne devaient être au départ que provisoires, sont restés pendant 47 ans le centre actif de la coopération internationale et ont donné lieu à la création de l'OMC. Cette dernière, est l'organisation qui s'occupe du multilatéralisme commerciale et qui a pour principal objectif d'assurer le bon fonctionnement du commerce mondial en organisant des négociations entre ses membres et en servant de lieu d'arbitrage pour leurs litiges.

3.1. Présentation de l'OMC

La troisième plus importante organisation internationale est l'organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a pour rôle l'encadrement des échanges internationaux et a été instituée officiellement lors de la réunion finale de Comité des négociations commerciales tenu à Marrakech et entrée en fonction le 1^{er} janvier 1995. Son siège est à Genève en Suisse et elle compte 159 pays membre en mars 2013.⁶⁵

L'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays, aussi au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.⁶⁶

Les fonctions de l'OMC⁶⁷ sont :

- L'administration des accords commerciaux de l'OMC ;
- La mise en place d'un cadre pour les négociations commerciales ;
- Le règlement des différends commerciaux, grâce à l'ORD ;
- Assurer le suivi des politiques commerciales nationales ;
- Assurer l'assistance technique et formation pour les pays en développement ;

⁶⁵ www.wto.org, consulté le 01/08/13

⁶⁶ http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm, consulté le 01/08/13.

⁶⁷ http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/what_we_do_f.htm, consulté le 01/08/13.

- La coopération avec d'autres organisations internationales.

3.2. Les critiques adressées à l'égard de l'OMC

Sur le site de l'OMC, nous pouvons lire les critiques qui lui sont adressées.⁶⁸ Bien évidemment elles sont présentées comme étant des malentendus, plutôt que de vrais accusations. Il se trouve que des économistes et même des institutions toutes entières sont à l'origine de ces critiques :

- L'OMC dicte les politiques ;
- L'OMC préconise le libre-échange à tout prix ;
- Les intérêts commerciaux priment sur le développement ...
- ... et sur l'environnement ;
- ... et sur la santé et la sécurité ;
- L'OMC supprime des emplois et aggrave la pauvreté ;
- Les petits pays sont impuissants face à l'OMC ;
- L'OMC est l'instrument de puissants groupes de pression ;
- Les pays les plus faibles sont contraints de devenir membres de l'OMC ;
- L'OMC n'est pas démocratique.

D'autres critiques encore, notamment :

- Que le modèle en vigueur à l'OMC est l'extension du modèle américain, en effet, nombre des nouvelles procédures de l'OMC sont les procédures mises en œuvre par les lois américaines sur le commerce depuis le début du siècle.⁶⁹ Ce qui donne un avantage concurrentiel pour les firmes américaines.
- La règle de l'accord unique, qui fait que les pays membres ne peuvent plus, dans les accords multilatéraux, choisir certaines de ses règles et en refuser d'autres, ils sont tenus de l'ensemble des obligations qu'elle prévoit.⁷⁰

⁶⁸ « Dix malentendus fréquents au sujet de l'OMC », Organisation mondiale du commerce, in : http://www.wto.org/french/res_f/doload_f/10mis_f.pdf, consulté le : 01/08/13.

⁶⁹ ESPOSITO Marie-Claude et al, 1997, Op.cit., p 125.

⁷⁰ SOUMRANI Michel, « la souveraineté des Etats à l'épreuve de l'OMC », acte de colloque « l'adhésion du Liban et des pays arabes à l'OMC : opportunité et problèmes juridiques et économiques », Université Saint-Joseph, 11 mai 2001

3.3. L'OMC porte atteinte à la souveraineté des Etats

Grâce à la règle du consensus, l'OMC apparaît comme l'organisation qui respecte le plus la souveraineté des Etats membres, empêchant de ce fait toute supranationalisation de l'OMC.⁷¹ Il subsiste des critiques relatives principalement à l'organe de règlement des différends (ORD), alors que le FMI et la BM édictent la conduite à suivre aux Etats-nations, l'OMC va jusqu'à autoriser des sanctions envers ces derniers s'ils ne s'y conforment pas, grâce à l'ORD.

L'atteinte à la souveraineté émane donc du mécanisme de règlement des différends, qui est une atteinte d'ordre juridique. Rien qu'en 2012, 58 nouveaux dossiers d'arbitrage sont ouverts et 95 pays sont impliqués par une ou plusieurs affaires.⁷² L'ORD est une instance habilitée à établir des « groupes spéciaux » d'experts chargés d'examiner les affaires, et à adopter ou rejeter les conclusions des groupes spéciaux. Il surveille la mise en œuvre des décisions et recommandations, et est habilité à autoriser l'adoption de mesures de rétorsion si un pays ne se conforme pas à une décision.⁷³ L'OMC est de la sorte une organisation qui sanctionne les Etats. En effet, « si un pays a commis une faute, il doit la réparer sans tarder. Et s'il persiste à violer un accord, il doit offrir une compensation ou subir une punition assez sévère »⁷⁴.

Par ailleurs, le rôle de l'OMC a toujours été de parvenir à supprimer toute forme de restriction aux activités « marchandes », en les « libérant » des normes et lois adoptées par les Etats au nom de l'égalité des droits ou d'autres principes généraux. L'Etat est donc réduit pour cette institution à une gêne environnementale.⁷⁵

L'OMC, fait état d'autres atteintes à la souveraineté de l'Etat-nation, notamment par le fait qu'elle impose des conduites à tenir aux Etats. Ainsi, pour adhérer à l'OMC, les Etats sont contraints de modifier leurs lois, règlements et procédures administratives. Les règles qu'impose l'OMC à ses Etats membres ne sont pas soumises au vote comme le préconise la

⁷¹ SIROËN Jean-Marc, « L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ? », Université Paris Dauphine, in : www.dauphine.fr, consulté le : 25/04/13.

⁷² CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde, les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement », CNUCED, Nations Unies, New York et Genève, 2013, p 20.

⁷³ <http://www.wto.org/>, consulté le 01/08/13.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ ROSIERE Stéphane, « La place des firmes dans la tradition et l'actualité géopolitiques », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 50 / 1-2 | 2010, mis en ligne le 29 septembre 2011, consulté le 20 janvier 2013. URL : <http://rge.revues.org/2942>.

logique démocratique, mais plutôt prises d'une manière opaque avec la présence de représentants de lobbies, d'entreprises multinationales, et des grandes banques.⁷⁶

Section 4 : L'Etat-nation à l'épreuve des groupes de pression, des ONG et des acteurs de la sphère financière

L'Etat-nation fait face à d'innombrables autres acteurs et phénomènes qui caractérisent la scène internationale de nos jours, pour ce, nous dédions cette section aux plus importants, en l'occurrence : les groupes de pression, les Organisations non-gouvernementales ainsi que les acteurs de la sphère financière.

1. La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des lobbies : les groupes de pression

Le pouvoir de l'Etat-nation est également concurrencé par celui des groupes de pression, certes existant depuis très longtemps, mais dont la puissance ne cesse de s'amplifier avec la globalisation des économies. On les trouve partout où il y a négociation et promulgation de lois : les parlements, les organisations intergouvernementales (l'OMC, le FMI).

Après une brève définition et une présentation des différents types de lobbies, nous nous efforcerons d'expliquer la relation qui existe entre cette catégorie d'acteurs de la mondialisation et les gouvernements des Etats et comment les premiers parviennent à infléchir les décisions des seconds en vue de garantir leurs intérêts. Par ailleurs et afin d'éviter une éventuelle ambiguïté, les deux termes lobby et groupe de pression seront utilisés de manière synonyme et indifférente.

1.1. Définition du lobbying

Le lobbying a toujours existé, il y a toujours eu des Hommes d'influence qui ont fait pression sur les gouvernants pour obtenir des privilèges et traitements spécifiques, soit pour leurs propres intérêts, soit pour l'intérêt de leurs régions et autres. La dénomination « lobbying » quant à elle est relativement récente et est apparue en Grande-Bretagne. Le terme lobby désigne les couloirs de la chambre des communes, mais ce terme s'est transformé

⁷⁶ www.wikipédia.fr, consulté le : 31/07/13.

très vite pour désigner le groupe de pression et non plus le lieu. Cette activité s'est développée d'une manière spectaculaire aux USA et a été légiférée en 1949 avec le « Federal Regulation of Lobbying Act ».⁷⁷

Les lobbies désignent actuellement des associations de personnes qui peuvent s'organiser, soit de façon formelle (officielle) dans certains pays comme aux USA, soit de façon informelle (officieuse) dans d'autres comme en France, et qui exercent des pressions sur les parlementaires et autres hommes politiques en particulier, et sur tout autre centre de décision en général. Le lobbying est aussi une « stratégie d'influence qui s'exerce, (...) par la communication à ceux qui ont en charge l'intérêt collectif, des intérêts particuliers d'une profession, d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale »⁷⁸. C'est également un ensemble de pressions plus en moins occultes sur les décisions prises par le pouvoir politique dans l'objectif de satisfaire des intérêts particuliers.⁷⁹ Le lobby est donc un groupe de personnes et/ou une organisation qui tente d'influencer les lois, les réglementations, l'établissement des normes (industrielles par exemple), les décisions, pour favoriser ses propres intérêts, économiques en générale.

Les méthodes utilisées par les groupes de pression sont nombreuses et variées. Elles diffèrent selon la nature du lobby, des objectifs attendus de l'action et de l'entité qui subit la pression. On dénombre généralement : la persuasion, la menace, l'utilisation de l'argent, le sabotage de l'action gouvernementale, ainsi que bien d'autres actions.

1.2. Les types de lobbies

Les lobbies sont de natures différentes. Comme le montre le tableau N°7 page 151, on distingue généralement, le lobbying participatif, le lobbying co-gestionnaire, les groupes de pression à vocation idéologique (ou lobbies idéologiques) et bien d'autres encore.

1.2.1. Le lobbying participatif

Le lobbying participatif consiste à entretenir des contacts étroits avec les personnes politiques, individuellement ou dans le cadre de groupes de travail, sous prétexte de les

⁷⁷ HERMEL Laurent, « le lobbying institutionnel au service des collectivités territoriales », édition de la Lettre du Cadre Territorial, 2000, p 29.

⁷⁸ Ibid. p 1.

⁷⁹ Ibid. p 29.

assister dans leur tâche législative ou décisionnelle. Ainsi, ils en viennent souvent à rédiger des lois, qui sont ensuite votées par les élus politiques.⁸⁰ Mais ces derniers sont issus d'un long processus démocratique, basé sur le fait que le pouvoir et la souveraineté appartiennent à la nation via le suffrage universel et non à des groupes ayant un pouvoir d'influence et sont à la recherche d'intérêts personnels.

Au niveau mondial, la BRT (*US Business Round Table* ou Table ronde des hommes d'affaire américains) par exemple, est un puissant lobby. Elle fut créée en 1972 et compte les PDG d'environ 200 transnationales, dont 37 des 50 plus importantes entreprises des Etats-Unis selon le classement de la revue Fortune.⁸¹

Au niveau régional, européen par exemple, on cite l'ERT (*European Round Table*), fondé en 1983. Il était constitué de 45 chefs d'industries, dirigeants de transnationales européennes. Parmi les firmes représentées on comptait dans les années 1980, BP, Fiat, Nestlé, Nokia, Philips, Renault, Shell, Solvay, Total, Unilever... Parmi les membres de l'ERT, Thierry BRETON (France Telecom), Antony BURGMANS (Unilever), Thierry DESMAREST (TotalFinaElf), Bertrand COLLOMB (Lafarge et président du Conseil des affaires pour le développement durable (WBCSD)), Louis SCHWEITZER (Renault), Peter SUTHERLAND (BP et ancien dirigeant du GATT, président d'honneur de la commission Trilatérale), etc.⁸²

1.2.2. Le lobbying co-gestionnaire

Le lobby co-gestionnaire est une délégation de service public. Il s'agit d'une perte de l'intérêt général et collusion d'intérêts, entre le secteur privé et le secteur public, car la régulation est déléguée aux acteurs privés par les pouvoirs publics notamment dans les secteurs des industries d'armement, aérospatiales, de la gestion de l'eau et de l'électricité.⁸³ Il y a donc une délégation de compétence du public vers le privé. Ce n'est plus l'intérêt général qui prime mais plutôt l'intérêt privé.

⁸⁰ BRUGVIN Thierry, 13 avril 2009, « L'influence des lobbies sur la politique internationale Des actions non démocratiques à l'illégalité », www.Mondialisation.ca, consulté le : 12/03/13.

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid.

⁸³ Ibid.

1.2.3. Les groupes de pression à vocation idéologique (lobbies idéologiques)

Rien qu'à voir l'appellation de ce type de lobbies, on imagine déjà l'hétérogénéité de cette catégorie, c'est généralement, mais pas toujours, des groupes qui recherchent une certaine moralisation de la société. Leur influence n'est pas des plus importantes mais quelques uns, tel que l'*Anti-Saloon League* aux USA, sont parvenus à agir sur des parlementaires.⁸⁴ En plus des trois citées précédemment, le tableau N°7 ci-après, résume un certain nombre de méthodes de lobbying ainsi que leurs caractéristiques.

Tableau N°7 : Récapitulatif des principaux lobbyings ainsi que leurs caractéristiques

Typologie des méthodes de lobbying	Définitions, caractéristiques
Grasstops lobbying	Lobbying de réseau
Grassroots lobbying	Lobbying à la base de type militant et mobilisant des associations
Lobbying institutionnel	Lobbying direct
* Lobbying idéologique	Influence une idéologie (long terme)
* Lobbying structurel	Recherche de proximité avec une institution
* Lobbying décisionnel	Recherche une décision favorable des pouvoirs publics
* Lobbying juridique / normatif	Capacité à imposer une norme
* Lobbying financier	Capacité à lever des fonds
* Lobbying médiatique / Communication événementielle	Cible médias et leaders d'opinion
* Lobbying d'affaires	Répond à des appels d'offres
* Lobbying consumériste / Marketing	Influence les consommateurs
* Lobbying relationnel / Relations publiques	Crée et anime un réseau relationnel
E-Lobbying	Influence au travers d'un site Web
* Site Web vitrine	Communication corporate
* Site Web miroir	Multiplier les portes d'entrée à une information partisane
* Site web pot de miel	Se positionne comme une base de données sur le sujet
* Site Web cheval de Troie	Site Web sur un domaine connexe
* Site Web rumeur	Distille des informations "négatives" notamment via des blogs anonymes
* Site Web d'opposition	Capitalise les défauts de l'opposant (entreprise, produit, etc.)
* Site Web masqué	Site Web prêt sous 48h pour répondre une attaque informationnelle

Source. http://www.ie-lobbying.info/wiki/index.php/Typologie_des_actions_de_lobbying, consulté le 10/09/13.

⁸⁴ MEYNAUD Jean, « Les groupes de pression », édition que sais-je ?, 1960, p 15, in : <http://classiques.uqac.ca>

1.3. La relation groupes de pression/gouvernement (groupes de pression versus Etat)

L'Etat, représenté par le gouvernement, a depuis toujours subi l'influence des groupes de pression de diverses façons :

a. Les relations de proximité entre les acteurs économiques et les gouvernements

Entre ces deux catégories d'acteurs les rencontres sont très fréquentes. Les élites économiques, avec une apparence forte due à leur puissance financière et les avantagent qu'ils peuvent offrir en termes notamment de prêts, communiquent leurs idées politiques aux parlementaires sous forme de conditionnalités aux avantages reçus.⁸⁵

b. Le pouvoir des propriétaires des grandes banques vis-à-vis des élus politiques

Dans une économie mondiale caractérisée par une financiarisation intense, les acteurs les plus puissants et donc les plus influents sont ceux de la sphère financière, notamment les propriétaires de grandes banques. Ces derniers disposent d'un énorme pouvoir dû à leur puissance financière ce qui leur donne la capacité de s'offrir tout ce qui peut aider leur cause (des médias, des entreprises, etc.) et même de corrompre des personnes de tout rang, principalement des hommes politiques.⁸⁶

c. La menace des dirigeants politiques

Les groupes de pression dans leur quête d'influence des hommes politiques pour servir leurs intérêts avec des lois, utilisent également la menace. Les menaces les plus récurrentes sont le retrait de capitaux investis.⁸⁷

d. Le soutien des Etats aux intérêts des grands capitalistes

L'Etat dans le contexte de mondialisation est en perpétuelle recherche de compétitivité afin d'attirer les capitaux des FMN. Il est ainsi au chevet des grands capitalistes et est prêt à satisfaire leurs moindre caprice afin d'investir dans le pays.

⁸⁵ BRUGVIN Thierry, 2009, Op.cit., www.Mondialisation.ca, consulté le : 12/03/13.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Ibid.

e. S'allier les services d'un élu grâce aux commissions et rétro-commissions

Les lobbies utilisent également une autre pratique illégale, les commissions et rétro-commissions non déclarées. Elles sont d'autant plus illégales lorsqu'elles sont versées à un élu ou un administrateur des pouvoirs publics ayant pour objectif de biaiser un appel d'offre par exemple.

Loik LE FLOCH PRIGENT par exemple, affirme dans un livre intitulé « Affaires Elf, affaires d'Etat » (2001), sur le bilan de son procès, que l'activité industrielle classique s'accompagne nécessairement de mécanismes qui permettent le financement d'opérations opaques. Au sein du groupe (Elf) qui faisait deux cents milliards de francs de chiffre d'affaire par an à l'époque, le volume de ces opérations occultes varie de trois cents à huit cents millions de francs. Elf dépensait notamment ces fonds pour obtenir des permis de forage dans les pays où la société n'était pas encore implantée.⁸⁸

2. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les Organisations Non-Gouvernementales plus connues sous leur acronyme ONG, sont, de nos jours, présentes dans tous les pays du monde et dans tous les domaines de la vie. Elles ont acquis un pouvoir redoutable qui fait trembler les autorités des Etats les plus puissants. Elles sont derrières de multiples révolutions, changements de gouvernements, l'exemple le plus récent est leurs rôles dans les révolutions arabes.

2.1. Définition d'une Organisation Non-Gouvernementale

Une ONG, comme toute autre organisation, est une association de personnes, ayant une structure et un but bien précis, mais sa spécificité est qu'elle ne dépend d'aucun gouvernement. Il est venu dans la Résolution 1996/31 du 25 Juillet 1996, des Nations Unies qui « est considérée comme une organisation non gouvernementale une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie d'un accord intergouvernemental, même

⁸⁸ BRUGVIN Thierry, 2009, Op.cit., in: www.Mondialisation.ca, consulté le : 12/03/13

si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques mais à condition que la présence de tels membres ne nuise pas à sa liberté d'expression »⁸⁹.

Le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) stipule, dans sa résolution 1996/31, que : « toute organisation qui n'est pas établie par une entité gouvernementale ou par une convention intergouvernementale sera considérée comme organisation non gouvernementale »⁹⁰. L'OCDE pour sa part, estime que les ONG sont des organismes bénévoles qui défendent des valeurs spécifiques comme la protection de l'environnement et de la nature, la solidarité, les droits de l'homme, l'amélioration des cadres de vie, etc.⁹¹

Les ONG diffèrent selon leurs buts, elles peuvent défendre les droits de l'Homme, la protection de l'environnement et faire dans la solidarité. Et afin d'atteindre ces objectifs, celles-ci sont de puissants groupes de pression vis-à-vis des hommes politiques, des entreprises et de la société civile. De par leur financement, les ONG fonctionnent par les dons qui émanent de particuliers mais qui peuvent provenir également d'Etats, d'où le problème d'ONG qui servent les intérêts de l'Etat et/ou organisme apporteur de capitaux. Les accusations les plus récurrentes sont, espionnage, déstabilisation, manipulation de l'opinion publique, etc.

2.2. Les ONG, des contre-pouvoirs de l'Etat-nation

Les ONG sont des groupes de pression redoutables notamment pour l'Etat. Elles utilisent toutes les méthodes de lobbying exposées précédemment, et plus encore, elles disposent d'une certaine crédibilité due au fait que leurs buts ne soient pas lucratifs et qu'elles défendent des causes justes. Elles ont un pouvoir d'influence considérable surtout dans la mobilisation de foules et l'influence de l'opinion publique.

Les organisations intergouvernementales et les Etats-nations leurs accordent beaucoup d'attention car elles ont développé avec le temps l'expertise, ce qui pousse les Etats de manière individuelle ou collective dans le cadre des institutions internationales à leur

⁸⁹ ECOSOC, Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, Résolution 1996/31, 25 Juillet 1996, voir : <http://www.un.org/esa/coordination/ngo>, consulté le : 22/03/13.

⁹⁰ AGAZZI Isolda, « Les ONG dans le système onusien : vers un partenariat multi-acteurs ». in : www.strategicsinternational.com, consulté le : 02/06/13.

⁹¹ OCDE, 2001, Op.cit., p 212.

demander conseil. Elles ont acquis avec le temps un rôle consultatif notamment auprès de l'ONU et de l'OMC. Les décisions internationales émanent donc autant des Etats que des ONG, car elles disposent des moyens leurs permettant d'infléchir les décisions des gouvernements en leurs faveurs et peuvent manipuler la société civile pour faire pression sur ces derniers.

Une ONG a, par exemple, infléchi la décision d'une institution internationale, la Société Financière Internationale (SFI). Cela s'est déroulé le 11 octobre 2002, quand la SFI a annulé sa participation dans le projet de mine d'or à ciel ouvert de Rosa Montana, en Roumanie. La SFI devait investir 250 millions de dollars sur un investissement total de 450 millions. C'était une ONG, les Amies de la Terre, qui était derrière cette annulation suite à la rencontre entre la délégation de cette ONG et le président de la Banque Mondiale, lors de l'assemblée générale annuelle organisée fin septembre à Washington.⁹²

3. La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des acteurs de la sphère financière

Plusieurs acteurs sont apparus (ou se sont renforcés) dans le sillage de la globalisation financière. Une multitude d'investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les hedge funds, les fonds souverains, ainsi que des organismes tels que les agences de notation ont vu leurs pouvoirs grandir.

3.1. L'Etat-nation à l'épreuve des investisseurs institutionnels

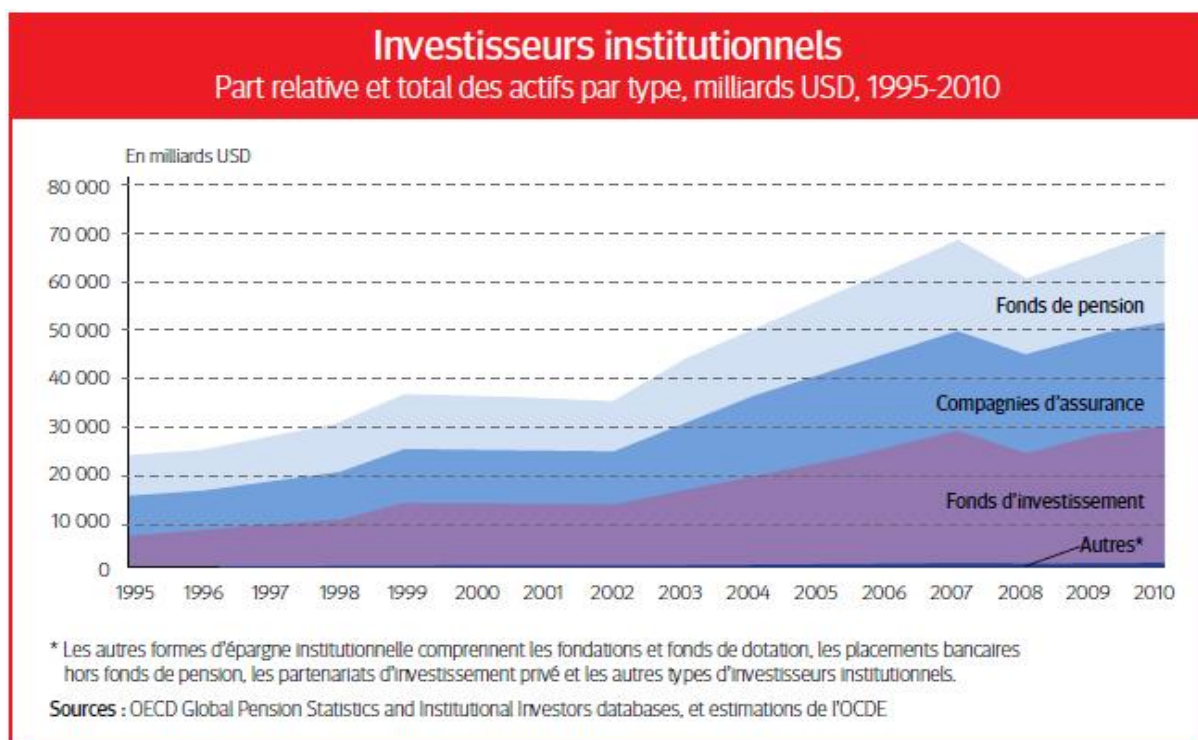
Les investisseurs institutionnels sont des acteurs de la sphère financière qui ont pour métier l'intermédiation financière ou la finance indirecte. En d'autres termes, il s'agit de mettre en relation les agents économiques à capacité de financement (les ménages) avec les agents à besoin de financement (les entreprises). Leur activité est précisément « investir l'épargne des ménages sur le marché financier en acquérant des titres de sociétés avec un horizon de placement de moyen à long terme »⁹³.

⁹² DE RAVIGNAN Antoine, « ONG, naissance d'un contre-pouvoir », Alternatives Internationales n° 005 - novembre 2002.

⁹³ LAVIGNE Stéphanie, « L'industrie des fonds de pension, les Investisseurs Institutionnels américains », édition L'Harmattan, Paris, 2004, p 17.

Les investisseurs institutionnels sont en général quatre types, les Organismes de Placement Collectif, les Fonds de Pension, les compagnies d'assurance et les *hedges funds*.⁹⁴ Le graphique N°14 ci-après montre clairement les proportions d'évolution des actifs des investisseurs institutionnels qui ont été multipliés par cinq en 15 ans, soit de 1995 à 2010. Leur pouvoir réside dans les actifs gigantesques qu'ils gèrent et qui peuvent être des armes redoutables pour déstabiliser toute entité économique dont l'Etat. La même tendance à l'expansion est à relever pour les *hedge-funds* comme en témoigne le graphique N°15.

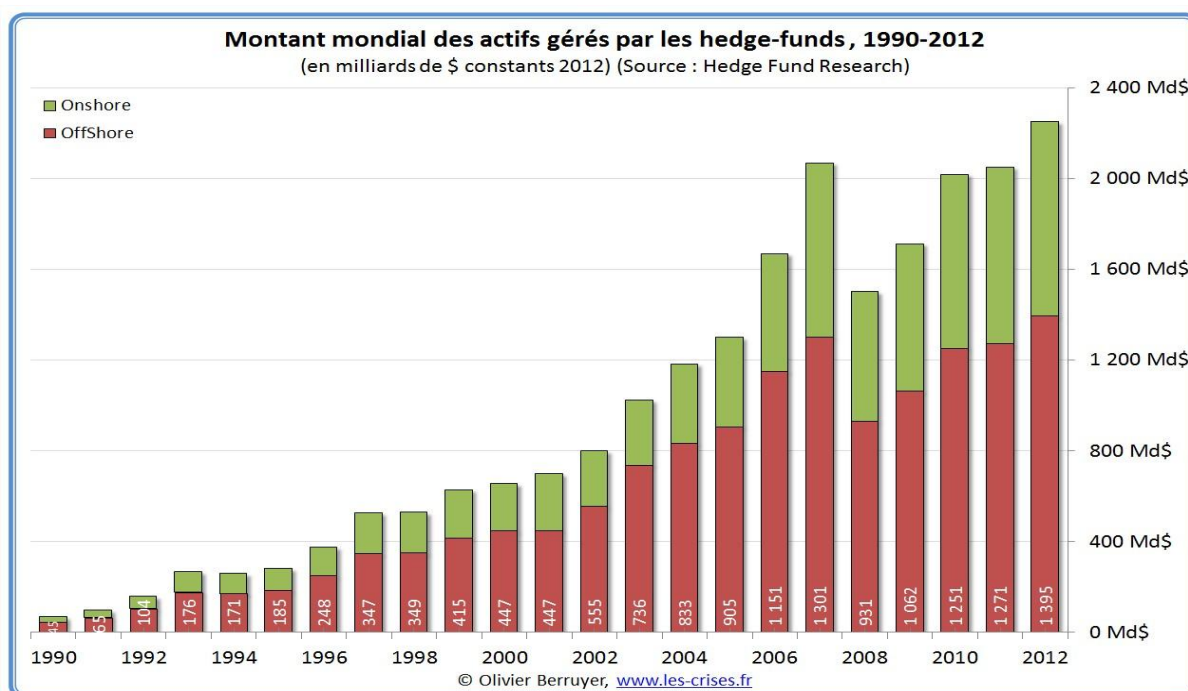
Graphique N°14 : Les actifs gérés par les investisseurs institutionnels en milliards de dollars depuis 1995 à 2010



Source. <http://www.observateurocde.org/>, consulté le : 22/03/2014.

⁹⁴ LAVIGNE Stéphanie, 2004, Op.cit., p 17.

Graphique N°15. Montant mondial des actifs gérés par les *hedge-funds* depuis 1990 à 2012 en milliards de dollars constants.



Source. <http://www.les-crises.fr/les-hedge-funds/>, consulté le : 22/03/14.

3.2. L'Etat-nation à l'épreuve des fonds souverains

Les fonds souverains sont des fonds ayant la caractéristique d'appartenir à des Etats souverains, ce sont « des véhicules d'investissement étatiques, alimentés par les réserves de change autres que les réserves officielles, répondant à des objectifs macroéconomiques, investissant à long terme dans des actifs étrangers et dépourvus d'engagements explicites »⁹⁵. Leur objectif est de créer et transférer de la richesse pour les générations futures, mais également, la diversification de l'économie ou encore le financement des retraites. Leurs ressources peuvent être une rente pétrolière, minière ou un excédent budgétaire.

Les fonds souverains sont proches des pouvoirs publics et peuvent accompagner et promouvoir l'agenda politique de leur pays. Lorsqu'un fonds souverain d'un pays A acquiert des parts dans une entreprise privé du pays B, le pays A disposera de droits de vote et pourra influencer la politique générale et la stratégie de cette entreprise par le droit de vote, qui peut même être un contrôle total, il dispose ainsi de l'accès à certaines informations sensibles.

⁹⁵ BERTIN DELACOUR Caroline, « Les fonds souverains, ces nouveaux acteurs de l'économie mondiale », édition Les Echos, Paris, 2009, p 21.

L'Etat peut ne pas être motivé que par la recherche du profit, mais plutôt par l'obtention de moyen de pressions stratégiques et géopolitiques sur des Etats, via l'acquisition de parts dans des entreprises à haute technologie ou dans des secteurs sensibles tels que la défense, l'énergie, la santé ou les télécommunications.⁹⁶

3.3. L'Etat-nation à l'épreuve des agences de notation

3.3.1. Présentation des agences de notation

Les Agences de notation sont des agences agréées qui évaluent la solvabilité des emprunteurs, elles notent les banques, les entreprises mais aussi les pays. Un pays bien noté obtiendra des crédits à des conditions plus favorables. La notation est un élément de la transparence des marchés des capitaux et elle réduit l'asymétrie d'information entre débiteur et créancier.⁹⁷

La note souveraine d'un Etat est une note délivrée par une agence de notation financière (les plus importantes sont : *Moody's*, *Standard & Poor's*, *Fitch*), en guise d'évaluation de sa dette publique, ce qui influe directement sur la capacité d'emprunter de ce pays pour rembourser ses créances. Cette note peut aller du triple A (AAA) à (D) selon la capacité du pays à honorer ses obligations. Plus la note du pays est dégradée plus les intérêts de la dette augmentent, car une mauvaise note signifie que l'investissement dans ce pays est plus risqué.

Ces agences fonctionnent selon le principe de rating qui est l'une des catégories de méthodes de prévision du risque. Cette approche consiste à donner une note au pays examiné, de façon à pouvoir ensuite classer le pays dans une liste qui va du plus risqué au moins risqué ou inversement⁹⁸. La note peut être globale ou, au contraire, s'appliquer à une composante particulière du risque.

Le système de notation peut aussi viser un type particulier de risque tel que le risque de défaut de paiement. Dans ce cas, la note ne concerne qu'une variable spécifique, à savoir la

⁹⁶ BERTIN DELACOUR Caroline, 2009, Op.cit, p 99.

⁹⁷ BEITONE Alain et CAZORLA Antoine, 2001, Op.cit., p 308.

⁹⁸ En guise d'illustration, on peut mentionner la méthodologie Credit Risk International qui attribue des notes élémentaires à 100 rubriques spécifiques (allant de l'existence de partis politiques au nombre de dévaluations depuis 10 ans, en passant par le PNB par habitant) et ensuite agrégé ces notes partielles, pour arriver à la note finale et donc au classement du pays dans l'échelle de risque. L'avantage de cette méthode est la simplicité et le faible coût ; son inconvénient principal réside dans l'absence de vision prospective.

capacité de remboursement du pays étudié. On peut alors faire appel à des agences de rating de type *Moody's* ou *Standard & Poor's*, qui attribuent des ratings à ce qu'on appelle alors des « risques souverains ». De même, des publications telles qu'*Institutional Investor* ou *Euromoney* procèdent également à des ratings de pays en fonction de leur risque financier.

3.3.2. La déstabilisation des Etats-nations par les agences de notation

L'une des inventions du capitalisme financier est les agences de notation. Jusqu'aux années 1970 celles-ci étaient payées par les acheteurs d'obligations mais depuis la libéralisation financière ce n'est plus de telle façon qu'elles fonctionnent : ce sont les émetteurs d'obligations qui rémunèrent les agences pour qu'elles les évaluent.

Une phrase revient, toutefois, dans pratiquement toutes les réflexions concernant les agences de notation, « elles font la pluie et le beau temps ». Elles disposent d'un tel pouvoir d'influence sur les marchés financiers qu'elles peuvent déstabiliser des Etats. Les notations attribuées par ces agences rythment la vie de ces derniers et leurs imposent une conduite à suivre et les politiques à mettre en œuvre. Autrement dit, rien que par une simple décision d'une agence de dégrader la note souveraine d'un pays, ce dernier entre fatalement dans la logique suivante : après la dégradation de sa note souveraine, il doit faire face à l'augmentation des taux d'emprunt et pour cela il met en œuvre des politiques d'austérité et subit des tensions sociales qui aboutissent très souvent à des crises politiques comme ce fut le cas dans la zone euro, particulièrement en Grèce et à Chypre.⁹⁹

Les initiatives en vue de limiter le pouvoir d'influence de ces agences commencent à se faire, à l'instar de la Russie où les plus grandes associations de banques étudient la question de l'interdiction légale de l'utilisation des notes de crédit des agences de notation étrangères en Russie. Les arguments des auteurs de cette initiative évoquent le caractère partial des évaluations, de leur implication politique et des risques que cela fait subir à l'économie russe.¹⁰⁰

⁹⁹ Voir en annexe N°5 : Les souverainetés grecque et chypriote malmenées par la troïka.

¹⁰⁰ « Les banques russes veulent changer le système de notation », le 09 avril 2014, in : http://french.ruvr.ru/2014_04_05/Les-banques-russes-veulent-changer-le-systeme-de-notation-3290/, Consulté le : 10/04/14.

Conclusion

Les acteurs et phénomènes qui caractérisent la globalisation économique et financière sont source de déstabilisation et de perte d'un Etat pour sa souveraineté et son autonomie. L'exemple le plus frappant est celui des FMN dont le pouvoir est devenu insoutenable pour les Etats-nations. Mais, il faut souligner que bien que ces derniers subissent le pouvoir de ces acteurs et phénomènes, quelques-uns ont été le choix délibéré des Etats-nations à l'exemple de l'IER. Celle-ci, bien qu'elle soit synonyme de perte de souveraineté en termes de compétences, elle est aussi source de gains de pouvoir d'influence collectif au niveau mondial envers les autres partenaires en dehors du bloc économique.

Les institutions internationales sont également à l'origine de perte de souveraineté pour l'Etat-nation et l'idéal serait la création d'institutions qui prôneraient une gouvernance mondiale efficace, équitable et transparente. Des organes qui gagneraient en légitimité dans la mesure où ils respecteraient la souveraineté des Etats-nations. Les analyses et les réflexions doivent en l'occurrence, s'orienter vers de nouvelles formes d'actions collectives et d'autorité supranationale qui ne s'ingère pas dans les décisions nationales.

Les autres phénomènes que nous avons brièvement présenté dans la dernière section ainsi que d'autres tels que les médias, les mafias, les *think tanks*,¹⁰¹ les cartels de drogue sont également de puissants vecteurs de perte de souveraineté pour l'Etat-nation. Les acteurs et phénomènes de la mondialisation sont néanmoins nécessaires à la mise en place d'une bonne gouvernance mondiale. Mais, là se posent deux défis, le premier est de pouvoir favoriser une gouvernance mondiale par une autorité supranationale sans léser l'autorité des organes de gouvernance nationale. Autrement dit, il s'agit de rechercher un compromis entre les deux niveaux de gouvernance nationale et mondiale. Le second, est de rechercher une manière d'intégrer, dans la gouvernance mondiale, d'autres acteurs, tels que les organisations régionales, les FMN, les ONG, ainsi que les représentants de la société civile et autres, à titre consultatif mais tout en limitant leurs pouvoirs.

¹⁰¹ Il s'agit de centres de recherche indépendants et d'excellents groupes d'influence idéologique et politique qui explorent et mobilisent des stratégies dans le but d'influencer les décisions de la classe politique. (CORM Georges, 2013, p 189).

Chapitre 4 :

**ANALYSE DE LA
SOUVERAINETÉ
ALGÉRIENNE DANS LE
CONTEXTE DE LA
GLOBALISATION
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIÈRE**

Chapitre 4 : Analyse de la souveraineté algérienne dans le contexte de la globalisation économique et financière

Introduction

“Our lives are changing at an unprecedented pace. Transformational shifts in our economic, environmental, geopolitical, societal and technological systems offer unparalleled opportunities, but the interconnections among them also imply enhanced systemic risks. Stakeholders from across business, government and civil society face an evolving imperative in understanding and managing emerging global risks which, by definition, respect no national boundaries.”

Klaus Schwab, Founder and Executive Chairman, World Economic Forum in: “Global Risks 2014”, Ninth Edition, published by the World Economic Forum.

Après la confrontation de la souveraineté d'un Etat-nation fictif aux acteurs et/ou phénomènes de la globalisation et ayant expliqué les interactions et les rapports de force qui s'établissent entre ces deux catégories d'acteurs, il serait judicieux de vérifier cette état de fait sur un Etat-nation réel, et notre choix s'est établi sur l'Algérie où le discours officiel, de par ses antécédents d'Etat colonisé, reprend inlassablement ce concept de souveraineté.

Par ailleurs, la mutation effectuée par l'Algérie d'une économie planifiée vers l'économie de marché dans les années 1980 fut le point de passage vers l'ère de la mondialisation. Cependant, bien que les efforts d'ouverture soient considérables, l'Algérie n'obtient que la 95^{ème} place en 2012 dans le classement des pays de par leur mondialisation (indice KOF) sur un total de 208 pays, puis recule à la 103^{ème} en 2013 sur un total de 207 pays évalués. L'Algérie est par conséquent un pays moyennement mondialisé. Elle est néanmoins présente sur la scène mondiale, accueille les IDE, adhère à des institutions économiques internationales, elle est partie prenante dans des blocs régionaux et possède un marché financier, d'où la possibilité d'analyser sa souveraineté dans un cadre de géopolitique multifactorielle dans le contexte de la globalisation ainsi que sa vulnérabilité à la conjoncture économique mondiale. Ceci est fort intéressant car dans toute société organisée, le rôle de

l'Etat est crucial, vital et incontournable. Un Etat fort contribue à la crédibilité du pays sur la scène internationale (MOUHOUBI, 2009).¹

A cet égard, nous analyserons, dans la première section de ce présent chapitre, la situation de l'Etat-nation « Algérie » dans le cadre de la globalisation, ainsi que le degré de son insertion dans le contexte mondiale et ceux de son ouverture et de son internationalisation. Dans la deuxième section seront traitées sa vulnérabilité aux chocs externes et la place particulière qu'elle attribue à sa souveraineté pour qu'enfin et dans la troisième nous confronterons cette dernière aux acteurs et phénomènes vues précédemment (voir chapitre 3), afin de pouvoir appréhender sa susceptibilité à la perdre.

Section 1 : La situation de l'Algérie dans le processus de la globalisation

Pour pouvoir analyser la souveraineté de l'Algérie dans le cadre de la mondialisation, il est nécessaire de mesurer le degré de son insertion dans l'économie mondiale et ce, par la quantification de sa mondialisation et de son ouverture sur le monde. Nous nous y référerons dans cette analyse à l'indice de globalisation KOF qui intègre les dimensions sociale et politique à la dimension économique pour ce qui est du degré de mondialisation, et au calcul du taux d'ouverture et d'internationalisation pour apprécier l'insertion de l'Algérie dans les échanges mondiaux.

Mais avant de pouvoir analyser la souveraineté de l'Algérie dans le cadre de la globalisation, il est nécessaire de faire un rétrospectif historique de l'évolution de l'économie algérienne, de son indépendance à nos jours et dégager ses principales caractéristiques.

1. L'évolution de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours : bref rappel historique

Nous retracerons dans ce qui suit les principales évolutions et les événements les plus importants de l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours, et cela afin de

¹ MOUHOUBI Salah, « Les vulnérabilités, Cas de l'Algérie », édition ENAG, Alger, 2008, p 223.

comprendre le contexte actuel de l'économie algérienne très influencé par son histoire, en insistant sur les expériences ayant porté atteinte à sa souveraineté et ayant déstabilisé l'Etat.

1.1. De l'indépendance au contre choc pétrolier (1962 à 1986)

Occupé par la France depuis 1830, l'Algérie a dès son indépendance en 1962 opté pour un système politico-économique socialiste à planification centralisée. Sur le plan politique, la période allant de 1962 à 1986 se caractérisait par son instabilité. Pour preuve, dès 1965, un coup d'Etat (les autorités algérienne préfèrent parler de correctif de la révolution) a été perpétré contre le premier président de la république algérienne Ahmed Ben Bella².

Soucieuse de préserver son autonomie et sa souveraineté, l'Algérie s'est lancée dans un plan de développement économique basé sur l'industrie lourde (industrie industrialisante) financée grâce aux rentes pétrolières et gazières dans l'objectif d'être soi-même un pays industrialisé, ainsi que dans une série de nationalisations pour irradier le système colonial en place.

Des comités autogérés (à partir de 1962) à la révolution agraire³ (1971 et 1972), en passant par plusieurs plans de développement⁴, l'Algérie n'a pu venir à bout de la dépendance alimentaire et une grande partie des recettes des hydrocarbures était allouée à cette facture. D'une part, les ressources de l'Etat en matière de consommation ne cessaient d'augmenter (subvention d'un grand nombre de biens et services), de l'autre, la dynamique de l'investissement productif ne faisait que ralentir. Les difficultés ne faisaient que se manifester : la lourdeur bureaucratique liée à la planification centralisée, la corruption et le laxisme dans la gestion publique.⁵

Mais avant tout, le 27 décembre 1978, le président Houari Boumediène meurt et cet événement ne fût pas sans conséquence sur l'économie du pays car la nouvelle équipe au pouvoir a opté pour une réorientation dans les politiques économiques.

² Le coup d'État du 19 juin 1965 est un putsch militaire animé par le colonel Houari Boumédiène ministre de la Défense de l'époque.

³ En réalité l'Algérie a connu une triple-révolution à cette époque, agraire, industrielle et culturelle.

⁴ L'Algérie s'est lancée dans trois plans de développement consécutifs, le premier triennal (1967-1969), suivis de deux plans quadriennal (1970-1973 et 1974-1977).

⁵ KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », mémoire de magister en sciences économique, UMMTO, 2012, p 75.

1.2. Des premières difficultés au plan d'ajustement structurel (1986 à 1998)

1.2.1. Le contre choc pétrolier et ses répercussions sur l'économie algérienne

En 1986, les cours du pétrole et du dollar ont chuté (sous l'effet du contre choc pétrolier) atteignant un minimum de 10 dollars⁶, faisant ainsi effondrer les recettes algériennes d'hydrocarbures de 2/3⁷, cependant les autorités, pensant qu'il ne s'agissait que d'une conjoncture passagère, ont continué dans la même politique économique en recourant au déficit budgétaire par l'endettement extérieur.

Outre le contre choc pétrolier, Rachid BOUDJEMA (2006) relève d'autres origines aux difficultés structurelles qu'a connu l'Algérie, d'abord, la responsabilité des décideurs de l'époque et la nouvelle problématique de développement avortée, il relève dans ce cadre le ralentissement de la vigueur industrielle et productive par la réorientation des investissements, la restructuration organique des entreprises publiques, les tentatives avortées de la décentralisation de la planification, la mise en œuvre de nouveaux instruments de régulation⁸.

La situation de l'époque peut être résumée par les indicateurs économiques repris dans le tableau N°8 ci-après. Celui-ci montre clairement que l'année 1986 fut celle de la rupture et de l'enclenchement de ce que l'on peut qualifier d'une véritable décadence de l'économie algérienne. Les principaux indicateurs témoignent de la violence de l'impact du contre choc pétrolier sur l'économie nationale.

Ainsi dès 1988⁹, le service de la dette est devenu très important et l'Algérie a commencé à chercher des manières de la gérer. D'abord par le re-profilage c'est-à-dire à travers des financements de soutien grâce à de nouveaux crédits extérieurs, mais elle n'a fait que s'enfoncer davantage.

⁶http://fr.wikipedia.org/wiki/Contre-choc_p%C3%A9trolier, consulté le 16/11/2013.

⁷ HAFSI Taieb, « Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives », édition CASBAH, Alger, 2011, p 49.

⁸ BOUDJEMA Rachid, « Algérie : chronique d'un ajustement structurel », revue d'Economie et Statistique Appliquées, édition I.N.P.S. N°6, 2006, p 30.

⁹ Octobre 1988 a vu l'apparition d'une presse libre et du multipartisme afin de calmer une société qui souffre des effets économiques du contre choc pétrolier de 1986 et d'un système politique monocratique.

Tableau N°8 : Évolution des principaux indicateurs économiques (de 1985 à 1986)

Indicateurs économiques	1985	1986
Le taux de croissance des ressources de la nation	6,7%	3,5%
Le taux de croissance de la PIB	12%	-0,9%
Le taux de croissance de l'excédent brut d'exploitation des branches d'activité	12,3%	-9,4%
Le taux de croissance des exportations des biens et services	3,9%	-43,6%
Le taux de croissance des importations des biens et services	3,8%	-14,5%
La balance des opérations courantes	4281,8 millions de dinars	-15271,3 millions de dinars
le besoin de financement des secteurs institutionnels	-3837,4 millions de DA	-15573,6 millions de DA
L'encours de la dette	18,37 milliards de dollars	22,79 milliards de dollars
Le rapport dette/exportation des biens et services	130,6%	249,3%
Le rapport service de la dette/exportations des biens et services	35,8%	56,7%
Le rapport recettes budgétaires /PIB	36,81%	30,62%
Le rapport dépenses budgétaires/PIB	33,57%	34,88%
Le rapport solde budgétaire/PIB	3,24%	-4,26%

Source. Adapté de : BOUDJEMA Rachid, « Algérie : chronique d'un ajustement structurel », revue d'Economie et Statistique Appliquées, édition I.N.P.S. N°6, 2006, p 30.

1.2.2. Les premières négociations avec le FMI

L'Algérie, longtemps opposée à négocier avec le FMI, emblème des pays occidentaux colonisateurs, a cédé en 1989 et a sollicité l'aide de cette institution. Deux accords de Facilité de Financement Compensatoires ont été signés avec le FMI. Le premier, le 31 mai 1989 d'un montant de 600 millions de dollars, le second, en 1991 d'un montant de 400 millions de dollars. L'Algérie a accepté, en contrepartie, de libéraliser partiellement son commerce extérieur ainsi que de créer un mécanisme plus souple d'allocation des devises aux entreprises.¹⁰

1.2.3. Le Plan d'Ajustement Structurel (PAS)

Durant cette période qui s'étend pratiquement sur la décennie 1990, l'Algérie était dans une crise multidimensionnelle, les troubles étaient d'ordre économique, politique, social et culturel.

Sur le plan économique, la stratégie de re-profilage menée par l'Algérie n'a pas eu les effets escomptés d'où la nécessité du rééchelonnement de la dette et le recours inévitable aux plans d'ajustement structurels du FMI, car elle était en situation de cessation de paiement dès 1993.¹¹

L'année 1994 fût alors fatalement, l'année de la mise en place des plans d'ajustements structurels (PAS) et de l'ouverture de l'économie algérienne. La meilleure explication au pourquoi de l'ajustement est celle donnée par CHERIET (2009) selon qui, « Au-delà d'un certain seuil d'endettement, le pays perd sa crédibilité financière donc il ne peut plus contracter de nouveaux emprunts sur le marché financier mondial. Pour lui octroyer de nouveaux prêts, les clubs de Paris et de Londres exigent un « visa » du FMI qu'il accorde en contrepartie de l'application d'un programme d'ajustement structurel sous son contrôle. »¹²

Le PAS appliqué pour l'Algérie est constitué de deux accords, le premier d'une année (1994 à 1995) a visé l'ajustement de la balance des paiements, suivi du deuxième « facilité de paiement élargie » (1995 à 1998). L'Algérie était donc contrainte sous la pression de ses

¹⁰ KACI CHAOUCH Titem, 2012, Op.cit., p 76-77.

¹¹ Ibid. p 76-77.

¹² CHERIET Athmane, « Mondialisation de l'économie algérienne : du Big-Push à l'ajustement structurel », revue sciences humaines, n°31, Juin 2009, Vol B, ECONOMIE, p 22, revue.umc.edu.dz, consulté le 08/10/13.

créanciers via le FMI à appliquer des mesures pour rétablir les déséquilibres macro-économiques.

1.2.4. La crise politique

En plus des problèmes économiques que devait surmonter l'Algérie à cette époque, elle devait faire face à une crise politique et sociale, qui s'est soldé par une guerre civile dont le bilan fut très lourd : la mort de 60 000 à 200 000 personnes ainsi que des milliers de disparus, un million de personnes déplacées, des dizaines de milliers d'exilés et plus de vingt milliards de dollars de dégât.¹³ Une décennie « noire » dans l'histoire de l'Algérie qui a déstabilisé l'Etat, tantôt accusé d'avoir mal gérer la situation, tantôt d'avoir été à l'origine. Cette situation eut comme conséquence, la perte de l'Etat de sa légitimité sur les deux plans national et international.

1.3. A partir 1999

1998 est l'année qui marque la fin des plans d'ajustement structurels imposés à l'Algérie. Après cet événement, cette dernière eut la même réaction que celle de l'après indépendance (nationalisations...) hostile au colonisateur, elle s'est lancée dès la reprise de son économie dans le remboursement anticipé de la dette extérieure grâce à une conjoncture favorable des cours du pétrole et du gaz.

Cette période voit également l'Algérie revenir sur la scène mondiale en voulant s'affirmer comme puissance régionale et cela en signant un certain nombre d'accords multilatéraux tels que l'accord d'association avec l'UE en 2002,¹⁴ ainsi que d'autres accords bilatéraux. Elle a même introduit tardivement des impératifs de compétitivité et de convergence institutionnelle.¹⁵

Les réformes économiques de l'Etat continuent et un Fond de Régulation (FR) fût créé afin d'accueillir les excédents des recettes pétrolières dans le but de soustraire les finances

¹³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_civile_alg%C3%A9rienne, consulté le 16/11/13.

¹⁴ Bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012 <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers12/bilan62-12fr.pdf>, consulté le : 06/11/13

¹⁵ MEZOUAGHI Mihoub et TALAHITE Fatiha, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », revue confluence méditerrané, p 10.

publiques de la volatilité des cours des hydrocarbures. A partir de 2001, l'Etat algérien s'est lancé dans trois plans de développement, un plan triennal (2001- 2004), suivi de deux plans quinquennaux (2005-2009) et (2010-2014).¹⁶

La priorité, est mise dans un premier temps sur la valorisation des ressources énergétiques et une attraction des IDE dans ce secteur. Ainsi, le 20 mars 2005, une loi visant à attirer les entreprises étrangères les plus compétitives libéralise le secteur des hydrocarbures, plaçant la SONATRACH en compétition directe avec les FMN. Mais rapidement, et dans un second temps, cette loi fut révisée en 2007, et l'entreprise nationale a retrouvé certains de ses privilèges. Cette période peut ainsi être découpée en deux sous période, celle d'avant 2004 où il y avait une volonté de libéralisation, puis un revirement dans la période qui vient juste après, soit à partir de 2006 où c'est le patriotisme économique de l'Etat qui l'emporte.¹⁷

L'Algérie actuelle, fait toujours face aux mêmes maux et mêmes déséquilibres : la désindustrialisation, l'insécurité alimentaire, la dépendance au secteur des hydrocarbures, la lourdeur bureaucratique, l'exode des cerveaux, la corruption, l'inflation, l'informel, la détérioration du climat des affaires, l'insécurité et une importante instabilité géopolitique relative notamment à la conjoncture régionale.

2. Les caractéristiques économiques de l'Algérie

2.1. Une transition qui s'éternise

Une transition économique renvoi au passage d'un système politico-économique à un autre, ce terme a été établi pour désigner le passage des économies socialistes à des économies de marché.

Après l'indépendance, l'Algérie a embrassé un système politique et économique de type socialiste et est restée une économie planifiée jusqu'au début des années 1990 où elle a entamé sa transition vers l'économie de marché sous les pressions du FMI. Cette phase transitoire dure maintenant depuis plus de 20 ans.

¹⁶ TALAHITE Fatiha, « Réformes et transformations économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme d'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES, Université Paris 13-Nord UFR de Sciences économiques et de gestion, janvier 2010, halshs.archives-ouvertes.fr, consulté le 08/10/13.

¹⁷ HAFSI Taieb, 2011, Op.cit., p 53.

2.2. L'Algérie, un Etat rentier

Un Etat est dit rentier si une partie de son revenu est tiré d'une rente qui vient de l'extérieur. Il s'oppose ainsi à un Etat capitaliste producteur qui tire son revenu du surplus produit à l'intérieur du pays.¹⁸ On retrouve ce terme dans les réflexions relatives à l'autonomie de l'Etat et à sa vulnérabilité.¹⁹

L'Algérie est un Etat rentier, dont les revenus sont tirés de l'exportation des hydrocarbures. C'est un pays qui dépend des rentrées externes de revenus pour s'acquitter de sa lourde facture alimentaire, ainsi que des dépenses médicales, outillage industriels, etc. Bien que la crise de 1986 ait entraîné des changements institutionnels importants, l'Algérie est toujours incapable de favoriser l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation ; la reproduction économique demeurant encore tributaire des ressources que procure l'exportation des hydrocarbures.

Selon les analystes à l'instar de MALTI H. (2010) l'Algérie souffre du *Dutch disease* ou maladie hollandaise qui désigne une situation où l'apparition d'une richesse unique sera nuisible au reste de l'économie. Dans le cas de l'Algérie cette richesse est tirée des hydrocarbures, chose qui n'a pas permis la diversification de l'économie.²⁰

3. Quantification de l'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale

Le degré d'insertion d'un pays dans l'économie mondiale est quantifiable par divers indicateurs pouvant être synthétiques tel que l'indice KOF ou bien simples tels que le taux d'ouverture ou d'internationalisation. Dans ce qui suit, nous analyserons les résultats de calcul de l'indice de mondialisation KOF, puis calculerons différents taux afin de quantifier le degré d'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale. Un degré d'ouverture important étant synonyme d'une exposition aux variations conjoncturelles et aux chocs externes. Il faut, par ailleurs, indiquer que l'Algérie a connu plusieurs perturbations (politiques, économiques et sécuritaires) ce qui fait qu'elle connaît des ruptures dans son cheminement économique et dans son degré de mondialisation.

¹⁸ YASUYUKI Matsunaga, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », revue critique internationale, volume 8, n°8, 2000, p 47, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/criti_1290-7839_2000_num_8_1_1439, consulté le 08/10/13.

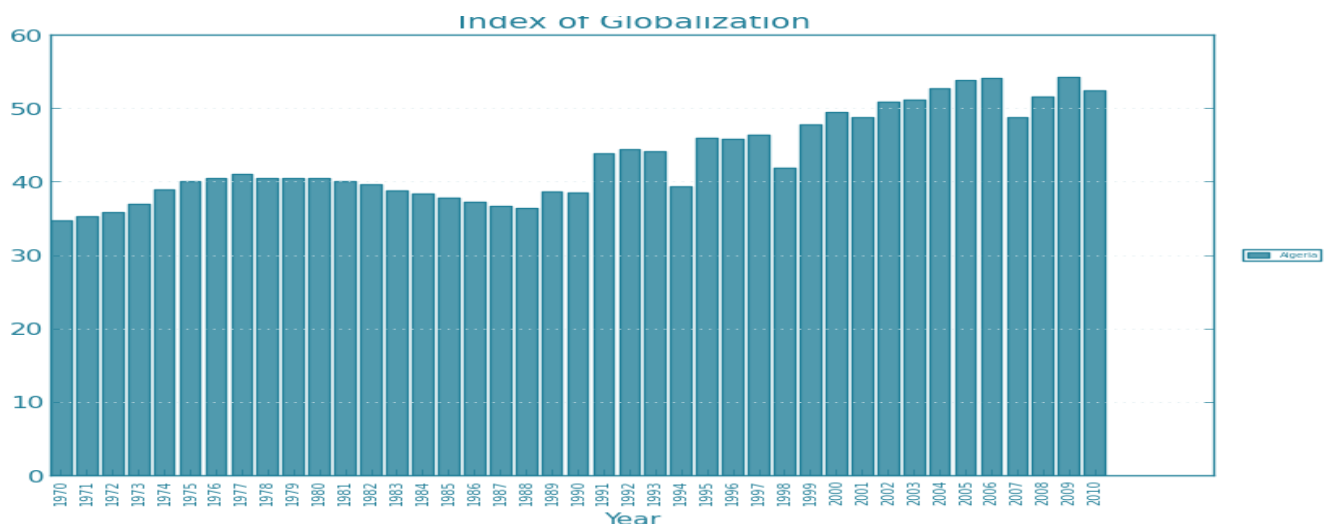
¹⁹ Ibid. p 46.

²⁰ MALTI Hocine, « Histoire secrète du pétrole algérien », édition La découverte, Paris, 2010, p 12-13.

3.1. L'indice de mondialisation de l'Algérie

L'Algérie est un pays à stabilité précaire et aux lois très changeantes, et pour lequel il est très difficile de dégager une tendance générale d'intégration à l'économie mondiale comme en témoigne le graphique N°16, qui retrace l'évolution de l'indice KOF de l'Algérie, incluant les trois dimensions : économique, politique et sociale. Nous remarquons tout de même une légère tendance à la hausse sur le long terme bien qu'elle connaisse une baisse en 2010 par rapport à 2009.

Graphique N°16 : Evolution de l'indice KOF de la mondialisation de l'Algérie (1970-2010)

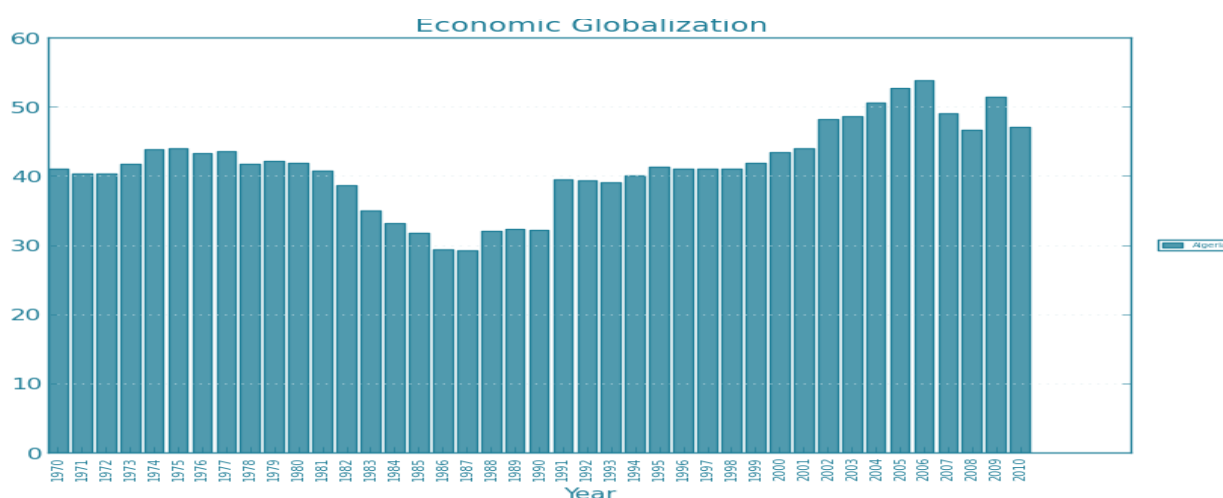


Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/query/>, consulté le 09/09/13.

Tout comme pour le degré de mondialisation, l'indice de la mondialisation économique et comme repris dans le graphique N°17, montre qu'il est tout aussi difficile de dégager une tendance générale claire sur le long terme. Mais sur le court terme, l'économie algérienne a entamé une perte de mondialisation à partir de 2006, avec un rebond en 2009 mais elle le perd dès l'année suivante, soit en 2010. Cette perte de mondialisation peut être renvoyée aux mesures restrictives vis-à-vis des IDE de la LFC 2009²¹, mais également aux conséquences de la contraction de l'économie mondiale suite à la crise des crédits hypothécaires de 2007 puis celle de la dette souveraine en Europe.

²¹ Voir en annexe N°6 : Loi N° 09-01 DU 22 Juillet 2009 Portant Loi de Finance Complémentaire Pour l'année 2009.

Graphique N°17 : Évolution de l'indice KOF de la mondialisation économique (1970-2010)



Source. <http://globalization.kof.ethz.ch/query/>, consulté le 09/09/13.

Par ailleurs et dans une perspective comparative avec les pays de la région tel que présenté par le tableau N°9, l'Algérie apparait comme une économie instable dans son cheminement le long du processus de mondialisation. Alors que le Maroc et la Tunisie connaissent des évolutions stables et améliorent même leurs positions sur la période considérée, soit de la 73^{ème} à la 72^{ème} place pour la Tunisie et de la 70^{ème} à la 65^{ème} pour le Maroc, l'Algérie perd 18 places en une année, soit de 2008 à 2009, puis 8 places en 2010 avant de regagner 9 places en 2012 mais les perd très vite en 2013.

Tableau N°9 : L'Algérie dans le classement mondial selon le degré de mondialisation, 2007-2013 (KOF)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Classement Algérie	94	94	112	120	104	95	103
Classement Tunisie	73	70	64	66	64	72	72
Classement Maroc	70	61	77	72	67	66	65

Source. Adapté de : http://globalization.kof.ethz.ch/media/filer_public/2013/03/25/rankings_2013.pdf, consulté le : 09/09/13

3.2. L'évolution des taux d'ouverture et d'internationalisation de l'économie algérienne

Avant de pouvoir calculer les différents indicateurs, il est nécessaire de constituer une base de données telle que c'est présenté dans le tableau N°10 ci-après. Celle-ci va contenir des données relatives aux importations, exportations et PIB, qui s'étaleront sur une période relativement longue (1992 à 2012), qui doit contenir les principales phases d'évolution de l'Algérie précédemment citées. Il s'agit, d'une compilation de plusieurs travaux empiriques réalisés dans ce sens, notamment ceux de TALAHITE (2010), ABADLI (2011) et NATIXIS (2013), ainsi que les données publiées par la banque d'Algérie.

Tableau N°10 : Base de données des principaux indicateurs d'intégration à l'économie mondiale (1992-2012)

sEn milliards de dollars

Année	exportation	importation	PIB	Taux d'ouverture	Taux de pénétration	Taux d'effort à l'exportation	Taux d'internationalisation
1992	11,51	8,3	48,003	21	19	26	38
1993	10,41	7,99	49,946	18	17	22	34
1994	8,89	9,15	42,542	21	21	21	38
1995	10,26	10,1	41,764	24	24	25	43
1996	13,26	9,09	46,941	24	21	31	43
1997	13,82	8,13	48,177	23	19	33	42
1998	10,14	8,63	48,187	19	18	22	36
1999	12,32	8,96	48,64	22	20	27	40
2000	21,65	9,35	54,79	28	22	51	53
2001	19,09	9,48	55,181	26	21	42	48
2002	18,72	12,01	57,053	27	24	37	49
2003	24,47	13,32	68,02	28	23	43	51
2004	32,22	17,95	85,01	30	25	46	54
2005	26,47	19,88	102,34	23	21	28	41
2006	34,06	20,68	117,2	23	20	33	43
2007	60,59	26,35	135,8	32	26	60	59
2008	78,589	28,35	170,99	31	23	65	59
2009	45,186	37,99	138,2	30	29	34	52
2010	57,09	38,89	161,78	30	27	40	53
2011	72,888	44,94	198,54	30	26	43	53
2012	71,736	51,569	207,95	30	27	38	52

Source. Adapté de : TALAHITE (2010), ABADLI (2011), NATIXIS (2013), banque d'Algérie.

3.2.1. L'évolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne

Le taux d'ouverture (t_o) désigne la part du commerce extérieur dans l'activité économique d'un pays. C'est le rapport entre la moitié de la somme des exportations et des importations, et le PIB. Plus ce taux est important plus le pays est sensible aux variations conjoncturelles des autres pays et inversement s'il est faible.²²

Il se mesure par le rapport suivant :

$$t_o = \frac{\frac{\text{Volume des exportations} + \text{Volume des importations}}{2}}{\text{Volume du PIB}} \times 100$$

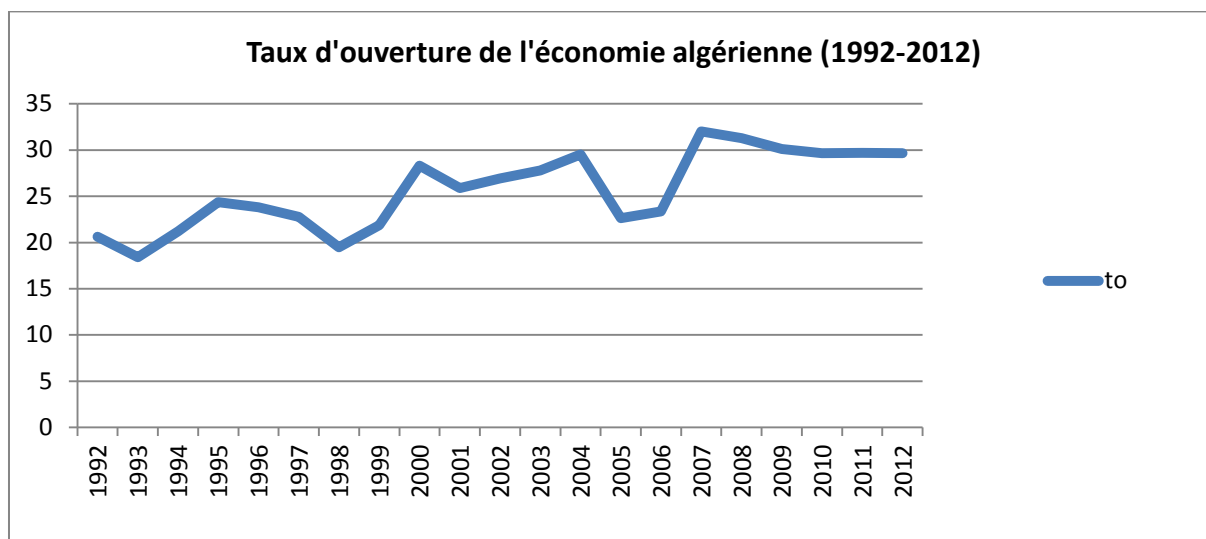
Pour l'interprétation des résultats nous nous référerons à l'échelle suivante :

- $t_o < 20\%$; indique que l'ouverture algérienne au commerce international est faible, donc une économie protectionniste.
- $20\% < t_o < 30\%$; renvoi à une intégration moyenne dans le commerce mondial.
- $t_o > 30\%$; signifie une intégration significative dans les échanges mondiaux.

Du graphique N°18 (établi à partir des résultats du tableau N°10) et sur la période analysée (1992-2012), nous pouvons dégager deux phases distinctes selon le degré d'ouverture de l'économie algérienne : D'abord, avant 2007, le taux d'ouverture est généralement compris entre 20% et 30%, l'Algérie est par conséquent moyennement insérée dans les échanges internationaux. Cette situation peut s'expliquer par la double crise économique-politique qu'a vécue l'Algérie. La seconde période, à partir de 2007 où le taux d'ouverture est supérieur à 30% ce qui en fait de l'Algérie une économie ouverte. Nous pouvons déduire en l'occurrence que l'Algérie, étant une économie ouverte, est vulnérable au moindre choc externe.

²² BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, 2001, Op.cit., p 403.

Graphique N°18 : Evolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne (1992-2012)



Source. Adapté de : TALAHITE (2010), ABADLI (2011), NATIXIS (2013), banque d'Algérie.

3.2.2. L'évolution du taux d'internationalisation de l'économie algérienne

Le taux d'internationalisation est un indicateur qui mesure le poids des échanges (exportations et importations) dans le marché intérieur d'un pays. Il se compose du taux de pénétration et du taux d'effort à l'exportation.

Le taux de pénétration (**tp**) est un indicateur qui détermine la part de la demande intérieure (PIB+importation-exportation) qui est satisfaite par les importations. Il permet également de mesurer la compétitivité des entreprises algériennes sur le marché interne. Il est calculé grâce à la formule suivante :

$$tp = \frac{\text{importations}}{\text{PIB} + \text{importation} - \text{exportation}} \times 100$$

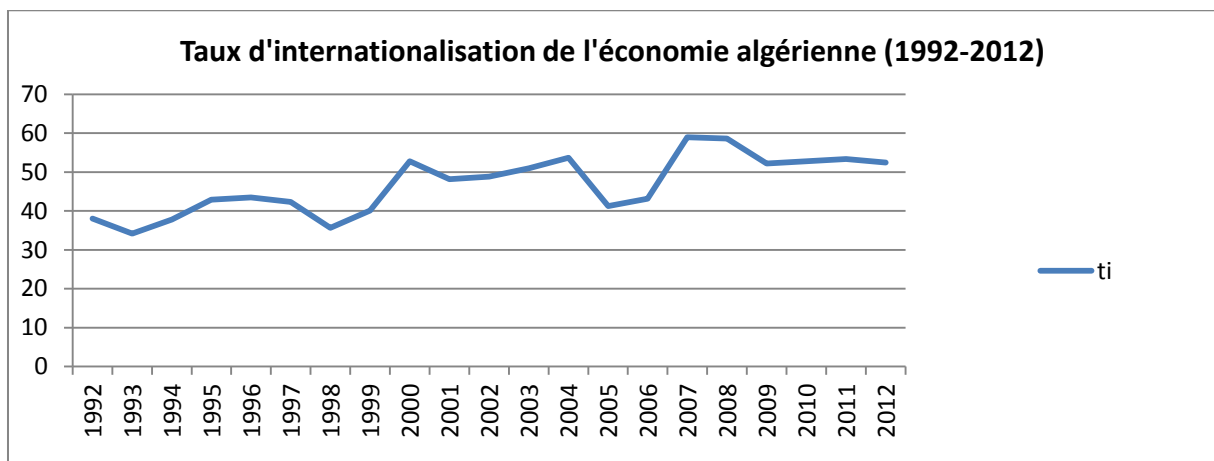
Quant au taux d'effort à l'exportation (**tee**), il est défini comme étant l'indicateur qui mesure la présence algérienne sur le marché international par rapport à la demande globale algérienne et il est calculé selon la formule suivante :

$$tee = \frac{\text{exportation}}{\text{PIB} + \text{importation} - \text{exportation}} \times 100$$

Ce qui nous donne la formule finale du taux d'internationalisation (ti)²³ :

$$ti = \frac{\text{exportation}}{\text{PIB}} + \left(1 - \frac{\text{exportation}}{\text{PIB}}\right) \times \left(\frac{\text{importation}}{\text{PIB} + \text{importation} - \text{exportation}}\right)$$

Graphique N°19 : Evolution du taux d'internationalisation de l'économie algérienne (1992-2012)



Source. Adapté de : TALAHITE (2010), ABADLI (2011), NATIXIS (2013), banque d'Algérie.

A partir du graphique N°19 établi lui-même à partir des résultats du tableau N°10 et sur la période analysée allant de 1992 à 2012, nous pouvons conclure à une internationalisation importante de l'économie algérienne qui est généralement supérieure à 50% notamment à partir de 2007.

Section 2 : L'Algérie, un pays vulnérable soucieux de préserver sa souveraineté

Le caractère « vulnérable » renvoi à être faible, défectueux et qui donne prise à une attaque, il s'agit plus spécifiquement du « risque pour un pays de voir son

²³ ABADLI Riad, « Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Evolution et performance », thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'université de Paris 8, Vincennes-Saint-Denis, en sciences économiques, juin 2011, p 143.

développement entravé par des chocs naturels ou externes. »²⁴ Dès lors, un pays vulnérable est plus sujet à des inflexions de souveraineté que le non vulnérable.

Les vulnérabilités sont, par ailleurs, d'origines et de natures diverses et sont relatives aux caractéristiques propres à chaque pays. Les indicateurs de vulnérabilité que calcule le FMI par exemple concernent, entre autres, la dette intérieure et extérieure, l'adéquation des réserves, la solidité financière et le secteur des entreprises.²⁵ Il est utile d'insister sur le fait que plus un pays est vulnérable, moins il dispose d'un pouvoir de négociation avec ses partenaires sur la scène internationale.

1. L'Algérie, un pays vulnérable

Afin d'apprécier les vulnérabilités d'un pays, il est nécessaire de passer en revue les domaines les plus sensibles et les plus décisifs quant à sa solidité ou sa fragilité. La nature, les institutions ainsi qu'un grand nombre de domaines relevant de l'économie sont ainsi à considérer.

1.1. Les vulnérabilités d'ordre naturel

Les vulnérabilités d'ordre naturel dont souffre l'Algérie et qu'elle doit maîtriser émanent :

Tout d'abord, de la nature du territoire qui est semi-désertique. Les terres propices à l'agriculture ne représentent que 40 millions d'hectares et seul 8,2 millions d'hectares représentent des terres utiles sur une totalité de 2.381.741 km² de superficie totale,²⁶ un manque d'investissement dans ce secteur est également à déplorer. Alors qu'il fut un temps où les céréales, par exemple, occupaient la 1^{ère} place des exportations (XIX^e siècle), celle-ci passent à la 2^{ème} puis la 3^{ème} place et on les retrouve actuellement à la 2^{ème} place mais cette fois-ci dans les importations agroalimentaires.²⁷

Ensuite, l'immensité du territoire qui peut constituer une vulnérabilité que l'Algérie doit surmonter. Un territoire aussi vaste implique des coûts de couverture en infrastructures

²⁴ CARIOLLE Joël, « L'indice de vulnérabilité économique, rétrospective », Fondation pour les études et recherches sur le développement international, p 5, in : www.ferdi.fr, consulté le 20/09/13.

²⁵ Indicateurs de vulnérabilité, in : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/vulf.htm>, consulté le 20/09/13.

²⁶ MOUHOUBI Salah, 2009, Op.cit., p 83.

²⁷ Ibid. p 85.

(routes, chemins de fer, aéroports, réseaux d'eau, d'électricité et de gaz) ainsi que des dépenses pour la sécurisation des frontières avec sept pays frontaliers dont l'instabilité est à déplorer.

En fin, le problème posé par la répartition de la population en termes notamment de population active selon les secteurs d'activité. La population active dans ces secteurs ne représente qu'une part minime. Entre 2001 et 2005, par exemple, seuls 379.000 emplois ont été créés, dont 355.000 pour l'agriculture et seulement 24.000 postes pour l'industrie.²⁸

1.2. Les vulnérabilités d'ordre institutionnel

Les vulnérabilités institutionnelles sont celles qui ont des répercussions directes et très importantes sur le développement d'un pays. Les vulnérabilités institutionnelles algériennes émanent :

D'abord, de la gouvernance politique qui se caractérise par l'instabilité institutionnelle, l'instabilité politique et la faiblesse du paysage politique et syndical.

Ensuite, de la gouvernance économique, qui se caractérise par un manque d'institutions et une inadéquation de celles existantes à la régulation d'une économie de marché, une lourdeur bureaucratique digne d'une économie planifiée, une corruption généralisée, des fraudes et une évasion fiscale, un marché informel et un environnement économique défavorable à l'investissement et aux affaires.²⁹

1.3. Autres vulnérabilités

L'Algérie souffre d'autres vulnérabilités, notamment l'inefficacité de la politique de la recherche scientifique et technologique. MOUHOUBI (2009) signale dans ce sens, que c'est l'absence d'un projet économique national stable et s'inscrivant dans la durée qui explique aussi l'absence de stratégie globale en matière de recherche scientifique et technologique. La qualité de l'information et de l'éducation étant le garant de l'indépendance d'une nation.³⁰

²⁸ MOUHOUBI Salah, 2009, Op.cit., p 85.

²⁹ Ibid. p 99-108.

³⁰ Ibid. p 125.

1.4. Les vulnérabilités économiques de l'Algérie

1.4.1. L'ampleur de l'économie informelle

L'ampleur de l'économie informelle d'un pays peut être mesurée en utilisant comme indicateur la part de l'emploi informel dans l'emploi total du secteur productif, qui est passé en Algérie de 11,7% en 1990 à plus de 25,6% en 2005³¹. Selon TALAHITE (2010), l'économie informelle est un héritage de l'économie administrée et a proliféré durant la décennie 1980. En Algérie, on peut avancer comme explication à l'expansion sans précédent de l'informel, le blocage de la transition qui fait qu'à l'héritage lié à l'économie administrée et aux entraves de l'Etat vis-à-vis du marché, s'ajoutent des formes nouvelles, liées à la réforme des institutions du marché du travail ainsi qu'au durcissement de la contrainte budgétaire des entreprises publiques.³²

1.4.2. La dépendance au secteur des hydrocarbures

Plusieurs lectures de la dépendance de l'Algérie vis-à-vis des hydrocarbures peuvent être faites³³ :

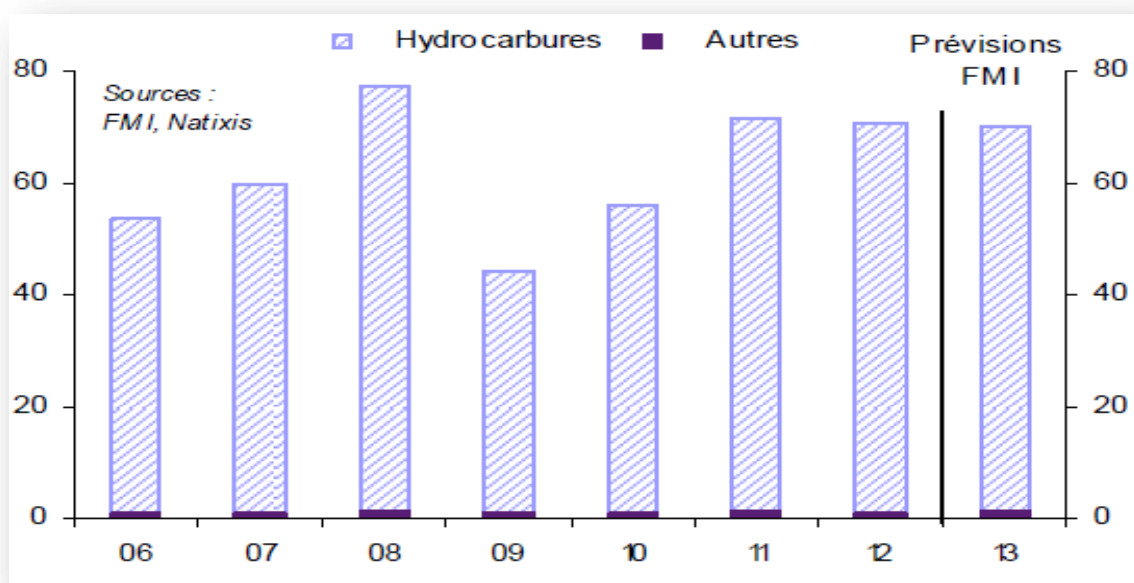
- Dans la structure des exportations où le gaz et le pétrole constituent 98% des exportations totales entre 2006 et 2013 comme en témoigne le graphique N°20 ;
- Dans celle des finances publiques où la part des recettes fiscales tirées des hydrocarbures dans les recettes totales est de 70% en 2012 ;
- Dans le budget de l'Etat qui se manifeste par le lancement de plusieurs plans d'investissement public dans le cadre de trois plans quinquennaux successifs comme le montre le graphique N°21 ;
- et enfin dans la valeur ajoutée où le secteur des hydrocarbures représente 47% de la VA totale comme le montre clairement le graphique N°22.

³¹ TALAHITE Fatiha, 2010, Op.cit., p 113.

³² Ibid. p 112-113.

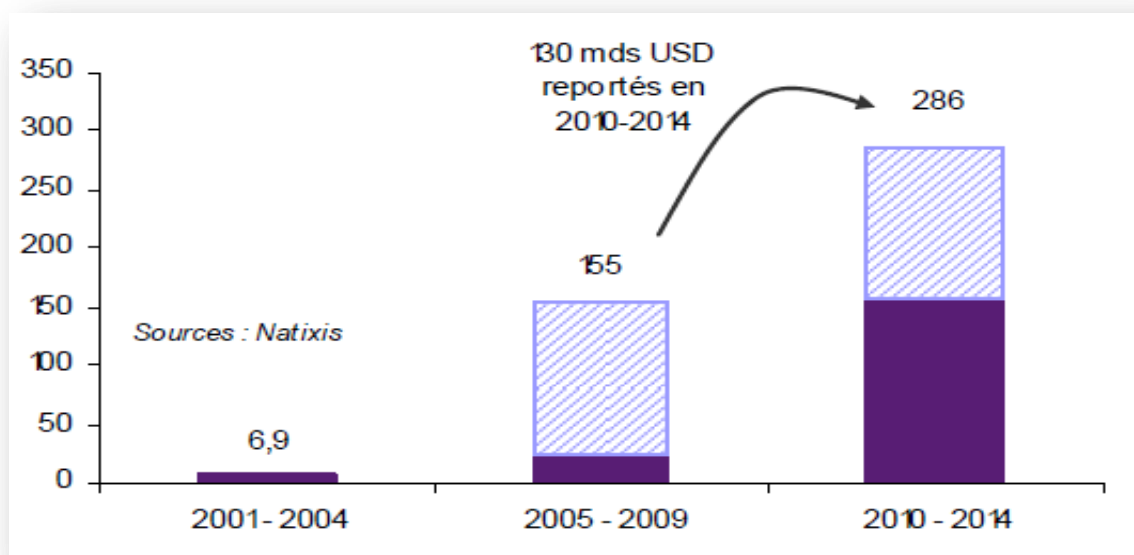
³³ CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, « Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures », flash économie, NATIXIS, 25 juillet 2013 – N° 555, P 12.

Graphique N°20 : Structure des exportations, 2006-2013 (en milliards USD)



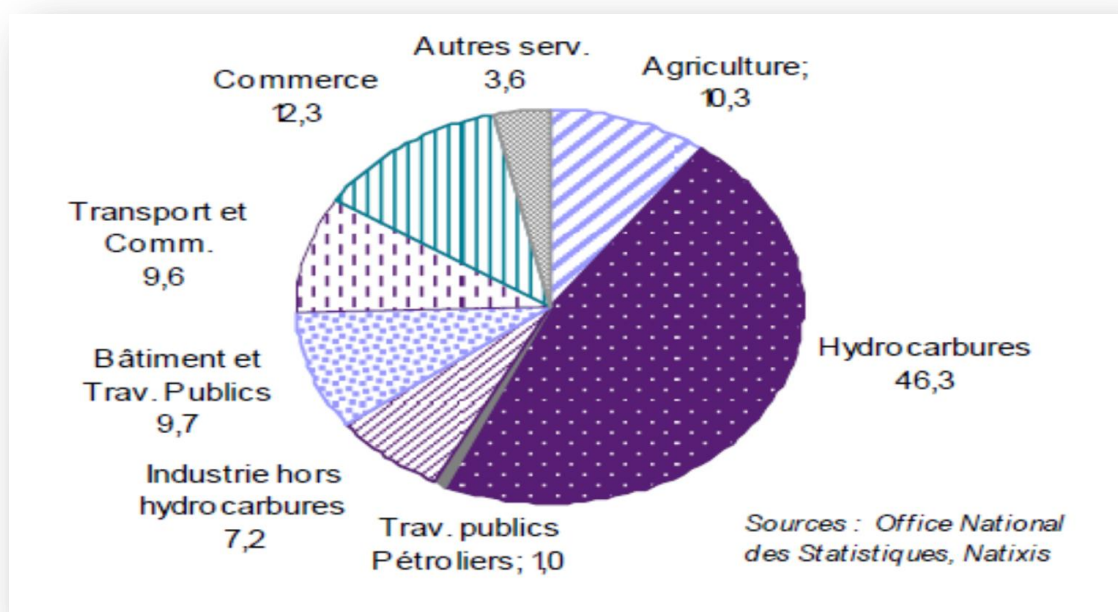
Source. CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, « Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures », flash économie, NATIXIS, 25/07/2013, N° 555, p 7.

Graphique N°21 : Plans quinquennaux d'investissement public (en milliards USD)



Source. CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, « Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures », flash économie, NATIXIS, 25/07/2013 – N° 555, p 7.

Graphique N°22 : Décomposition de la valeur ajoutée moyenne 2000-2011



Source. CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, « Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures », flash économie, NATIXIS, 25/07/2013 – N° 555, p 8.

1.4.3. La dérive des importations et l'insécurité alimentaire

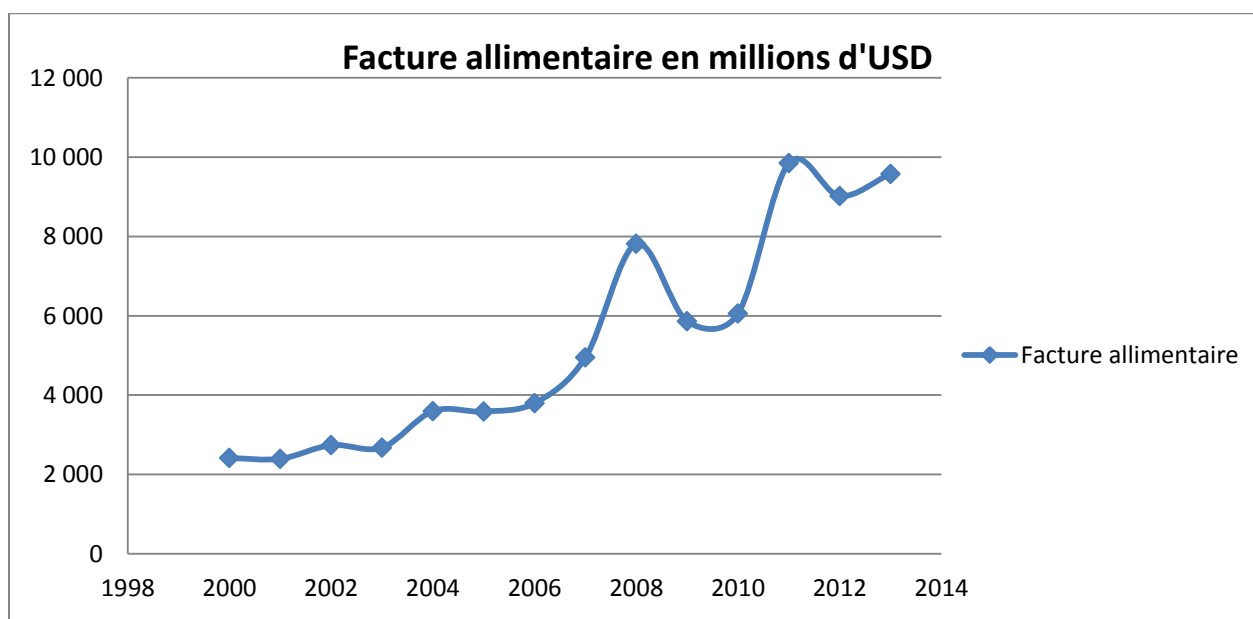
Les importations algériennes ne cessent de prendre de l'ampleur et par là la facture alimentaire. Comme le montre le graphique N°23, cette dernière est passée de 2 415 millions de dollars en 2000 à 9 580 millions de dollars en 2013 soit une augmentation de plus de « 396 % ». Par produit, les deux premières places de produits les plus importés sont généralement le froment et le méteil (variétés de blé) et les médicaments, d'autant plus que l'apport du secteur agricole au PIB total algérien reste dérisoire et très volatile comme en témoigne le tableau N°11.

Les chiffres sont révélateurs, en 2013, l'Algérie a importé pour 54,85 milliards de dollars US et n'a exporté, produits hors hydrocarbures que 2,16 milliards de dollars, un chiffre insignifiant devant les 9,58 milliards de la facture alimentaire.³⁴ Le mal va en s'aggravant,

³⁴ Ministère des Finances, direction générale des douanes, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2013 », www.douance.gov.dz, consulté le : 07/02/14.

car les rentes pétrolière et gazière, principales sources de revenu pour l'Etat n'ont qu'une durée de vie limitée, les énergies fossiles étant rares et non renouvelables.

Graphique N°23. L'évolution de la facture alimentaire algérienne en millions d'USD, de 2000 à 2013



Source. **Adapté de :** Ministère des Finances, direction générale des douanes, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : année 2013 ». Et ONS, « évolution des échanges extérieurs de marchandises de 2001 à 2011 », Collections Statistiques N°176/2012 Série E : Statistiques Economiques N°72.

Tableau N°11 : L'apport du secteur agricole au PIB algérien (2000-2013) (%)

Année	00	01	02	03	04	05	06	08	09	10	11	13
Apport du secteur de l'Agriculture au PIB	8,4	9,7	9,3	9,7	8,4	6,9	7,6	8,5	8	7	12	7

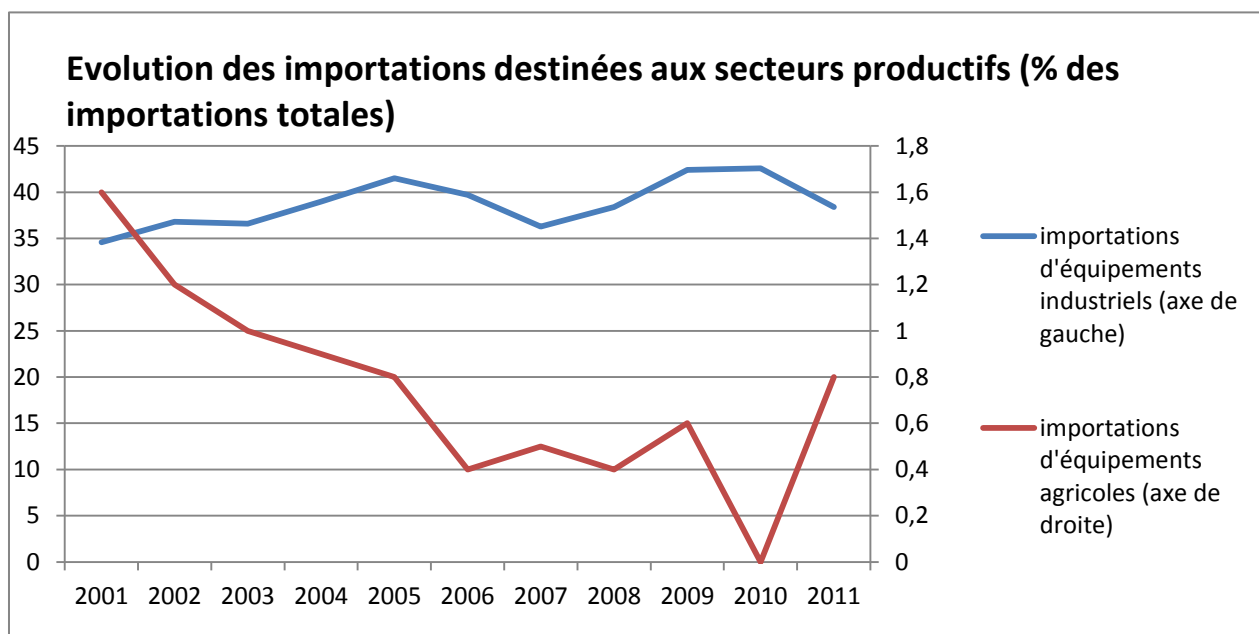
Source. **Adapté de:** World Economic Forum, « The Global Competitiveness Reports », Full Data Edition, 2000 à 2013. PAM, « Etude d'impact des Prix des Produits Alimentaires de Bases Sur les Ménages Pauvres Algériens », Bureau Régional au Caire, Octobre, 2008, p 13.

1.4.4. La désindustrialisation

Par ailleurs, l'augmentation des importations permises par la rente pétrolière conjuguée aux efforts d'ouverture sous la pression de l'OMC, et une mauvaise gouvernance économique ainsi qu'à de politiques structurelles inadaptées, conduisent l'économie algérienne à la désindustrialisation. Il suffit d'observer la structure des importations retracée dans le graphique N°24, pour constater que l'augmentation des importations ne concerne en rien les équipements agricoles (baisse pratiquement sur la durée) et industriels (constante et avoisine les 35-40% sur la durée) destinés aux secteurs productifs. Par ailleurs et comme repris dans le tableau N°12, le secteur « industrie manufacturière » ne contribue que marginalement à la création de la richesse en Algérie.

L'économie algérienne souffre également du problème d'inflation, l'augmentation des prix à l'importation s'est traduite à l'échelle domestique par une montée de l'inflation, qui a atteint son plus haut niveau 11% en avril 2012. La hausse des prix concerne surtout les produits alimentaires (43%) mais aussi les transports et télécommunications (16%) et le logement (9%)³⁵.

Graphique N°24 : Evolution des importations destinées aux secteurs productifs de 2001 à 2011 (% des importations totales)



Source. Adapté de : ONS, « évolution des échanges extérieurs de marchandises de 2001 à 2011 », Collections Statistiques N°176/2012 Série E : Statistiques Economiques N°72.

³⁵ CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, 2013, Op.cit., p 8.

Tableau N°12 : L'apport des différents secteurs au PIB algérien (2008-2013) (%)

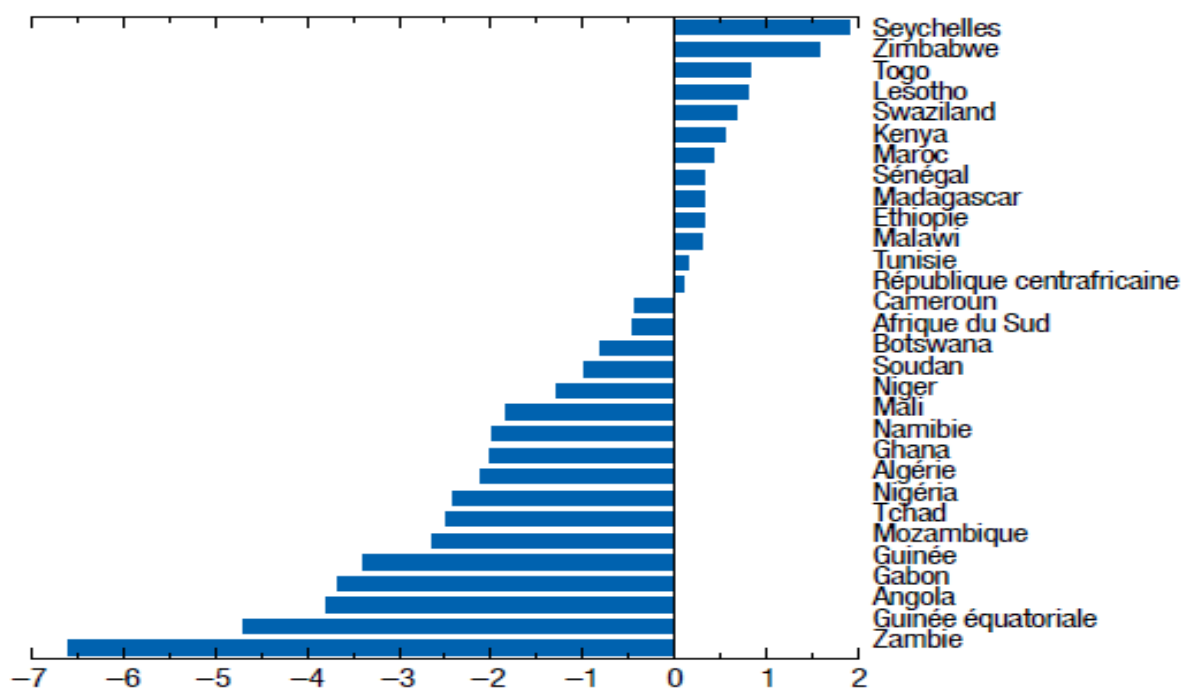
Apport des différents secteurs au PIB total	2008	2009	2010	2011	2013
Agriculture	8,5	8	7	12	7
Industrie manufacturière	5,6	5	5	6	7
Industrie non manufacturière	55,8	56	57	48	56
Services	30,1	31	31	34	31

Source. Adapté de: World Economic Forum, « The Global Competitiveness Reports », Full Data Edition, 2008-2013.

1.4.5. L'exposition aux chocs et/ou after-chocs externes

Cette dépendance a des répercussions négatives sur l'emploi, la balance des paiements et la balance commerciale. Comme le montre le graphique N°25, l'Algérie est l'un des pays les plus impactés par une évolution négative des cours de l'énergie. Cette situation rend l'Algérie vulnérable car une variation sensible de ces derniers aura un impact important sur l'ensemble de l'économie algérienne, cette vulnérabilité étant accentuée par sa faible diversification.

Graphique N°25 : Impact sur la balance commerciale des baisses des cours de l'énergie et des métaux (En pourcentage du PIB de 2009)



Source. FMI, « Perspectives de l'économie mondiale », édition FMI, Washington, 2013, p 29.

L'Algérie est ainsi exposée aux chocs externes. En 1986 elle est entrée en crise suite à la chute du prix du pétrole et de la monnaie de facturation de ce dernier (le dollar) et la situation a débouché sur une cessation de paiement. MOUHOUBI (2009) considère que toute l'économie du pays repose sur le prix du baril du pétrole. Ses fluctuations agissent immédiatement sur le rythme de son développement et donc sur sa stabilité politique et sociale.³⁶

1.4.6. Les fluctuations de la parité EURO/DOLLAR US

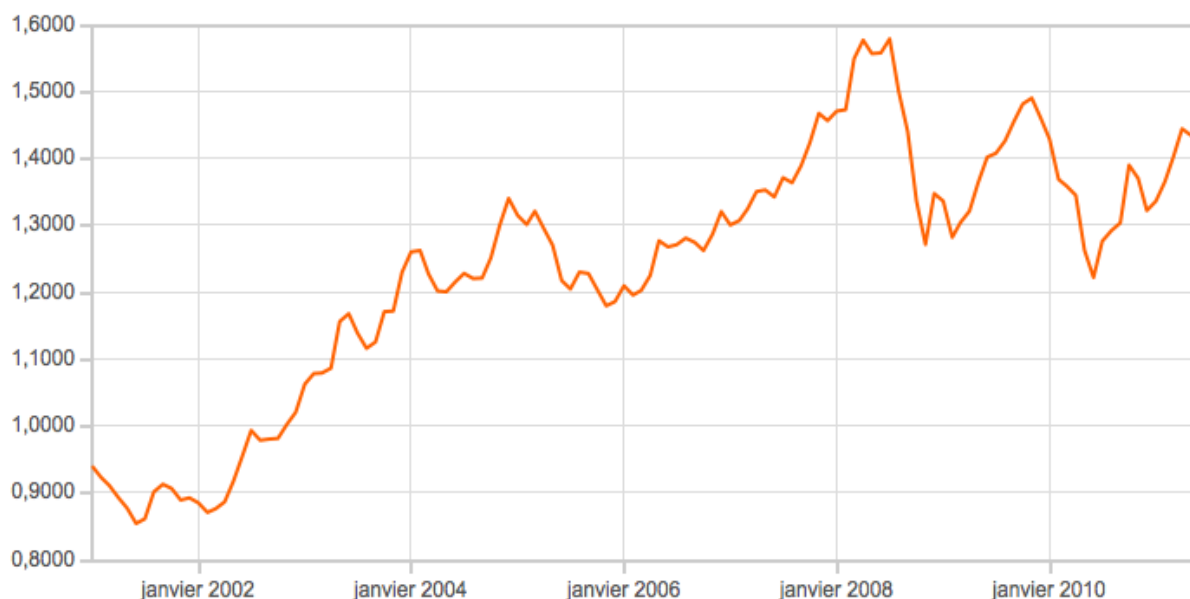
La dépendance aux recettes des hydrocarbures ainsi que la faible diversification de l'économie algérienne aboutissent à un autre constat alarmant en relation avec le change : d'une part, le premier fournisseur commercial de l'Algérie est l'UE, les importations en provenance de cette région, ont atteint près de 21,50 milliards de dollars les neuf premiers mois de 2013 soit plus de 52% des importations globales du pays, en hausse de 15,7%, par rapport à la même période en 2012.³⁷ D'autre part, ses exportations sont principalement le gaz et le pétrole facturés en dollars, ce qui fait que les revenus algériens sont principalement en dollar.

L'évolution des cours du dollar et de l'euro a des répercussions sur l'économie algérienne sur plusieurs plans : si le cours de la monnaie de facturation (dollar) se déprécie par rapport à l'euro cela aura des répercussions négatives, d'abord sur le commerce extérieur et donc sur le revenu issu des exportations. Ensuite sur les réserves de change dont le dollar constitue la monnaie principale, une dépréciation du dollar par rapport à l'euro est synonyme de perte nette pour l'Algérie. Comme le montre le graphique N°26 qui retrace l'évolution du cours EUR/USD de janvier 2001 à janvier 2011, le dollar se déprécie régulièrement face à l'euro, chose qui va à l'encontre des intérêts de l'Algérie comme il a été expliqué précédemment.

³⁶ MOUHOUBI Salah, 2009, Op.cit., p 171.

³⁷ « Les pays de l'UE, principaux partenaires de l'Algérie durant les 9 mois de 2013 » (Douanes), le 16/11/13 <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers13/stat161113fr.pdf>, consulté le 06/12/13

Graphique N°26 : Evolution du cours EUR/USD (janvier 2001-janvier 2011)



Source: <http://www.thailande-guide.com/>, consulté le : 22/03/14.

1.4.7. La corruption

L'un des facteurs qui handicapent le climat des affaires en Algérie est la corruption. Selon les rapports qu'établit chaque année le Forum économique mondial sur la compétitivité globale des nations, ce fléau apparaît, après respectivement la faiblesse institutionnelle et la difficulté d'accès au financement, comme étant le troisième des facteurs qui contribuent à la détérioration du climat des affaires en Algérie comme en témoigne le tableau N°13.

Dans ce sens plusieurs scandales de corruption ont secoué la scène économique et politique algérienne et ébranlé l'Etat : l'affaire Khalifa, l'affaire SONATRACH 1 et 2, les dérives liées au projet de l'autoroute est-ouest et bien d'autres encore mettant en cause des hommes politiques.³⁸ La corruption s'est, ainsi, implantée dans l'ensemble des rouages de l'Etat et des entreprises.³⁹

³⁸ BOUMAZZA Amina, « Corruption : ces scandales qui ont indigné les Algériens », 19/02/13, www.algerie-focus.com, consulté le : 29/03/14.

³⁹ BENBITOUR Ahmed. Ancien chef de gouvernement, «La corruption est dans tous les rouages de l'Etat», EL WATAN du 05/03/2013.

Tableau N°13 : Classement de la corruption dans les facteurs qui détériorent le climat des affaires en Algérie (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Classement de la corruption dans les facteurs qui détériorent le climat des affaires	3	3	3	4	3	3

Source. Adapté de: World Economic Forum, « The Global Competitiveness Reports », Full Data Edition, 2008 à 2013.

2. Les atouts de l'économie algérienne

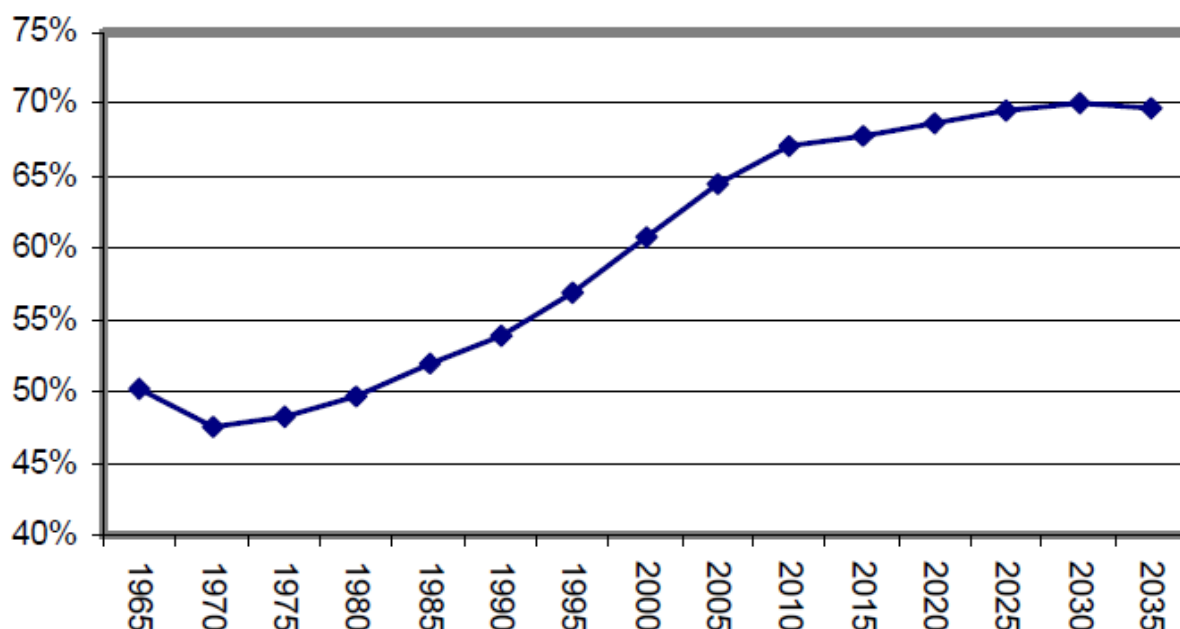
En dépit de toutes ces lacunes et vulnérabilités dont est sujet l'Algérie, celle-ci dispose néanmoins d'atouts et d'opportunités qui sont susceptibles d'être valorisés et pouvant ainsi tirer l'économie algérienne de cette fragilité vers une sortie de crise durable.

2.1. L'augmentation de la population active

La population active algérienne, comme le montre le graphique N°27, est en hausse et cette tendance continuera au moins jusqu'à 2030. Cette dernière a débuté dans les années 1970 et connaîtra une stabilisation à partir de 2025.⁴⁰

⁴⁰ TALAHITE Fatiha, 2010, Op.cit., p 101.

Graphique N°27 : Part de la population en âge de travailler dans la population totale (1965-2035)



Source. TALAHITE Fatiha, « réformes et transformation économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme habilitation à diriger des recherches, Université Paris 13-Nord UFR de Sciences économiques et de gestion, 2010, p 101.

2.2. Le régime de flottement dirigé du dinar et sa convertibilité partielle

La politique de change en Algérie sur la base d'un régime de flottement dirigé du dinar et de sa convertibilité partielle réduit considérablement sa vulnérabilité par la réduction de l'ampleur des chocs monétaires et financiers externes qui peuvent survenir dans ce contexte de globalisation économique et financière.

2.3. Un Fonds de Régulation des Recettes

Le but de la création du Fonds de Régulation des Recettes en 2000 fut de réduire la vulnérabilité de l'Algérie aux variations des cours du gaz et du pétrole. Les ressources du fond proviennent des excédents annuels de la fiscalité pétrolière. Il est financé par la différence entre le prix du pétrole à l'exportation et le prix sur lequel est établi le budget de l'Etat.

2.4. Autres points forts

Bien d'autres domaines peuvent offrir à l'Algérie des opportunités de développement et de bonification de sa situation. CHIHA et KEDDI (2012), relèvent les atouts suivants⁴¹ :

- Une position géographique stratégique ;
- Des ressources naturelles importantes ;
- Les faibles coûts des intrants énergétiques ;
- Le lancement de projets économiques importants offrant de nombreuses opportunités d'investissements étrangers ;
- Un très faible niveau d'endettement ;
- Une bonne capacité de résister à la crise économique mondiale ;
- Des réserves de change importantes.

Zouhir BENHAMOUCHE (2012) relève, par ailleurs, d'autres points forts, notamment : la proximité géographique avec l'Europe et l'Afrique ; une population jeune ; une bonne capacité agricole ; un grand domaine côtier ; une diaspora importante avec des moyens financiers et comptant des personnes hautement qualifiées ; des ressources énergétiques à même de fournir les ressources financières nécessaires à la mise en place d'une stratégie de développement.⁴²

3. L'Algérie et la souveraineté : une grande histoire

3.1. L'Algérie, un pays qui cherche à préserver sa souveraineté

La souveraineté, un concept cher à l'Algérie et susceptible d'être perdu sous la pression de la globalisation économique et financière. Elle constitue l'une des valeurs clé de l'Etat-nation « Algérie », il s'agit d'un élément d'unité pour le peuple ce qui a poussé l'Etat à démontrer et à exprimer à maintes reprises son désir de la sauvegarder.

Akram BELKAID (2009) va même jusqu'à qualifier cette volonté des dirigeants algériens à préserver à tout prix la souveraineté de leur pays et l'inlassable discours politique

⁴¹ CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmadjid, « Essai d'analyse de la politique des investissements directs étrangers: cas de l'Algérie », Université Alger, 2012 /11 مجلة الباحث عدد, p 26.

⁴² "Bilan socio-économique et perspectives", Compte-rendu : Partie 2 du colloque, colloquealgerie2012.com, consulté le : 20/09/13

qui ne fait que réitérer ce concept dès qu'une crise interne ou externe se présente d' « obsession souverainiste »⁴³. L'origine de cette obsession remonte à la guerre de libération et les algériens (homme politique ou simple citoyen) l'ont nourri tout au long de ces années notamment par le socialisme après l'indépendance et même jusqu'au jour d'aujourd'hui où on dénombre des actions dignes du capitalisme d'Etat pour préserver une certaine autonomie nationale dans les décisions.

3.2. La souveraineté algérienne dans les politiques économiques

Les politiques économiques mises en œuvre en Algérie ont la caractéristique de ne dégager aucun choix stratégique claire, du moins pour le long terme. Contrairement à ce que l'on croit, le réflexe souverainiste algérien ne résulte pas seulement de la défense des intérêts économiques nationaux mais également, d'une volonté de préserver la reproduction du système politique en place, les autorités s'accrochant à leur indépendance de décision et d'action. Il peut également émaner du fait d'un simple discours populiste dans l'objectif de calmer d'éventuelles tensions sociales.⁴⁴

La politique économique de l'Algérie a connu récemment une évolution notable, notamment en matière commerciale, qui a été en grande partie impulsée par des considérations de souveraineté et qui ont surpris bon nombre de partenaires étrangers. Il s'agit entre autres d'une approche plus restrictive en matière d'investissement direct étranger, d'une volonté de renégocier en profondeur l'accord d'association avec l'Union européenne lors de la clause de rendez-vous prévue cinq ans après son entrée en vigueur, c'est-à-dire en 2010, ou d'une mise en veille des négociations d'adhésion à l'OMC, suite à la demande de pays membres d'augmenter le prix domestique du gaz en Algérie.⁴⁵

⁴³ BELKAID Akram, « une dynamique d'alliances au nom de la souveraineté nationale », revue Confluence Méditerranée, souveraineté économique et réforme en Algérie, édition L'harmattan, automne 2009, p 168.

⁴⁴ BELKAID Akram, 2009, Op.cit., p 14-15.

⁴⁵ OULMANE Nassim, « Politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie », Confluences Méditerranée, 2009/4 N°71, p. 119-133. DOI : 10.3917/come.071.0119, <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-4-page-119.htm>, consulté le: 12/09/13.

3.3. Les poussées souverainistes de l'Etat algérien

Nous nous efforcerons dans ce qui suit de relever quelques actions économico-politiques de l'Etat algérien qui ont eu pour interprétation, une volonté de préserver la souveraineté du pays.

3.3.1. Participation active dans le mouvement des non-alignés

Le mouvement des non-alignés est une organisation internationale regroupant en 2012, 120 Etats, qui se définissent comme n'étant alignés ni avec ni contre aucune grande puissance mondiale⁴⁶, ce mouvement est le symbole même de l'anti-impérialisme. L'Algérie a, à cet égard, dès son indépendance soutenue les mouvements de libération en Afrique, en Asie et en Amérique et particulièrement la cause palestinienne.

3.3.2. Les politiques de nationalisations des années 1960 et 1970

Dès la fin des années 1960 et début des années 1970, l'Algérie s'est donnée pour priorité de récupérer la souveraineté de son sous-sol plein de richesses naturelles ainsi que celle d'autres secteurs. Elle se lance alors dans des nationalisations dans les hydrocarbures, les établissements bancaires, etc.

Pour Youcef YOUSFI (2012), ministre algérien de l'Energie et des mines, « les décisions du 24 février 1971 (...) ont véritablement cristallisé la volonté de notre pays de poursuivre le processus de recouvrement de sa souveraineté nationale en mettant ses ressources naturelles au service du développement économique et social de la nation »⁴⁷. Dans la même vision des choses, BENCHENHOU (2012) considère, pour sa part, ces nationalisations comme l'acte majeur et le plus symbolique du processus d'émancipation économique après l'indépendance.⁴⁸

⁴⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_des_non-align%C3%A9s, consulté le 08/11/13.

⁴⁷ « La nationalisation des hydrocarbures s'inscrit dans la poursuite recouvrement de la souveraineté nationale », Portail Algérien des ENERGIES RENOUVELABLES, 26 février 2012.

⁴⁸ BENACHENOU Abdellatif, « La fabrication de l'Algérie », édition Alpha Design, Alger, 2009, p 30.

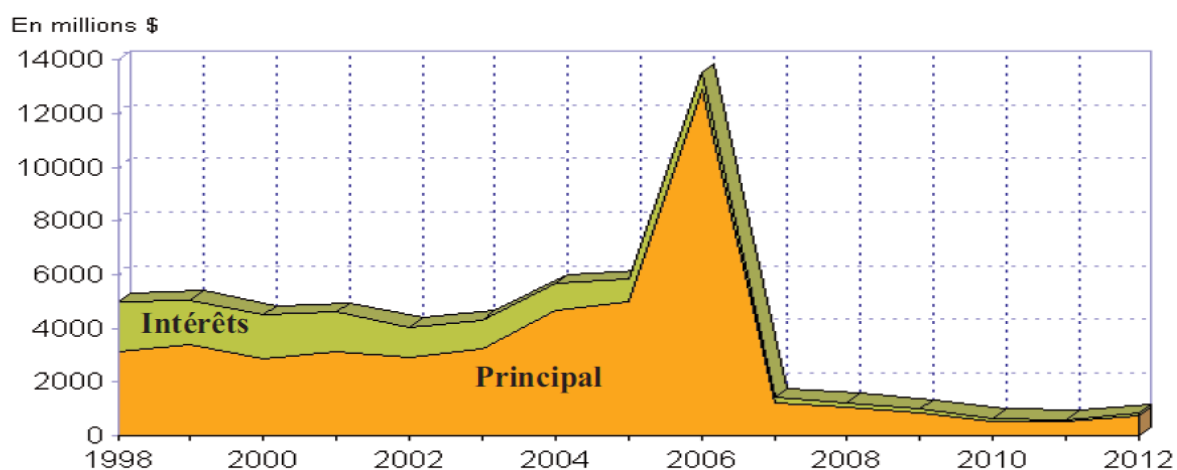
3.3.3. La politique de gestion prudente des réserves de l'Etat

L'Algérie a profité d'un cycle long des cours élevés du pétrole sur le marché mondial pour dégager un surplus important. La politique de gestion de ce surplus consiste en l'accumulation de plus de 200 milliards de dollars de réserves de change en 2012 et de 42 milliards de dollars en 2009⁴⁹ dans le Fond de régulation des recettes. Cette tendance d'accumulation est due à ce qu'a vécu l'Algérie durant les années 1993-1994 en négociant avec le FMI et en se soumettant au PAS lors de sa cessation de paiement, « vécu par l'Algérie comme une dépossession de sa souveraineté »⁵⁰.

3.3.4. La politique de paiement anticipé de la dette extérieure

Après la crise de cessation de paiement qui a débouché sur le rééchelonnement de la dette extérieure entre 1994 et 1998, l'Algérie a mis en œuvre une stratégie de désendettement extérieur au moyen de remboursements par anticipation, principalement entre 2004 et 2006.⁵¹ Le pic de 2006, que montre le graphique N°28 ci-après, représente les remboursements anticipés de la dette. Cela a été interprété par les analystes comme étant une affirmation de l'Etat algérien devant ces bailleurs de fonds, les clubs de Londres et de Paris ainsi que du FMI.

Graphique N°28 : Service de la dette extérieure à moyen et long terme en millions de dollars US (1998-2012)



Source. Rapport 2012 de la banque d'Algérie, « Evolution économique et monétaire en Algérie », 2013, p 57.

⁴⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonds_de_r%C3%A9gulation_des_recettes, consulté le 06/12/13.

⁵⁰ MEZOUAGHI Mihoub, « Algérie : une trajectoire de puissance régionale incertaine », Le 10/12/2012, ifri.

⁵¹ Rapport 2012 de la banque d'Algérie, « évolution économique et monétaire en Algérie », 2013, p 56.

3.3.5. La politique de renforcement de l'appareil militaire et sécuritaire

Le budget de la défense nationale alloué au titre de la loi de finance 2013 est de 825,86 milliards de dinars loin devant l'éducation (628,664 milliards), l'intérieur (566,45 milliards), ou même de la santé (306,925 milliards)⁵². Les dépenses militaires algériennes sont passées entre 2006 et 2012 de 3,6 milliards de dollars à 9,8 milliards de dollars.⁵³

L'Algérie n'est engagée dans aucun conflit militaire et n'est, à priori, pas menacée d'invasion d'où la difficulté d'expliquer cette tendance au renforcement de l'appareil militaire. Plusieurs analystes revoient cet état de fait à vouloir sauvegarder sa souveraineté et à donner l'impression de grande puissance militaire dans la région.

3.3.6. La loi de finance complémentaire 2009

La loi de finance complémentaire de 2009⁵⁴ est un dispositif réglementaire qui a visé à restaurer un contrôle sur trois niveaux : celui de l'accès du marché algérien à des opérateurs étrangers, celui de l'entrée de produits importés sur le marché domestique et celui du financement de ces importations. Il cible la protection des intérêts économiques nationaux, d'abord en prévenant les déséquilibres externes, puis en tentant d'assainir les pratiques du commerce extérieur, enfin en réorientant les investissements étrangers productifs et en encourageant le capital domestique.⁵⁵

Section 3 : La souveraineté algérienne à l'épreuve des acteurs et phénomènes de la globalisation économique et financière

Après avoir analysé le degré de mondialisation et d'ouverture de l'économie algérienne, nous allons confronter sa souveraineté aux phénomènes et/ou acteurs de la globalisation économique et financière. Et cela dans la même logique d'analyse géopolitique multifactorielle, des FMN, des institutions économiques internationales, de l'intégration économique régionale, des acteurs de la sphère financière, des ONG et groupes de pression.

⁵² Loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013.

⁵³ In : www.algerie360.com, consulté le 09/11/13.

⁵⁴ Voir en annexe N°6 : Loi N° 09-01 DU 22 Juillet 2009 Portant Loi de Finance Complémentaire Pour l'année 2009.

⁵⁵ TALAHITE Fatiha, 2010, Op.cit., p 120.

1. L'Algérie à l'épreuve des FMN

Le secteur le plus important de l'économie algérienne est celui des hydrocarbures, il est en l'occurrence la destination principale des IDE des FMN. Gulf Keystone (UAE-USA), Eni (Italie), BHP Billington (Australie), Shell et BP (Grande Bretagne), Total (France) et bien d'autres FMN activent sur le territoire national.

1.1. L'Algérie, une destination pour les FMN : état des lieux

L'investissement étranger comme l'investissement national dans la production des biens et services, est régie par les propositions d'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001⁵⁶, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement, à laquelle nous nous référons dans ce qui suit.

Cette ordonnance stipule dans l'article 2, qu'il est considéré comme investissement :

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
- Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Les flux d'IDE entrant en Algérie est passé, d'une manière très claire, par deux phases principales bien distinctes retracé dans le graphique N°29 ci-après :

De 1962 à 1995, l'évolution des IDE a été comme suit : ils étaient relativement marginaux dans les années 1960, bien que la politique publique de promotion des IDE soit favorable durant cette décennie, le résultat obtenu reste modeste. Des flux d'IDE entrants ont été néanmoins enregistrés à partir des années 1970 grâce à l'ouverture du secteur des hydrocarbures aux capitaux étrangers en 1971, mais stagnent au début des années 1980 et au début des années 1990 à cause notamment de la détérioration du cadre macroéconomique et sécuritaire.

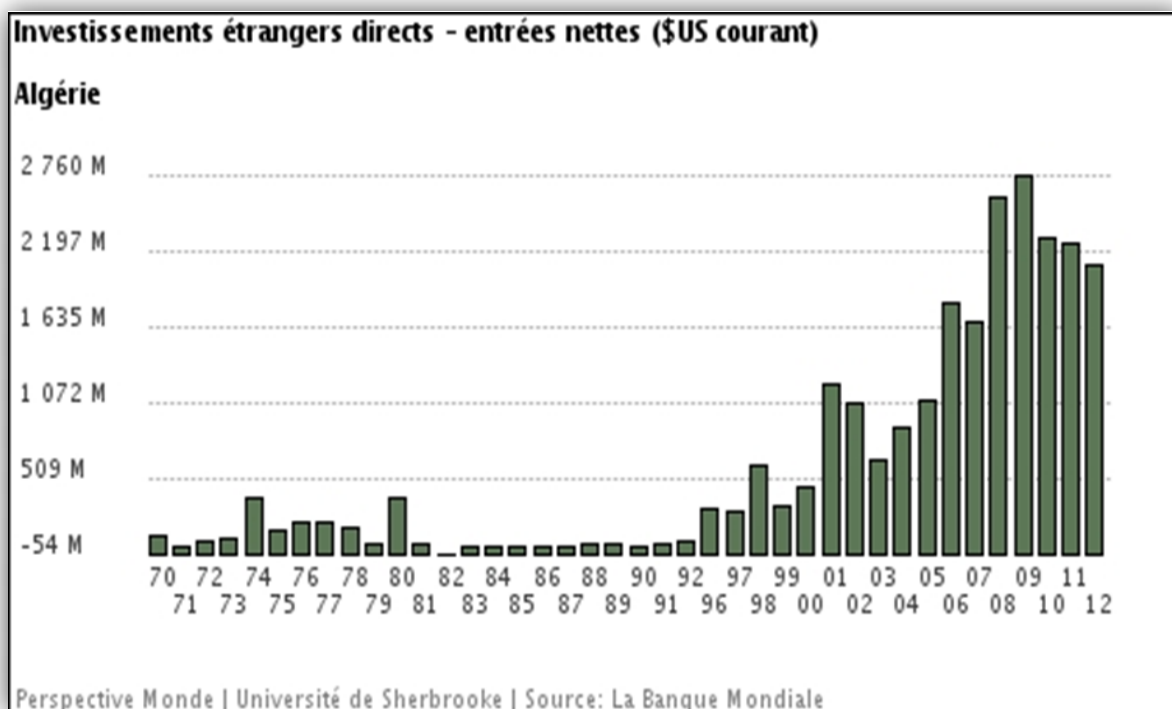
La période allant de 1996 à nos jours est caractérisée par le retour des investissements. Celle-ci est favorisée par la nouvelle législation sur la privatisation des entreprises publiques

⁵⁶ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 Ordonnance n° 01-03, du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

de 1995 et par un cadre institutionnel d'appui à l'investissement étranger, plus attractif, à travers le code des investissements de 1993, amendé en 2001 et 2006. Cette période a connu une progression accélérée et sans interruption de 1996 à 2009.⁵⁷

Cependant, la promulgation de la LFC de 2009 a eu un impact négatif sur les flux d'IDE. Ce dispositif a eu un réel effet d'éviction sur ces derniers comme le montre clairement le graphique N°29.

Graphique N°29 : Evolution des IDE entrants en Algérie (1970-2012)



Source. <http://colloquealgerie2012dotcom.files.wordpress.com/2012/06/page16.png>, le 19/09/13

1.2. Politique hostile ou d'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des FMN

Comme dans bon nombre de domaines, la politique menée par l'Algérie en termes d'IDE est loin d'être claire. Voulant, d'un côté les attirer pour ce que cela suppose de bienfaits pour l'économie nationale mais craignant de l'autre, l'étendue important de leur pouvoir.

⁵⁷ BOUALEM Fatima, « Conduite de la politique de l'attractivité des IDE et modèle de développement de l'Algérie : quel potentiel ? Evaluation et élaboration d'une matrice d'attractivité », Colloque International - Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement Etat -Economie-Société, p 4-5

1.2.1. Les mesures d'attractivité des IDE

Soucieuse d'attirer les IDE des FMN, car consciente des bienfaits qu'apportent de tels acteurs pour l'économie nationale, l'Algérie mène des politiques économiques qui visent leur attractivité. Des promulgations de lois, des consentements de garanties, la création d'organismes appropriés, tout semble être fait pour l'atteinte de cet objectif. En 1999 l'équipe au pouvoir adopte des mesures visant l'augmentation de cette attractivité aux IDE, notamment : la réforme du secteur bancaire, la réforme du code des investissements, la mise en place d'un système de régulation du marché foncier, afin d'améliorer le climat des affaires et permettre le retour des IDE dans le pays.⁵⁸

1.2.1.1. Les incitations fiscales

L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001⁵⁹ citée ci-dessus stipule que les investissements, nationaux ou étrangers, font l'objet de deux régimes fiscaux :

➤ **Le régime général** qui prévoit, selon l'article 10 de la dite ordonnance, que les investissements bénéficient d'avantages fiscaux tels que : l'application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement, la franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, ainsi que l'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

➤ **Le régime dérogatoire** pour sa part, prévoit les avantages suivants :

Pour les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, ou dans le cas de projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et préservant l'environnement, des avantages tels que :

- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

⁵⁸ CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmadjid, 2012, Op.cit., p 21-22.

⁵⁹ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 Ordonnance n° 01-03, du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

- l'exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- l'exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans ;
- ...

1.2.1.2. Le consentement de garanties

Afin de rassurer les investisseurs, l'Algérie leur consent des garanties sans prise en considération de leurs nationalités sauf cas de dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont ils sont ressortissants (art.14)⁶⁰. L'ordonnance précédemment citée stipule ainsi que, tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat Algériens, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat Algériens, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis par arbitrage ad hoc. (art.17)⁶¹

1.2.1.3. La création d'organes pour le suivi et la promotion de l'investissement

Pour mieux accompagner et encadrer l'investissement ainsi que pour faciliter les procédures d'installation et d'activité des IDE, l'Algérie a mis en place un nombre d'organismes en la matière, notamment :

a. Le conseil national de l'investissement

Qui est un Fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spécial. Il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements.⁶²

⁶⁰ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 Ordonnance n° 01-03, du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

⁶¹ Ibid.

⁶² In : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan005551.pdf>, consulté le 08/11/13.

b. L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)

L'ANDI a été créée dans le cadre des réformes engagées en Algérie durant les années 1990. Tout comme le conseil national de l'investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de faciliter, de promouvoir et d'accompagner les investissements.⁶³

c. Le guichet unique

Le Guichet Unique est un démembrement de l'ANDI, au niveau local (au niveau de chaque wilaya). Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement.⁶⁴ Son rôle est de faciliter et simplifier les procédures légales, de la constitution des sociétés, ainsi que de mettre en œuvre des projets d'investissement.⁶⁵

1.2.2. Les mesures restrictives aux IDE

Malgré toutes les mesures d'attractivité des IDE relevées précédemment, il existe énormément d'autres restrictives ainsi que beaucoup d'entraves aux IDE.

1.2.2.1. Les mesures restrictives d'ordre économiques

Bien que l'Algérie ait entamé sa transition vers l'économie de marché et l'ouverture sur le plan international, il subsiste tout de même beaucoup de réactions nationalistes et souverainistes de la part de son élite politique et économiques surtout en ce qui concerne les IDE. Nadji SAFIR (2012) va même jusqu'à considérer que « sous couvert de nationalisme, l'investissement étranger est découragé »⁶⁶ en Algérie.

⁶³ <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>, consulté le 08/11/13.

⁶⁴ <http://www.andi.dz/index.php/fr/guichet-unique/presentation>, consulté le 08/11/13.

⁶⁵ <http://www.andi.dz/index.php/fr/guichet-unique/role>, consulté le 08/11/13.

⁶⁶ NADJI Safir, Institut de sociologie de l'université d'Alger, Alternatives Internationales n° 056 - septembre 2012, www.alternatives-internationales.fr, consulté le 08/10/13.

Le 22 décembre 2008, une instruction a été publiée par le premier ministre portant des mesures restrictives aux IDE, notamment que⁶⁷ :

- Pour tout nouveau projet d'investissement, la majorité du capital (soit 51%) doit être détenue par des partenaires locaux ;
- Le recours unique au financement local ;
- les projets d'IDE ne seront plus soumis à l'ANDI mais au CNI, ce qui devrait entraîner un ralentissement dans les traitements des dossiers.

D'autres mesures restrictives aux IDE sont à relevées, ABBAS (2009) évoque⁶⁸ :

- L'obligation pour les entreprises qui ont bénéficié d'exonération d'impôts de réinvestir sur place les bénéfices correspondant à ces exonérations (LFC 2008) ;
- Le droit de préemption au profit de l'Etat sur les cessions d'actifs détenus en Algérie par des investisseurs étrangers ;
- L'imposition spécifique des plus-values de cession d'actions et de parts sociales par des non-résidents (LF 2009) ;
- Le contrôle majoritaire par l'Algérie des projets d'investissement impliquant des capitaux étrangers ;
- L'abrogation du régime de concession de terrains publics transformable en cession au bout de deux années et instauration d'un régime de concession permanente (Projet d'ordonnance adopté par le Conseil des ministres du 31 août 2008) ;
- La taxation des transferts des succursales des sociétés étrangères (Projet de LF 2009) ;
- Le lancement d'une enquête générale sur les activités des entreprises étrangères. L'objectif est de vérifier le respect des règles d'investissement et les transferts de capitaux vers l'étranger opérés par les investisseurs ;
- La taxation nouvelle des concessionnaires automobiles et des acheteurs de véhicules automobiles neufs chose qui vise les constructeurs automobiles étrangers qui n'investissent pas dans la production en Algérie ;

⁶⁷ CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmadjid, 2012, Op.cit., p 22.

⁶⁸ ABBAS Mahdi, « L'accession de l'Algérie à l'OMC Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », LABORATOIRE D'ECONOMIE DE LA PRODUCTION ET DE L'INTEGRATION INTERNATIONALE, NOTE DE TRAVAIL N° 3/2009, France, avril 2009, p 7.

Ces restrictions ont effectivement un impact négatif sur les flux d'IDE entrants, comme ce fut le cas lors de la mise en œuvre de la LFC 2009 qui a conduit à une baisse significative en matière d'IDE entrants.

1.2.2.2. Autres obstacles aux IDE en Algérie

Les investisseurs voulant s'implanter en Algérie sont confrontés selon HAID (2012) à d'innombrables obstacles relatifs notamment à : un manque d'incitation à l'investissement productif, l'état du marché intérieur, l'absence de visibilité, la taille du marché, l'absence de partenaires fiables, la complexité des procédures, le problème d'accès aux infrastructures et au foncier et bien d'autres.⁶⁹

Les obstacles sont également d'ordre institutionnel, le pouvoir algérien étant un pouvoir relativement opaque et cherchant à le demeurer. Il est en l'occurrence hostile à toute forme d'entités lui imposant de la transparence.

1.3. L'Algérie à l'épreuve des IDE des FMN

1.3.1. Impact des IDE sur la croissance économique de l'Algérie

Il est nécessaire de s'interroger sur l'effet réel des IDE sur l'économie nationale algérienne. Une recherche réalisée par GOMRI et BOUCHAOUR (2013) dans ce sens, a pu donner réponse en utilisant le modèle économétrique Test de stationnarité (Unité Test de racine) sur les données de la période 1995- 2011.

Cette analyse a donné comme résultat, qu'il existerait un impact considérable des IDE sur la croissance économique en Algérie, sauf que cet effet et contrairement aux attentes est négatif. Cela est due, selon les auteurs de l'étude précédemment citée, au fait que les IDE soient exclusivement orientés vers un seul secteur, celui des hydrocarbures, et négligeant ainsi les autres. Le secteur des hydrocarbures finira par se saturer chose qui va conduire à

⁶⁹ HAID Zahia, « La politique d'attractivité des IDE en Algérie, cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magister en sciences économique, université de Tlemcen, 2011/2012.

l'exacerbation de la concurrence dans ce secteur et sera vite abandonné par les investisseurs étrangers.⁷⁰

1.3.2. La relation de l'Algérie avec les FMN

Dans une perspective de parachèvement de son indépendance politique et dans le cadre du programme de Tripoli de 1962, l'Algérie s'est engagée dans une série de nationalisations. Ces dernières ont porté principalement sur les richesses minérales et énergétiques mais également sur le commerce extérieur et un certain nombre d'établissements financiers « afin d'asseoir une politique extérieure indépendante »⁷¹ nécessaire pour la lutte contre l'impérialisme.

Les nationalisations ont d'abord touché le secteur minier en 1966, puis celui de la distribution des produits pétroliers en 1967 et 1971, ainsi que le secteur financier avec la nationalisation de diverses banques en 1966 et 1967.

Par ailleurs et en l'absence d'une vision claire dans les politiques économiques que mène l'Algérie, il nous est impossible de trancher dans le dilemme « ouverture ou protectionnisme vis-à-vis des IDE » qui sont longtemps restés perçus comme un outil d'impérialisme moderne mais ayant toutefois des bienfaits certains. La politique économique algérienne semble tiraillée par cette problématique : présence de FMN qui est perçu d'une part et à cause de leur pouvoir et de leurs puissants Etats derrière, comme une perte de souveraineté ce qui pousse à des politiques hostiles, et d'autre part, comme des apporteurs d'externalités positives tels que la technologie, une bonne concurrence et un stimulus pour les entreprises locales et donc des politiques d'attractivité.

2. L'Algérie à l'épreuve des institutions économiques internationales

L'Algérie est membre de plusieurs institutions internationales dont nous citerons le FMI, la BM, la BRI, la CCI, l'ONU et la CNUCED. Nous n'allons évoquer que celles avec

⁷⁰ GOMRI Zina, BOUCHAOUR Cherifa, « La relation entre les IDE et la croissance », colloque « LES POLITIQUES D'OUVERTURE ECONOMIQUE ET LA CROISSANCE DANS LES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE », Université de Batna, Algérie, les 11-12/11/13.

⁷¹ BENFREHA Nor. Eddine, « les multinationales et la mondialisation Enjeux et perspectives pour l'Algérie », édition DAHLAB, 1999, p 141.

qui l'Algérie, à un moment ou à un autre de son histoire, a été confronté à leurs pouvoirs, en l'occurrence le FMI et l'OMC.

2.1. L'expérience de l'Algérie avec le FMI

A la fin des années 1980, l'économie algérienne était en crise et la classe politique était longtemps restée opposée aux négociations avec le FMI, chose qu'elle considérait comme une perte de souveraineté nationale. Mais la situation est devenue insoutenable dès 1993 et l'Algérie a fait appel à cette institution.

L'Algérie s'est soumise officiellement au plan d'ajustement structurel (PAS) lors de sa signature en avril 1994, d'un accord avec le FMI et l'acceptation, pour la première fois de son histoire, de rééchelonner ses dettes extérieures vis-à-vis des Clubs de Paris et de Londres. Dès la fin de 1993, le service de la dette extérieure (rapport entre la valeur des remboursements annuels et celle des exportations) avait atteint le taux record de 86%.⁷²

Le plan d'ajustement structurel consistait en un nombre de mesures, qui étaient⁷³ :

- L'ajustement du taux de change par une dévaluation de 40 % dès le début du programme, en vue de soutenir le processus de libéralisation du commerce extérieur ;
- La levée progressive des interdictions qui entravaient les transactions courantes ;
- La réduction du déficit du Trésor public ;
- La rationalisation des modalités d'accès au filet social ;
- La poursuite du processus de libération des prix entamé depuis 1989 par la réduction des subventions explicites et implicites (énergie et produits alimentaires) ;
- La réduction du rythme de l'expansion monétaire ;
- L'ajustement des taux d'intérêt appliqués au refinancement des banques, des taux de réescompte...

⁷² BOUYACOUB Ahmed, « L'économie algérienne et le plan d'ajustement structurel »

⁷³ ABADLI Riad, 2011, Op.cit., p 42.

2.2. Les négociations de l'Algérie avec l'OMC

2.2.1. Etat des lieux des négociations

L'Algérie a déposé sa demande d'adhésion au GATT en juin 1987, mais n'est actuellement pas encore membre de l'OMC, malgré les efforts consentis.

Un bulletin d'information qui date de la fin de 2012 concernant les accessions à l'OMC stipule que l'Algérie a reçu une visite du président du Groupe de travail⁷⁴ de l'accession de l'Algérie. Selon le groupe de travail il existait une réelle motivation politique pour ce qui était de relancer les négociations en vue de l'accession de l'Algérie.⁷⁵ Mais bien que, cette dernière ait manifesté ainsi sa volonté de participer pleinement au système commercial multilatéral, certaines exigences formulées par un certain nombre de pays membres ont ralenti cette dynamique, « au point qu'aujourd'hui l'Algérie considère qu'elles sont en contradiction avec ses intérêts vitaux et sa souveraineté. »⁷⁶

2.2.2. Les compétences de l'Etat algérien à l'épreuve de l'OMC

L'Algérie a cédé sous la pression de l'OMC sur beaucoup de domaines tels que : la réduction des obstacles techniques au commerce, la propriété intellectuelle, les pratiques anti-dumping, de sauvegardes et compensatoires, les politiques de prix, les politiques d'évaluation en douane, l'importation des produits pharmaceutiques et de boissons alcoolisées, l'exportation de viande bovine, ovine et de palmiers.⁷⁷

L'Algérie maintient néanmoins sa souveraineté sur d'autres domaines, tels que : les entreprises d'Etat, le prix des hydrocarbures, les droits de commercialisation et la présence commerciale, le régime fiscal (TVA et autres taxes à la consommation) et les subventions à l'exportation.⁷⁸

⁷⁴ Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987 et s'est réuni pour la première fois en avril 1998, La onzième et dernière réunion du Groupe de travail s'est tenue en avril 2013

⁷⁵ « Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC », 30 novembre 2012

⁷⁶ OULMANE Nassim, 2009, p 119-133.

⁷⁷ BARBET Philippe, SOUAM Saïd, TALAHITE Fatiha, « Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », document de travail n° 2009-05, Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN), 2009, p 9.

⁷⁸ Ibid. p 9.

L'Ambassadeur Valles GALMES, président du groupe de travail, a souligné « qu'il restait beaucoup à faire avant que l'Algérie puisse devenir membre de l'organisation »⁷⁹. Autrement dit, malgré toutes les concessions que fait l'Algérie en termes de baisse des droits de douanes, ouverture des secteurs tels que l'audio-visuel et le transport aérien à la concurrence... l'OMC continue à exiger plus et elle est loin d'être satisfaite. Et l'Algérie continu à céder devant cette autorité et à perdre de la sorte sa souveraineté.

3. L'Algérie à l'épreuve d'autres phénomènes de la globalisation

3.1. La souveraineté de l'Algérie à l'épreuve de l'intégration économie régionale

L'une des caractéristiques majeures des relations internationales actuelles est la tendance montante à la régionalisation économique, et l'Algérie ne fait pas exception. Elle est membre d'un certain nombre de blocs économiques tels que l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et l'UA (Union Africaine) ou encore la ZALE (la Zone Arabe de Libre Echange) et elle est par ailleurs signataire de plusieurs accords commerciaux bilatéraux.

3.1.1. Ratification des accords commerciaux par l'Algérie

L'Algérie est signataire d'accords commerciaux avec 70 pays dans le monde dont les premiers, en 1962, étaient par exemple avec la Bulgarie, le Maroc, le Mali et Cuba. Ces accords ont été très vite suivis par d'autres, de 1964 à 1974, avec des partenaires européens, africains, arabes, asiatiques, sud et nord-américains. L'Algérie a également signé des accords commerciaux de type clearing, notamment avec l'URSS, la Bulgarie, la Pologne et la Hongrie, ces accords furent actualisés. Durant les deux décennies 1980 et 1990, pas moins d'une quarantaine de pays ont signé des accords commerciaux avec l'Algérie.⁸⁰

Pour ce qui est de la CEE, ses relations avec l'Algérie étaient régies par l'accord signé le 26 avril 1976. L'Algérie et l'UE ont, par ailleurs, signé un accord d'association le 22 avril 2002 dans le cadre d'un partenariat économique, cependant au cours des premières années de sa mise en œuvre, il a été relevé une disproportion des intérêts en matière d'échanges

⁷⁹ « ACCESSIONS, Le Groupe de travail examine le projet de rapport sur le régime commercial de l'Algérie », 17 janvier 2008, www.wto.org, consulté le : 12/09/13.

⁸⁰ Bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012 <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers12/bilan62-12fr.pdf>, consulté le : 06/11/13

commerciaux au détriment de l'Algérie. Cet état de fait a poussé cette dernière à prolonger la date de démantèlement des droits de douane prévu pour 2017 jusqu'à 2020. Par ailleurs, en 2004, il a été ratifié une convention de facilitation des échanges avec les pays arabes, suivi de son adhésion à la Grande Zone Arabe de Libre Echange en 2009.⁸¹

Bien que l'Algérie ait ratifié son adhésion à un nombre de blocs économiques régionaux mais cela ne contribue toutefois pas systématiquement à une perte de souveraineté car ces derniers sont dans les phases les plus élémentaires d'un processus d'intégration régionale. Nous nous restreindrons à n'évoquer que les plus importants, en l'occurrence l'UMA, la ZALE et l'accord d'association avec l'UE.

3.1.2. L'Algérie et l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

Les similitudes entre les pays du Maghreb, qui sont d'éventuels points d'unification sont nombreuses et très enracinées, une langue commune, une religion commune, une culture et une origine communes. Ainsi, dans une perspective de coordination de l'action contre le colonisateur, de multiples mouvements sont nés dans les pays du Maghreb tels que l'« association des oulémas d'Algérie », « le mouvement réformiste marocain » et le « néo-destour tunisien ». Mais c'est la doctrine panarabe de l'émir druz Chakib Arslan qui renforça l'idée unitaire chez les maghrébins et contribua à l'apparition de la doctrine « pro-maghrébine ».⁸²

Après l'indépendance des cinq Etats du Maghreb, ceux-ci optèrent pour des systèmes politico-économiques différents. Réunis à Tunis, du 29 septembre au 1^{er} octobre 1964, l'Algérie, la Lybie, le Maroc et la Tunisie affirmèrent leur volonté de fonder une coopération économique et de développer les échanges et décidèrent de créer le Comité Permanent Consultatif du Maghreb (CPCM).⁸³

Un projet d'accord de coopération économique a été élaboré comprenant :

- La réduction des barrières d'échanges ;

⁸¹ Bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012 <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers12/bilan62-12fr.pdf>, consulté le : 06/11/13

⁸² DUMONT Gérard-François et MONTENAY Yves, « Le Maghreb, une géopolitique éclatée », GÉOSTRATÉGIQUES N° 32, 3e TRIMESTRE, 2011, p 30.

⁸³ GUECHI Djamel-Eddine ; « L'union de Maghreb Arabe : intégration régionale et développement économique » ; CASBAH édition ; Alger ; 2002. p 27-30.

- La coopération dans le domaine industriel ;
- La coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat ;
- Les accords bilatéraux et trilatéraux ;
- La coopération dans le domaine des paiements et du financement...

Les relations entre pays maghrébins ont été caractérisées par de nombreuses crises, nous citerons, à titre d'exemple, celle de 1970 quand la Lybie se retira du CPCM et la question du Sahara occidental qui provoqua une rupture de douze ans (1976-1987) dans les relations algéro-marocaines et qui est toujours d'actualité et source de tensions.⁸⁴

3.1.3. La création de l'UMA

Les proportions prises par le commerce informel entre les dits pays montrent qu'il existe des potentialités de coopération à promouvoir. De nombreux facteurs ont également été à l'origine de la relance magrébine en 1984, notamment :

- La conjoncture économique internationale caractérisée par la construction européenne et l'entrée des pays industrialisés dans une récession économique et la diminution de leurs importations, ainsi que la baisse du prix du pétrole et du cours du dollar qui a eu pour conséquence de graves crises dans les pays du Maghreb et a ainsi poussé les États à plus de coopération ;
- L'apparition d'une bonne volonté des dirigeants des années 1980 qui s'est concrétisée par des initiatives telles que le rétablissement des relations marocco-mauritanienne le 13 avril 1985. On note également la signature de plusieurs accords bilatéraux de coopération entre les pays, le rétablissement des relations entre la Tunisie et la Lybie et la réouverture des frontières entre les deux pays grâce notamment à Zine Abidine Ben Ali. L'Algérie et le Maroc ont accepté de poursuivre les rencontres pour trouver des solutions à la question du Sahara occidentale.

Les diverses tentatives d'intégrations des pays du Maghreb ont enfin abouti en 1989 lors de la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), union qui compte cinq pays :

⁸⁴ Union du Maghreb Arabe-UMA, in : www.medea.be, consulté le : 20/03/14

l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et la Lybie. Mais la situation géopolitique instable que connaît la région a eu des effets négatifs sur l'évolution de cette intégration.⁸⁵

Le traité de création de cette union a été signé à Marrakech le 17 février 1989 par les chefs d'Etat des cinq pays.⁸⁶ L'UMA a dès le début été caractérisée par sa lenteur due aux blocages géopolitiques qu'elle rencontre, par conséquent, elle n'a pas abouti aux résultats escomptés et les pays membres ne font en l'occurrence pas de concession au profit d'institutions supranationale dans ce cadre.

3.1.4. L'Algérie et la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)

La Grande zone arabe de libre-échange, GZALE (GAFTA pour Greater Arab Free Area en anglais), est un pacte de la Ligue Arabe en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005 visant à créer une zone de libre-échange. Le pacte a été signé en 1997 par 19 pays de la ligue arabe à Amman. La ZALE est le prolongement de la politique menée par les pays arabes du Conseil de l'Unité Economique Arabe, créé le 3 juin 1957 et entré en vigueur le 30 mai 1964, avec le but de parvenir à achever l'union économique entre ses Etats membres.⁸⁷

Les éléments de similitudes entre les pays de la ZALE sont important notamment, la langue commune, la religion et l'histoire. Il persiste cependant des différences à l'exemple des potentiels économiques des Etats qui peut constituer un éventuel frein. Comme en témoigne le tableau N°14, les différences de niveau de PIB/habitant entre les pays sont très significatives. Nous avons choisi deux pays à niveau élevé (EAU et le Qatar), deux qui se situent dans la moyenne (Algérie et Tunisie) et deux autres ayant un indicateur faible (Yémen et Djibouti) afin d'évaluer cette discordance entre les pays de cette zone.

Tableau N°14 : Le niveau du PIB par habitant dans certains pays de la ZALE (USD) (2011)

pays	EAU	Qatar	Yémen	Djibouti	Algérie	Tunisie
PIB/habitant	42,293	77,987	2,060	2,087	7,643	8,258

Source. Adapté de : (PNUD) <http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/20206.html>, consulté le 10/10/13.

⁸⁵ Union du Maghreb Arabe-UMA, www.medeab.be, consulté le : 20/03/14.

⁸⁶ <http://www.maghrebarabe.org/fr/uma.cfm>, consulté le : 07/10/13.

⁸⁷ www.wikipedia.com, consulté le : 07/10/13.

3.1.5. L'Algérie et l'accord d'association avec l'UE

3.1.5.1. La mise en place de l'accord

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE a été signé à Valence en Espagne en avril 2002 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005. Celui-ci ne se limite pas à la création d'une zone de libre-échange mais intègre aussi bien les aspects économiques que les dimensions politiques, sociales et culturelles, l'UE étant le premier partenaire économique de l'Algérie. Cet Accord d'association s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone initié par l'UE pour développer les relations de coopération avec les pays Sud Méditerranéens, cela dans l'objectif de mettre en place une « zone de prospérité partagée » à long terme.⁸⁸

Loin de se restreindre au volet économique, l'accord couvre les neuf titres suivants⁸⁹ :

- Le dialogue politique ;
- Le commerce des services ;
- Les paiements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques ;
- La coopération économique ;
- La coopération sociale et culturelle ;
- La coopération financière ;
- La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ;
- Les dispositions institutionnelles, générales et finales.

3.1.5.2. Les concessions de l'Algérie dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne

Nous pouvons lire dans les conclusions de KHELADI (2007) que cette association met à contribution deux partenaires de très inégale importance (le PNB de l'UE est plus de 100 fois plus élevé que celui de l'Algérie) et les niveaux d'influence mutuels ne sont par conséquent pas les mêmes. L'Algérie représente moins de 1% du commerce extérieur de l'UE mais l'UE représente 55 % de celui de l'Algérie, ce qui fait que les chocs éventuels ne frapperont pas les deux parties avec la même violence. Dans tous les cas c'est l'Algérie qui sera l'épicentre du séisme car les décisions prises n'ont pas été le résultat de négociations

⁸⁸ <http://www.mincommerce.gov.dz/?mincom=sommaireEU1>, consulté le 07/10/13.

⁸⁹ Présentation générale de l'accord d'association, in : <http://www.caci.dz/index.php?id=219>, consulté le 08/10/13.

entre deux partenaires mais des impositions pour l'Algérie,⁹⁰ « on ne pourrait expliquer autrement certaines clauses qui tiennent peu compte de la réalité de l'économie algérienne. »⁹¹

Par ailleurs, le ministre algérien du commerce explique le pourquoi de la renégociation de ces accords et énonce les raisons suivantes : d'abord, le fait que la mise en place de cet accord ait induit une augmentation des importations en faveur de l'UE au dépend des exportations algériennes vers cette région. Les importations algériennes en provenance de l'UE sont ainsi passées de 11,2 milliards de dollars US en 2005 à 20,7 milliards de dollars US en 2009, soit une augmentation de 84 %. En parallèle, les exportations algériennes hors hydrocarbures ont stagné entre 552 millions et 617 millions de dollars US entre 2005 et 2009. Par ailleurs, les quotas accordés à l'Algérie pour les exportations des produits agricoles par exemple ne sont exploités qu'à hauteur de 10 % au maximum. A ce déséquilibre s'ajoutent les pertes en matière de recettes douanières de 2,5 milliards de dollars US entre 2005 et 2009, et une estimation de plus de 8,5 milliards de dollars US d'ici 2017.⁹²

3.2. La souveraineté algérienne à l'épreuve des ONG

3.2.1. L'état des lieux des ONG en Algérie

Il est très difficile d'accéder aux informations sur le nombre d'associations étrangères qui activent en Algérie. Cependant, le chiffre avancé par le ministère de l'intérieur dans une liste arrêtée le 10 janvier 2012 est de 20 associations étrangères agréées sur un total de 1027.⁹³ Il existe néanmoins des associations qui activent sans agrément et sont en l'occurrence considéré hors la loi. Selon le site de portail-humanitaire il y aurait 57 ONG qui activent sur le territoire national⁹⁴.

Les ONG agréées par l'Etat algérien sont par exemple, pour celles de nationalité algérienne, la Cité des Ange d'Alger, les Oiseaux du Paradis, le Croissant Rouge Algérien,

⁹⁰ KHELADI Mokhtar, « L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique », université de Béjaia (Algérie), <http://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Kheladi-Rabat-07.pdf>, consulté le 07/10/13.

⁹¹ Ibid.

⁹² BENBADA Mustapha, ministre du Commerce à El Djazaïr.com, « L'adhésion à l'OMC n'est pas une fin en soi », p 53, www.al.djazair.com, consulté le : 28/03/14.

⁹³ <http://www.interieur.gov.dz/Dynamics/frmItem.aspx?html=1&s=29>, consulté le 07/11/13.

⁹⁴ <http://www.portail-humanitaire.org/annuaire/pays/afrique/algerie/?&p=3>, consulté le 08/11/13.

association secours et aides aux malades. Pour les ONG étrangères, Action Contre la faim, Comité D'aide Médicale, ICD-Afrique, Sos Enfants.⁹⁵

3.2.2. L'Algérie hostile aux ONG

Les ONG sont généralement accusées d'être des instruments d'ingérence étrangère dans le pays où elles activent. Elles sont utilisées par les services secrets de leur pays comme moyen de collecte de renseignements mais également de manipulation. La Russie par exemple a décidé de mettre sous contrôle toutes les ONG sur son territoire ayant un financement étranger et activant dans la sphère politique, elle les considère comme « des agents de l'étranger ».

La loi algérienne stipule que l'agrément peut être retiré et l'association suspendue dans certains cas tels que des activités autres que celles prévues par leurs statuts ou que celles-ci soient de nature à porter atteinte à l'ordre établi, des atteintes à l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale, à la religion de l'Etat ou à la langue nationale, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi qu'en cas de refus de fournir les documents et les informations exigées demandées par l'autorité administrative concernée, relatives à leurs activités, à leur fonctionnement et à leur organisation.⁹⁶

3.3. L'Algérie à l'épreuve des acteurs de la sphère financière

3.3.1. La structure et le niveau d'activité du système bancaire et financier algérien

Le système bancaire algérien est constitué outre la banque d'Algérie de cinq banques publiques : la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ; la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ; la Banque de Développement Local (BDL) et la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP-Banque), ainsi que des établissements privés. Les principales mesures de libéralisation financière ont été prises pour l'essentiel en 1990 dans le cadre de la nouvelle loi relative à la monnaie et au crédit qui constitue la pièce maîtresse des réformes monétaires et financières.⁹⁷ Des banques privées activent ainsi sur le territoire national, nous citerons : Al Baraka Bank Algérie, Citibank

⁹⁵ <http://www.portail-humanitaire.org/annuaire/pays/afrique/algerie/?p=3>, consulté le 08/11/13.

⁹⁶ <http://www.interieur.gov.dz/Dynamics/frmItem.aspx?html=24&s=2>, consulté le 07/11/13.

⁹⁷ LALALI Rachid et ZIANI Leila, « Mondialisation financière et investissement bancaire étranger en Algérie, état des lieux et contraintes », Université Abderrahmane MIRA Béjaia, page 9.

Algérie, Arab Banking Corporation-Algeria (ABC-Algeria), Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Arab Bank PLC-Algeria « succursale de banque » (Arab Bank PLC) et bien d'autres encore.

Concernant le marché financier et plus particulièrement la bourse d'Alger, c'est la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières (S.G.B.V), une société par actions⁹⁸ qui a pour missions d'organiser l'introduction en Bourse de valeurs mobilières, l'organisation matérielle des transactions et des séances de bourse, l'organisation des opérations de compensation des transactions sur valeurs mobilières, la gestion d'un système de négociation et de cotation et enfin la publication d'informations relatives aux transactions en bourse.⁹⁹

Bien que l'armature financière y soit, le niveau d'activité de la bourse d'Alger reste très insuffisant, il arrive même que les actions de Saidal, Eriad et l'Aurassi ne soient l'objet d'aucune transaction, bien que les intermédiaires financiers aient émis des ordres de ventes, qui n'ont trouvé très souvent aucun acquéreur.

3.3.2. Le système financier algérien dans la mondialisation

Le système bancaire algérien a subi d'innombrables mutations notamment sous l'influence des normes prudentielles du comité de Bâle.¹⁰⁰ Ce dernier est le principal organisme chargé d'élaborer des normes de portée mondiale aux fins de la réglementation prudentielle bancaire. Il a, ainsi, pour mandat de renforcer la réglementation, le contrôle et les pratiques des banques à travers le monde en vue d'améliorer la stabilité financière.¹⁰¹

Les établissements bancaires algériens sont moins concernés par les règles de Bâle III compte tenu de leur faible taille, de la nature de leurs activités, tournées essentiellement vers le marché local, et de leur faible exposition aux risques de marché. Les banques Algériennes

⁹⁸ Ses actions sont réservées aux intermédiaires en opérations de bourse agréés. Son Capital Social est Fixé à 475 200 000 DA, divisé en 47 520 actions de valeur nominale de 10 000 DA, libéré à hauteur de 227 900 000,00DA.

⁹⁹ Rapport d'activité de la bourse d'Alger, Mars 2007

¹⁰⁰ Ratios prudentiels :

- Ratio Cooke : Adopté lors des accords de Bâle I en 1988, c'est un ratio qui définit le montant de fonds propres minimum que doit posséder une banque en fonction de sa prise de risque. Le ratio Cooke impose deux contraintes : (Fonds propres + quasi fonds propres) / ensemble des engagements > 8%, Fonds propres / ensemble des engagements > 4%.

- Ratio Mac Donough : Ce ratio succédera au ratio Cooke suivant les accords Bâle II. Il introduit pour son calcul la notion de risque et surtout les principes de leur surveillance constante.

¹⁰¹ Charte du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), janvier 2013, in : www.bis.org, consulté le : 06/12/13.

restent relativement loin des activités de marché et ne sont pas (encore) comparables à des établissements à taille critique (les « *too big to fail* »).¹⁰²

3.3.3. La souveraineté algérienne à l'épreuve d'acteurs financiers

Le marché financier algérien n'est pas dynamique et non intégré au système financier international. L'Algérie s'est même retrouvée épargnée (du moins d'une manière directe) par la crise financière de 2007. Les investisseurs institutionnels en tant que tels sont en l'occurrence totalement absents du marché financier algérien. Mais il existe tout de même des gestionnaires d'actifs qui fonctionnent comme des investisseurs institutionnels telles que les différentes banques. Il n'y a en l'occurrence pas d'impact des acteurs de la sphère financière sur la souveraineté nationale algérienne.

Conclusion

L'Algérie est un pays ouvert sur l'extérieur et vulnérable, ce qui en fait une entité fragile aux chocs externes et face aux puissants opérateurs de la mondialisation. L'Algérie donne l'illusion d'un pays fort à relative stabilité financière dans un monde secoué par des crises économiques, mais la réalité est toute autre, c'est un pays vulnérable, inséré dans la mondialisation et à l'épreuve de puissants centres de pouvoirs qui opèrent sur la scène mondiale.

Par ailleurs, l'économie algérienne est une économie rentière très dépendante des revenus des hydrocarbures déterminés par le prix du baril du pétrole sur les marchés mondiaux, elle est ouverte sur l'extérieur, vulnérable sur plusieurs plans comme nous l'avons constaté dans la seconde section, ce qui en fait, un Etat faible à stabilité précaire qui risque de voir sa souveraineté remise en cause à tout moment.

Nous rejoignons le constat de MOUHOUBI (2009) qui affirme que la déliquescence de l'Etat algérien constitue une menace pour la stabilité du pays et l'unité nationale, cela constitue un handicap au développement économique, social et culturel et qu'un tel Etat peut même être la cause d'immixtions dans les affaires intérieures du pays.¹⁰³

¹⁰² ABBAD Hayet, Mohamed ACHOUCHE, « Réglementation prudentielle, stabilité financière et développement économique en Algérie », communication lors du colloque « Colloque International - Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société », p 15

¹⁰³ MOUHOUBI Salah, 2009, Op.cit., p 223.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

« Ce qui est nouveau, ce n'est pas le transnational, mais les possibilités qui sont offertes à ce dernier et les moyens dont il dispose pour déstabiliser le monopole de puissance de l'Etat ».

CHAUPRADE Aymeric, 2007.

L'objectif assigné par cette étude était d'explorer comment la souveraineté de l'Etat-nation est affectée par les mécanismes et les éléments de la mondialisation et nous avons, effectivement constaté que l'autorité souveraine des Etats-nations, à l'ère de la globalisation des économies, est quasiment illusoire. Le pouvoir en termes de politique internationale change de camps, il est du ressort, entre autres :

- Des FMN grâce à leur fort degré de flexibilité, leur action de lobbying, leur puissance financière ainsi que leur implication dans la mise en compétitivité des territoires et les pressions qu'elles exercent de la sorte sur les Etats ;
- Des institutions issues de l'intégration économique régionale, au profit d'une entité supranationale qui se crée en place et lieu des Etats-nations membres du bloc en s'accaparant des compétences étatiques de manière progressive ;
- Des organisations économiques internationales, où l'Etat-nation perd son pouvoir sur la scène mondiale à cause de ces acteurs qui lui grignotent chaque jour encore plus de prérogatives et réduisent ainsi progressivement le domaine d'expression de sa souveraineté nationale ;
- Et enfin, des investisseurs institutionnels, des agences de notation, des ONG et groupes de pression et bien d'autres encore.

Mais, paradoxalement, alors que le néo-libéralisme bat son plein et qu'on attribue à l'Etat un rôle minime, ce dernier reste le sauveur de ces firmes en cas de crise¹ au nom du capitalisme d'Etat et du patriotisme économique. De même que la perte de souveraineté sous l'effet de l'IER est également justifiée par le consentement des membres du bloc de cette

¹ LAIDI Ali, 2010, Op.cit., p 129.

situation car ils exercent leur souveraineté en commun, pour acquérir sur la scène internationale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne pourrait posséder seul².

Par ailleurs, le monde connaît une hiérarchisation des pays selon leurs puissances respectives, ce qui fait que l'Etat subit le pouvoir et la contrainte des pays qui jouissent d'un fort potentiel de domination, chose qui se cristallise par l'impérialisme sous toutes ses formes (colonialisme, néo-colonialisme, dépendances...).

Nous pouvons affirmer, de ce qui précède, qu'il existe une relation inverse entre la globalisation et le degré de souveraineté de l'Etat, cela veut dire qu'un pays mondialisé est plus sujet à une inflexion de sa souveraineté qu'un pays qui ne l'est pas, en raison de son exposition à l'influence des acteurs et/ou phénomènes de la mondialisation. Ce constat peut toutefois être nuancé par l'existence d'autres variables que nous devons impérativement prendre en considération à l'exemple du degré de vulnérabilité comme nous l'avons constaté dans le cas de l'Algérie ou du pouvoir de domination pour ce qui est des USA.

Les résultats de ce présent mémoire se présentent, en l'occurrence, comme suit :

- La souveraineté de l'Etat-nation est effectivement remise en question par des acteurs et/ou phénomènes relevant de la globalisation économique et financière ;
- Ces derniers agissent de manières différentes et dans des proportions variables ;
- Les Etats sont atteints de manière proportionnelle à leur degré de mondialisation. Autrement dit, plus un pays est inséré dans l'économie mondiale plus il est sujet à ces centres de pouvoirs et donc susceptible de voir sa souveraineté remise en cause ;
- D'autres phénomènes interviennent dans cette équation et peuvent, soit contribuer à l'aggravation de cette perte de souveraineté tel que la vulnérabilité ou la dépendance, soit au contraire à renforcer l'Etat³ tels que la puissance économique, politique ou militaire de ce pays qu'il peut exercer de ce fait sur les autres Etats ;
- La souveraineté de l'Etat nation est également remise en cause par des phénomènes intra-étatiques, principalement identitaires qui peuvent être ethniques, religieux, linguistiques, socio-économiques, communautaristes...

A notre problématique qui est «l'Etat-nation est-il en train de perdre sa souveraineté sous la pression de la montée en puissance de la globalisation économique et financière? »,

² Xavier LEONETTI, 2008, Op.cit., p 226.

³ Voir en annexe N°3 : Un Etat-nation souverain : les USA

nous estimons qu'il serait correct d'affirmer la seconde hypothèse selon laquelle « La globalisation économique et financière est constituée d'un ensemble d'éléments qui agissent sur la souveraineté de l'Etat-nation, de manières et dans des proportions différentes et ainsi ébranlent son indépendance et son autonomie. ». Il est toutefois, à souligner que plusieurs analystes refusent d'adhérer à cette thèse. Les critiques avancent comme argumentaire la prolifération de la forme étatique dans le monde d'aujourd'hui. La chute des grands empires, le mouvement des décolonisations et la désagrégation de l'Union soviétique, démontrent qu'il y a recherche de l'Etat comme forme d'expression politique des peuples. Les chiffres sont révélateurs, en 1900 le monde ne comptait qu'à peine une quarantaine de pays contre plus de 180 de nos jours.

Nous pouvons qualifier notre analyse de « géopolitique multifactorielle combinatoire » car il s'agit de combiner les facteurs pour proposer une modélisation du système étudié, en l'occurrence « l'Etat-nation dans le cadre de la globalisation économique et financière ». Ce présent mémoire aurait ainsi contribué à préciser les facteurs géopolitiques ayant pour effet d'ébranler, d'une manière ou d'une autre, la souveraineté de l'Etat-nation. Nous avons voulu montrer le rôle de chacun de ces facteurs dans ce processus.

En analysant le cas algérien, nous avons effectivement confirmé la relation inverse qui existe entre le phénomène de la globalisation et la souveraineté de l'Etat-nation. L'Algérie étant un pays moyennement mondialisé, ouvert sur l'extérieur et qui, comme nous l'avons constaté, fait l'objet d'inflexions de sa souveraineté en raison de sa confrontation avec certains éléments de la mondialisation : les FMN, le FMI, l'OMC. L'Algérie est également très vulnérable ce qui accentue sa susceptibilité à perdre sa souveraineté.

Certes, elle n'est pas victime du pouvoir des ONG, ni de celui des investisseurs institutionnels, ou même de l'intégration économique régionale mais elle subit d'autres phénomènes de la globalisation. La renégociation de la dette extérieure en 1993/94 avec les bailleurs de fonds par exemple, a été vécue par l'Algérie comme une humiliation et une soumission à des conditionnalités économiques et sociopolitiques. L'impact de ceci se fait sentir dans le comportement économique qui est caractérisé par une prévention excessive au détriment de la mise en œuvre de politiques structurelles favorisant le développement économique. A peine remise de son inflexion devant les Plans d'Ajustement Structurels du FMI, l'Algérie est en train de faire des concessions sous pression de l'OMC dans l'espoir d'y adhérer.

Il y a conjugaison d'un degré de mondialisation moyen, d'une ouverture économique importante et d'une situation de grande vulnérabilité, ce qui met l'Algérie dans une situation d'exposition aux chocs et/ou after-chocs externes et accentue sa susceptibilité de voir sa souveraineté remise en cause.

Nos recommandations dans ce sens, tendent à rejoindre les conclusions d'un collectif dirigé par HAFSI T. (2011) sur le développement économique de l'Algérie. Il est nécessaire et urgent pour l'élite politique algérienne de faire appel à des chercheurs et analystes en qualité de conseillers, chacun spécialiste dans les domaines qui sont impératif à promouvoir : la finance, l'éducation, la formation professionnelle, le droit et la justice, la négociation collective, le développement de la connaissance par les universités et les centres de recherche, la gestion des ressources naturelles, la régulation commerciale, la promotion de l'investissement, le développement industriel, l'innovation et l'intelligence économique. Ceci aura tendance à créer des cercles vertueux constructifs, notamment de soustraire l'économie algérienne de ce fort degré de vulnérabilité, ainsi que le renforcement du pouvoir et de la légitimité de l'Etat et de ses institutions tant sur le plan national qu'international et de faire converger tous ces domaines vers un même objectif qui sera reconnu par toutes les parties prenantes constituant la nation.

Il serait pour l'heure fort intéressant d'analyser les conséquences d'un éventuel embargo sur l'Algérie. Cet axe de recherche sera d'un apport considérable quant à l'appréciation de la fragilité que vit notre pays.

Nous tenons, par la même, attirer l'attention sur l'impérative compréhension de cet espace mondial en perpétuelle mutation caractérisé par une hétérogénéité des variables le constituant et la nécessaire mise en place d'un dispositif de veille institutionnelle dans le cadre de l'intelligence économique afin de permettre à l'Algérie de profiter de toutes les opportunités et de savoir éviter les dérives de la mondialisation néolibérale en acquérant un potentiel de réactivité voire d'anticipation d'éventuels chocs externes.

Références Bibliographiques

Ouvrages

1. AKTOUF Omar, « HALTE AU GACHIS En finir avec l'économie-management à l'américaine », édition arak, Alger, 2013.
2. AUTISSIER David, BENSEBAA Faouzi, BOUDIER Fabienne, « L'Atlas du management », Éditions d'Organisation, Paris, 2010.
3. BADIE Bertrand et DEVIN Guillaume, « Le multilatéralisme, une nouvelle forme de l'action internationale », édition La découverte, Paris, 2007.
4. BENNABI Malek, « Colonisabilité, problème de la civilisation », édition Dar El Hadhara, Alger, 2003.
5. BENACHENOU Abdellatif, « La fabrication de l'Algérie », édition Alpha Design, Alger, 2009.
6. BENFREHA Nor. Eddine, « Les multinationales et la mondialisation Enjeux et perspectives pour l'Algérie », édition DAHLAB, Alger, 1999.
7. BERGES Michel, « Penser les relations internationales », édition L'Harmattan, Paris, 2008.
8. BLANCHETON Bertrand, « Maxi fiche de sciences économiques », édition DUNOD, Paris, 2009.
9. BOTTINI Fabien, « L'Etat interventionniste, le rôle de la puissance publique dans l'économie », édition L'Harmattan, Paris, 2012.
10. BOUET Antoine et LE CACHEUX Jacques, « Globalisation et politique économiques, les marges de manœuvre », édition ECONOMICA, Paris, 1999.
11. BOURGUINAT Henri et al, « Finance internationale », édition DOLLOZ, Paris, 2007.
12. BRESSER-PEREIRA Luiz Carlos, « Mondialisation et compétition », édition la Découverte, Paris, 2009, www.cairn.info.
13. CELIMENE Fred, LACOUR Claude, « L'intégration régionale des espaces », édition Economica, Paris, 1997.
14. CHARPENTIER Jean, « Institutions internationales », édition DALLOZ, 15^{ème} édition, Paris, 2002.
15. CHAUPRADE Aymeric, « Géopolitique, Constantes et changement dans l'histoire », édition ellipes, Paris, 2007.
16. CHEVALLIER Jacques, « L'Etat », édition Dalloz, Paris, 1999.
17. CNUCED, « Rapport sur le commerce et le développement », Nation Unis, Genève, 2012 et 2013.
18. CORM Georges, « Le nouveau gouvernement du monde, Idéologies, structures, contre-pouvoirs », édition Apic, Alger, 2013.
19. DALLENE Pierre et NONJON Alain, « L'espace mondial: fracture ou interdépendance ? », édition TRANSVERSALE, Paris, 2004.
20. DEMUIJNCK Geert et VERCAUTEREN Pierre, « L'Etat face à la globalisation économique : quelles formes de gouvernance ? », édition du Sandre, Paris, 2009.

21. DUSSOUY Gérard, « Les théories géopolitiques, Tome I. Traité de Relations internationales », éditions L'Harmattan, Paris, 2006.
22. DUSSOUY Gérard, « Traité de relations internationales. Tome II. Les théories de l'interétatique », éditions L'Harmattan, Paris, 2008.
23. DUSSOUY Gérard, « Traité de relations internationales. Tome III. Les théories de la mondialité », éditions L'Harmattan, Paris, 2009.
24. ESPOSITO Marie-Claude et al. « Mondialisation et domination économique : la dynamique anglo-saxonne », édition ECONOMICA, Paris, 1997.
25. FMI, « Statuts, Fonds Monétaire International », Washington D.C., avril 1993.
26. GEMDEV, « L'intégration régionale dans le monde, Innovations et ruptures », édition KARTHALA, Paris, 1994.
27. GHERTMAN Michel, « Les multinationales », 3^{ème} édition, édition BOUCHENE, Alger, 1993.
28. GIRAULT Christian, « Intégrations en Amérique du sud », Presses Sorbonne nouvelle, Paris, 2009.
29. « Globalisation économique et sécurité internationale : introduction à la géoéconomie », OPU, Alger, 2005.
30. GRAZ Jean-Christophe, « La gouvernance de la mondialisation », édition La Découverte, Paris, 2004.
31. GUECHI Djamel-Eddine, « L'union du Maghreb Arabe : intégration régionale et développement économique », édition CASBAH, Alger, 2002.
32. HAFSI Taieb, « Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives », édition CASBAH, Alger, 2011.
33. JURGEN Habermas, « Après l'Etat-nation : une nouvelle constellation politique », édition Fayard, Paris, 2003.
34. LAFAY G. HERZOG C. et al. « Nation et mondialisation », édition ECONOMICA, Paris, 1999.
35. LAIDI Ali, « Les Etats en guerre économique », édition du seuil, Paris, 2010.
36. LANUS Juan Archibaldo, « Un monde sans rivage, Etat, Nation et globalisation », édition ECONOMICA, Paris, 1997.
37. LEON Alain et Thierry SAUVIN, « De l'économie internationale à l'économie globale : à la recherche éperdue d'un monde lisse », édition ellipses, Paris, 2005.
38. MALTI Hocine, « Histoire secrète du pétrole algérien », édition La découverte, Paris, 2010.
39. MANKIW Gregory et al. « Principes de l'économie », édition de boeck, Paris, 2011.
40. MAYRHOFER Ulrike, URBAN Sabine, « Management international », édition Pearson Education France, 2011.
41. MERLE Marcel, « Sociologie des relations internationales », édition Dalloz, Paris, 1974.
42. MICHALET C. A. « Qu'est-ce-que la mondialisation ? », édition La Découverte, Paris, 2004,
43. MICHALET C. A, « Mondialisation, la grande rupture », édition La découverte, Paris, 2007.
44. MOUHOUBI Salah, « Les vulnérabilités, Cas de l'Algérie », édition ENAG, Alger, 2008.

45. MUCCHIELLI Jean-Louis, « La mondialisation, chocs et mesure », édition HACHETTE LIVRE, Paris, 2008.
46. MUCCHIELLI Jean-Louis, « Multinationales et mondialisation », Edition du Seuil, Paris, 1998.
47. NONJON Alain et DALLEMNE Pierre, « La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux », édition ellipses, Paris, 2004.
48. NYAHOHO Emmanuel, « Finances internationale, théorie, politique et pratique », Edition presses de l'université du Québec, 2^{ème} édition, 2002.
49. OCAMPO JOSE Antonio et JUAN Martin, « Mondialisation et développement : un regard de l'Amérique latine et des Caraïbes, éditeurs : Institut des hautes études de l'Amérique latine et autres, Santiago du Chili, avril, 2005.
50. OCDE, « La société créative du XXI^{ème} siècle », édition OCDE, 2001.
51. OCDE, « Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique », édition OCDE, 2005.
52. OCDE, « Progresser le long de la chaîne de valeur : rester compétitif dans l'économie mondiale », édition OCDE, 2007.
53. OHMAE (K.), « De l'État-nation aux États-régions », traduction, édition DUNOD, Paris, 1996.
54. PAUVERT Bertrand, « Droit constitutionnel : théorie générale, Ve République : (30 fiches de synthèse pour préparer les TD et réviser les examens) », édition Levallois-Perret : Studyrama, Paris, 2004.
55. RAINELLI Michel, « Le commerce international », Edition LA DECOUVERTE, 9^{ème} édition, Paris, 2003.
56. REDOR Dominique, « Les Gagnants et les Perdants de la Mondialisation », édition Economica, Paris, 2007.
57. SIROEN Jean-Marc, « Relations économiques internationales », édition Bréal, Paris, 2002
58. SIROEN Jean-Marc, « la régionalisation de l'économie mondiale », édition La Découverte, Paris, 2000.
59. STRATEGOR, « politique générale de l'entreprise », 4^{ème} édition, édition DUNOD, paris.
60. STIGLITZ Joseph E., « La grande désillusion », édition Fayard, Paris, 2002.
61. STIGLITZ Joseph E., « Le prix de l'inégalité », édition Les liens qui libèrent, France, 2012.
62. THERET Bruno, « L'Etat, la finance et le social », édition La découverte, Paris, 1995.
63. TOKO NGALANI René, « Mondialisation ou impérialisme à grande échelle ? », édition L'Harmatan, Paris, 2010.

Revues et articles publiés

1. ABBAS Mahdi, « L'accèsion de l'Algérie à l'OMC Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale, note de travail N° 3/2009, France, avril, 2009.
2. ABBAS Mehdi, « L'Économie politique Internationale Entre théories et histoire », Recherches internationales, n° 88, octobre-décembre 2010.

3. ARDANT Philippe « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité », In: Revue française de science politique, 15^e année, n°5, 1965. pp. 837-855. doi : 10.3406/rfsp.1965.392883, www.persee.fr
4. AZUELOS Martine, « Mondialisation Vs globalisation », Séminaire « Mondialisations : concepts, enjeux, échelles », 10 Octobre 2013, ENS.
5. BEAUD Michel, « L'économie mondiale comme système national/mondial hiérarchisé », Cahiers de recherche sociologique, vol. 6, n° 1, 1988, p. 7-26, in, <http://id.erudit.org/iderudit/1002036ar>.
6. BELKAID Akram, « Une dynamique d'alliances au nom de la souveraineté nationale », revue Confluence Méditerranée, souveraineté économique et réforme en Algérie, édition L'harmattan, automne 2009.
7. BOUDJEMA Rachid, « Algérie : chronique d'un ajustement structurel », revue d'Economie et Statistique Appliquées, édition I.N.P.S. N°6, 2006.
8. BOULAD-AYOUB Josiane, « Introduction: souveraineté et mondialisation » (2003)
9. « Rapport sur l'investissement dans le monde », Nations Unies, New York et Genève, 2012.
10. BOTTINI Fabien, « L'Etat interventionniste, le rôle de la puissance publique dans l'économie », édition L'Harmattan, Paris, 2012.
11. CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, « Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures », flash économie, NATIXIS, 25 juillet 2013 – N° 555.
12. CARIOLLE Joël, « l'indice de vulnérabilité économique rétrospective », Fondation pour les études et recherches sur le développement international, www.ferdi.fr
13. CHERIET Athmane, « MONDIALISATION DE L'ECONOMIE ALGERIENNE: DU BIG-PUSH A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL », revue sciences humaines, n°31, Juin 2009, Vol B, ECONOMIE.
14. CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmadjid, « Essai d'analyse de la politique des investissements directs étrangers : cas de l'Algérie », Université Alger, 2012 /1 مجلة الباحث عدد 1
15. COLLIN Denis, « Vers la privatisation de l'État? », Nouvelles FondationS, 2007/1 n° 5, p. 44-50 ;
16. COOPER Robert, « The post-modern state », Sunday April 7, 2002.
17. DABENE Olivier, « Approches théoriques », Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes de Sciences Po - Opalc. 01 Juin 2009, www.opalc.org, consulté le 14/01/13.
18. FAUCHER Philippe et NIOSI Jorge, « L'État et les firmes multinationales », Études internationales, vol. 16, n° 2, 1985, p. 239-259, <http://id.erudit.org/iderudit/701834ar> ;
19. GAUDRON Stéphanie, « La conception de l'Etat dans les théories de l'Economie Politique Internationale », Document de Travail CEPN (CNRS-UMR n°7115), Université de Paris 13. N° 02-2003 ;
20. BRETON Gilles, « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », Études internationales, vol. 24, n° 3, 1993, p. 533-548, URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703208ar>.

21. KAWAI Masahiro et LOMBARDI Domenico, « régionalisme financier », revue Finances & Développement, Septembre 2012.
22. KHELADI Mokhtar, « L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique », université de Béjaia (Algérie). In : <http://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Kheladi-Rabat-07.pdf>
23. LE CACHEUX Jacques, « Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités », Revue de l'OFCE, 2002/5 n° 83 bis, p. 19-46. DOI : 10.3917/reof.074.0019.
24. « Le commerce mondial au XXI^e siècle », IFRI, octobre 2002.
25. LE PORS Anicet, « La nation est et demeure... », *Nouvelles FondationS*, 2007/1 n° 5, p. 100-104.
26. « Les marchés ont gagné. », Entretien avec Susan Strange, Professeur d'économie politique internationale à l'Université de Warwick Propos recueillis par Christian CHAVAGNEUX Alternatives Economiques n° 152 - octobre 1997 http://www.alternatives-economiques.fr/les-marches-ont-gagne---entretien-a_fr_art_107_10574.html,
27. MEZOUAGHI Mihoub, « Algérie : une trajectoire de puissance régionale incertaine », Le 10 décembre 2012, ifri.
28. MEZOUAGHI Mihoub et Talahite Fatiha, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », revue confluence méditerrané.
29. MICHALET Charles-Albert, « États, nations, firmes multinationales et capitalisme mondial », Sociologie et sociétés, vol. 11, n° 2, 1979, p. 39-58, <http://id.erudit.org/iderudit/001500ar>
30. MICHALET C. A. « Souveraineté nationale et mondialisation », Université Paris-Dauphine VII^e congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002.
31. NADJI Safir, Institut de sociologie de l'université d'Alger, Alternatives Internationales n° 056 - septembre 2012, http://www.alternatives-internationales.fr/l-economie-algerienne-ne-s-est-pas-liberee_fr_art_1163_60239.html.
32. OULMANE Nassim, « Politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie », Confluences Méditerranée, 2009/4 N°71, p. 119-133. DOI: 10.3917/come.071.0119, <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-4-page-119.htm>.
33. « Perspectives de politique économique », ministère de l'économie et du commerce extérieur du Luxembourg, n°6, septembre 2006
34. BARBET Philippe, SOUAM Saïd, TALAHITE Fatiha, « Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », document de travail n° 2009-05, Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN), 2009.
35. Press Release, “KOF Index of Globalization 2012”, Friday, 16 March 2012
36. ROSIERE Stéphane, « La place des firmes dans la tradition et l'actualité géopolitiques », Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 50 / 1-2 | 2010, mis en ligne le 29 septembre 2011, consulté le 20 janvier 2013. URL : <http://rge.revues.org/2942>.
37. SCHICK Allen, « L'État performant : réflexions sur une idée entrée dans les esprits mais pas encore dans les faits », Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire, Volume 3, n° 2, OCDE 2003.

38. SCHIRMAN Chalom, « Les firmes : nouveaux acteurs de GéCoPolitique ? », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 50 / 1-2 | 2010, mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 22 janvier 2013. URL : <http://rge.revues.org/2906>.
39. SIROËN Jean-Marc, « L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ? » Université Paris Dauphine, www.dauphine.fr, consulté le : 25/04/13.
40. SOUMRANI Michel, « Le souveraineté des Etats à l'épreuve de l'OMC », Université Saint Joseph, Vendredi 11 mai 2001.
41. TEBIB Roger, « La crise de l'Etat-nation et le développement des ONG et de la société civile ».
42. THOYER Sophie, "Trade, societies and sustainable development sustra network", "Biens publics mondiaux" in: <http://www.agro-montpellier.fr/sustra>.
43. VENNE Michel, « La souveraineté à l'heure de la mondialisation », option politique, octobre 2003.
44. VERCAUTEREN *Pierre*, « LA CRISE DE L'ETAT DANS L'UNION EUROPEENNE UNE SORTIE DE CRISE PAR UNE REFONDATION DU SENS »?
45. VERNON Raymond, « Les entreprises multinationales, la souveraineté nationale en péril », (Sovereignty at bay: the multinational spread of U.S enterprises. Traduit de l'anglais par Annie Nicolas et Daniele Prompt.). Préface d'André-Clément Decouflé. Stephenson (Hugh) - The coming clash. The impact of the international corporation on the nation state. *Revue française de science politique*, Année 1974, Volume 24, Numéro 1, p. 127 – 129, in : <http://www.persee.fr>.
46. REMILLARD Gil, « Souveraineté et fédéralisme », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 1-2, 1979, <http://id.erudit.org/iderudit/042315ar>, consulté le 01/09/13.
47. VANEL Grégory, « Économie Politique Internationale », Cahier de recherche 03-02, revue CAHIER DE RECHERCHE – CEIM, Avril 2003.
48. WEINSTEIN Olivier, « Quelques controverses théoriques, L'entreprise dans la théorie économique », *comprendre l'économie*, Vol. 1, Cahier français n°345.
49. YASUYUKI Matsunaga, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *revue critique internationale*, volume 8, n°8, p 47, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/criti_12907839_2000_num_8_1_1439.

Thèses et mémoires

1. ABADLI Riad, « Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Evolution et performance », thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, en sciences économiques, juin, 2011.
2. BAL Lider, « Le Mythe de la souveraineté en Droit International, la souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international », mémoire de Doctorat, Ecole Doctorale Droit Science Politique Histoire, Université de Strasbourg, le 03 Février 2012.
3. CISSE Losséni, « la problématique de l'Etat de droit en Afrique de l'ouest : analyse comparée de la situation de La Côte D'Ivoire, de la Mauritanie, du Libéria et de la Sierra

Leone», thèse de doctorat en droit publique, Université de Paris XII VAL DE MARNE, 28 Mai 2009.

4. D'ENTREMONT-SAUVÉ Marie-Hélène, « Mondialisation et souveraineté de l'Etat : Le projet Souverainiste Québécois est-il toujours pertinent ? », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, juillet 2008.
5. DOR Virginie, « De l'ingérence humanitaire à l'intervention préventive, vers une remise en cause des principes du droit international », mémoire pour le Diplôme Européen des Hautes Etudes Internationales, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, 2002/2003
6. HAID Zahia, « La politique d'attractivité des IDE en Algérie, cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magister en sciences économique, université de Tlemcen, 2011/2012.
7. KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », mémoire de magister en sciences économique, UMMTO, 2012
8. LEONETTI Xavier, « Etat, entreprises, intelligence économique, quel rôle pour la puissance publique ? », THESE Pour le doctorat en droit Présentée et soutenue publiquement le 7 novembre 2008.
9. MORTIER Pauline, « Les métamorphoses de la souveraineté », THESE DE DOCTORAT Droit public, Ecole doctorale Pierre COUVRAT, Centre Jean Bodin UFR Droit, Economie et Gestion, 13, allée François Mitterrand, 2011.
10. HUNG Shih-Chian, « Les conditions de l'action politique collective à l'épreuve de la mondialisation », mémoire de doctorat de l'université Paris VIII, 2009.
11. TALAHITE Fatiha, « Réformes et transformation économiques en Algérie », Rapport en vue de l'obtention du diplôme HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES, Université Paris 13-Nord UFR de Sciences économiques et de gestion, 2010.
12. TSHIBANDA Mulunda, « La souveraineté des Etats en droit international public à l'ordre de ce troisième millénaire », Université de Kinshasa RDC, Licence en droit 2008, in : <http://www.memoireonline.com/04/12/5764/la-souverainete-des-Etats-en-droit-international-public--l-oree-de-ce-troisieme-millenaire.html>, consulté le 07/09/13.
13. ZHEKEYEVA Aiman, « La souveraineté et la réalisation de la responsabilité internationale des Etats en droit international public », THESE DE DOCTORAT EN DROIT, préparée dans le cadre de co-tutelle entre l'Université Paris 12 Val de Marne et l'Université Nationale d'Eurasie (Kazakhstan).

Dictionnaires et encyclopédies

1. AUSTRUY Jacques, « le néo-colonialisme », encyclopédie UNIVERSALIS
2. BEITONE Alain et CAZARLA Antoine, « Dictionnaire des sciences économiques », édition AMAND COLIN, Paris, 2001.
3. Dictionnaire encyclopédique, « LE PETIT LAROUSSE illustré », édition Larousse, Paris, 1995.

Sites internet

1. www.algeria-watch.org
2. www.algerie360.com
3. www.asmp.fr
4. www.caci.dz
5. www.colloquealgerie2012.com
6. www.conseil-constitutionnel.dz
7. www.ferdi.fr
8. www.france.attac.org
9. www.globalization.kof.ethz.ch
10. www.imf.org
11. www.interieur.gov.dz
12. www.lemonde.fr
13. www.lmdip-dip23.blogspot.com
14. id.erudit.org
15. www.maghrebarabe.org/fr
16. www.mincommerce.gov.dz
17. www.portail-humanitaire.org
18. www.revue.umc.edu.dz
19. www.smeno.com
20. www.unesco.org
21. www.unites.uqam.ca
22. www.univ-paris13.fr
23. www.unpan1.un.org
24. www.wikipédia.org
25. web.worldbank.org
26. www.wto.org

Autres

1. Art. 98, JORADP N°76 du 8 décembre 1996, modifiée par : Loi n°02-03 du 10 avril 2002 JORADP N°25 du 14 avril 2002, Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008.
2. JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 Ordonnance n° 01-03, du Aouel Joumada Ethania1422 correspondant au 20 août 2001, relative au développement de l'investissement.
3. Loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013.
4. La constitution algérienne.
5. MAZEROLLE Fabrice, « Histoire des faits et des idées économiques », note de cours, Marseille 2008.

Annexes

Annexe N°1 : Aperçu historique sur l'apparition et le développement des euromarchés

L'apparition des euromarchés est le fait de trois facteurs ; le premier est lié à la conjoncture, le second est d'ordre politique et le dernier relatif à la réglementation :

Le commerce mondial des années 1950 a connu une véritable expansion et les firmes européennes ont eu besoin de dollars pour financer leurs transactions, elles se les ont procuré auprès de leurs banques locales. Et ce fût l'apparition des eurodollars.

Ensuite, la même période caractérisée par la bipolarité entre les deux blocs, l'union des républiques socialistes soviétiques d'une part et les pays occidentaux d'autres parts, les transactions entre les deux parties s'effectuaient en dollars, « les russes achetaient des dollars en vendant de l'or, déposant ces dollars en Europe et en dehors des États-Unis, afin d'empêcher Washington de les confisquer en cas de conflit »¹. Vers la fin des années 1970, il y a eu une crise politique Irano-Américaine, suite à laquelle les États-Unis ont décrété un gel des avoirs iraniens, par conséquent, les pays arabes ne voulaient plus déposer leurs pétrodollars aux États-Unis. Il s'en est suivi un recyclage de ces pétrodollars par des banques européennes ou autres, à l'exception des banques américaines, ce qui a accentué le développement des eurodollars.

En fin, la réglementation a joué un rôle très important dans la création et la croissance de ces euromarchés. Nous illustrons quelques événements clés de promulgation de réglementations qui ont contribué à l'expansion de ce type de marchés :

- La réaction protectionniste du gouvernement britannique à la crise de la livre sterling de 1957, laquelle, conjuguée à une balance de paiements déficitaire, amena le gouvernement à empêcher les banques de prêter des livres pour le financement du commerce extérieur. Ce marché de prêt étant lucratif, les banques anglaises ont continué à le financer, cette fois avec des dollars au lieu des livres sterling. La demande en dollars a augmenté en conséquence au Royaume-Uni.
- Début de 1960, les États-Unis, ont imposé des mesures pour décourager les prêts à l'étranger à l'exemple de la taxe de 1963 d'égalisation des taux d'intérêt, ayant pour objectif de décourager l'achat par les Américains des actifs étrangers ou d'effectuer des prêts à l'étranger. Cette taxe avait pour effet de hausser les taux d'intérêt de prêts aux États-Unis, finissant par encourager les firmes

¹NYAHOHO Emmanuel, 2002, Op.cit., p 185.

étrangères (et même locales) à emprunter en dehors des États-Unis, particulièrement à Londres. Il s'ensuivit un flux des dollars vers Londres et les principales autres villes européennes. La taxe a été finalement abolie en 1974.

- La législation Voluntary Foreign Credit Restraint (VFCR), de 1965, a aussi contribué au développement des eurodollars ; elle visait à contrer la sortie de capitaux américains par les firmes domestiques désireuses de financer leurs activités outre-mer. Les firmes américaines ont cherché à contourner cette loi en se finançant sur l'euromarché, lequel s'est alors amplifié.
- la libéralisation croissante des mouvements de capitaux, conjuguée au courant de déréglementation du secteur financier, comptent parmi les facteurs déterminants du développement du marché des eurodevises².

L'effondrement du système de Bretton Woods et le retour au régime flexible n'est pas sans conséquence sur les euromarchés. Cet effondrement a accentué l'instabilité des marchés financiers et rendu nécessaire les opérations d'arbitrage et de protection contre les fluctuations des devises.

Annexe N°2 : Nombre de crises monétaires et financières par décennies durant le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle

Décennies	1900 à 1910	1910 à 1920	1920 à 1930	1930 à 1940	1940 à 1950	1950 à 1960	1960 à 1970	1970 à 1980	1980 à 1990	1990 à 2000	2000 à 2010
Nombre de crises monétaires et financières	1	0	2	0	0	0	1	4	6	8	10

Source. Adapté de : www.wikipédia.com, consulté le 14/03/14.

²NYAHOHO Emmanuel, 2002, Op.cit., p 185-186.

Annexe N°3 : Un Etat-nation souverain : les USA

[...] Il existe une hyper puissance politique et économique qui dispose d'une souveraineté maximale. Sa très grande puissance politique fondée sur sa puissance économique, technique, démographique, comme sur sa situation d'île-continent, est indissociable d'une logique de souveraineté totale :

- Les États-Unis n'appartiennent à aucun organisme supranational travaillant à la règle de la majorité absolue ou qualifiée : partout où ils sont, ils peuvent exercer leur veto ;

- Les États-Unis sont à l'origine de nombreuses dynamiques de droit international, traités et conventions débouchant sur une limitation de souveraineté des signataires ; on les retrouve cependant rarement au rendez-vous de la ratification ou de l'application effective. C'est particulièrement vrai dans le domaine du nucléaire où les américains entretiennent une dialectique prolifération / contre prolifération visant d'une part à maintenir un leadership nucléaire, partagé provisoirement avec quelques « grands » jusqu'à la mise en place d'un bouclier anti-missiles, d'autre part à limiter la recherche de la puissance par le nucléaire ou par le chimique et le bactériologique – arme du pauvre – des Etats qualifiés de parias. En 1999, le Sénat américain a refusé de ratifier le traité d'interdiction des essais nucléaires ; par ailleurs, en relançant l'idée du bouclier anti-missile, Washington remet en question le traité ABM de 1972 signé avec la Russie, comme il compromet l'avancée des Russes quant à une éventuelle ratification de START II. L'avantage en puissance est donc utilisé par les Etats-Unis pour développer des stratégies de « souveraineté limitée » ailleurs.

- A Washington, l'O.N.U. est considérée comme un outil de légitimité dans l'action internationale utile – Guerre du Golfe – mais non indispensable – Guerre du Kosovo –, l'outil de puissance effectif étant l'O.T.A.N. [...]

CHAUPRADE Aymeric, « Géopolitique, Constantes et changement dans l'histoire », édition ellipes, 2007, p 896-897

Annexe N°4 : La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN

« Le milieu interlope des affaires internationales grouille de chapitres qui ne font aucunement honneur à la réputation des multinationales. Et comme partout ailleurs, les gendarmes sont malheureusement moins rapides que les délinquants »³.

La confrontation entre l'Etat-nation et les FMN fait rage sur plusieurs fronts (corruption, dumping...). L'actualité internationale est dominée par des scandales faisant référence à des FMN au pouvoir grandissant. En voici des cas réels d'inflexion de la souveraineté de l'Etat face aux FMN.

1. Les FMN et les scandales de corruption

L'un des outils dont dispose les FMN pour infléchir les décisions au profit de leurs intérêts est la corruption. La corruption étant des dons illicites offerts notamment aux gouvernants, nous citons les exemples suivants :

FMN	Pays victime	Délit
ELF (France)	Principalement des pays africains	ELF est une société nationalisée et créée pour sécuriser l'indépendance énergétique française, sa principale zone d'exploitation est l'Afrique. Cette entreprise fut à l'origine d'un immense scandale politico-financier, médiatisé à l'échelle mondiale en 1994, mise en lumière par l'Autorité française des marchés financiers actuelle (AMF), sur le financement d'une entreprise textile Bidermann, par le groupe pétrolier, entre 1989 et 1993. Ses cadres dirigeants se sont emparés de plus de 404 millions de dollars US de 1988 à 1995 en plus d'un vaste système de corruption qui a servi entre autre à la rémunération de dirigeants africains et à s'acheter les services, les âmes et les consciences de nombreuses personnes à des fins politiques. Le volet corruption de l'affaire verra l'instruction d'un procès en janvier 2001 qui durera 6 ans. Il s'achèvera avec la condamnation d'une trentaine de cadres et intermédiaires sous divers chefs

³ Léopold Nséké, « Les multinationales et la corruption à l'étranger : des procès retentissants », 27 Avril 2012, « Afrique Expansion Magazine », www.afriqueexpansion.com, consulté le 01/06/13.

		d'accusation allant d'abus de biens sociaux et crédits, à abus de pouvoir en plus de complicité d'abus de biens sociaux et usage de faux documents. ⁴
Siemens (Allemagne)	Des pays du monde entiers	La justice allemande avait épinglé en 2008 le groupe industriel allemand Siemens pour avoir eu recours à la corruption afin d'obtenir des contrats. Siemens, avait créé un système de caisses noires à hauteur de 1,5 milliard de dollars US pour payer des « commissions » à travers le monde entre 2000 et 2006. Le groupe verra ses principaux dirigeants condamnés à la prison et paiera près de 500 millions de dollars US d'amendes en Allemagne et 800 millions de dollars US aux États-Unis. ⁵
Haliburton (USA)	Le Nigeria	En 2011 le Nigéria avait réussi à épingler le géant Haliburton. Le groupe américain, alors dirigé par Dick Cheney, avait reconnu avoir participé au paiement de 132 millions de dollars US en échange de contrats au Nigeria. Mais contrairement aux autres affaires, l'affaire Haliburton avait connu un dénouement à l'amiable en offrant de payer 250 millions de dollars US pour que les responsables du groupe ne soient pas poursuivis par la justice nigériane. ⁶
Chevron, ABB...		En Équateur avec l'affaire Chevron en 2009, ou encore en 2004 avec ABB, géant en technologie énergétique et automobile épinglé en Angola, et en 2005 Titan Corp., groupe californien, chef de file dans le domaine des produits d'information et de communication, qui plaidera coupable pour corruption au Bénin. ⁷

2. Les FMN et le dumping environnemental et social

Le dumping environnemental et social revêt plusieurs formes, de la destruction des forêts, pollution de l'air, des lacs et des rivières, à l'exploitation de l'homme au travail, la destruction des modes de subsistance traditionnels sans substitue adéquat, bref, ni l'Homme ni

⁴ NSEKE Léopold, 2012, Op.cit. in : www.afriqueexpansion.com, consulté le 01/06/13.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

la nature ne sont protégés par la loi qui ne fait que s'assouplir dans une perspective de compétitivité afin d'attirer les IDE des FMN de plus en plus exigeantes. Dans les cas les plus extrêmes, une sorte de nouveau commerce très lucratif est apparu dans le monde, le trafic des déchets. Beaucoup de pays, notamment ceux de l'Afrique, sont devenu la décharge des produits toxiques ou même radioactifs issus des processus productifs d'ailleurs dans le monde. Ces produits, trop chers à recycler, viennent se déverser dans les mers ou terres d'autres pays en contrepartie de paiement.

Les illustrations sont très nombreuses, en voici quelques cas :

FMN	pays	délit
Eramet	Indonésie	Ce groupe minier français prépare l'exploitation du gisement de nickel de WedaBay, au cœur de l'île d'Halmahera. Ce gisement est situé sous une forêt primaire théoriquement protégée mais qui a été déclassée en 2004 sous la pression des industriels. L'enjeu économique est en effet de taille puisqu'il représente potentiellement le deuxième gisement au monde, avec 4 millions de tonnes de nickel potentiellement exploitables. Cette exploitation menace l'équilibre environnemental de l'île et le mode de vie des communautés autochtones et des populations locales. ⁸
Michelin	Nigeria	Pour fabriquer le caoutchouc nécessaire aux pneus, l'entreprise française exploite des plantations d'hévéas, via une filiale, la société internationale de plantations d'hévéas. Au Nigeria, cette culture, d'une superficie d'environ 3 000 ha, s'est traduite par la destruction de forêts primaires dans l'Etat d'Edo, au sud du pays, et la dépossession de leurs terrains des populations locales. Or, 20 000 personnes vivent dans cette zone, dont 80 % sont dépendantes de la forêt pour subvenir à leurs besoins. ⁹
Tereos	Mozambique	Cette coopérative sucrière cultive près de 100 000 ha, dont 15 000 de canne à sucre, au Mozambique, qui viennent s'ajouter aux productions en provenance de sa filiale au Brésil. Comme tous les agro-carburants, ces plantations génèrent des conflits en occupant

⁸ GARRIC Audrey, « Ces multinationales européennes qui pillent les ressources des pays du Sud », 20 octobre 2010, www.ecologie.blog.lemonde.fr, le 01/06/13,

⁹ Ibid.

		des surfaces agricoles utilisées par les populations locales pour se nourrir, dans un pays où la faim reste un défi majeur. Elles entraînent par ailleurs des phénomènes de déforestation en déplaçant les paysans sans terre vers des zones forestières qu'ils vont défricher. ¹⁰
GDF-Suez	Brésil	L'entreprise est impliquée dans le financement de deux mégabarrages, San Antônio et Jirau, sur la rivière Madeira en Amazonie brésilienne. Ces projets vont déplacer des milliers d'autochtones et détruire les forêts où vivent plusieurs peuples d'Indiens. La venue d'industriels dans ces zones retranchées peut aussi entraîner la propagation de maladies, comme la grippe ou la rougeole, contre lesquelles les Indiens ne sont que peu immunisés. ¹¹
Total	Venezuela...	Le pétrolier français exploite, dans des mines à ciel ouvert ou des gisements souterrains, au Venezuela, à Madagascar et au Canada, des huiles extra-lourdes et des sables bitumineux, c'est-à-dire des résidus de pétrole qui ont migré dans les roches superficielles et qui prennent la forme d'un bitume très visqueux et lourd. Leur exploitation, très coûteuse, a été lancée depuis quelques années en raison de l'augmentation des cours du pétrole. Total s'est donnée pour objectif de produire, à l'horizon 2020, 200 000 barils de ce pétrole par jour, soit 9 % de sa production actuelle. Or, l'extraction de ces hydrocarbures, qui contiennent des métaux lourds comme de l'uranium, du nickel ou du cadmium, entraîne des pollutions des sols, de l'air et des nappes phréatiques, détruit des forêts et requiert des ressources considérables en électricité, eau, carburant. Au total, de son extraction à sa consommation, ce pétrole émet cinq fois plus de gaz à effet de serre que le pétrole conventionnel. ¹²

¹⁰ GARRIC Audrey, 2010, Op.cit. in : www.ecologie.blog.lemonde.fr, le 01/06/13,

¹¹Ibid.

¹²Ibid.

3. Les FMN et le dumping fiscal

Le champ de confrontation entre Etat-nation et FMN ne se résume pas qu'à la réglementation sociale ou environnementale mais également fiscale. Afin d'abaisser les charges des FMN qui s'installent éventuellement dans le pays et étant donné que l'une des plus lourdes charges auxquelles fait face l'entreprise est la fiscalité, les Etats, de manière généralement officieuse, offrent des avantages fiscaux au FMN.

Nous avons relevé l'exemple suivant :

FMN	pays	délit
Apple	Irlande	<p>Officiellement, l'Irlande ne négocie pas de taux d'impôt spéciaux avec les FMN. Toutes les entreprises doivent payer un taux standard de 12,5 % sur les bénéfices commerciaux qu'elles réalisent en Irlande. Or, Apple a écrit exactement le contraire dans ses réponses au congrès américain : « depuis le début des années 1990, le gouvernement irlandais a calculé le revenu imposable d'Apple de façon à produire un taux d'imposition effectif de moins de 5%. Le taux a varié d'une année à l'autre, mais depuis 2003, il a été de 2% ou moins. Beaucoup d'Etat américains et d'autres pays disposent d'incitations similaires pour favoriser l'investissement sur leur territoire ».</p> <p>Apple précise également au congrès américain avoir obtenu ce taux spécial après des négociations avec le gouvernement irlandais. Pire encore le taux d'imposition réel a été bien inférieur à 2%. En 2011, les filiales irlandaises d'Apple n'ont payé que 13 millions de dollars d'impôts, sur un bénéfice avant impôt de 22 milliards de dollars... soit un taux d'imposition réel de 0,06%.</p> <p>Les propos du ministre irlandais sont d'autant plus surprenants qu'il existait déjà des études montrant que les entreprises américaines payaient bien moins de 12,5% d'impôts au fisc irlandais. Ainsi, le Bureau of Economic Analysis du département du commerce américain avait calculé qu'elles ne payaient en réalité que 4,2% à 5,3% d'impôt sur les bénéfices.¹³</p>

¹³ROUSSEAU Agnès, « Glencore : comment une multinationale pille l'Afrique avec la complicité de l'Europe », 11 janvier 2011, dans www.bastamag.net, le 01/06/2013

Annexe N°5 : Les souverainetés grecque et chypriote malmenées par la troïka

« L'Union européenne nous a fait la démonstration (avec Chypre) qu'il y aura la situation où il faudra choisir entre la souveraineté du peuple et l'euro. Je choisis la souveraineté du peuple »¹⁴.

Les cas de pays ayant vu leur souveraineté remise en cause par le processus d'intégration économique régionale sont nombreux, notamment dans le cas de l'Union Européenne et particulièrement en situation de crise. Nous examinerons dans ce qui suit les cas chypriote et grecque membres de la zone euro et en situation de crise.

1. La structure institutionnelle de l'UE : un véritable Etat-nation

L'UE est institutionnellement conçue comme un Etat-nation. Les institutions européennes dont se dotent, de manière commune, les Etats membres leurs transfèrent une partie de leurs pouvoirs, autrement dit, ces Etats mettent en commun leur souveraineté. Ceci est fondé sur le fait qu'il existe des domaines d'intervention pour lesquels tous les pays de l'UE ont des intérêts communs, et pour lesquels il est possible de prendre des décisions communes.

L'UE dispose des trois pouvoirs étatiques, à savoir :

Un **pouvoir exécutif** représenté par la commission européenne dont les missions sont au nombre de : la gestion de la politique budgétaire de l'UE ; l'application du droit européen avec la Cour de Justice ; et la représentation de l'UE vis-à-vis des autres pays. Ainsi que du Conseil Européen, sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, il donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et les grandes orientations de ses politiques ; il élit un président.

Un **pouvoir législatif** avec le parlement européen qui adopte des actes législatifs souvent en codécision avec le Conseil européen et le conseil de l'Union européenne qui permet quatre fois par an, de définir l'orientation générale de la politique européenne.

Un **pouvoir judiciaire** avec la cour de justice qui veille au respect du droit communautaire et des institutions.

¹⁴ « Mélenchon: "La souveraineté du peuple plutôt que l'euro" », publié le 23/03/13, www.7sur7.be, consulté le 17/06/13.

L'UE compte également des institutions économiques telles que la cour des comptes et la BCE ainsi que d'autres encore : le Comité économique et social, le Comité des Régions, le médiateur européen et la Banque Européenne d'Investissement.

2. La crise en Europe

L'Europe n'a pas eu le temps de souffler de la crise des crédits hypothécaires qu'elle se voit investie d'une nouvelle crise dite « des dettes souveraines ».

2.1. De la crise des crédits hypothécaires à la crise de la dette souveraine en Europe

La plus grande crise financière et économique depuis les années 1930 prend son point de départ dans le secteur du marché hypothécaire aux Etats-Unis, certains la renvoyant même à 2001. Selon Nicolas CRESPELLE « depuis 2001, date à laquelle la Réserve Fédérale Américaine (FED), pour éviter une crise économique à la suite des attentats du 11 septembre, a largement ouvert les vannes du crédit grâce à une politique de taux bas »¹⁵, On a accordé une forme de crédit permettant l'accès à l'immobilier à des ménages ne présentant pas de garanties nécessaires pour accéder aux emprunts ordinaires. Il s'agit d'hypothèques à haut rendement avec un risque élevé de défaut de la part de l'emprunteur. Les prêteurs comptaient limiter ce risque par la hausse des prix immobiliers (les prix de l'immobilier ne cessaient de monter aux USA). En cas de défaut de paiement, ils pouvaient toujours revendre le bien immobilier à un prix plus élevé. En 2006, ce type de crédit représentait 10% de la totalité de la dette hypothécaire américaine. L'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis déjoue cette logique. Le taux moyen de défaut augmente et passe d'environ 11 % au début de 2006 à plus de 20% en 2008.

Les événements vont s'enchaîner :

- La titrisation des subprimes a facilité la contagion au sein du système financier ;
- La méfiance gèle le marché interbancaire, l'incertitude crée un climat de méfiance dans lequel les banques arrêtent de se prêter entre elles. Pour se financer, elles se voient contraintes de vendre des actifs qui n'ont pas encore été touchés par la crise.

Par conséquent, la vente massive d'actifs de « bonne » qualité entraîne également une

¹⁵CRESPELLE Nicolas, « la crise en question, Les 50 questions que vous vous posez », Edition Eyrolles, Paris, 2009.

chute de leur prix. Cela entraîne une crise de liquidité et une mise en faillite dans le cas extrême (La faillite de Lehman Brothers sème la panique) ;

- La crise financière tourne en crise économique : vers la fin de l'année 2008, la crise financière commence à toucher l'économie réelle. En 2009, le PIB mondial baisse de 0,6%, la première récession mondiale depuis la Seconde Guerre Mondiale. Cependant, la crise n'atteint pas tous les pays de la même manière : tandis que les pays avancés subissent une contraction importante de leurs économies, les pays émergents s'en sortent plutôt bien. Le PIB de l'UE baisse de 4,1%. Le taux de chômage moyen dans l'UE passe de 6,1% en 2008 à environ 10% en 2010 (aux Etats-Unis de 5,8% à 9,7%).
- L'intervention publique pour faire face à la crise et endettement des Etats.

2.2. Conséquence de la crise de la dette souveraine

Les fondamentaux de cette sorte de crise sont : la baisse des taux de profit des entreprises, la liquidation, la cessation des paiements, le chômage, les taux de croissance négatives, la fracture sociale, la baisse des impôts, la délocalisation, la baisse des niveaux de consommation des ménages, etc. Le pays endetté perd le bénéfice de confiance et ne peut disposer d'un pouvoir de négociation suffisant pour renflouer les caisses publiques. Il ne peut pas lever les impôts sans toucher sensiblement les capacités des entreprises à maîtriser les coûts supplémentaires qui en découlent. Il est aussi difficile de transférer le poids de cet endettement vers les entreprises étrangères, sans toucher leurs performances. Les exigences de déréglementation financière et de décloisonnement réduisent les marges d'intervention autoritaire de l'Etat endetté. Donc, l'accès au financement extérieur privé devient très limité.

Il ne reste que le mécanisme de solidarité du FMI. Celui-ci est déclenché lorsque l'Etat membre est en déficit chronique ayant une incidence considérable sur les équilibres macroéconomiques du pays. Sa balance des paiements ne se redresse pas. Il n'est pas capable de financer sa croissance. La structure de son économie devient affectée à tel point qu'elle nécessite la mise en place de sa restructuration.

Mais, le FMI, bien que disposant d'une caisse de solidarité, on n'y puise pas à volonté les moyens dont une économie démunie a besoin. Le fond prête en dernier ressort, mais, ses prêts sont limités. Même si les taux peuvent être faibles, il est possible que ces aides ne couvrent qu'une infime partie des besoins de financement. Dès lors, la nécessité de recours à d'autres mécanismes s'avère utile.

La dette souveraine est une dette publique. Elle représente les emprunts de l'Etat sur le marché financier privé. Elle s'opère par l'émission, à travers les banques centrales, des obligations, en vue de se procurer le financement des activités de l'Etat. Ce dernier contracte la dette auprès des souscripteurs nationaux et internationaux, pour financer ses propres activités. Elle est aussi utilisée pour subvenir aux entreprises privées en difficulté d'autofinancement. Dans ce cas, l'Etat, pourvoyeur en dernier ressort, se charge de procurer les moyens nécessaires aux entreprises publiques ou privées, qui, par suite de perte des profits, ne peuvent accéder facilement sur le marché financier, en vue d'y bénéficier des excédents de financement.

Elles peuvent avoir des effets d'éviction, lorsqu'elles atteignent des proportions insoutenables, et ne permettent pas aux débiteurs de les rembourser dans des délais raisonnables. Les Etats endettés assurent leurs interventions financières en accumulant des déficits qui dépassent finalement leur capacité de remboursement. Ils réduisent la confiance des marchés qui leur ferment les portes, par crainte des risques aggravés. Soit, ils se tournent vers les marchés nationaux, soit, ils déclarent leurs faillites. Mais, les marchés nationaux ne peuvent être intéressants que dans la mesure où ils sont caractérisés par un niveau suffisant d'épargne privée. Et même, dans ce cas, la méfiance provoquée par les replis des marchés internationaux peut avoir des effets analogues de méfiance de la part des ménages.

A la longue, l'Etat débiteur, apparaît incapable d'assumer son rôle régalién, car il devient classé sur la liste noire des créanciers nationaux et internationaux. En dépit des garanties qui peuvent être couvertes par les mécanismes d'assurance et de réassurance, les marchés adoptent un comportement rationnel d'anticipation des risques incertains. Car, le pays endetté et déclaré défaillant, entre dans la crise, non pas de liquidité, mais dans une crise d'insolvabilité structurelle.

3. La souveraineté grecque à l'épreuve de la Troïka

En mai 2010, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé une aide de 26,4 milliards de DTS (30 milliards d'euros) en faveur de la Grèce en lui imposant un PAS et des transformations économiques. Avec la collaboration de l'UE le soutien financier immédiat a été de 20,0 milliards d'euros.

Cette accord de confirmation, fait partie d'un apport financier de 110 milliards d'euros sur trois ans et a été mis au point conjointement entre l'UE et le FMI et approuvé selon la procédure accélérée prévue par le mécanisme de financement d'urgence du FMI.

L'aide financière exceptionnelle de la communauté internationale soutiendra les efforts des autorités en mettant à leur disposition suffisamment de ressources pour leur laisser le temps de démontrer la validité de leurs politiques et, ainsi, redonner confiance aux marchés, promouvoir la croissance et réduire les déséquilibres budgétaires de la Grèce.¹⁶

La Grèce était dans l'obligation de prendre certaines mesures dont l'application était étroitement surveillée par les bailleurs de fonds, parmi ces mesures il y a eu :

- la suppression des 13^{ème} et 14^{ème} mois dans la fonction publique compensée par une prime annuelle de 1 000 euros pour les fonctionnaires gagnant moins de 3 000 euros ;
- gel des salaires des fonctionnaires pendant trois ans ;
- la durée de cotisations retraites sera portée de 37 annuités à 40 annuités en 2015.
- ...

L'austérité, comme nous pouvons l'imaginer, n'était pas acceptée par les grecques, qui se sont mis à manifester et avec les syndicats, ont observé des grèves générales. Ces mesures sont à l'origine de la crise politique que vivent les grecques, crise dans une crise, et qui envenime la situation.

4. La souveraineté chypriote à l'épreuve de la Troïka

Quand l'Union européenne a imposé un effacement de la dette grecque, entre 73 % et 80 % des créances chypriotes en bons du trésor grecs ont été perdus, cela a représenté une perte de 4 à 5 milliards d'euros pour les banques chypriotes.¹⁷ Mais ceci n'a pas été l'unique raison de la crise à Chypre, nous pouvons la faire remonter à la crise de la dette souveraine qui a dévasté la zone euro et au fait que Chypre ait accumulé des déséquilibres budgétaires et extérieurs durant les années passées.

La crise chypriote fut un formidable exemple de la soumission d'un Etat-nation membre d'un processus d'intégration économique régional à des institutions supranationales.

¹⁶ Rapport annuel du FMI 2010, « pour une reprise mondiale équilibrée », p 24.

¹⁷ NODE-LANGLOIS Fabrice, « Comment Chypre en est arrivée là », Service infographie du Figaro, Publié le 18/03/2013, www.lefigaro.fr, consulté le 17/06/13

En effet, sa souveraineté s'est effritée devant la troïka qui imposa un plan de sauvetage et un plan de sortie de crise sous forme de conditionnalités.

Cette perte de souveraineté se cristallise également dans le fait que des décisions relevant de la souveraineté chypriote ont été prise par des centres de pouvoir de l'échelon supranational notamment des restrictions aux mouvements de capitaux par l'interdiction de transfert outre-mer et la mise en place d'un plafonnement à 300 euros des retraits en espèces et une interdiction a été imposée à quiconque de quitter le pays en emportant sur lui plus de 1.000 euros en billets de banque.

Annexe N°6 : Loi N° 09-01 DU 22 Juillet 2009 Portant Loi de Finance Complémentaire Pour l'année 2009

« Art.4 bis - Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

Nonobstant les dispositions du précédent alinéa, les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social.

Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous.

Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant la durée de vie du projet. Un texte de l'autorité monétaire précisera les modalités d'application du présent alinéa. »

Liste des illustrations

Liste des figures

Figure N°1 :	Les acteurs et les phénomènes de la mondialisation.....	13
Figure N°2 :	L'indice KOF de la mondialisation 2009.....	57
Figure N°3 :	Exemple d'entreprise réseau.....	119
Figure N°4 :	Les principaux blocs régionaux dans le monde en 2010.....	129

Liste de tableaux

Tableau N°1 :	Tableau récapitulatif, des phases et de leurs caractéristiques, du processus de mondialisation.....	19
Tableau N°2 :	Le libre-échange dans la théorie des jeux.....	26
Tableau N°3 :	Indice KOF de la globalisation en 2012.....	55
Tableau N°4 :	L'indice KOF de quelques pays.....	58
Tableau N°5 :	Structure du pouvoir : deux types de rapports de force.....	92
Tableau N°6 :	Comparaison entre Chiffres d'affaires de FMN et le PIB de quelques pays.....	123
Tableau N°7 :	Tableau récapitulatif des principaux lobbyings ainsi que leurs caractéristiques.....	151
Tableau N°8 :	Évolution des principaux indicateurs économiques (de 1985 à 1986).....	166
Tableau N°9 :	L'Algérie dans le classement mondial selon le degré de mondialisation, 2007-2013 (KOF).....	172
Tableau N°10 :	Base de données des principaux indicateurs d'intégration à l'économie mondiale (1992-2012).....	173
Tableau N°11 :	L'apport du secteur agricole au PIB total algérien 2000-2013 (%)....	182
Tableau N°12 :	L'apport des différents secteurs au PIB total algérien 2008-2013 (%).....	184
Tableau N°13 :	Classement de la corruption dans les facteurs qui détériorent le climat des affaires en Algérie (2008-2013).....	187

Tableau N°14 :	Le niveau du PIB par habitant dans certains pays de la ZALE (2011).....	207
-----------------------	---	-----

Liste des graphiques

Graphique N°1 :	Commerce mondial en volume 1991-2014 (2005 = base 100).....	21
Graphique N°2 :	Flux mondiaux d'IDE pour 2004-2012, et projections pour 2013-2015 (En milliards de dollars).....	22
Graphique N°3 :	Evolution de la mobilité internationale des capitaux (1860-2000).....	23
Graphique N°4 :	Evolution des coûts de transport et de communication (1929-1990)....	37
Graphique N°5.	Récurrence des crises monétaires et financières par décennies durant le 20 ^{ème} et le 21 ^{ème} siècle.....	44
Graphique N°6 :	Inégalité mondiales des revenus individuels (1820-1992).....	46
Graphique N°7 :	PIB par habitant dans le monde par région (2011).....	46
Graphique N°8 :	Evolution de l'indice KOF de la mondialisation (1970-2009).....	56
Graphique N°9 :	L'évolution de la mondialisation de l'économie mondiale.....	58
Graphique N°10 :	Evolution de la mondialisation politique.....	59
Graphique N°11 :	Déplacement de la domination économique dans le monde.....	93
Graphique N°12 :	Evolution du degré de souveraineté de l'Etat-nation le long du processus d'IER.....	136
Graphique N°13 :	Les principales quotes-parts du FMI (en pourcentage du total des quotes-parts, 2011).....	143
Graphique N°14 :	Les actifs gérés par les investisseurs institutionnels en milliards de dollars depuis 1995 à 2010.....	156
Graphique N°15 :	Montant mondial des actifs gérés par les hedge-funds depuis 1990 à 2012 en milliards de dollars constants.....	157
Graphique N°16 :	Evolution de l'indice KOF de la mondialisation de l'Algérie (1970-2010).....	171
Graphique N°17 :	Évolution de l'indice KOF de la mondialisation économique (1970-2010).....	172
Graphique N°18 :	Evolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne (1992-2012).....	175

Graphique N°19 :	Evolution du taux d'internationalisation de l'économie algérienne (1992-2012).....	176
Graphique N°20 :	Structure des exportations, 2006-2013 (en milliards USD).....	180
Graphique N°21 :	Plans quinquennaux d'investissement public (en milliards USD).....	180
Graphique N°22 :	Décomposition de la valeur ajoutée moyenne 2000-2011.....	181
Graphique N°23 :	L'évolution de la facture alimentaire algérienne en millions d'USD, de 2000 à 2013.....	182
Graphique N°24 :	Evolution des importations destinées aux secteurs productifs de 2001 à 2011 (% des importations totales).....	183
Graphique N°25 :	Impact sur la balance commerciale des baisses des cours de l'énergie et des métaux (En pourcentage du PIB de 2009).....	184
Graphique N°26 :	Evolution du cours EUR/USD (janvier 2001-janvier 2011).....	186
Graphique N°27 :	Part de la population en âge de travailler dans la population totale (1965-2035).....	188
Graphique N°28 :	Service de la dette extérieure à moyen et long terme en millions de dollars US (1998-2012).....	192
Graphique N°29 :	Evolution des IDE entrants en Algérie (1970-2012).....	195

Liste des annexes

Annexe N°1 :	Aperçu historique sur l'apparition et le développement des euromarchés.....	226
Annexe N°2 :	Nombre de crises monétaires et financières par décennies durant le 20 ^{ème} et le 21 ^{ème} siècle.....	227
Annexe N°3 :	Un Etat-nation souverain : les USA.....	228
Annexe N°4 :	La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN.....	229
Annexe N°5 :	Les souverainetés grecque et chypriote malmenées par la troïka.....	234
Annexe N°6 :	Loi N° 09-01 DU 22 Juillet 2009 Portant Loi de Finance Complémentaire Pour l'année 2009.....	239

Liste des acronymes et abréviations	II
Sommaire	III
Introduction générale	1
Chapitre 1 : La mondialisation : vers un espace mondial intégré par une géopolitique multifactorielle	9
Introduction	9
Section 1 : La mondialisation : vers une fragmentation multifactorielle du processus	10
1. Le processus d'intégration des économies nationales.....	10
1.1. Essai de définition du processus de mondialisation.....	10
1.2. Approche multifactorielle de la mondialisation.....	12
1.3. La rupture avec le paradigme traditionnel de l'économie internationale.....	13
1.4. Les trois phases de la mondialisation contemporaine.....	14
1.4.1. L'internationalisation des économies : la configuration internationale.....	14
1.4.2. La mondialisation des économies : configuration multinationale.....	15
1.4.3. La globalisation économique et financière : configuration globale.....	15
1.4.3.1. Définition de la globalisation économique et financière.....	15
1.4.3.2. La globalisation financière.....	17
2. La mondialisation : une processus multidimensionnel.....	19
2.1. Le développement du commerce international : la dimension commerciale.....	20
2.2. L'accroissement de l'investissement étranger : la production.....	21
2.3. L'essor des flux de capitaux : la dimension financière.....	22
2.4. La globalisation politique.....	23
2.5. La globalisation politique et le nouvel ordre économique mondial.....	24
3. L'argumentaire théorique de l'intégration économique mondiale.....	25
3.1. Le système capitaliste.....	25
3.2. Les gains du libre échange.....	26
3.3. La théorie des biens publics internationaux.....	27
3.4. Les institutions internationales et la théorie de la stabilité hégémonique.....	29
3.5. La thèse du risque de moins-disant.....	30
4. Les caractéristiques de la mondialisation.....	30
4.1. Les caractéristiques générales du processus.....	30
4.1.1. Le caractère néolibéral de la mondialisation.....	30
4.1.2. Le caractère multidimensionnel.....	31
4.1.3. Le caractère historique.....	32
4.1.4. L'interdépendance.....	32

4.2.	Les caractéristiques au niveau macroéconomique.....	33
4.3.	Caractéristiques micro-économiques de la mondialisation.....	33

Section 2 : La globalisation économique et financière : soubassements et conséquences.....34

1.	Les vecteurs essentiels de l'intégration des économies	34
1.1.	Les euromarchés	34
1.2.	L'investissement direct étranger	35
2.	Les autres vecteurs.....	36
2.1.	Les justifications doctrinales de l'échange international.....	36
2.2.	Le progrès technique : moteur de l'interdépendance.....	37
2.3.	La libéralisation des mouvements de capitaux et l'ouverture des marchés.....	38
2.4.	Le rôle des pouvoirs publics et des institutions intergouvernementales.....	38
3.	Les implications de la mondialisation.....	39
3.1.	Les implications positives.....	39
3.1.1.	Les effets directs sur la productivité	39
3.1.2.	La mondialisation, source de gains dynamiques.....	40
3.1.3.	Contribution des firmes multinationales à la productivité.....	41
3.1.4.	Les effets de la mondialisation sur la productivité dépassent la sphère des FMN.....	41
3.1.5.	Les effets positifs de la globalisation financière.....	41
3.1.6.	L'impact sur le niveau de vie et d'autres externalités positives.....	42
3.2.	Les effets pervers de la globalisation.....	42
3.2.1.	Incertitude et instabilité macroéconomique et financière.....	43
3.2.2.	Récurrence et amplification des crises.....	43
3.2.3.	La mondialisation, source d'inégalités	44

Section 3 : La globalisation économique et financière : quantification d'un processus.....47

1.	Les indicateurs de mesure développés par l'OCDE.....	47
1.1.	Les indicateurs de l'investissement direct étranger (IDE).....	48
1.2.	Les indicateurs de mesure de l'ampleur de l'activité économique des entreprises multinationales (FMN).....	49
1.3.	Les indicateurs de la diffusion internationale de la technologie (DIT).....	50
1.4.	Les indicateurs de la mondialisation des échanges.....	51
2.	Indice synthétique de mesure de la mondialisation (indice KOF).....	51
2.1.	Présentation de l'indice KOF.....	51
2.2.	Les sous-indices et variables de l'indice KOF.....	52
2.2.1.	L'indice de mondialisation économique.....	52
2.2.2.	Le sous-indice de mondialisation sociale.....	53
2.2.3.	Le sous-indice de mondialisation politique	54
2.3.	L'état des lieux de la mondialisation en 2009.....	56
2.3.1.	L'évolution de l'intégration de l'économie mondiale.....	57

2.3.2. L'état des lieux de la mondialisation politique.....	58
Conclusion	59

Chapitre 2 : L'Etat-nation et le champ théorique sur son interaction avec la globalisation économique et financière..... 61

Introduction 61

Section 1 : Fondements théoriques de l'Etat-nation et de son attribut la souveraineté.62

1. Présentation de l'Etat-nation	62
1.1. Signification et organisation de l'Etat-nation	63
1.1.1. Définition de l'Etat-nation	63
1.1.2. La constitution de l'Etat-nation moderne	64
1.1.3. L'Etat-nation, un référentiel pour la géopolitique.....	65
1.2. L'organisation de l'Etat-nation	65
1.2.1. Les pouvoirs étatiques	66
1.2.1.1.Le principe de séparation des pouvoirs	66
1.2.1.2.Les éléments constitutifs de l'Etat-nation	67
1.2.2. L'économie politique internationale : l'Etat-nation, un référentiel d'analyse.....	67
1.2.2.1.La conception orthodoxe de l'Etat-nation	67
1.2.2.2.La conception hétérodoxe de l'Etat-nation	68
1.3. L'Etat-nation en science économique et évolution historique de son rôle	68
1.3.1. L'Etat selon la science économique et mesure de son intervention	68
1.3.2. L'évolution historique du rôle de l'Etat	70
1.3.2.1.L'Etat minimal d'avant 1929	70
1.3.2.2.La mise en place progressive de l'Etat providence.....	70
2. La souveraineté nationale : évolution d'un concept.....	72
2.1. La notion de souveraineté.....	72
2.1.1. Concepts et définitions	72
2.1.2. La souveraineté : deux niveaux d'appréhension.....	73
2.1.2.1. La souveraineté au niveau interne	73
2.1.2.2. La souveraineté au niveau externe.....	74
2.1.3. L'intérêt de la souveraineté.....	74
2.2. Origines philosophiques et théoriques de la souveraineté.....	75
2.2.1. Théorie absolutiste de la souveraineté.....	75
2.2.2. Vers une souveraineté limitée.....	75
2.2.2.1.Théorie de la division des pouvoirs.....	76
2.2.2.2.Théorie de la souveraineté populaire.....	76
2.2.2.3.Théorie de la souveraineté nationale.....	76
2.2.3. La souveraineté actuelle : autonomie, compétences et interdépendance	77
2.2.3.1.L'identification de la souveraineté avec les compétences de l'Etat.....	77
2.2.3.2.La souveraineté interdépendante.....	78
2.3. L'Etat souverain en droit international.....	79
2.3.1. Le principe d'égalité souveraine des Etats.....	79

2.3.2.	Le principe de non ingérence	79
3.	Les relations interétatiques.....	80
3.1.	Concepts et définitions.....	80
3.2.	L'organisation des relations internationales.....	81
3.2.1.	Les acteurs et les organes des relations internationales.....	81
3.2.2.	Les engagements internationaux.....	82
3.3.	Les fondements théoriques des relations internationales.....	82
3.3.1.	L'économie politique internationale.....	82
3.3.2.	les théories de l'économie internationale.....	83
3.3.3.	La théorie des jeux.....	83
3.3.4.	La théorie des biens publics internationaux.....	83

Section 2 : L'Etat-nation dans le cadre de la globalisation, de la domination mondiale et à l'épreuve du marché néolibéral.....84

1.	La théorisation de la causalité entre globalisation et souveraineté nationale.....	84
1.1.	L'approche néo-gramscienne et l'EPI hétérodoxe	84
1.2.	Les réalistes.....	86
1.3.	Les néo-réalistes.....	87
1.4.	Les positions libérale et néolibérale.....	87
1.5.	L'approche institutionnaliste néolibérale « pluraliste ».....	88
1.6.	La position néo-marxiste.....	88
2.	L'Etat-nation à l'épreuve de la domination mondiale.....	89
2.1.	La domination : instruments et facteurs.....	89
2.1.1.	Définition de la domination.....	90
2.1.2.	L'effet de domination.....	91
2.1.3.	Structures du pouvoir dans le monde.....	92
2.2.	L'évolution de la domination économique dans l'histoire.....	92
2.2.1.	De la domination anglaise à la domination américaine.....	93
2.2.2.	Les facteurs de la domination américaine.....	94
2.3.	L'impérialisme : du colonialisme au néo-colonialisme.....	95
2.3.1.	La guerre économique.....	96
3.	L'Etat-nation à l'épreuve du marché néolibéral.....	97
3.1.1.	Le marché néolibéral.....	97
3.1.2.	Le marché, une alternative à l'Etat ?.....	98

Section 3 : Le rôle de l'Etat dans le contexte de la globalisation des économies99

1.	La globalisation et la crise de souveraineté de l'Etat-nation.....	99
1.1.	La viabilité du postulat.....	100
1.2.	Le rôle de l'Etat à l'ère de la globalisation.....	101
1.2.1.	Le rôle économique de l'Etat.....	102
1.2.2.	L'affaiblissement du bouclier étatique : le déclin de l'Etat providence.....	102
2.	L'affaiblissement de l'action publique.....	103

2.1.	Les politiques économiques traditionnelles.....	103
2.1.1.	La politique monétaire et budgétaire.....	104
2.1.2.	Les autres politiques économiques.....	105
2.2.	Autres aspects du dépassement de l'Etat-nation.....	105
2.2.1.	Vers la privatisation de l'État.....	105
2.2.2.	Difficulté de l'Etat-nation à produire des statistiques.....	106
2.2.3.	La puissance étatique concurrencée.....	106
2.2.4.	La non-pertinence des frontières étatiques.....	106
2.3.	La subsidiarité.....	107
2.3.1.	Les organisations internationales.....	107
2.3.2.	Les organismes privés et les groupes de pression.....	108
2.3.3.	Le new public management.....	109
2.3.4.	L'attractivité et la compétitivité le nouvel impératif de la politique économique.....	109
Conclusion.....		110

Chapitre 3 : Analyse de la souveraineté de l'Etat-nation dans un cadre de géopolitique externe multifactorielle..... 113

Introduction..... 113

Section 1 : L'Etat-nation à l'épreuve des FMN..... 114

1.	Le phénomène de la multinationalisation.....	115
1.1.	L'internationalisation des processus productifs.....	115
1.2.	La multinationalisation des entreprises.....	116
1.3.	Définition de la firme multinationale.....	116
1.4.	De la firme multinationale à la firme réseau.....	117
1.4.1.	Définition de la firme réseau.....	117
1.4.2.	Justification théorique à l'existence de la firme multinationale et de la firme réseau.....	118
1.5.	Le passage de la multinationalisation de l'entreprise à sa globalisation.....	119
2.	Les FMN avantagées par la mondialisation.....	120
2.1.	La firme est plus flexible que l'Etat.....	120
2.2.	L'Etat à l'épreuve de l'hégémonie étrangère.....	121
2.3.	Les FMN soutenues par leurs Etats.....	121
2.4.	L'Etat-nation déstabilisé par des phénomènes mondiaux.....	122
2.5.	Les FMN et la pratique du lobbying.....	122
2.6.	La puissance financière des FMN.....	122
3.	La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des FMN.....	123
3.1.	Les FMN et la concurrence entre Etats-nations.....	123
3.1.1.	La mise en compétitivité des territoires, prix de cession internes et paradis fiscaux.....	124
3.1.2.	La territorialité à l'épreuve des FMN.....	125
3.1.3.	L'influence des FMN sur la sphère politique.....	125
3.1.4.	Les Etat-nations et le règlement des différends.....	126

Section 2 : L'Etat-nation à l'épreuve de l'intégration économique régionale(IER)..126

1.	Le processus d'intégration économique régionale : définition et évolution.....	126
1.1.	L'intégration économique régionale : définition d'un processus.....	127
1.2.	Etat des lieux du processus d'intégration économique régionale.....	128
2.	Les différents types d'IER et la souveraineté de l'Etat-nation.....	129
2.1.	La souveraineté à l'épreuve des étapes en amont de l'IER.....	129
2.2.	La typologie de Balassa et la perte de souveraineté	130
2.2.1.	La zone de libre échange et le degré de perte de souveraineté.....	130
2.2.2.	L'union douanière et le degré de perte de souveraineté.....	131
2.2.3.	Le marché commun et le degré de perte de souveraineté.....	131
2.2.4.	L'union économique et monétaire et le degré de perte de souveraineté.....	131
2.2.5.	L'union politique : le fédéralisme budgétaire et politique.....	132
3.	Les théories de l'intégration économique régionale et la perte de souveraineté.....	133
3.1.	Les fonctionnalistes.....	133
3.2.	Les néo-fonctionnalistes.....	134
3.3.	Les inter-gouvernementalistes	135
4.	La relation entre l'IER et la souveraineté de l'Etat-nation.....	135

Section 3 : L'Etat nation à l'épreuve des organisations économiques internationales.....137

1.	Les organisations internationales.....	137
1.1.	Définition d'une organisation internationale.....	137
1.2.	Les principales raisons de la prolifération des institutions internationales.....	138
1.3.	Le rôle des institutions internationales dans la gouvernance mondiale.....	138
1.4.	Typologie des organisations économiques internationales.....	139
1.4.1.	Classification selon l'objet et le pouvoir.....	140
1.4.2.	Classification Selon le territoire d'action	140
1.4.3.	Classification selon la fonction.....	140
2.	Les institutions de Bretton Woods et leur impact sur la souveraineté de l'Etat-nation.....	141
2.1.	Le Fonds Monétaire Internationale (FMI).....	141
2.2.	La Banque Mondiale (BM).....	141
2.3.	La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve du FMI et de la Banque Mondiale.....	142
2.3.1.	Les principales critiques adressés au FMI et à la BM.....	142
2.3.2.	Atteinte à la souveraineté des Etats-nations par le FMI et la BM.....	144
3.	L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).....	144
3.1.	Présentation de l'OMC.....	145
3.2.	Les critiques adressées à l'égard de l'OMC.....	146
3.3.	L'OMC porte atteinte à la souveraineté des Etats.....	147

Section 4 : L'Etat-nation à l'épreuve des groupes de pression, des ONG et des acteurs de la sphère financière.....148

1.	La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des lobbies : les groupes de pression..	148
1.1.	Définition du lobbying.....	148
1.2.	Les types de lobbies.....	149
1.2.1.	Le lobbying participatif.....	149
1.2.2.	Le lobbying co-gestionnaire.....	150
1.2.3.	Les groupes de pression à vocation idéologique (lobbies idéologiques).....	151
1.3.	La relation groupes de pression/gouvernement (groupes de pression versus Etat)...	152
2.	Les Organisations Non-Gouvernementales (ONG).....	153
2.1.	Définition d'une Organisation Non-Gouvernementale.....	153
2.2.	Les ONG, des contre-pouvoirs de l'Etat-nation.....	154
3.	La souveraineté de l'Etat-nation à l'épreuve des acteurs de la sphère financière.....	155
3.1.	L'Etat-nation à l'épreuve des investisseurs institutionnels.....	155
3.2.	L'Etat-nation à l'épreuve des fonds souverains.....	157
3.3.	L'Etat-nation à l'épreuve des agences de notation.....	158
3.3.1.	Présentation des agences de notation.....	158
3.3.2.	La déstabilisation des Etats-nations par les agences de notation.....	159

Conclusion.....160

Chapitre 4 : Analyse de la souveraineté algérienne dans le contexte de la globalisation économique et financière.....162

Introduction.....162

Section 1 : La situation de l'Algérie dans le processus de la globalisation.....163

1.	L'évolution de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours : bref rappel historique.....	163
1.1.	De l'indépendance au contre choc pétrolier (1962 à 1986).....	164
1.2.	Des premières difficultés au plan d'ajustement structurel (1986 à 1998).....	165
1.2.1.	Le contre choc pétrolier et ses répercussions sur l'économie algérienne.....	165
1.2.2.	Les premières négociations avec le FMI.....	167
1.2.3.	Le Plan d'Ajustement Structurel (PAS).....	167
1.2.4.	La crise politique.....	168
1.3.	A partir de 1999.....	168
2.	Caractéristiques économiques de l'Algérie.....	169
2.1.	Une transition qui s'éternise.....	169
2.2.	L'Algérie, un Etat rentier.....	170
3.	Quantification de l'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale.....	170
3.1.	L'indice de mondialisation de l'Algérie.....	171
3.2.	L'évolution des taux d'ouverture et d'internationalisation de l'économie algérienne.....	173
3.2.1.	L'évolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne.....	174
3.2.2.	L'évolution du taux d'internationalisation de l'économie algérienne.....	175

Section 2. L'Algérie, un pays vulnérable soucieux de préserver sa souveraineté... 176

1.	L'Algérie, un pays vulnérable.....	177
1.1.	Les vulnérabilités d'ordre naturel.....	177
1.2.	Les vulnérabilités d'ordre institutionnel.....	178
1.3.	Autres vulnérabilités.....	178
1.4.	Les vulnérabilités économiques de l'Algérie.....	179
1.4.1.	L'ampleur de l'économie informelle.....	179
1.4.2.	La dépendance au secteur des hydrocarbures.....	179
1.4.3.	La dérive des importations et l'insécurité alimentaire.....	181
1.4.4.	La désindustrialisation.....	183
1.4.5.	L'exposition aux chocs et/ou after-chocs externes.....	184
1.4.6.	Les fluctuations de la parité EURO/DOLLAR US.....	185
1.4.7.	La corruption.....	186
2.	Les atouts de l'économie algérienne.....	187
2.1.	L'augmentation de la population active.....	187
2.2.	Le régime de flottement dirigé du dinar et sa convertibilité partielle.....	188
2.3.	Un Fonds de Régulation des Recettes.....	188
2.4.	Autres points forts.....	189
3.	L'Algérie et la souveraineté : une grande histoire.....	189
3.1.	L'Algérie, un pays qui cherche à préserver sa souveraineté.....	189
3.2.	La souveraineté algérienne dans les politiques économiques.....	190
3.3.	Les poussées souverainistes de l'Etat algérien.....	191
3.3.1.	Participation active dans le mouvement des non-alignés.....	191
3.3.2.	Les politiques de nationalisations des années 1960 et 1970.....	191
3.3.3.	La politique de gestion prudente des réserves de l'Etat.....	192
3.3.4.	La politique de paiement anticipé de la dette extérieure.....	192
3.3.5.	La politique de renforcement de l'appareil militaire et sécuritaire.....	193
3.3.6.	La loi de finance complémentaire 2009.....	193

Section 3 : La souveraineté algérienne à l'épreuve des acteurs et phénomènes de la globalisation économique et financière.....193

1.	L'Algérie à l'épreuve des FMN.....	194
1.1.	L'Algérie, une destination pour les FMN : état des lieux.....	194
1.2.	Politique hostile ou d'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des FMN.....	195
1.2.1.	Les mesures d'attractivité des IDE.....	196
1.2.1.1.	Les incitations fiscales.....	196
1.2.1.2.	Le consentement de garanties.....	197
1.2.1.3.	La création d'organes pour le suivi et la promotion de l'investissement.....	197
1.2.2.	Les mesures restrictives aux IDE.....	198
1.2.2.1.	Les mesures restrictives d'ordre économiques.....	198
1.2.2.2.	Autres obstacles aux IDE en Algérie.....	200

1.3.	L'Algérie à l'épreuve des IDE des FMN.....	200
1.3.1.	Impact des IDE sur la croissance économique de l'Algérie.....	200
1.3.2.	La relation de l'Algérie avec les FMN.....	201
2.	L'Algérie à l'épreuve des institutions économiques internationales.....	201
2.1.	L'expérience de l'Algérie avec le FMI.....	202
2.2.	Les négociations de l'Algérie avec l'OMC.....	203
2.2.1.	Etat des lieux des négociations.....	203
2.2.2.	Les compétences de l'Etat algérien à l'épreuve de l'OMC.....	203
3.	L'Algérie à l'épreuve d'autres phénomènes de la globalisation.....	204
3.1.	La souveraineté de l'Algérie à l'épreuve de l'intégration économie régionale.....	204
3.1.1.	Ratification des accords commerciaux par l'Algérie.....	204
3.1.2.	L'Algérie et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).....	205
3.1.3.	La création de l'UMA.....	206
3.1.4.	L'Algérie et la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE).....	207
3.1.5.	L'Algérie et l'accord d'association avec l'UE.....	208
3.1.5.1.	La mise en place de l'accord.....	208
3.1.5.2.	Les concessions de l'Algérie dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne.....	208
3.2.	La souveraineté algérienne à l'épreuve des ONG.....	209
3.2.1.	L'état des lieux des ONG en Algérie.....	209
3.2.2.	L'Algérie hostile aux ONG.....	210
3.3.	L'Algérie à l'épreuve des acteurs de la sphère financière.....	210
3.3.1.	La structure et le niveau d'activité du système bancaire et financier algérien.....	210
3.3.2.	Le système financier algérien dans la mondialisation.....	211
3.3.3.	La souveraineté algérienne à l'épreuve d'acteurs financiers.....	212
	Conclusion.....	212
	Conclusion générale.....	214
	Bibliographie.....	218
	Annexes.....	226
	Liste des illustrations.....	240
	Table des matières.....	243

Résumé :

L'objet de ce mémoire est de mettre en relation le processus de la globalisation économique et financière et la souveraineté de l'Etat-nation afin d'en dégager l'effet de causalité. La globalisation étant un processus complexe d'acteurs et de phénomènes qui prennent de l'ampleur et du pouvoir surtout avec le néolibéralisme incarné notamment par les organisations internationales et les principes du libre marché. Quant à l'Etat-nation, il jouit en temps normal de sa souveraineté à l'intérieur des frontières et parmi ses semblables. L'objectif assigné pour ce présent travail est, d'essayer de vérifier si la souveraineté de l'Etat-nation de notre temps est remise en cause par des phénomènes relevant du processus de globalisation. Les causes de cette perte de souveraineté étant d'origines diverses mais principalement économiques. Du moins, c'est cette origine que nous analyserons.

Beaucoup d'économistes et de politologues ont constaté, dans cette intense globalisation de l'économie mondiale, la marginalisation d'un acteur : « l'Etat-nation ». Mais au-delà d'un simple discours de vulgarisation scientifique, l'Etat a-t-il encore toute la jouissance de la prise de décision surtout quand cela relève des domaines de la souveraineté nationale ? En d'autres termes, l'Etat-nation est-il en train de perdre sa souveraineté sous la pression de la montée en puissance de la globalisation économique et financière?

Nous présenterons en premier lieu le processus de mondialisation et dans un second l'Etat-nation ainsi que son attribut la souveraineté, avant de confronter cette dernière aux acteurs et phénomènes qui caractérisent la scène économique mondiale actuelle. Nous nous intéresserons particulièrement au cas de la souveraineté algérienne en guise d'illustration.

Mot clés : Globalisation, Etat-nation, souveraineté, géopolitique, FMN, intégration régionale, institutions économiques internationales, ONG, groupes de pression.

Abstract:

The aim of this dissertation is to analyze the relationship between the economic and financial globalization process and the nation-state sovereignty. The purpose is to identify the causal effect. The globalization process is a complex phenomena that is gaining influence especially with neo-liberalism embodied in particular by international organizations and free market principles. As nation-state has normally its sovereignty within its borders as any other nation-states. Hence, the purpose of our research study is to check whether the nation-state sovereignty of the modern time is challenged by the globalization process phenomena. In addition, to verify if the loss of severity is due to global phenomena or mainly to economic and financial globalization?.

Several economists and political scientists have found, in this intense, that globalization of the world economy marginalized and/or reduce the influence of the " nation-state". But, beyond a simple extension of scientific discourse, the state still enjoy the decision making power, especially in relation to the aspects of national sovereignty.

We will first present the globalization process and the attribute of nation-state sovereignty. We will analyze the impact of the economic and financial globalization process on the nation-state sovereignty. We will be particularly interested in the case of the Algerian sovereignty as an illustration.

Keyword: Globalization, the nation-state, sovereignty, geopolitics, MNEs, regional integration, international economic institutions, NGOs, pressure groups.